



**FORUM POLITIQUE DE HAUT NIVEAU
OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE
ODD**

**EXAMEN NATIONAL
VOLONTAIRE ODD,
CAMEROUN**

Yaoundé, Juin 2019

RAPPORT



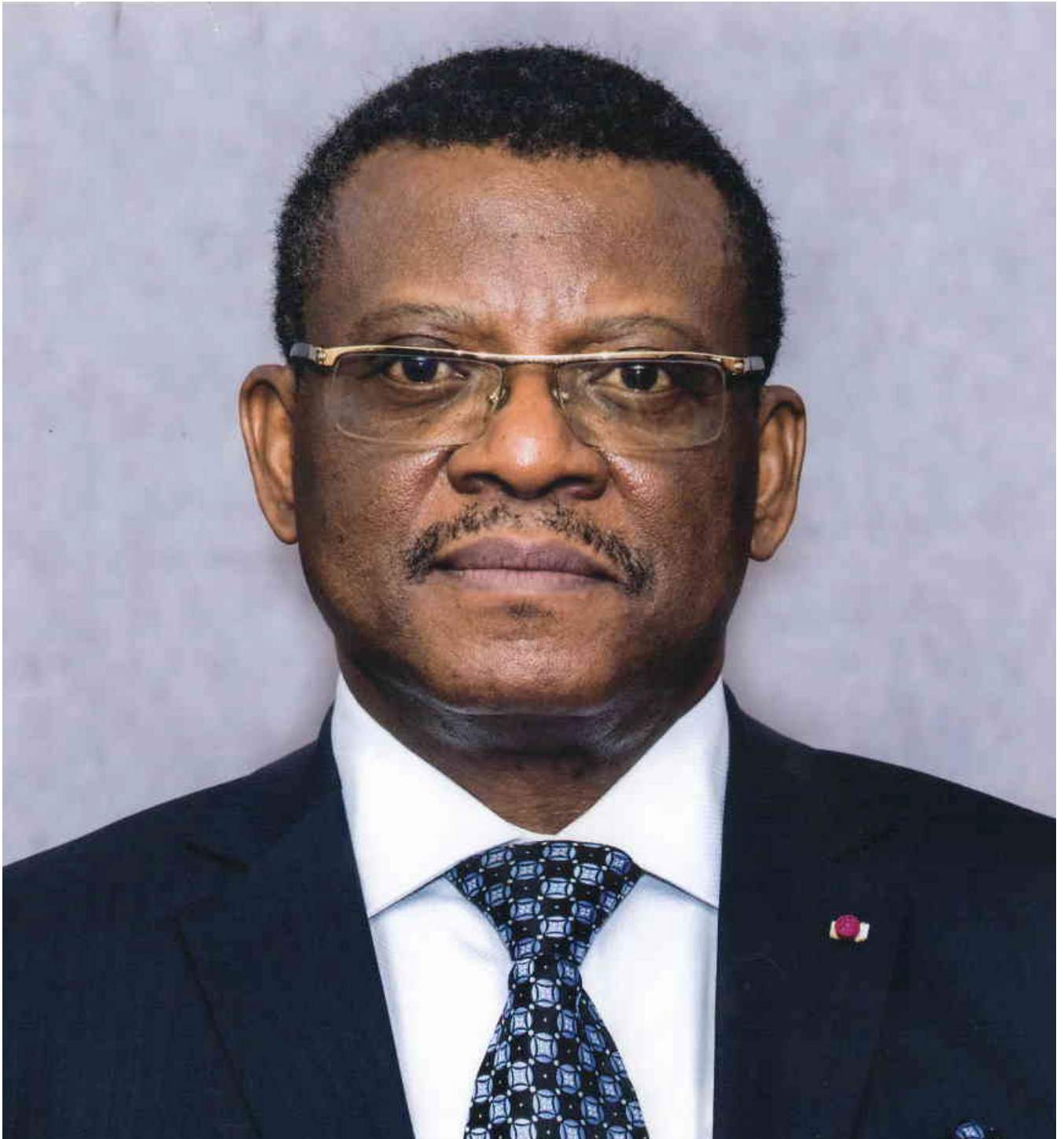
LE PRESIDENT PAUL BIYA A LA 72^{ème} SESSION DE L' ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES

(New York, 13 septembre - 24 décembre 2017)

Débat général

Thème : *Priorité à l'être humain :*

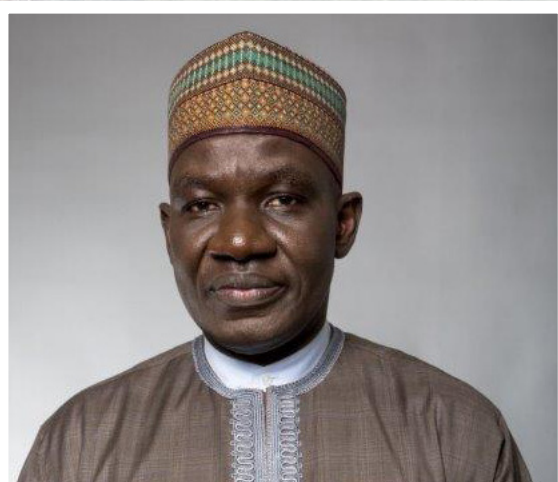
Paix et vie décente pour tous sur une planète préservée.



«... nous nous félicitons de ce que les nobles ambitions de ce nouveau programme de développement, en l'occurrence : éliminer la pauvreté, assurer la justice, la paix et l'équité d'ici à 2030 et transformer les vies tout en préservant la planète, cadrent parfaitement avec les défis et objectifs de développement de notre pays. Ainsi, la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) permettra au Gouvernement d'intensifier les précédents efforts et amorcer une nouvelle dimension de réformes devant conduire à la profonde transformation de l'économie nationale, en vue de son émergence à l'horizon 2035...»

Extrait des propos de **S.E. JOSEPH DION NGUTE**, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, contenus dans le Document National de Contextualisation et de Priorisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) pour le Cameroun.

Déclaration liminaire



Le Cameroun, à l'instar des autres pays de la Planète, s'est engagé avec détermination dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 sur le développement durable. L'ambition majeure est d'éradiquer la pauvreté, de favoriser l'avènement des sociétés pacifiques et de préserver la planète pour les générations futures.

C'est pourquoi, le respect de cet engagement politique pour la réalisation des ODD s'est très tôt manifesté à travers une approche à la fois participative et inclusive. A ce titre, les travaux de localisation inclusive des ODD ont démarré dès l'adoption des ODD en septembre 2015. Ces travaux, achevés en 2017, ont notamment permis de retenir, d'une part, 153 cibles comme étant pertinentes pour le Cameroun et, d'autre part, 52 cibles à mettre en œuvre en priorité pour réduire la pauvreté, rattraper le retard dans la mise en œuvre des ODD et améliorer la résilience des populations face aux divers chocs notamment climatiques.

En outre, le processus de révision des stratégies et politiques en cours au Cameroun offre l'opportunité d'y intégrer les ODD, certainement de manière

plus rapide que d'autres pays. A cet égard, la Stratégie Sectorielle Santé du Pays actualisée en 2016 a pris en compte l'ODD 2 et l'ODD 3. De plus, en vue de l'éligibilité du Cameroun aux appuis budgétaires octroyés par les Partenaires Techniques et Financiers au développement, une stratégie nationale de développement intérimaire prenant en compte les ODD a été élaborée en 2017. Par ailleurs, l'intégration des ODD dans la planification locale n'a pas été en reste, vu la place qu'ils occupent dorénavant dans les Plans Communaux de Développement grâce à l'appui du Programme National de Développement Participatif sous tutelle du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire.

Toutefois, l'un des défis premiers demeure l'élaboration des guides et outils devant faciliter la prise en compte des ODD dans les cadres programmatiques, y compris leur suivi. Nonobstant cet état des choses, le Cameroun continue résolument d'actualiser ses stratégies et politiques en y intégrant les ODD.

Conformément aux Hautes Directives du Président de la République dans Son Discours à l'occasion de la tenue de



la 71ème Assemblée des Nations Unies qui dit je cite « A travers l’agenda 2030, notre ambition commune est d’éradiquer la pauvreté et de ne laisser personne pour compte. C’est un défi que nous nous sommes donnés et que nous devons assumer solidairement pour répondre à l’attente de nos peuples et à l’appel de l’Histoire tout court... donnons-nous alors les moyens de nos ambitions. ... Ce faisant, nous permettrons aux ODD d’être des accélérateurs de l’avènement d’un monde de paix pour tous et partout, d’un monde de prospérité pour tous... ce n’est plus une affaire de promesses. C’est le temps de l’engagement. C’est le temps de l’action. », une feuille de route a été établie. Elle traduit le respect des engagements pris et matérialise les actions ambitieuses envisagées pour une mise en œuvre réussie des ODD au Cameroun.

Cette feuille de route comporte quatre principaux axes à savoir : (i) la vulgarisation et l’appropriation nationales des ODD à travers la mise en place d’un plan de communication et leur prise en compte dans les curricula scolaire et universitaire, (ii) la poursuite du processus d’intégration des ODD dans les politiques et stratégies nationales, (iii) le renforcement des capacités des acteurs et, (iv) la mise en place d’un mécanisme de coordination et de suivi-évaluation avec comme action phare, l’appui à la production des données pour le suivi-évaluation des ODD.

En s’inscrivant cette année 2019 au Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) sur le développement durable avec comme thème « Donner les moyens d’action aux peuples pour renforcer leur autonomisation », le Cameroun souhaite, en plus des engagements pris en matière d’examen

national volontaire des ODD, soumettre, conformément à sa feuille de route, sa démarche à l’appréciation de ses pairs et tirer avantage des meilleures pratiques pour identifier les solutions aux défis et contraintes susceptibles d’entraver sa marche harmonieuse vers la réalisation satisfaisante des ODD.

La réalisation des ODD requiert l’engagement indéfectible de tous les acteurs : le Gouvernement, la société civile, le secteur privé et les Partenaires Techniques et Financiers. De ce fait, la démarche retenue pour l’élaboration du rapport d’examen national volontaire sur la mise en œuvre des ODD s’est voulue tout d’abord normative, en s’appuyant sur les lignes directrices édictées à cet effet au niveau international, puis inclusive et participative afin que soient reflétés les points de vue de toutes les couches de population.

Elle a abouti au présent rapport qui illustre les efforts entrepris par le pays pour la mise en œuvre des ODD dont 84% des cibles contextualisées par le Cameroun étaient déjà contenues dans la stratégie nationale de développement. Il traite par ailleurs des efforts entrepris pour l’appropriation nationale des ODD et leur intégration dans les politiques. Enfin, un focus est également fait sur les actions entreprises afin que Nul ne soit laissé en marge, y compris l’intégration des cibles contextualisées dans nos politiques et sur les moyens de mise en œuvre (sur les plans institutionnels et financiers). Une attention particulière est accordée aux progrès réalisés en matière de mise en œuvre des 17 ODD au Cameroun.

La spécificité du présent rapport qui capitalise diverses expériences, est qu’il met l’accent sur les défis, y compris les



recommandations à prendre en compte pour une plus grande dynamique dans la mise en œuvre des ODD au Cameroun. Ainsi, il convient de préciser que les obstacles essentiels à la mise en œuvre des ODD au Cameroun concernent la mobilisation des ressources et partenariats adéquats et le renforcement du système de production des données à l'effet d'évaluer convenablement et régulièrement les progrès inhérents à la mise en œuvre des ODD.

A cet égard, je voudrais conclure en indiquant déjà que le Gouvernement ne ménagera aucun effort pour relever l'ensemble des défis inhérents à la mise en œuvre des ODD, et surtout d'exprimer ma profonde gratitude à l'ensemble des acteurs au développement du Cameroun pour les précieuses contributions dans le cadre de l'élaboration du présent rapport en particulier et la mise en œuvre des ODD en général.

**Le Ministre de l'Economie, de la Planification
et de l'aménagement du territoire,**



S.E. ALAMINE OUSMANE MEY



MESSAGES CLES

Au Cameroun, la mise en œuvre des ODD intervient dans un contexte d'actualisation des politiques et stratégies de développement avec comme corollaire la facilitation de leur intégration. De plus, en vue de la conclusion d'un programme économique et financier avec le FMI, une Stratégie intérimaire de développement, prenant en compte les ODD contextualisés, a été élaborée. Sur le plan sécuritaire, le pays fait face depuis 2014 à des attaques répétées du groupe terroriste Boko Haram dans la partie septentrionale, à l'afflux des réfugiés Centrafricains à l'Est et depuis 2017 à une crise interne dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Tous ces facteurs qui affectent les capacités de mobilisation des ressources internes influent négativement sur la réalisation des ODD. En dépit de ces difficultés, des avancées ont été enregistrées dans la mise en œuvre de l'agenda 2030

En matière d'éducation, malgré la forte croissance des effectifs, des Progrès notables ont été réalisés en matière d'élargissement de l'accès et de réduction des disparités et de la parité fille/garçon. Une nouvelle stratégie sectorielle pour l'éducation arrimée à l'ODD4 est en cours d'élaboration. Toutefois, la faible efficacité et l'insuffisante rétention handicapent l'atteinte de l'universalisation. Au niveau de l'enseignement supérieur, le défi demeure le développement des filières professionnalisantes. La qualité de l'éducation reste affectée par l'Insuffisance qualitative et quantitative des infrastructures nécessaires et l'insuffisance des enseignants.

Concernant la croissance économique, elle a ralenti pour s'établir à 3,5 % en 2017 (contre 4,5 % en 2016 et 5,2% en 2015), principalement à cause d'une baisse de 17 % de la production pétrolière. Les perspectives à moyen terme restent positives après la reprise en 2018 (3,8%) et une projection de 4,4% en 2019 et de 5% à moyen terme. Toutefois, ces réalisations et perspectives de croissance restent largement en deçà des 7% nécessaires pour l'atteinte des objectifs escomptés en matière de développement durable. Ainsi, le Gouvernement entend raffermir les conditions permettant au secteur privé de prendre le relais de l'investissement public pour tirer la croissance, ce à travers notamment la promotion d'une plus grande diversification de notre économie.

La réduction des inégalités reste un défi majeur. L'indice de Gini est passé de 39 % en 2007 à 44 % en 2014, traduisant ainsi une accentuation des inégalités, avec une plus forte acuité en milieu rural. L'incidence de la pauvreté a légèrement baissé en passant de 39,9% en 2007 à 37,5% en 2014. Toutefois, le niveau de pauvreté est très variable d'une région à une autre et plus prononcé dans la région de l'Extrême-Nord. Afin de réduire les inégalités et la précarité, il est envisagé l'extension de la couverture des mesures de protection sociale et l'amélioration de l'efficacité des politiques distributives.

Pour la lutte contre les changements climatiques, le pays a ratifié l'accord de Paris, élaboré sa stratégie nationale REDD+ et ambitionne de réduire ses émissions de l'ordre de 32%. De plus, la prise en compte des changements climatiques dans le plan d'Investissement Agricole est en cours. Cependant, le financement des activités alternatives à la déforestation, principal contributeur à l'émission des gaz à effet de serre, et les capacités



de production des données sur l'environnement demeurent les principales contraintes.

La qualité des politiques et des Institutions est en nette amélioration depuis 2016, conformément aux indicateurs CPIA de la Banque mondiale. Toutefois, le score concernant l'indice MO Ibrahim est passé de 4,68/10 en 2007 à 4,40/10 en 2016 traduisant ainsi une détérioration de la qualité de la Gouvernance. Bien que les principaux défis soient l'accélération de la décentralisation et l'amélioration de la situation sécuritaire dans certaines régions du pays, l'on note en général une régression de la grande criminalité.

En vue d'une mobilisation efficace des ressources et partenariat, le pays ambitionne, après une évaluation du financement du développement, d'accroître la mobilisation des ressources internes à travers l'élargissement de l'assiette fiscale, redynamiser la coopération sud-sud et la coopération triangulaire, renforcer la mobilisation des ressources du secteur privé, et mettre en œuvre les mécanismes en vue de la mobilisation des financements innovants.

Les facteurs clés de succès à la mise en œuvre des ODD, concernent : (i) leur prise en compte dans le budget ; et (ii) Le renforcement du dispositif statistique permettant de faire le suivi des progrès accomplis.



TABLE DES MATIÈRES

DÉCLARATION LIMINAIRE	i
MESSAGES CLÉS	iv
SOMMAIRE	vi
LISTE DES TABLEAUX	vii
LISTE DES GRAPHIQUES	viii
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	x
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	xiii

INTRODUCTION	1
--------------	---

1. MÉTHODOLOGIE ET PROCÉDURE DE PRÉPARATION DE L'EXAMEN NATIONAL VOLONTAIRE	3
1.1 Mise en place d'une équipe de coordination du processus	4
1.2 Revue documentaire et collecte des données et informations sur l'état de mise en oeuvre des ODD	4
1.3 Production du rapport	5
1.4 Validation du rapport	5

2. PRÉSENTATION DU CAMEROUN ET DE SA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT	6
2.1 Situation géographique	7
2.2 Situation démographique	9
2.3 Contexte institutionnel et politique	9
2.4 Contexte économique et social	10
2.5 Contexte sécuritaire et social	12
2.6 Stratégie de développement du Cameroun	13

3. POLITIQUES ET ENVIRONNEMENT FACILITATEURS	18
3.1. Appropriation des ODD	19
3.2. Intégration des ODD dans les cadres nationaux	21
3.3. Inclusivité des ODD	23
3.4. Mécanismes institutionnels	25

4. PROGRÈS RÉALISÉS DANS LA MISE EN OEUVRE DES ODD AU CAMEROUN	24
4.1. Évaluation des progrès réalisées pour la mise en oeuvre des ODD qui feront l'objet d'un examen particulier au FPHN 2019	25
ODD 4 : Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	31



ODD 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, et un travail décent pour tous	44
ODD10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre	54
ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.	62
ODD 16 : Paix, justice et institutions fortes	66
ODD 17. Partenariats pour atteindre les objectifs	74
4.2. Progrès réalisés dans la mise en œuvre des autres ODD	83
ODD 1 : Élimination de la pauvreté	84
ODD 2: éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable	90
ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge	95
ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	103
ODD 6 : Eau potable et assainissement	109
ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un cout abordable	113
ODD 9 : Industrie, innovation, infrastructures	117
ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	121
ODD 12. Etablir des modes de consommation et de production durables	127
ODD 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable	131
ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité	135
5. MOYENS DE MISE EN ŒUVRE DES ODD	139
6. PERSPECTIVES	141
6.1. Perspectives globales à l'ensemble des ODD	142
6.2 Perspectives thématiques des ODDs	143
CONCLUSIONS	148
BIBLIOGRAPHIE	150
ANNEXES	152



LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Degré de prise en compte des cibles des ODD dans les documents de planification du Cameroun -----	22
Tableau 2: évolution des ratios élèves/enseignants dans les différents niveaux d'enseignement au Cameroun entre 2015 et 2017 -----	40
Tableau 3: Acteurs de construction d'un État de droit au Cameroun -----	72
Tableau 4 : Évolution de la dette publique et à garantie publique (en % du PIB) -----	75

ENCADRE

Encadré 1 : liste des cibles contextualisées de l'ODD4 -----	31
Encadré 2: liste des cibles contextualisées pour l'ODD8 -----	40
Encadré 3: cibles contextualisées de l'ODD10 -----	55
Encadré 4: Présentation du Projet de Filets sociaux -----	57
Encadré 5: cibles contextualisées de l'ODD13 -----	62
Encadré 6: cibles contextualisées de l'ODD1 -----	84
Encadré 7: -----	90
Encadré 8 : Liste des cibles contextualisées de l'ODD 3 -----	96
Encadré 9: -----	103
Encadré 10 : cibles contextualisées de l'ODD12 -----	127
Encadré 11 : Cibles contextualisées pour l'ODD15 -----	135



LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 4.1 : Evolution du Taux d'achèvement au cycle de l'enseignement primaire et au 1er cycle des enseignements secondaires technique et général au Cameroun entre 2015 et 2018 -----	33
Graphique 4.2 : Taux d'achèvement par sexe au 1er cycle de l'enseignement secondaire au Cameroun en 2015 -----	34
Graphique 4.3 : Évolution des taux bruts de scolarisation au primaire et 1er cycle du secondaire au Cameroun sur la période 2012-2016 -----	35
Graphique 4.4 : Évolution globale et par sexe des taux bruts de scolarisation dans l'enseignement supérieur au Cameroun entre 2012 et 2016 -----	35
Graphique 4.5 : Variation du poids relatif de l'enseignement technique par rapport à l'enseignement entre 2014 et 2017 au Cameroun -----	36
Graphique 4.6 : Ratios d'encadrement (étudiants/enseignant) dans les universités d'Etat -----	41
Graphique 4.7 : Évolution comparée des taux de croissance réalisés et projetés -----	47
Graphique 4.8 : Rémunération horaire moyenne des salariés en FCFA -----	49
Graphique 4.9 : Évolution de la moyenne de l'APD au Cameroun et en Afrique Subsaharienne entre 2010 et 2017. -----	59
Graphique 4.10 : Montant en millions de dollars US des IDE entrants au Cameroun -----	59
Graphique 4.11 : Pourcentage de par secteur d'activité entre 2012 et 2015 -----	60
Graphique 4.12 : Coût moyen des transactions d'envoi des fonds de certains pays d'Afrique subsaharienne -----	60
Graphique 4.13 : Volume des fonds reçus de la diaspora par certains pays d'Afrique subsaharienne entre 2010 et 2017 -----	61
Graphique 4.14 : Répartition (en %) de la population utilisant les technologies propres ou le bois pour la cuisson. -----	114



SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AGOA	American Growth Opportunities Act
ANOR	Agence des Normes et de la qualité
ANTIC	Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication
APD	Aide Publique au Développement
APE	Accords de Partenariat Économique
APME	Agence de Promotion des petites et Moyennes Entreprises
ART	Agence de Régulation des Télécommunications
ATPC	Assainissement Total Piloté par la Communauté
BC-PME	Banque Camerounaise des PME
BUNEC	Bureau National de l'État Civil
CATI	Centre d'Appui à la Technologie et à l'Innovation
CDC	Cameroon Development Corporation
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CEDEF	Convention des Nations Unies pour l'Élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes
CEMAC	Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CIRAD	Centre de coopération Internationale en recherche Agronomique pour le Développement
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
CONAC	Commission Nationale Anti-Corruption
CSU	Couverture Santé Universelle
CTD	Collectivités Territoriales Décentralisées
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
ECAM	Enquête Camerounaise auprès des ménages
ELECAM	Elections Cameroon
FEC	Facilité Élargie de Crédit
FEICOM	Fond Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunal
FMI	Fonds Monétaire International
FNE	Fond National de l'Emploi
FPHN	Forum de Politique de Haut Niveau
IDH	Indice de Développement Humain
IIAT	Institut International d'Agriculture Tropicale
IRAD	Institut de Recherche Agricole pour le Développement
IST	Infection Sexuellement Transmissible
MINAC	Ministère des Arts et de la Culture
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINAS	Ministère des Affaires Sociales
MINAT	Ministère de l'Administration Territoriale
MINDEVEL	Ministère de la Décentralisation et du Développement Local



MINDEF	Ministère de la Défense
MINEDUB	Ministère de l'Éducation de Base
MINEE	Ministère de l'Eau et de l'Énergie
MINEFOP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINEPAT	Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINEPDED	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et du Développement Durable
MINEPIA	Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales
MINESEC	Ministère des Enseignements Secondaires
MINESUP	Ministère de l'Enseignement Supérieur
MINFI	Ministère des Finances
MINHDU	Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain
MINJEC	Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique
MINJUSTICE	Ministère de la Justice
MINMIDT	Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique
MINPROFF	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille
MINREX	Ministère des Relations Extérieures
MINSANTE	Ministère de la Santé Publique
MINTSS	Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale
OAPI	Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économique
ODD	Objectif de Développement Durable
OIF	Organisation Internationale de la Francophonie
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONU	Organisation des Nations Unies
OSC	Organisation de la Société Civile
PAEPA-MRU	Projet d'Eau Potable et Assainissement en Milieu Rural
PAEPAMSU	Projet d'Eau Potable et Assainissement en Milieu Semi-Urbain
PAEPYS	Projet d'Alimentation en Eau Potable de la ville de Yaoundé à partir de la Sanaga
PAJER-U	Programme d'Appui à la Jeunesse Rurale et Urbaine
PAMEC	Programme d'Appui à la Modernisation de l'État Civil
PCD	Plan Communal de Développement
PDHU	Plan Directeur de l'Hydraulique Urbain et péri-urbain
PDVIR	Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes
PIAASI	Programme Intégré d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel
PIB	Produit Intérieur Brute
PIDMA	Projet d'Investissement et de Développement des Marchés Agricoles



PLANUT	Plan d'Urgence Triennal
PN2RC	Plateforme Nationale de Réduction des Risques de Catastrophes
PNE	Politique Nationale de l'Eau
PNFMV	Programme National de Formation aux Métiers de la Ville
PNG	Politique Nationale du Genre
PNLDAH	Plan National de Lutte contre les Déversements Accidentels d'Hydrocarbures
PNUD	Programme des Nations unies pour le Développement
PNV	Programme National de Volontariat
PPA	Projet de Performance des Administrations
PRODEL	Projet de Développement de l'Élevage
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PULCI	Programme d'Urgence de Lutte contre les Inondations
PVVIH	Personne vivant avec le VIH
REGAE	Recensement Général de l'Agriculture et de l'Elevage
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RRC	Réduction de Risques de Catastrophe
SDI	Schéma Directeur Informatique
SDSR	Stratégie de Développement du Secteur Rural
SNDD	Stratégie Nationale du Développement Durable
SNDS	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique
SNI	Société Nationale d'Investissement
SONARA	Société Nationale de Raffinage
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
VNR	Voluntary National Report



Résumé exécutif



L'année 2015 a été marquée au niveau mondial par l'adoption du nouvel Agenda post 2015 pour le développement durable. Cet agenda intervient à l'issue de la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dont le bilan a été très mitigé, particulièrement en Afrique, bien que des avancées majeures aient été enregistrées dans plusieurs domaines.

L'approche choisie par les pays africains pour l'adoption de l'agenda 2030 a été conditionnée par la finalisation de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine dont l'adoption en 2015, a servi de base au positionnement du continent en matière de développement durable. Ces deux agendas posent des défis et offrent des opportunités pour les pays africains. L'approche retenue au niveau mondial pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 recommande de « ne laisser personne de côté » et préconise, contrairement aux OMD, une appropriation nationale de 17 Objectifs de Développement Durable identifiés ainsi que des 169 cibles y afférentes en tenant compte du contexte propre à chaque pays et de ses spécificités.

C'est dans ce dernier cadre que le Gouvernement du Cameroun à travers le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT), avec l'appui du Système des Nations Unies, a conduit à partir de fin 2015, le processus de localisation inclusive des ODD au Cameroun. Ce processus s'est fait de manière participative et inclusive en incluant tous les acteurs au développement, notamment au niveau national (administrations publiques centrales et décentralisées, partenaires techniques et financiers, agences des Nations Unies, société civile, secteur privé, syndicats, collectivités



territoriales décentralisées, jeunesse) et les populations à la base.

Ce processus a abouti à l'élaboration du document national de contextualisation des ODD dont les résultats serviront à alimenter les réflexions sur l'actualisation des différents documents de planification et de programmation du développement notamment la seconde phase d'opérationnalisation de la Vision 2035.

Dans cette perspective, le Gouvernement entend réaffirmer son volontarisme et son engagement en faveur des ODD, à travers l'élaboration d'une contribution nationale volontaire sur la mise en œuvre des ODD au Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) sur le Développement Durable qui aura lieu en juillet 2019 à New-York.

La méthodologie ayant encadré la préparation de la participation du Cameroun à ce Forum s'est articulée principalement autour de quatre phases :

- la mise en place d'une équipe de coordination du processus ;
- la revue documentaire et la collecte des données et informations sur l'état de mise en œuvre des ODD auprès de tous les acteurs, y compris les populations vulnérables à l'instar des personnes en situation d'handicap ;
- la production participative et inclusive du rapport ;
- la validation technique et stratégique du rapport.

Cette démarche a notamment permis d'évaluer les progrès réalisés par le Cameroun en matière de mise en œuvre des de l'ensemble des 17 ODD, y compris l'identification des défis pour leur atteinte et les perspectives y afférentes. Au-delà des progrès, les travaux se sont également appesantis sur l'analyse du contexte de mise en œuvre des ODD. A cet égard, il y'a lieu de souligner que la mise en œuvre des ODD s'est déroulé dans un contexte marqué par : (i) l'actualisation des politiques qui a eu pour effet de faciliter leur prise en compte dans les stratégies en cours d'élaboration, (ii) la dégradation de la situation sécuritaire dans certaines régions du pays, avec un effet d'éviction sur la mise en œuvre des ODD au travers de l'affectation d'une part importante des ressources à la préservation de la sécurité et à la résolution pacifique des conflits.

S'agissant des progrès réalisés, il y'a lieu de souligner que bien que le rapport aborde



les 17 ODD, nous nous limiterons dans le cadre de la présente synthèse aux six ODD qui feront l'objet d'examen au Forum Politique de Haut Niveau sur le Développement durable en juillet 2019, à savoir l'ODD4, l'ODD8, l'ODD10, l'ODD13, l'ODD16 et l'ODD17.

1. Éducation de qualité et équitable pour tous

Les progrès réalisés en matière d'enseignement fondamentale ont permis d'améliorer les taux d'achèvement au niveau du secondaire première cycle qu'il s'agisse de l'enseignement général (80% en 2018 contre 53,2% en 2015, soit un accroissement de 26,8%) ou technique (71,8% en 2018 contre en 59,3% en 2015).

Toutefois, au niveau du préscolaire, l'évolution du taux brut de préscolarisation qui était en croissance constante sur la période 2010-2016, passant de 25,3% à 39,0%, a connu un net infléchissement en 2017 pour se situer à 36,8%. Cette situation s'explique surtout par les perturbations observées dans les Régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

Au niveau du cycle primaire, les statistiques fournies par le Ministère en charge de l'éducation de base montrent que plus des trois quarts des élèves ont achevé le cycle primaire au Cameroun en 2015, mais une légère baisse du taux d'achèvement est observée en 2017 (72,5%), largement en deçà de l'objectif de 100% fixé par le Cameroun en 2020.

S'agissant de la facilitation de l'accès de tous à un coût abordable à un enseignement technique, professionnel et tertiaire y compris universitaire, on observe que le taux brut de scolarisation est resté presque stable dans le secondaire entre 2015 (61%) et 2016 (62%) d'après les données fournies par l'UNESCO. et dans le supérieur où son niveau est resté en dessous de l'objectif de 25% fixé à l'horizon 2020. De plus, la participation des personnes du sexe féminin dans l'enseignement supérieur reste relativement faible en comparaison avec celle des personnes de sexe masculin.

En matière de qualité, malgré les mesures prises par le Gouvernement pour le recrutement des enseignants dans le primaire, le ratio élèves par enseignant s'est légèrement détérioré en raison de l'accroissement des effectifs et de la crise sécuritaire.

2. Croissance économique et travail décent

. En 2016, le Cameroun a enregistré un taux de croissance du PIB réel de 4,5%. En 2018, la croissance économique du Cameroun s'est établie à 3,9 % marquant ainsi une légère amélioration par rapport à 2017 (3,7%). Eu égard à ce qui précède, il y'a lieu de relever que les progrès enregistrés en matière de croissance (4,6% en moyenne sur la période allant de 2010 à 2018) sont restés en deçà des objectifs escomptés (7%).

En matière d'emploi, les politiques mises en place par le Gouvernement n'ont pas permis de réduire la proportion d'emploi informel dans l'économie. En effet avec près de 90% des actifs occupés, Le secteur informel non agricole reste le plus grand pourvoyeur d'emploi au Cameroun.

Pour éliminer toutes les formes de travail des enfants, le Cameroun, en plus de la loi n°.



092/007 du 14 août 1992 portant Code du travail, a adopté la loi no. 2005/015 du 29 décembre 2005 relative à la lutte contre le trafic et la traite des enfants. Cette loi vise à protéger les enfants entre autres contre les activités économiques dangereuses. Les données sur le travail des enfants montrent que chez les enfants de 10 à 17 ans, près de 4 sur 10 exercent une activité économique. Chez les 10-13 ans, la proportion est de 3 enfants sur 10. La disparité entre filles et garçons est faible, mais un contraste marqué apparaît entre milieu rural et milieu urbain.

Pour ce qui est du tourisme, on note qu'en 2014, le Cameroun a accueilli plus de 912 000 touristes internationaux. ce qui lui a permis d'être classé 25ème destination touristique en Afrique et 155ème dans le monde.

3. Inégalités réduites

En vue de la réduction des inégalités, plusieurs actions ont été entreprises par le Gouvernement à l'instar de l'implémentation d'un programme de filets sociaux, le relèvement du niveau du revenu minimum garanti (SMIG) et de la revalorisation des salaires des fonctionnaires. Toutefois,

. L'évolution de l'Indice de Gini qui se situait en 2014 autour de 46,6/100 démontre que les inégalités de revenu se sont accentuées au Cameroun. C'est d'ailleurs ce que révèlent les résultats de la quatrième enquête auprès des ménages qui indique que l'incidence de la pauvreté s'est davantage détériorée en milieu rurale tandis qu'on a observé une légère amélioration en milieu urbain. De plus les écarts de pauvreté entre les régions se sont davantage aggravés.

En dépit de l'aggravation des inégalités, il y'a lieu de souligner que grâce aux actions entreprises pour améliorer le cadre normatif, la proportion des populations couvertes en matière de sécurité sociale s'est accrue en passant de 10% en 2012 à 20% en 2015 et à 22,5% en décembre 2018. De même, le nombre total d'assurés sociaux privés est passé de 683 365 à 1 408 234, dont 164 646 assurés volontaires.

On note par ailleurs que le Plan Triennal Spécial Jeunes PTS Jeune, lancé officiellement en 2017 et doté d'une enveloppe de 102 milliards de FCFA reste dans sa phase de démarrage. Ce plan devra favoriser l'insertion socio-professionnelle des jeunes et réduire davantage les inégalités.

4. Changements climatiques

En ce qui concerne la résilience et l'adaptation aux effets des changements climatiques, on note que le Cameroun a signé la plupart des conventions internationales sur l'environnement, parmi lesquelles la Convention sur la Diversité Biologique (1992), la Convention cadre des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification (1997), la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (2001) et la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique (1994).

Suite à l'adoption des ODD, le pays a élaboré une Stratégie nationale REDD+ et a rendu



fonctionnel l'Observatoire National de Lutte contre les Changements climatiques. De plus, un guide de prise en compte des risques de catastrophe et des changements climatiques dans les politiques, stratégies, programmes et projets a été élaboré par le Gouvernement.

Pour ce qui est de la mobilisation des ressources pour l'opérationnalisation du fonds vert climat, l'on peut noter qu'un point focal fonds vert a été désigné au MINEPDED. De plus, la liste des projets devant bénéficier de l'appui du fonds vert a été élaborée et certains de ces projets sont en cours d'élaboration avec l'appui du PNUD. En perspective le pays ambitionne à travers le MINFI et le FEICOM d'être éligible au statut d'agent partenaire pour le fonds vert.

5. Sociétés pacifiques et inclusives, justice et institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

En raison des crises et tensions sécuritaires qui sévissent dans certaines régions du pays, le niveau de violence semble avoir augmenté. En effet, les données statistiques recueillies auprès des juridictions camerounaises ont révélé 5 295 procès-verbaux portant sur la criminalité violente en 2016, comparativement à l'année 2015 où elle se situait à 5 254, soit 41 cas de plus ; tandis que ce nombre est passé de 6 591 en 2017 à 6 280 en 2018. S'agissant du sentiment d'insécurité de manière générale, les statistiques de l'INS (2015) montrent que plus d'un adulte sur quatre (27%) affirment se sentir globalement en sécurité.

Concernant la promotion de l'état de droit et de la justice, on note des évolutions significatives en ce qui est du cadre juridique existant au Cameroun en la matière.

Sur le plan interne, le Cameroun a renforcé son dispositif législatif et règlementaire en adoptant un certain nombre de textes de loi dans le souci de maintenir la cohésion sociale. L'on peut alors noter entre autres la promulgation de la Loi n°2016/007 du 12 juillet 2016 portant Code Pénal et l'élaboration et l'adoption en 2015 d'un Plan d'Action National de Promotion et de Protection des Droits de l'Homme (2015-2019).

Pour ce qui est de la mise en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux, on peut observer des avancées en matière de Qualité des politiques et des institutions dont le score concernant l'indicateur CPIA de la Banque mondiale a été en nette amélioration depuis 2015 grâce notamment à la mise en place des tribunaux administratifs, du Conseil Constitutionnel et des institutions en charges de l'accélération du processus de décentralisation. .

6. Partenariat mondial pour le développement durable

Les données et informations disponibles font état de ce que les recettes budgétaires de l'Etat (hors dons) ont cru de façon considérable en près d'une décennie passant de 1936,9 milliards FCFA en 2010 à 3433 milliards FCFA en 2018 soit un taux d'accroissement annuel moyen de 7,7%. Cette hausse est portée par l'augmentation des recettes fiscales lesquelles représentent 58% des recettes budgétaires en 2017 contre 55% en 2016. Le taux de pression fiscale, qui mesure quant à lui le poids des impôts dans l'économie, est



passé, pour le cas du Cameroun, de 12,9% du PIB en 2016 à 13,1% en 2017 ; comparé à d'autres pays de niveau de développement semblable, ce taux reste très faible.

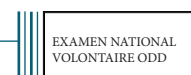
La dette publique du pays demeure relativement faible bien qu'étant en légère hausse. En 2018, celle-ci représentait 33,5% du PIB contre 26,5% en 2015, avec une dette extérieure représentant 25,5% du PIB en 2018 contre 19,1% en 2015.

Parmi les actions majeures entreprises par l'Etat et justifiant les avancées enregistrées, on peut citer : la dématérialisation des procédures de paiement des impôts (télé déclaration) pour les grandes et moyennes entreprises, le lancement du paiement électronique dans la plateforme e-GUCE (Guichet Unique des opérations du Commerce Extérieur), la mutualisation des formalités d'enregistrement fiscal et foncier, la lutte contre la fraude fiscale, notamment à travers l'obligation pour tout organisme public ou privé de communiquer à l'administration fiscale les informations sur des personnes susceptibles d'être redevables d'impôts, droits et taxes et la réduction de l'encours de la dette contractée mais non décaissée.

PRINCIPAUX DEFIS

Comme relevé précédemment, l'examen national volontaire des ODD pour le cas du Cameroun ne s'est pas limité à l'évaluation des progrès réalisés, mais s'est également appesanti sur les principaux défis pour l'atteinte des ODD. Au rang de ces défis, il convient de mentionner :

- (i) Le défi de l'intégration des ODD dans les cadres programmatiques : le processus d'intégration des ODD dans les politiques et stratégies est en cours. Toutefois, il conviendra de l'intégrer également dans les programmes ministériels, les cadres de dépenses à moyens terme, les projets de performance des administrations, les budgets et la Plan d'Investissement Annuel des CTD ;
- (ii) Le défi d'une meilleure prise en compte des personnes vulnérables dans la mise en œuvre des politiques : ces derniers sont souvent prises en compte au moment de l'élaboration des politiques mais pas nécessairement au moment de leur mise en œuvre ;
- (iii) Le défi de l'achèvement universel de l'enseignement fondamental ;
- (iv) Le défi de l'accroissement de l'offre en matière d'enseignement technique au niveau du secondaire et de la professionnalisation des enseignements au niveau du supérieur ;
- (v) Le défi du respect des normes de qualité édictés par l'UNESCO en matière d'éducation ;
- (vi) Le défi de la diversification de l'économie en vue de l'atteinte d'un taux de croissance minimum de 7% nécessaire à l'atteinte des ODD ;
- (vii) Le défi de l'amélioration des mécanismes de ciblage en ce qui concerne les programmes de protection sociale et de lutte contre la pauvreté ;
- (viii) Le défi de l'extension des mesures de protection sociale à une plus grande couche



des personnes vulnérables ;

(ix) Le défi de la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du Plan d'Action National pour l'adaptation aux changements climatiques ;

(x) Le défi d'une meilleure coordination des interventions de lutte contre les changements climatiques ;

(xi) Le défi du renforcement de la crédibilité des institutions ;

(xii) Le défi de la restauration de la paix dans les régions en crise ;

(xiii) Le défi de la production des données nécessaires à un meilleur suivi de la mise en œuvre des ODD ;

(xiv) Le défi de la mobilisation des ressources et des partenariats pour la mise en œuvre des ODD.

RECOMMANDATIONS CLÉS

Les principales recommandations ci-après permettront d'améliorer les progrès dans la mise en œuvre des ODD au Cameroun. Il s'agit :

- de mettre en place à très court terme la plateforme de suivi de la mise en œuvre des ODD ;
- de prévoir lors du processus d'intégration des ODD dans les stratégies, une démarche opérationnelle pour leur mise en œuvre afin qu'on ne limite pas leur intégration uniquement dans les stratégies mais également dans les CDMT et les budgets ;
- de prévoir au niveau de chaque ministère impliqué dans la mise en œuvre des ODD, une ligne budgétaire dédiée au suivi ;
- de mobiliser les ressources en vue de la production des statistiques nécessaires au suivi de la mise en œuvre des ODD ;
- de définir une stratégie de mobilisation des ressources en vue du financement de la mise en œuvre des ODD ;
- d'allouer plus de ressources aux ministères en charges des services sociaux pour renforcer l'inclusivité dans la mise en œuvre des ODD ;
- de tenir compte du niveau de contribution à la lutte contre la pauvreté comme critère d'allocation des ressources aux secteurs, aux régions et aux collectivités territoriales décentralisées.
- D'intensifier l'appropriation, la mise en œuvre, le financement et l'évaluation des ODD dans les Collectivités Territoriales Décentralisées dans un contexte annoncé d'accélération et d'approfondissement de la décentralisation.



PERSPECTIVES

Les perspectives à court et moyen terme concernent :

- (i) Intensification de l'appropriation nationale des ODD à travers leur prise en compte dans les programmes scolaires et universitaires ou extra scolaires.
- (ii) la poursuite de la démarche d'intégration des ODD dans les politiques publiques et les programmes;
- (iii) la mise en place d'une plateforme nationale multi-acteurs de suivi, d'examen et de redevabilité pour les ODD;
- (iv) le renforcement du système statistique national grâce à l'appui du projet d'Amélioration de l'Efficacité de la Dépense Publique et du Système Statistique;
- (v) l'élaboration d'une stratégie de mobilisation des partenariats et des ressources nécessaires à la mise en œuvre des ODD.
- (vi) l'accompagnement des CTD dans la mise en place des cadres de dialogue pour la mise en œuvre des ODD ;



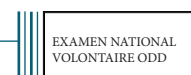
En septembre 2015, à la 70e session ordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies, les Chefs d'État et de Gouvernement du monde ont adopté la résolution 70/1 « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». Cette résolution qui proclame que personne ne doit être laissé en marge du progrès social (« no one left behind ») institue un nouvel Agenda de développement durable qui comprend 17 objectifs, 169 cibles et environ 231 indicateurs. Cet agenda est un plan d'action pour l'humanité, la planète et la prospérité qui vise aussi à renforcer la paix partout dans le monde dans le cadre d'une liberté plus grande.

Compte tenu du niveau d'ambition et d'exigence de l'agenda 2030, et au vu du bilan mitigé de la mise en œuvre de l'Agenda 2015 sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), les États signataires de la résolution 70/1 ont convenu d'une appropriation nationale des 17 ODD afin de garantir une mise en œuvre efficace et appropriée au contexte national et aux spécificités de chaque pays. À l'instar d'autres États membres des Nations Unies, le Cameroun a procédé dès Décembre 2015 à la localisation inclusive des ODD. Ce processus a abouti en 2017 à la production du rapport national de contextualisation et de priorisation des ODD qui a permis de contextualiser 153 cibles pour le Cameroun sur les 169 cibles totales, avec 217 indicateurs pour leur suivi. Parmi ces 153 cibles, 53 ont été retenues comme prioritaires. Pour chacune des cibles retenues, le Rapport sur la situation de référence donnera les valeurs de base qui seront utilisées pour le suivi de la mise en œuvre des ODD. C'est sur les 153 cibles contextualisées et leurs valeurs de référence que le pays s'est engagé à rendre compte à la communauté nationale et internationale des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

Comme le prévoit la résolution 70/1, chaque pays s'est engagé à produire un rapport d'Examen National Volontaire sur l'état de mise en œuvre des ODD au moins quatre fois sur la période 2016-2030. La présentation de ces rapports s'effectue de manière régulière au cours du Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) sur le développement durable qui se tient chaque année. Tous les quatre ans, sous les auspices de l'Assemblée Générale, un FPHN se tient avec pour but de fournir des orientations de haut niveau concernant le programme de développement à l'horizon 2030 et sa mise en œuvre, de recenser les progrès accomplis et les nouveaux défis, et de prendre d'autres mesures pour accélérer la mise en œuvre des ODD.

C'est en prélude au FPHN sur le développement durable de juillet 2019, dans lequel le Cameroun a été retenu pour présenter son premier VNR, que ce rapport est rédigé. Il se propose d'évaluer l'état de mise en œuvre des ODD au Cameroun depuis le lancement de l'Agenda 2030 sur une perspective politique et stratégique, suivant un processus participatif.

De manière spécifique, ce rapport vise à :



- (i) évaluer la prise en compte des ODD dans les documents stratégiques et programmatiques du Cameroun ;
- (ii) analyser l'environnement de mise en œuvre des ODD au Cameroun ainsi que les défis auxquels le pays est confronté ;
- (iii) évaluer l'état de mise en œuvre des ODD au Cameroun en général et des ODD retenus au FPHN en particulier.

Ce rapport présente tour à tour : (i) la méthodologie et le processus de préparation de cet examen national volontaire, (ii) le Cameroun et sa politique de développement, (iii) l'environnement de mise en œuvre des ODD au Cameroun, (iv) les progrès sur la mise en œuvre des ODD, (v) les moyens de mise en œuvre et (vi) les perspectives.





1

MÉTHODOLOGIE ET PROCESSUS DE PRÉPARATION DE L'EXAMEN NATIONAL VOLONTAIRE

L'élaboration du Rapport national volontaire sur l'état de mise en œuvre des ODD au Cameroun s'est faite dans le cadre d'une approche participative ayant impliqué l'ensemble des acteurs de développement notamment le Gouvernement, le Parlement, le secteur privé, la société civile, les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), les Associations des jeunes, les médias et les universitaires.

La méthodologie de préparation de l'examen national volontaire sur les ODD, telle qu'élaborée dans la note méthodologique, a été organisée autour de quatre grandes étapes.

1. MÉTHODOLOGIE ET PROCESSUS DE PRÉPARATION DE L'EXAMEN NATIONAL VOLONTAIRE

L'élaboration du Rapport national volontaire sur l'état de mise en œuvre des ODD au Cameroun s'est faite dans le cadre d'une approche participative ayant impliqué l'ensemble des acteurs de développement notamment le Gouvernement, le Parlement, le secteur privé, la société civile, les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), les Associations des jeunes, les médias et les universitaires.

La méthodologie de préparation de l'examen national volontaire sur les ODD, telle qu'élaborée dans la note méthodologique, a été organisée autour de quatre grandes étapes.

1 Mise en place d'une équipe de coordination du processus

A l'issue de l'atelier de lancement du processus d'élaboration du rapport qui s'est tenu le 13 août 2018, un groupe de travail multi-acteurs a été mis en place par Décision du Ministre de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire.

Ce groupe de travail avait pour mandat de coordonner toutes les actions nécessaires à l'élaboration du rapport devant être transmis au siège des Nations Unies dans le cadre de l'examen de la mise en œuvre des ODD, notamment : l'élaboration de la méthodologie et le chronogramme de rédaction du rapport ; l'état des lieux de la mise en œuvre de l'ensemble des cibles inhérentes aux ODD par le Cameroun ; la collecte des informations à inclure dans le rapport auprès des administrations, des partenaires techniques et financiers et tout autre acteur intervenant dans la mise en œuvre des ODD ainsi que la consolidation du rapport final.

Ce groupe de travail était appuyé dans ses tâches par un secrétariat technique qui assurait sur le plan technique la rédaction du rapport.

1.2 Revue documentaire et collecte des données et informations sur l'état de mise en œuvre des ODD

Un outil de collecte des données et des informations a été élaboré et administré à près de 300 acteurs au développement présents sur le territoire national. Ce questionnaire comprenait huit sections portant sur le positionnement stratégique des acteurs, l'appropriation et l'intégration des ODD dans les cadres de développement, la stratégie de mise en œuvre, de suivi, d'évaluation et de reportage des ODD, l'inclusion et la prise en compte des autres acteurs y compris des groupes vulnérables dans la mise en œuvre des ODD, la mobilisation des ressources et partenariats, les leçons apprises et difficultés rencontrées, et les perspectives.

De même, plusieurs documents de politiques et stratégies nationales, ainsi que leurs différents rapports d'évaluation, ont été mobilisés pour mesurer les avancées réalisées dans la mise en œuvre des ODD.



1.3 Production du rapport

Avec l'appui de deux consultants nationaux et sous la coordination du secrétariat technique du groupe de travail, les questionnaires renseignés ont été exploités et analysés afin de produire le premier draft du rapport d'examen national volontaire.

1.4 Validation du rapport

La validation du document élaboré s'est faite à plusieurs niveaux :

- un atelier de validation technique de la version provisoire du rapport par les membres du groupe de travail qui s'est tenu les 28 et 29 mai 2019 ;
- un atelier de finalisation du rapport par le secrétariat technique qui s'est tenu les 3 et 4 juin 2019 ;
- un atelier de validation stratégique du rapport qui s'est tenu le 18 juin 2019 sous la houlette du Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire et de la Coordinatrice Résidente du Système des Nations Unies au Cameroun. Cet atelier a connu la participation de tous les Secrétaires Généraux des administrations, les chefs d'agences des partenaires techniques et financiers et les représentants des autres acteurs au développement.



2



PRÉSENTATION DU CAMEROUN ET DE SA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

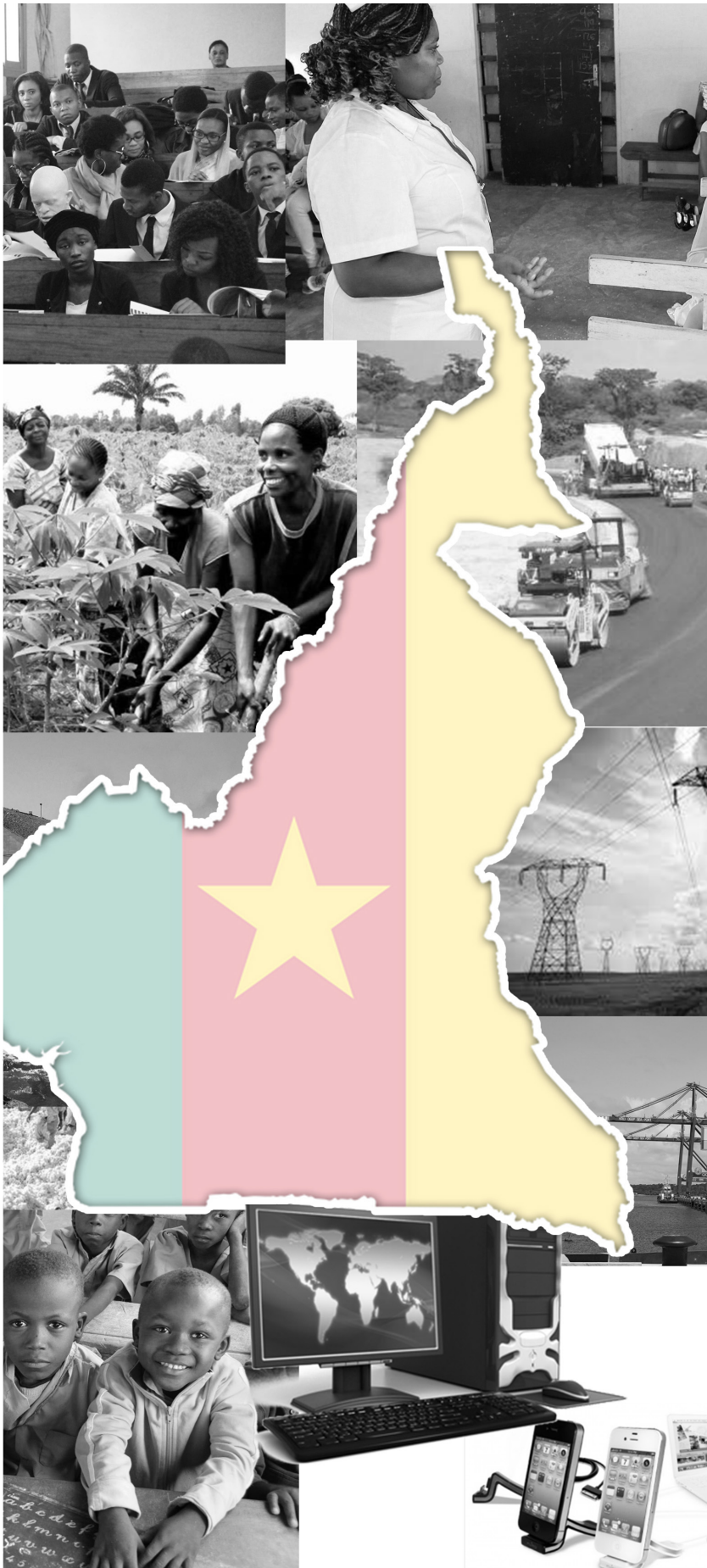
Ce chapitre présente sommairement le Cameroun et sa stratégie de développement. Les aspects géographiques, démographiques, institutionnels, économiques et sécuritaires permettant de caractériser le Cameroun sont développés avant les différentes articulations de sa stratégie de développement. Bien qu'il ne soit pas absolument requis pour les VNR, il permettra une meilleure compréhension des défis identifiés, au regard de leur lien avec le contexte national.

2. PRÉSENTATION DU CAMEROUN ET DE SA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

Ce chapitre présente sommairement le Cameroun et sa stratégie de développement. Les aspects géographiques, démographiques, institutionnels, économiques et sécuritaires permettant de caractériser le Cameroun sont développés avant les différentes articulations de sa stratégie de développement. Bien qu'il ne soit pas absolument requis pour les VNR, il permettra une meilleure compréhension des défis identifiés, au regard de leur lien avec le contexte national.

2.1 Situation géographique

Communément appelé « Afrique en miniature », le Cameroun est un pays d'Afrique centrale qui s'étend entre le 2ème et le 13ème degré de latitude Nord, le 9ème et le 16ème degré de longitude Est. Il couvre une superficie de 475 650 Km², dont 466 050 Km² de superficie continentale et 9600 Km² de superficie maritime. Le Cameroun est limité au Nord par le Lac Tchad, au Nord-Est par la République du Tchad, à l'Est par la République Centrafricaine, au Sud par la République du Congo, la République Gabonaise et la République de Guinée Équatoriale, à l'Ouest par la République Fédérale du Nigeria. Le relief du Cameroun est très diversifié. Il est formé de hautes terres, inégalement réparties, de plateaux et de plaines. Les hautes terres comprennent essentiellement trois ensembles: les monts Mandara, le plateau de l'Adamaoua et les hautes terres de l'Ouest. Ces hautes terres sont limitées au nord et au sud par la vallée de la Donga et



la trouée de Bakossi, à l'ouest par la cuvette de la Cross River et à l'est par la plaine du Mbam. Les hautes terres sont également le lieu de nombreux sommets et massifs volcaniques dont les plus importants sont : le Mont Cameroun (4070 m), le Mont Manengouba (2 396 m), les Monts Bamboutos (2 740 m) et le Mont Oku (3 008 m).

Le pays a deux types de plaines : les plaines côtières et les plaines du Nord. Les plaines côtières s'étalent entre l'Océan Atlantique et le plateau Sud Cameroun. Leur largeur ne dépasse 150 km. Les plaines du nord quant à elles comprennent : La plaine du Logone, la plaine du Diamaré autour de Maroua et la cuvette de la Bénoué.

Coté plateau, le plateau de l'Adamaoua constitue un véritable « château d'eau » pour le pays, car les principaux fleuves y prennent leur source. Ces fleuves se jettent dans quatre bassins qui sont : Le bassin de l'Atlantique qui reçoit: la Sanaga (le plus long fleuve du pays avec 920 km), le Nyong, le Ntem, le Mounjo et le Wouri ; Le bassin du Niger dans lequel se jette la Bénoué, à sec ou grossie selon les saisons par ses affluents ; Le bassin du Lac Tchad où se perd le Logone; enfin le bassin du Congo qui reçoit la Sangha, formée par ses affluents camerounais: la Kadeï et la Ngoko. Par ailleurs, le pays est marqué par deux grands domaines hydrographiques de part et d'autre du plateau de l'Adamaoua: Les bassins du Niger et du Tchad au nord et les bassins de l'Atlantique et du Congo au sud.

Coté climat, le Cameroun comprend trois grandes zones climatiques : la zone équatoriale, la zone soudanienne et la zone soudano-sahélienne.

- La zone équatoriale s'étend du deuxième au sixième degré de latitude Nord, et se caractérise par des précipitations abondantes atteignant annuellement une moyenne de 2000 mm. La température moyenne se situe autour de 25 degrés Celsius.
- La zone soudanienne quant à elle s'étend du septième au dixième degré de latitude Nord. La température moyenne se situe autour de 22 degrés Celsius et le volume des précipitations autour de 1000 mm.
- La zone soudano-sahélienne s'étend au-delà du dixième degré de latitude Nord. Elle est caractérisée par des précipitations peu abondantes et sept mois de saison sèche.

Ces dernières années, les effets du dérèglement climatique se sont intensifiés. Dans la partie septentrionale, on observe des périodes de sécheresse plus longues et une recrudescence des inondations. Dans la zone équatoriale, les saisons de pluies s'allongent et s'étalent sur de long mois, ce qui bouleverse les cycles de production agropastoraux. Ces changements climatiques pourraient être un obstacle à la réalisation de nombreux ODD dans la mesure où ils affectent la production agropastorale, provoquent des migrations et maintiennent de nombreux ménages ruraux dans la précarité.

La végétation quant à elle est une mosaïque qui se dégrade au fur et à mesure que l'on va vers le nord. En effet, l'on passe de la forêt équatoriale au sud à la steppe au



nord. Le sud du littoral est occupé par la mangrove et les hautes terres de l'ouest par la forêt claire.

2.2 Situation démographique

Le Cameroun est un pays multiculturel ayant une population jeune et dynamique. Le pays compte plus de 230 ethnies appartenant aux grands groupes soudanais, hamites, sémites, bantous, semi bantous et aux pygmées. Selon les données du Bureau Central de Recensement et d'Etude de la Population au Cameroun (BUCREP), la population camerounaise, qui croît à un rythme annuel moyen de 2,4%, est estimée en 2018 à 23 millions d'habitants. 50,6% de cette population est constituée des femmes tandis que 54% est constituée des jeunes de moins de 20 ans. Les jeunes de moins de 15 ans représentent 42,5% de l'ensemble de la population alors que les plus de 65 ans représentent 3,6%.

En fonction de l'importance numérique de l'effectif de leur population, les régions du Cameroun peuvent être classées en 3 grandes catégories :

- les régions les plus peuplées avec plus de 2 millions d'habitants ; ce sont les régions du Centre (3 525 664 habitants), de l'Extrême-Nord (3 480 414 habitants), du Littoral (2 865 795 habitants) et du Nord (2 050 229 habitants) ;
- les régions dont l'effectif de la population se situe entre 1 et 2 millions d'habitants : ce sont les régions du Nord-Ouest (1 804 695 habitants), de l'Ouest (1 785 285 habitants), du Sud-Ouest (1 384 286 habitants) et de l'Adamaoua (1 015 622 habitants) ;
- les régions ayant moins d'un million d'habitants : ce sont les régions de l'Est (801 968 habitants) et du Sud (692 142 habitants).

En ce qui concerne les densités, les plus fortes sont observées dans les régions du Littoral (141,5 habitants au km²), de l'Ouest (128,5 habitants au km²), du Nord-Ouest (104,3 habitants au km²) et de l'Extrême-Nord (101,6 habitants au km²). Par contre, les régions de faibles densités sont celles de l'Est (7,4 habitants au km²), du Sud (14,7 habitants au km²) et de l'Adamaoua (15,9 habitants au km²).

La fécondité des femmes demeure élevée, l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) étant estimé à 5,1 enfants par femme, de même que la fécondité précoce, avec un taux de 127% à 15-19 ans. Le taux d'accroissement annuel moyen qui était estimé à 1,9 % en 1950 et 2,9 % en 1987, a été évalué à 2,8 % en 2005. Cette quasi-stabilité du taux d'accroissement est imputable à la baisse de la mortalité et à une fécondité relativement constante mais dont le niveau demeure élevé. À ce rythme de croissance, la population doublerait en moins de 30 ans; en d'autres termes, si ce rythme de croissance se maintenait jusqu'en 2035, le Cameroun compterait environ 35 millions d'habitants.

2.3 Contexte institutionnel et politique

Le Cameroun est un Etat unitaire décentralisé, régi par la Constitution du 18 janvier



1996, dont les deux langues officielles sont le français et l'anglais. Le pays compte 10 Régions, 58 Départements et 360 Arrondissements placés respectivement sous l'autorité des Gouverneurs, Préfets et Sous-préfets. L'architecture de la décentralisation présente une organisation autour de 360 communes et 10 régions dont les limites territoriales épousent respectivement celles des arrondissements et des régions. L'organisation communale institue 14 communautés urbaines. L'architecture de la décentralisation prévue par la constitution de 1996 et les lois de 2004 sur la décentralisation pourrait être complétée cette année avec la mise en place des Conseils régionaux dont les premières élections sont prévues cette année. Chaque Conseil régional est constitué de 90 membres dont 70 sont issus des partis politiques et 20 des autorités traditionnelles.

Par ailleurs, la Constitution du 18 janvier 1996 consacre la séparation des trois pouvoirs :

- le pouvoir exécutif, exercé par le Président de la République, Chef de l'Etat, et le gouvernement placé sous l'autorité d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- le pouvoir législatif est exercé par le Parlement qui comprend deux chambres : l'Assemblée Nationale et le Sénat ;
- le pouvoir judiciaire relève d'un ensemble de juridictions à la tête desquelles se trouve la Cour Suprême et le Conseil Constitutionnel.

2.4 Contexte économique et social

Croissance

Depuis 2010 et après l'épisode de la crise financière internationale, le Cameroun affiche des performances économiques en nette amélioration. En effet, selon l'INS, de 3,3% en 2010, le pays a atteint la barre de 5,9% en 2015 avant de rechuter à 4,8% en 2016. Cette rechute peut s'expliquer entre autres par le double choc sécuritaire et humanitaire que connaît le pays depuis 2014 à l'Est et à l'Extrême-Nord du pays du fait de la crise centrafricaine et des exactions de la secte BOKO HARAM. Au-delà de ce double choc, il s'avère adéquat de mentionner comme autres facteurs expliquant le ralentissement de la croissance économique, la chute des cours du baril de pétrole en 2015.

De manière générale, cette croissance est soutenue par le secteur secondaire de plus en plus dynamique (Bâtiments et Travaux Publics, Industrie extractive et dans une certaine mesure de l'Agro-industrie), et la poursuite des performances des secteurs primaire et tertiaire. Cette période de reprise en main de la politique économique nationale intervient après la crise financière internationale débutée en fin d'année 2008 qui a confirmé la vulnérabilité de l'économie camerounaise face aux chocs extérieurs notamment la dépendance aux fluctuations des cours des matières premières, portant ainsi le taux de croissance à 2,9% en 2008 et à 1,9% en 2009.



Les performances encourageantes de l'économie camerounaise restent néanmoins en deçà de la cible (+6,3% en moyenne sur 2013-2014) prévue dans le scénario central du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) et largement en deçà des objectifs du scénario Vision 2035 (+7,0% en moyenne sur 2013-2014).

Inflation

Malgré les pressions inflationnistes alimentées par la revalorisation des prix du carburant de juillet 2014, les troubles sécuritaires observés dans quelques zones frontalières avec le Nigéria et la hausse des prix de certaines denrées alimentaires, l'indice de prix à la consommation est resté en deçà du seuil de convergence qui est de 3% suivant les chiffres de l'INS (2,1% en 2013, 1,9% en 2014, 2,8% en 2015 et 2,2% en 2016).

Outre les mesures en faveur de l'accroissement de l'offre des biens et services, le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre des actions visant à contenir les prix. Il s'agit notamment de la lutte contre la spéculation et/ou les pénuries artificielles sur les produits de grande consommation tels que le gaz domestique, le sucre, le poisson, etc.; de l'intensification des missions de contrôle des prix, à travers notamment l'obligation de l'affichage des prix et le contrôle des marges commerciales tolérables ; du maintien de l'homologation des prix des produits de première nécessité, notamment le gaz, le pain, le sucre, le lait, les médicaments, les livres scolaires, les logements sociaux, les carburants.

Emploi

La situation de l'emploi au Cameroun révèle un taux de chômage de 5,7% en 2014. Toutefois, le chômage reste un phénomène essentiellement urbain qui touche plus sévèrement les personnes de 15-24 ans (10,3%) et de 15-34 ans (8,9%). Chez ces derniers, il évolue avec le niveau d'instruction et est notamment plus élevé chez les diplômés de l'enseignement supérieur (27,1%). Dans le contexte du Cameroun, le taux de chômage est en général complété par le sous-emploi et l'emploi informel.

Compte tenu de la structure de l'économie, les distorsions les plus préoccupantes sont l'emploi informel et le sous-emploi. Le sous-emploi se présente comme le problème principal du marché du travail au Cameroun. Le taux de sous-emploi est passé de 75,8% en 2005 à 71,1% en 2007 pour remonter à 79% en 2014. Fortement corrélé avec l'expansion du secteur informel, le sous-emploi a pour caractéristiques la précarité de l'emploi, les revenus dérisoires, la faible salarisation et l'absence de sécurité sociale. Les disparités les plus significatives en matière d'emploi sont observées en fonction du milieu de résidence, de l'âge, du niveau d'instruction et surtout du sexe ; les femmes apparaissant particulièrement défavorisées. Sur le marché du travail en particulier, les femmes demeurent marginalisées quant au volume et à la qualité de l'emploi ; elles sont moins actives que les hommes au Cameroun (64% contre 74%) ; plus affectées par le chômage et le sous-emploi (79% contre 63%).

Pauvreté et inégalité de revenu



L'incidence de la pauvreté s'est située à 37,5% en 2014, contre 39,9% en 2007. Toutefois, l'analyse de la pauvreté selon les régions et le milieu montre que les agriculteurs de subsistance constituent le groupe socio-économique le plus exposé à la précarité et contribuent à 66,1% à la pauvreté nationale. Par ailleurs, le nombre de pauvres a augmenté, passant d'environ 7,1 millions en 2007 à 8,1 millions en 2014, en particulier dans les régions du septentrion et de l'Est.

La baisse modérée de l'incidence de la pauvreté masque l'accentuation des inégalités relatives aux disparités suivant le milieu de résidence, les régions administratives et entre les pauvres et non pauvres. En effet, suivant le milieu de résidence, le milieu rural où réside près de 60% de la population totale concentre 90% des personnes vivant en-dessous du seuil de pauvreté, c'est-à-dire avec moins de 931 FCFA (ECAM 2014) par jour pour couvrir tous les besoins prioritaires de base d'un adulte. L'incidence de la pauvreté dans ce milieu a connu une hausse de 1,8 point par rapport à 2007, pour se situer à 56,8% en 2014 ; pendant qu'en milieu urbain, l'incidence de pauvreté est de 8,9%, en baisse de 3,3 points par rapport à 2007. Dans les Régions du Nord, du Nord-Ouest et du Sud, le taux de pauvreté est en augmentation modérée (de moins de 5 points), pendant qu'à l'Extrême-Nord, l'on observe une nette augmentation du taux de pauvreté (de plus de 5 points).

Les facteurs explicatifs de l'existence et de la perpétuation de ces inégalités sont principalement les opportunités économiques qui varient d'une région à l'autre, les chocs exogènes (insécurité, catastrophes naturelles, etc.), et, dans une certaine mesure, les subventions qui profitent davantage aux ménages urbains. L'indice de concentration de Gini, qui permet de mesurer les inégalités entre différents groupes, est passé de 0,39 en 2007 à 0,44 en 2014. Ce résultat met en lumière le fait que les inégalités entre les pauvres et les non pauvres se sont accentuées de 13% entre 2007 et 2014. A titre d'illustration, la consommation des 20% des ménages les plus riches représente 10,1 fois celle des 20% des ménages les plus pauvres. L'écart s'est ainsi creusé entre les plus riches et les plus pauvres ; puisqu'en 2007 ce rapport était de 7,5.

2.5 Contexte sécuritaire et social

Depuis 2013, le Cameroun est confronté à trois crises majeures : la crise dans le bassin du lac Tchad issue des attaques du groupe terroriste Boko Haram ; les conséquences de l'afflux de réfugiés centrafricains à l'est du pays et la crise dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

A ces crises majeures on peut ajouter une évolution préoccupante des replis identitaires au sein des différents groupes de la population. À cause de ces différentes crises, plus d'un million de personnes sont actuellement déplacées et 4,3 millions de personnes ont besoin d'assistance humanitaire. Par ailleurs, le regain de l'insécurité en République Centrafricaine (RCA) a accru l'afflux des réfugiés et des demandeurs d'asile dans les régions de l'Adamaoua, l'Est et du Nord du Cameroun. Le nombre de réfugiés centrafricains dans ces régions a atteint 245 000 en 2018 (OCHA, 2019). Malgré les tentatives de rapatriement organisées par l'accord tripartite entre le HCR,



Le Gouvernement du Cameroun et celui de la République Centrafricaine, les intentions de retour des réfugiés restent extrêmement faibles.

Sur le plan économique, les perspectives de croissance sont particulièrement menacées par la dégradation de la situation sécuritaire dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest où se trouvent d'importantes zones de production agricole, la Société Nationale de Raffinage (SONARA) et la plus grande entreprise agro-industrielle nationale du pays, la Cameroon Development Corporation (CDC). Si cette crise persiste, elle pourrait accroître le niveau des dépenses de défense et de sécurité, affectant ainsi les dépenses d'investissement et les dépenses sociales.

2.6 Stratégie de développement du Cameroun

Cette partie passe en revue les politiques de développement mises en œuvre par le Gouvernement. Il s'agit notamment de la Vision 2035, du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi, du Plan Triennal d'Urgence, des Stratégies sectorielles et plan triennal 2019-2021, et du Programme économique et financier pour la période 2017-2020 dans le cadre de la FEC.

2.6.1 Vision 2035

La vision de développement du Cameroun à l'horizon 2035 est de « devenir un pays émergent, démocratique et uni dans la diversité. ». La « Vision 2035 » est un document élaboré en 2009 après l'atteinte de l'initiative PPTTE pour bâtir une stratégie de développement reflétant les aspirations profondes des camerounais avec un horizon suffisamment long pour anticiper les changements structurels de la société. Il s'agit d'une vision volontariste du développement à long terme qui se décline en cinq facteurs principaux qui en constituent les défis majeurs.

- la consolidation du processus démocratique et du renforcement de l'unité nationale ;
- la croissance économique et l'emploi ;
- la vigueur démographique ;
- le développement urbain et l'aménagement du territoire ;
- la gouvernance.

L'objectif global de la « Vision 2035 » qui est de faire du Cameroun un pays émergent à l'horizon 2035 se décline en objectifs intermédiaires qui sont :

- la réduction de la pauvreté ;
- l'atteinte du stade de pays à revenus intermédiaires ;
- l'atteinte du stade de Nouveau Pays Industrialisé ;
- la consolidation du processus démocratique et de l'unité nationale dans le respect de la diversité qui caractérise le pays.

Pour parvenir aux résultats escomptés, un ensemble de stratégies globales d'opéra-



tionnalisation de la vision a été envisagé. En termes de phasage, le pays a commencé par poser les jalons d'une croissance forte grâce aux investissements importants dans le domaine des infrastructures, et à la modernisation rapide de l'appareil de production en accompagnement de l'amélioration de l'environnement des affaires et de la bonne gouvernance. Ensuite, il se focalisera sur la démarche à adopter pour maintenir la croissance économique à un rythme élevé, et réaliser les ODD, qui font suite aux OMD, avec l'appui de la collectivité nationale. La troisième phase sera celle au bout de laquelle le pays devra avoir atteint le stade de pays émergent, ouvert sur le monde et s'appuyant sur une structure de production et d'exportation à dominance industrielle.

2.6.2 DSCE

Pour mettre en œuvre les grandes orientations contenues dans la « Vision 2035 », le gouvernement a prévu de procéder en trois phases : 2010-2019 ; 2020-2027¹ ; 2028-2035. Pour la période 2010-2019, le gouvernement a élaboré un Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) considéré, conformément à la Déclaration de Paris, comme le cadre de référence de la politique et de l'action Gouvernementale ainsi que le lieu de convergence de la coopération avec les partenaires au développement.

Le DSCE se propose de « porter la croissance annuelle moyenne de son niveau de 2,8 % en 2009 à 5,5 %, réduire de près d'un tiers le sous-emploi en baissant son taux de 75,4 % en 2005 à moins de 50 % en 2020 et ramener le taux de pauvreté de son niveau de 39,9 % en 2007 à moins de 28,7% en 2020. » Cette première phase du DSCE est donc clairement centrée sur l'accélération de la croissance, la création d'emplois formels et la réduction de la pauvreté.

Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement a défini trois grands groupes de stratégies.

- **Une stratégie de croissance axée sur :**
 - le développement des infrastructures ;
 - la modernisation de l'appareil de production ;
 - le développement humain ;
 - l'intégration régionale et diversification des échanges commerciaux
 - le financement de l'économie.
- **Une stratégie d'emplois axée sur :**
 - l'accroissement de l'offre d'emplois décents ;
 - l'adéquation de la demande d'emplois ;
 - l'efficacité du marché d'emplois.

¹ Les travaux de planification de la seconde phase de la vision en cours par le MINEPAT ont adopté le phasage 2020-0227



- **Une stratégie d'amélioration de la gouvernance axée sur :**

- l'amélioration de la gouvernance et de l'état de droit ;
- la gestion stratégique de l'État.

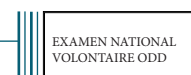
Pour corriger les différents manquements observés dans la première phase du DSCE (2010-2019), intégrer les nouveaux engagements pris par le Cameroun sur la scène internationale (ODD, accords de Paris etc.) et poursuivre la marche vers l'émergence souhaitée par la « Vision 2035 », des consultations ont été lancées pour élaborer un nouveau plan de développement, correspondant à la seconde phase de la « vision 2035 », qui devrait guider l'action du gouvernement sur la période 2020-2027.

2.6.3 Plan d'urgence triennal pour l'accélération de la croissance

Les 05 premières années de mise en œuvre du DSCE n'ayant pas permis d'enregistrer les taux de croissance escomptés de 5,5% en moyenne par an, en 2014 le Président de la République a annoncé la mise en œuvre d'un Plan d'Urgence Triennal pour l'Accélération de la Croissance (PLANUT) couvrant la période 2015-2017. L'objectif principal étant de remettre l'économie sur un sentier de croissance compatible avec les objectifs d'émergence. Il s'agissait d'identifier des actions qui pouvaient contribuer à lever, dans un bref délai, les goulots d'étranglements observés et à renforcer l'efficacité des autres mesures de politique économique en cours de mise en œuvre. D'un montant global de 925 milliards de francs CFA, le PLANUT devrait permettre à son terme de porter la croissance moyenne annuelle à 6 %. A ce jour, de nombreux projets conçus dans le cadre du PLANUT continuent d'être mis en œuvre sur l'étendue du territoire.

Le plan spécial concerne prioritairement sept domaines :

- le domaine urbain, avec la réhabilitation des routes secondaires et l'éclairage public des métropoles économique et politique, ainsi que la construction de 100 logements sociaux dans huit chefs-lieux de Régions à l'exception de Douala et Yaoundé ;
- le secteur de la santé avec la construction et l'équipement des hôpitaux de référence dans les chefs-lieux de régions sus évoqués. Les hôpitaux généraux de Douala et Yaoundé, ainsi que le CHU de Yaoundé ont ainsi vu leurs plateaux techniques réhabilités ;
- le troisième secteur priorisé est celui de l'agriculture et de l'élevage. Le plan d'urgence prévoit la création des agropoles et de 120 000 hectares de périmètre hydro-agricole ;
- le secteur agroindustriel est également touché par cette vague énergisante, soutenu à la base par un programme spécial de distribution des semences et d'équipements agropastoraux et halieutiques ;
- les secteurs routiers, de l'énergie, de l'eau ainsi que le plan de sécurité des grandes villes viennent compléter ce programme spécial de mesures et de pro-



jets à conduire sur l'ensemble du territoire national.

En matière d'arrimage aux ODD, le PLANUT initialement mis en œuvre pour booster la croissance et améliorer les conditions de vies des populations a non seulement agi sur l'ODD portant sur la croissance et l'emploi (ODD 8) mais aussi sur les ODD liés à la santé (ODD 3), à l'eau (ODD 6), à l'énergie (ODD 7), à l'urbanisation et aux infrastructures (ODD 9) et à la pauvreté et la sécurité alimentaire (ODD 1 et 2).

2.6.4 Stratégies sectorielles et plan triennal 2019-2021

En attendant le nouveau plan national de développement, phase 2 de la « Vision 2035 », en cours d'élaboration, qui devrait guider l'action gouvernementale sur la période 2020-2027, un nouveau plan triennal 2019-2021 a été élaboré pour encadrer l'action du gouvernement en intégrant les différents changements observés sur la dernière décennie. En effet, depuis l'entrée en vigueur, en 2013, de la loi n°2007/006 du 26 décembre 2007 portant Régime Financier de l'Etat, le Cameroun a élaboré et mis en œuvre deux cycles de budget programme (2013-2015 et 2016-2018) qui ont montré quelques limites. Durant la période 2019-2021 plusieurs réformes relatives à la transposition des directives CEMAC vont aboutir notamment à l'actualisation de la loi portant régime financier de l'État, l'adoption du Code de transparence et l'entrée en vigueur de la nouvelle nomenclature sectorielle. Durant cette période, le cadre doctrinal de la budgétisation par programmes devra être revisité pour prendre en compte un certain nombre de préoccupations telles que, le faible niveau de prise en compte des orientations stratégiques nationales et sectorielles dans la conception des programmes ministériels ; la faible cohérence sectorielle entre les programmes des administrations de même secteur ; la faible qualité des cadres logiques et stratégies des programmes etc.

Le plan triennal est conçu au niveau sectoriel et consacre sept grands secteurs : les infrastructures, l'industrie et les services, le secteur rural, la santé, l'éducation et la formation professionnelle, les services sociaux, la gouvernance.

2.6.5 Programme économique et financier pour la période 2017-2020 dans le cadre de la FEC

Les effets néfastes du double choc pétrolier et sécuritaire ont déclenché, sur les économies de la sous-région CEMAC, une crise de devises, provoquant une récession dans l'ensemble des pays de la sous-région Afrique centrale. Pour s'en sortir, Il a été décidé de la mise en place d'un Programme économique régional avec le FMI, pour mieux structurer les efforts d'ajustement de leurs Etats, les accompagner vers une sortie de crise et les aider à mettre en place les conditions d'une relance vertueuse et durable de leurs économies.

A ce titre, le Cameroun s'est engagé dans un accord de 666.2 millions de dollars signé en 2017 avec le FMI au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) pour accompagner le programme de réformes économiques et financières du pays. Pour ce faire, le pays a dû actualiser son DSCE sur la période restante d'ici 2020 et intitulé : « Priorités stratégiques du Gouvernement pour la période 2018-2020 ». C'est ce





document qui sert aujourd'hui de base de référence aux différents appuis des PTFs dans le cadre de la FEC, avec le FMI comme Chef de file. Plusieurs autres partenaires techniques et financiers à l'instar du groupe de la Banque Africaine de Développement et l'Agence Française de Développement, l'Union Européenne et la Banque Mondiale se sont impliqués dans l'accompagnement du pays avec des instruments spécifiques.

Les réformes proposées dans le cadre de la FEC se déclinent en 02 principales composantes qui visent (i) la Rationalisation du cadre de gestion des finances publiques et (ii) le Renforcement de la gouvernance et la compétitivité dans les secteurs productifs. Même si ces réformes sont conçues pour restaurer le cadre macroéconomique, elles ont à coup sûr un impact sur la politique sociale de l'Etat et les conditions de vie des citoyens. Elles vont permettre au pays de poursuivre, avec moins de marge de manœuvres, la mise en œuvre des ODD pris en compte dans le DSCE et les différentes politiques sectorielles et plans nationaux.



3

POLITIQUES ET ENVIRONNEMENTS FAVORABLES

Ce chapitre est consacré à la présentation de l'environnement dans lequel la mise en œuvre des ODD s'est effectuée, ainsi que les actions entreprises en vue de leur intégration dans les politiques. À cet égard, il est structuré en quatre principales parties : (i) l'appropriation des ODD au Cameroun, (ii) leur prise en compte dans le cadre programmatique, (iii) l'inclusivité des ODD, et (iv) le cadre institutionnel mobilisé pour la mise en œuvre des ODD au Cameroun.



3. POLITIQUES ET ENVIRONNEMENT FAVORABLES .

Ce chapitre est consacré à la présentation de l'environnement dans lequel la mise en œuvre des ODD s'est effectuée, ainsi que les actions entreprises en vue de leur intégration dans les politiques. À cet égard, il est structuré en quatre principales parties : (i) l'appropriation des ODD au Cameroun, (ii) leur prise en compte dans le cadre programmatique, (iii) l'inclusivité des ODD, et (iv) le cadre institutionnel mobilisé pour la mise en œuvre des ODD au Cameroun.

3.1 Appropriation nationale des ODD

Cette section est consacrée à l'ensemble des actions entreprises tant au niveau du Gouvernement qu'au niveau de la société civile, des collectivités territoriales décentralisées (CTD) et le secteur privé pour le renforcement de l'appropriation nationale de l'Agenda 2030.

Au niveau du Gouvernement, l'appropriation nationale de l'Agenda 2030 des ODD s'est faite dans le cadre du processus de localisation inclusive des ODD au Cameroun. En effet, ce processus qui a débuté en fin 2015 avait, entre autres, pour objectif de renforcer l'appropriation nationale des ODD par l'ensemble des acteurs de développe-

ment du Cameroun. Sur le plan opérationnel, la localisation nationale des ODD s'est, conformément à la démarche participative et inclusive retenue à cet effet, articulée autour de plusieurs ateliers organisés notamment dans les dix régions du pays avec la participation de toutes les couches de populations : les jeunes, les femmes, les personnes vivant avec un handicap, les populations dites autochtones (Baka, Bororo, etc.), afin de refléter leurs préoccupations dans les priorités à adopter. Le mot d'ordre étant de « ne parler de nous sans nous, alors que nous sommes là ! ». Dans l'optique de renforcer l'appropriation des ODD par l'ensemble des participants auxdits ateliers, des présentations spécifiques couplées des échanges ont eu cours durant ces ateliers. De plus, la documentation y relative a été mise à la disposition des participants. En perspective, le Gouvernement envisage d'inclure les ODD dans les programmes scolaires et universitaires.

En plus d'avoir pris part aux ateliers organisés par le Gouvernement dans le cadre du processus de contextualisation des ODD, les Organisations de la Société civiles ont mené plusieurs actions en vue du renforcement de l'appropriation nationale des ODD. Il convient à cet égard de mentionner : (i) la traduction des ODD en langues locales en vue de faciliter leur maîtrise par toutes les couches de populations, notamment celles qui ne sont pas alphabétisées, (ii) la création des clubs de développement durable au niveau des Lycées et Collèges du Cameroun en vue de faciliter leur apprentissage par les élèves du secondaire, (iii) la réalisation d'une bande dessinée sur les ODD en vue de faciliter leur compréhension par les jeunes, (iv) la mise en place d'une plateforme commune de travail collaboratif pilotée par la société civile en vue du renforcement des capacités des acteurs en matière des ODD et, (v) enfin dans le cadre de l'élaboration du rapport de la société civile relatif à la mise en œuvre des ODD au Cameroun, plusieurs ateliers incluant le renforcement des capacités des acteurs ont été organisés par les organisations de la société civile à l'instar de Sigthsavers (rapport de la société civile), Women in alternative action (cas de l'ODD 16) et ADIN (contribution de ADIN au VNR).

En outre, le programme YOUthKmer Volunteers for SDGs (Jeunes Camerounais Volontaires pour les Objectifs de Développement Durable) a été lancé en janvier 2019. Le programme YouthKmer Volunteers for SDGs est une initiative du Programme des Volontaires des Nations Unies au Cameroun en partenariat avec des jeunes leaders et associations de jeunes contribuant à la vulgarisation, la contextualisation et l'atteinte des ODD. Parrainé par la Coordinatrice Résidente du Système des Nations Unies au Cameroun, ce programme a pour objectif principal de mettre en exergue l'apport du volontariat communautaire dans l'atteinte des ODD à l'échelle nationale, ceci à travers la coordination, la structuration, le renforcement des capacités, l'appui aux meilleures initiatives et la capitalisation des actions des associations de jeunes camerounais œuvrant pour l'atteinte des ODD dans leurs communautés.

De plus, afin d'évaluer les progrès réalisés, les OSC ont également été engagées à rédiger des rapports indépendants sur la mise en œuvre des ODD sur la base du Cadre de suivi, d'évaluation et de responsabilisation (MRAF), avec la participation des



populations locales. Ainsi, deux principales plateformes ont produit pour l'échéance du FPHN 2019, des VNR indépendants et complémentaires à celui du Gouvernement. Des résumés sont présentés en annexe. Il s'agit de (1) la plateforme dénommée le FORUM¹ et le CWCP² for SDGs in Cameroon.

Au niveau des CTDs, en octobre 2016, la Direction de la Francophonie Economique et Numérique (DFEN) et le Bureau régional de l'OIF pour l'Afrique centrale (BRAC) ont organisé un atelier national d'information, de sensibilisation et de mobilisation sur les ODD et sur le développement local ayant pour objectif de sensibiliser les participants nationaux à la nécessité de l'intégration des ODD dans les politiques et stratégies nationales et locales et de se familiariser aux outils de sa mise en œuvre.

En 2017, l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) et les COMMUNES ET VILLES UNIES DU CAMEROUN ont organisé un atelier national sur les ODD dans lequel ils présentaient un rapport sur la prise en compte des ODD au niveau local. Ce rapport montre que la politique de décentralisation qui en est le référentiel sectoriel depuis la constitution de janvier 1996, est à 94,44% en cohérence avec les 17 ODD de l'agenda 2030, et à 62% avec leurs cibles. Ce taux d'ancrage aurait pu être relevé si le droit positif applicable aux Communes n'était pas limitatif envers certains aspects dudit agenda pourtant « subsidiarisables » au niveau local, comme ceux relatifs aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). Malgré le fort taux d'ancrage de la décentralisation à l'Agenda 2030, le même rapport souligne que la prise en compte des Autorités locales est marginale dans le plan d'opérationnalisation des ODD 2016-2020, et ses éléments consubstantiels que sont le plan de financement et le dispositif de suivi-évaluation des ODD.

De son côté, le secteur privé a organisé, sous le leadership du GICAM, un atelier national de renforcement de l'appropriation des ODD par ledit secteur.

3.2 Intégration des ODD dans les cadres nationaux

Au moment où le Cameroun adopte l'Agenda 2030 du développement durable en 2015, il met en œuvre, depuis six ans, une stratégie de développement alignée sur les OMD. Bien que la plupart des OMD n'aient pas été réalisés en 2015, les principaux documents de développement que sont le DSCE et la « vision 2035 » intégraient déjà de nombreuses cibles des OMD reprises par les ODD. Par ailleurs, les travaux de contextualisation des ODD, menés à partir de 2016, ont permis d'évaluer la prise en compte des ODD dans les documents de la planification nationale³ (les politiques,

1 Le Forum des organisations de la Société Civile (OSC) pour les Objectifs de Développement Durable (OOD) est un groupe de travail composé des OSC nationales et internationales en vue de contribuer à la réalisation de l'agenda 2030 dans leurs domaines de compétence respectifs. Sightsavers Cameroun en assure la coordination avec notamment le Fonds mondial pour la nature (WWF), CARE International et FAIRMED, et vise à atteindre une représentativité sectorielle et géographique, dans la mesure du possible. Le Forum travaille en collaboration avec le Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) et le Ministère des Relations Extérieures (MINREX). Les deux ministères ont salué l'initiative du Forum et ont l'ont jugé crédible grâce à son caractère inclusif et opportun de son action. Le Forum regroupe à ce jour une cinquantaine des OSC issues des 10 régions du pays et couvrant l'ensemble des ODD.

2 Common Working and Collaboration Platform for the SDGs in Cameroun, est une plateforme multipartenaires de la société civile pour assurer la mise en œuvre inclusive des ODD. Elle est coordonnée par ADIN.

3 Cet examen a été fait sur la base de 8 documents de planifications dans le rapport de contextualisation des ODD au Cameroun



stratégies, programmes et projets nationaux). Cet exercice a permis de constater qu'un grand nombre de ces ODD et de cibles sont pris en compte dans les stratégies nationales. Le tableau suivant présente le degré de prise en compte des cibles des ODD dans les documents de planification du pays.

Tableau 1: Degré de prise en compte des cibles des ODD dans les documents de planification du Cameroun

	Nombre de documents de planification	Nombre de cibles
Cibles fortement adressées	5 à 8	21
Cibles moyennement adressées	3 à 4	31
Cibles faiblement adressées	1 à 2	38
Cibles non adressées	0	17
Total	-	107

Comme l'indique le tableau 1, les cibles contextualisables des ODD peuvent être réparties en quatre groupes en fonction de leur degré de prise en compte dans les documents de planification du pays retenus : les cibles fortement prises en compte, les cibles moyennement prises en compte, les cibles faiblement prises en compte et les cibles non prises à compte.

Pour le premier groupe de cibles, le tableau montre que 21 des 107 cibles contextualisables sont fortement prises en compte dans les documents de planification du Cameroun. Une analyse détaillée de ce groupe de cibles révèle que 14 cibles sont prises en compte dans les huit documents de planification retenus pour la contextualisation. Pour ce premier groupe de cibles, la mise en œuvre efficace des politiques contenues dans les documents de planification conduirait automatiquement à l'atteinte de ces cibles. Les ODD concernés sont relatifs à la lutte contre la faim (ODD2), à l'égalité des genres (ODD5), à l'accès à des services d'alimentation en eau et d'assainissement (ODD 6) et à la protection de l'écosystème terrestre (ODD15).

Pour le deuxième groupe de cibles, c'est-à-dire celles qui sont prises en compte dans 3 à 4 documents de planification retenus, on compte 31 cibles issues pour la plupart des ODD 4, 8, 11, 13, 14, 16. Ces cibles sont moyennement intégrées dans les politiques nationales.

Pour le troisième groupe de cibles, c'est-à-dire celles qui sont prises en compte dans 1 ou 2 documents de planification retenus, on compte 38 qui appartiennent en majorité aux ODD 2, 4, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 16. Ces cibles sont faiblement ancrées dans les politiques nationales.

Enfin, pour le dernier groupe de cibles, c'est-à-dire celles qui ne sont prises en compte par aucun document de planification, on recense 17 cibles ODD. Il s'agit de



l'ODD3 (4 cibles), ODD4 (3 cibles), ODD7 (1 cible), ODD8 (1 cible), ODD10 (3 cibles), ODD12 (2 cibles), ODD14 (3 cibles).

En somme, les analyses des documents de planification du pays révèlent que de nombreux ODD sont faiblement ou non pris en compte par les pouvoirs publics. Il s'agit par exemple des ODD 3, 4, 10, 14, 16. Pour espérer réaliser l'Agenda 2030 au Cameroun, une attention particulière devrait être portée pour la prise en compte des cibles de ces ODD dans les politiques, stratégies et programmes du pays.

En dépit de la prise en compte d'une proportion importante des cibles contextualisables (84%) dans les documents de stratégie, des efforts ont été entrepris pour l'intégration des ODD dans le cadre du processus d'actualisation des documents de planification tant au niveau national qu'au niveau local. Il convient à cet égard de relever qu'immédiatement après l'adoption des ODD (notamment en 2016), le Gouvernement a pris en compte les ODD 2 et 3 dans le cadre de l'actualisation de la Stratégie Sectorielle Santé qui couvre la période 2016-2027. De plus, la stratégie nationale de développement intérimaire 2018-2020 qui a été élaborée en vue de l'éligibilité du Cameroun au Programme économique et financier conclu avec le FMI en juin 2017 a pris en compte notamment dans son volet social les ODD. En outre, les ODD ont été pris en compte dans les plans communaux de développement qui sont en cours d'actualisation depuis l'année 2017 avec l'appui du Programme National de Développement Participatif. Il en est de même de la Stratégie Sectorielle de l'Éducation et de la Formation actuellement en cours d'actualisation en vue, entre autres, de l'arrimer à l'ODD4. Soulignons toutefois que le processus d'intégration des ODD dans les politiques et stratégies se heurte actuellement au défi de l'absence d'outil normatif qui permettrait au-delà des déclarations de politique de s'assurer de l'intégration effective des ODD dans les politiques. A cet égard, l'élaboration des guides d'intégration des ODD dans les politiques s'avère être nécessaire. Ce chantier est d'ailleurs en cours pour le cas des Plans Communaux de Développement.

3.3. Inclusion

L'inclusion dans le cadre de l'agenda 2030, souvent présentée par le principe de « **ne laisser personne de côté** », souligne la nécessité d'inclure, dans les bénéficiaires de l'action publique, toutes les populations, toutes les couches sociales, notamment les plus déshéritées, vulnérables et exposées aux chocs (climatiques, économiques, financiers etc.). Au titre des couches sociales vulnérables que compte le Cameroun, l'on peut citer les femmes, les jeunes, les personnes handicapées, les populations autochtones, les enfants en conflit avec la loi, les réfugiés etc. Les mesures prises par le Gouvernement pour la promotion de l'inclusion sociale sont davantage d'ordre juridique, institutionnel et politique et opérationnel.

Sur le plan juridique, le Cameroun a ratifié tous les instruments internationaux de protection des droits de l'homme à caractère général (Déclaration universelle des Droits de l'homme, Charte des Nations Unies, Pactes internationaux relatifs aux droits civiques et politiques, et aux droits économiques, sociaux et culturels...) et à carac-



tère spécifique (Convention relative aux droits de l'enfant, Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées est envisagée). Le Cameroun a aussi fait siennes les Règles des Nations Unies pour l'égalisation des chances des personnes handicapées, les principes des Nations Unies pour les personnes âgées, la Déclaration Politique et le Plan d'Action International de Madrid sur le Vieillessement.

Au plan institutionnel et politique il y'a lieu de souligner qu'eu égard au caractère transversal de l'inclusion sociale, plusieurs départements ministériels appuyés par de nombreux partenaires sociaux interviennent dans ce domaine, à l'instar du Ministère des Affaires sociales qui produit et actualise régulièrement l'annuaire statistique sur les populations vulnérables du Cameroun. S'agissant des aspects liées aux politiques en vigueur, il convient de souligner qu'en plus des efforts consentis par le Gouvernement en vue de la prise en compte des personnes vulnérables dans le cadre de ses projets programmes notamment ceux bénéficiant de l'appui des bailleurs qui s'appuient sur un cadre environnemental et social favorable à l'inclusion desdites personnes, plusieurs chantiers ont été entrepris sur le plan politique en vue de garantir cette inclusion. Il est important à cet effet de mentionner : (i) l'adoption de la Politique Nationale Genre (PNG) ; (ii) l'élaboration de la Politique Nationale de Protection Sociale de 2017, (iii) l'élaboration d'une Politique Nationale de Nutrition qui met l'emphase sur la réduction de la malnutrition chez les enfants de moins de cinq ans, (iv) l'élaboration d'un Plan d'Action Multisectoriel pour le Développement de la Petite Enfance, (v) la poursuite des réformes sur la sécurité sociale, en accordant une place importante à la prestation de vieillesse dans ce processus, (vi) l'élaboration de la stratégie nationale de lutte contre les Violences Basées sur le Genre 2017-2020, (vii) l'élaboration du plan d'action national de lutte contre les Mutilations Génitales Féminines 2017-2020, (viii) l'élaboration du plan d'action multisectorielle de la Politique Nationale Genre et, (ix) la prise en compte du genre dans la lettre circulaire relative à la préparation du budget pour les années 2015, 2016 et 2017.

Sur le plan opérationnel, sans être exhaustif, les actions entreprises par le Gouvernement ont concerné : (i) l'extension du projet filets Sociaux dont l'objectif est d'appuyer la mise en place d'un système élémentaire de filets sociaux comprenant la mise en œuvre de programmes pilotes de transferts monétaires et de travaux publics à haute intensité de main d'œuvre destinés aux personnes les plus pauvres et les plus vulnérables y compris les réfugiés, (ii) la prise en charge de plusieurs milliers de femmes victimes de fistules obstétricales, (iii) la lutte contre les violences basées sur le genre.

En outre, le Gouvernement s'est engagé à une meilleure prise en compte des problématiques des groupes en situation de vulnérabilité, du genre, de l'équité et des dimensions transversales (environnement, démographie, VIH/Sida, droits humains, etc...) dans les documents de politiques aux niveaux national et local. A cet égard des guides d'intégration desdites dimensions dans les documents de planification ont été



élaborés. De plus, l'intégration de dimensions de protection sociale dans la planification locale est désormais effective car plus de 12 Plans Communaux de Développement de la région de l'Extrême-Nord ont été révisés avec prise en compte des droits des enfants en 2016 et leur mise en œuvre évaluée en 2017.

Au-delà des mesures susmentionnées, il y'a lieu de souligner que le Cameroun est pleinement engagé dans l'agenda global de la Couverture Santé Universelle (CSU), conformément aux objectifs de développement durable (ODD). Le pays s'est en effet lancé depuis plusieurs années dans des réformes ambitieuses du système de santé qui devraient aboutir à la mise en place progressive de la CSU. Il s'agit de garantir à toute la population un accès aux soins de santé de qualité, sans que personne ne soit exposé au risque financier lié au recours aux soins.

Pour ce qui est de l'inclusivité du processus d'appropriation des ODD, les ateliers de localisation des ODD au Cameroun tenus à Yaoundé les 19 et 20 décembre 2016, durant lesquels il était question de contextualiser les ODD et de prioriser les cibles ainsi que les indicateurs, ont regroupé les acteurs nationaux de développement aussi bien du gouvernement que des organisations internationales ainsi que les représentants des populations à la base. Les différents acteurs de la société civile ainsi que les représentants de certaines minorités ethniques y avaient droit au chapitre.

En plus du Gouvernement, plusieurs autres acteurs mènent des actions en faveur de la protection sociale. La présence d'une multiplicité d'intervenants ou de partenaires témoigne de l'importance du domaine de la protection sociale. Ainsi, aux côtés de l'Etat, les Organisations Non Gouvernementales (ONG), les Œuvres Sociales Privées (OSP), les associations, les fondations, les congrégations et organismes socioprofessionnels concourent à l'offre de service aux populations vulnérables.

Au demeurant, il y'a lieu de souligner que les mesures prises par le Cameroun pour garantir l'inclusion se heurte à trois principaux défis : (i) les ressources allouées aux secteurs sociaux sont encore très insuffisantes, (ii) la couverture et la performance des mécanismes de protection sociale sont également faibles et, (iii) les mécanismes de ciblage utilisés par les programmes de protection sociale sont souvent inefficaces.

3.4 Mécanismes institutionnels

3.4.1 Coordination de la mise en œuvre de l'agenda 2030

Au vue de l'expérience tirée de la mise en œuvre des OMD et en vue de garantir la pleine participation de l'ensemble des acteurs impliqués dans la mise en œuvre des ODD à son processus de suivi et d'examen, le cadre institutionnel pour la coordination de la mise en œuvre de l'agenda 2030 se décline, conformément aux orientations données dans le document de contextualisation des ODD au Cameroun, en plusieurs niveaux : national, régional et local.

Au niveau National, dans l'optique de s'appuyer sur les cadres nationaux existants



pour ce qui est du suivi de la mise en œuvre des ODD au niveau national, il est envisagé de placer la coordination technique des activités de suivi et d'examen de la mise en œuvre des ODD sous la responsabilité du Comité Technique de Suivi de la Stratégie Nationale de Développement (CTSE-DSCE). L'examen de la mise en œuvre des ODD prendra la forme d'une plateforme de dialogue animé conjointement par le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire et la Coordonnatrice Résidente du Système des Nations Unies, avec la pleine participation des représentants des administrations publiques, du secteur privé, de la Société civile, des parlementaires et des partenaires au développement. Cette plateforme se réunira notamment une fois par an à l'effet d'examiner les rapports régionaux et le rapport quantitatif de suivi des progrès enregistrés dans la mise en œuvre des ODD que produira l'Institut National de la Statistique. Les rencontres annuelles de la plateforme prendront notamment l'aspect de fora annuels de la mise en œuvre des ODD au niveau national. Ces fora aboutiront à la validation du rapport de suivi des indicateurs et du rapport annuel d'examen de la mise en œuvre des ODD au Cameroun. Ces rapports seront par la suite transmis au Premier Ministre, Chef du Gouvernement pour examen et validation des recommandations au cours de la seconde session annuelle du Comité Interministériel de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la stratégie nationale.

En plus des travaux de la plateforme susmentionnée, le suivi de la mise en œuvre des ODD sera assuré au niveau des départements ministériels par les Comités Interne de Planification, Programmation et Budgétisation. En outre, les questions relatives au suivi de la mise en œuvre des ODD seront débattues au niveau des instances en charge de l'implémentation de la politique du Gouvernement en matière de décentralisation à l'instar du Comité Interministériel des Services Locaux, du Conseil National de la Décentralisation, du Comité National des Finances locales et de la Commission Interministérielle de la Coopération Décentralisée.

Au niveau Régional, départemental et local, par souci d'efficience et d'efficacité, le dispositif de suivi et d'examen des ODD s'appuiera principalement sur les systèmes nationaux existants. Ainsi, les missions de contextualisation et de suivi de la mise en œuvre des ODD seront dévolues au niveau décentralisé aux comités techniques communaux de suivi participatif de l'Investissement Public qui disposent déjà des ressources tant humaines que financières nécessaires et qui pourraient à l'occasion de leur session débattre du suivi des ODD. Aux niveaux départemental et régional, en se basant respectivement sur les processus de suivi et d'examen au niveau communal et au niveau départemental, les examens départementaux et régionaux auront un rôle crucial à jouer au niveau de la coordination des suivis communaux et départementaux, et à la contribution au processus de suivi et d'examen au niveau départemental à travers notamment : l'échange de meilleures pratiques et l'enseignement mutuel au niveau départemental ; la discussion sur les cibles communes ; l'identification des goulots d'étranglement et la mobilisation des synergies ; la transmission des résultats des rapports départementaux au niveau régional sous forme agrégée. Les travaux de suivi et d'examen de la mise en œuvre des ODD seront conduits au niveau départe-



mental par le Comité Départemental de Suivi de l'exécution Physico-financière de l'Investissement Public. Ainsi, le Délégué Départemental du MINEPAT qui assure la présidence du Sous-Comité Technique Départemental se chargera de la production du rapport départemental sur le suivi et l'examen de la mise en œuvre des ODD, qui sera après examen par le Comité Départemental transmis au Comité Régional pour consolidation au niveau régional.

Au niveau régional, les travaux de suivi et d'examen de la mise en œuvre des ODD seront conduits par le Comité Régional de Suivi de l'exécution Physico-financière de l'Investissement Public. A cet égard, le Délégué Régional du MINEPAT qui assure la présidence du Sous-Comité Technique Régional de Suivi de l'exécution Physico-financière de l'Investissement Public se chargera de la production du rapport régional sur le suivi et l'examen de la mise en œuvre des ODD, en s'appuyant sur les rapports départementaux. Les rapports régionaux feront ensuite l'objet d'examen au niveau de la plateforme nationale de suivi et d'examen de la mise en œuvre des ODD.

Toutefois, le cadre de suivi-évaluation formel décrit ci-haut et qui devait impliquer tous ces acteurs n'a pas encore été mis en place. Ainsi, en raison d'une absence de mécanisme formel et stable de coordination, le dispositif de suivi évaluation de l'agenda des ODD a souffert d'un manque d'impulsion. En conséquence, en dépit du présent rapport, aucun rapport sur le suivi des progrès réalisés pour la mise en œuvre des ODD n'a été produit à ce jour, bien qu'un plan d'action triennal dont la validation reste attendue ait été élaboré.

Il conviendra à cet égard pour renforcer le mécanisme d'élaborer le texte sur la mise en place de la plateforme de suivi des ODD.

Sur le plan du suivi statistique des indicateurs de progrès vers les ODD qui est quant à lui à la charge du système Statistique National sous la coordination de l'Institut National de la Statistique, un rapport sur la situation de référence a été produit et le rapport sur les progrès des indicateurs pour l'année 2019 reste en cours d'élaboration. De plus, une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) arrimée aux ODD a été développée sous la coordination de l'INS. Cependant il a manqué de ressources conséquentes pour la réalisation des opérations statistiques d'envergure devant permettre l'actualisation des statistiques (*RGPH en 2005, RGAE en 1983, ECAM en 2014, etc.*) et un meilleur suivi des ODD. Un renforcement des capacités institutionnelles et financières demeure une préoccupation majeure pour optimiser ce dispositif statistique, notamment en ce qui concerne les statistiques de source administrative.

Pour l'heure, l'idée de la mise en place d'une unité spéciale mandatée pour la coordination des actions et des politiques relatives à l'agenda 2030 et suffisamment placée à un haut niveau de la hiérarchie du pouvoir exécutif - à l'instar de ce qui se fait dans d'autres pays - paraît alléchante. Elle semble cependant rencontrer quelques difficultés de transposition au niveau national à cause des contraintes en ressources. Toutefois, pour une meilleure cohérence dans l'exécution du prochain plan de développement 2020-2027, il est fortement recommandable que le Gouvernement établisse un cadre institutionnel stable et efficace pour coordonner l'ensemble des politiques et actions avec suffisamment d'autorité et de compétences afin que l'instance chargée de la coordination de la mise en œuvre de la stratégie nationale soit la même que celle chargée de la coordination de la mise en œuvre des agenda 2030 et 2063, telle que fortement recommandée au niveau international.

3.4.2 Mécanisme de suivi-évaluation de la mise en œuvre des ODD

Pour tirer enseignement de l'expérience de la mise en œuvre des OMD et éviter le



manque d'appropriation nationale des ODD, il a été vivement recommandé de procéder à l'adaptation de ces objectifs aux particularités nationales. De ce fait, le processus de suivi et d'examen des ODD devra démarrer par le suivi de l'intégration des ODD dans les documents de planification, de programmation, de budgétisation et de suivi. Le processus de suivi et d'examen de la mise en œuvre des ODD s'articulera autour de plusieurs étapes à savoir (i) l'élaboration des outils appropriés pour une meilleure prise en compte des ODD dans les documents de planification (Stratégies et PCD) et de suivi (Rapport annuel de performance, Rapport de suivi du BIP, etc.), (ii) l'élaboration du rapport sur la situation de référence et la détermination des cibles escomptées au terme de la période de mise en œuvre des ODD pour l'ensemble des indicateurs, (iii) la réalisation des examens locaux, régionaux et nationaux, (iv) la conduite des foras nationaux, (v) la production des rapports sur les progrès des indicateurs, (vi) la réalisation des évaluations périodiques (une fois tous les deux ans) et, (vii) l'élaboration du rapport national d'examen volontaire sur la mise en œuvre des ODD à soumettre au forum politique de Haut niveau de l'ECOSOC à une périodicité moyenne de 4 ans.

Il convient par ailleurs d'indiquer que l'évaluation de la mise en œuvre des ODD, devra s'opérer au travers de l'exploitation des rapports d'évaluation produits au niveau national tant par le Gouvernement que par les Partenaires Techniques et Financiers. A cet égard, l'élaboration de ces rapports devra désormais prendre en compte les ODD.

D'autre part, il y'a lieu de souligner que la réalisation des évaluations à mi-parcours et des évaluations finales des divers programmes menés dans le cadre des accords de coopérations qui lient le Gouvernement avec les partenaires Techniques et Financiers à l'instar des Agences du Système des Nations, la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement est une exigence pour les parties.

En plus de renseigner sur les performances des Programmes dans les secteurs d'ancrage, les évidences tirées des conclusions et recommandations de ces évaluations contribuent à l'amélioration des politiques et programmes sectoriels dans des domaines plus larges. Ainsi, l'évaluation de l'UNDAF a montré qu'il était important de renforcer la fonction de coordination pour améliorer la contribution des Agences du Système des Nations Unies à l'atteinte des Objectifs de Développement Durables aux niveaux national et sectoriel. De même, dans le secteur de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement, l'évaluation menée par l'UNICEF a indiqué qu'il était important de renforcer la participation communautaire dans le développement des infrastructures d'accès à l'eau. Cette contribution est déterminante pour améliorer la durabilité et la bonne utilisation des services. En outre, dans le secteur de la Santé, l'évaluation menée conjointement par le Ministère en charge de la Santé Publique et l'UNICEF a montré qu'une plus grande et meilleure implication de la communauté dans la planification et la mise en œuvre des interventions à base communautaire est déterminante pour accroître la demande et l'utilisation des services de vaccination de routine. En matière de réponse humanitaire, l'évaluation menée par les Nations Unies a montré que l'inclusion des besoins des communautés hôtes est critique pour tout succès de la réponse humanitaire. La même évaluation a montré qu'il était important de renforcer la résilience des systèmes communautaires et les systèmes formels d'offre des services sociaux de base pour faciliter le déploiement de la prise en charge des réfugiés. Si les communautés et leurs systèmes sont résilients, en cas de crise, la réponse humanitaire locale serait immédiate, plus efficace et financièrement moins onéreuse.

Au regard des conclusions et recommandations pertinentes que pourraient apporter les évaluations en matière de suivi et examen de la mise en œuvre des ODD, leur utilisation s'avère être une nécessité absolue pour un examen adéquat de la mise en œuvre des ODD au Cameroun.

Compte tenu de ce que la mise en place d'une plateforme de coordination nationale du dialogue relative à la mise en œuvre des ODD n'est pas encore effective, un groupe de travail impliquant tous les acteurs de développement a été mis en place au sein du MINEPAT pour l'élaboration du VNR.





4

PROGRÈS RÉALISÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES ODD AU CAMEROUN

L'évaluation de la mise en œuvre des ODD faite dans ce chapitre est limitée aux cibles contextualisées. Pour ce faire, les cibles ont été scindées en deux catégories à savoir : les cibles des 6 ODD choisis pour le FPHN 2019 et les autres cibles. En conséquence, le présent chapitre est structuré en deux parties chacune correspondant aux ODD de l'une des catégories susmentionnées. En plus de l'évaluation des progrès, ce chapitre met l'accent sur les défis à surmonter pour accélérer la mise en œuvre des ODD au Cameroun.

4. PROGRÈS RÉALISÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES ODD AU CAMEROUN

L'évaluation de la mise en œuvre des ODD faite dans ce chapitre est limitée aux cibles contextualisées. Pour ce faire, les cibles ont été scindées en deux catégories à savoir : les cibles des 6 ODD choisis pour le FPHN 2019 et les autres cibles. En conséquence, le présent chapitre est structuré en deux parties chacune correspondant aux ODD de l'une des catégories susmentionnées. En plus de l'évaluation des progrès, ce chapitre met l'accent sur les défis à surmonter pour accélérer la mise en œuvre des ODD au Cameroun.

4.1 Évaluation des progrès réalisées pour la mise en œuvre des ODD qui feront l'objet d'un examen particulier au FPHN 2019

Il s'agira dans cette section d'évaluer les progrès réalisés en ce qui concerne l'ODD4, ODD8, l'ODD10, l'ODD13, l'ODD16 et l'ODD17 qui ont été retenus comme devant faire l'objet d'un examen particulier au Forum Politique de Haut Niveau en 2019.





ODD 4 : Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

4.1.1. Progrès réalisés concernant l'ODD 4 : « Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie »

Dans la perspective de l'intégration de l'ODD4 dans les stratégies et politiques de développement au Cameroun, le pays a dans le cadre du processus de contextualisation identifié comme étant pertinentes pour le Cameroun sept cibles sur les dix prévues. L'encadré ci-après présente la liste desdites cibles.

Encadré 1 : liste des cibles contextualisées de l'ODD4

4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles ;

4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable ;

4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle ;

4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la

promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable ;

4.a Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace ;

4.b D'ici à 2020, augmenter nettement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes à des étudiants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays d'Afrique, pour leur permettre de suivre des études supérieures, y compris une formation professionnelle, des cursus informatiques, techniques et scientifiques et des études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement ;

4.c D'ici à 2030, accroître nettement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement.

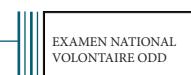
L'évaluation des progrès réalisés concernant l'ODD 4 est présentée pour chacune des cibles contextualisées. Au-delà des progrès réalisés, un accent particulier est accordé aux principaux défis relatifs à l'atteinte de l'ODD 4 pour le cas du Cameroun.

4.1.1.1. Progrès réalisés en matière de promotion d'une éducation fondamentale de qualité

L'enjeu est d'assurer à toutes les filles et tous les garçons camerounais un cycle complet d'éducation fondamentale (préscolaire, primaire, premier cycle du secondaire). Les indicateurs retenus au niveau national pour mesurer les progrès dans ce domaine sont le taux brut de pré-scolarisation, le taux d'achèvement au cycle primaire et le taux d'achèvement au 1er cycle secondaire, par sexe.

S'agissant des avancées enregistrées, il y'a lieu de signaler que l'évolution du taux brut de préscolarisation qui était en augmentation constante sur la période 2010-2016, en passant de 25,3% à 39,0%, a connu un net infléchissement en 2017 pour se situer à 36,8%. Cette situation s'explique surtout par les perturbations observées dans les Régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

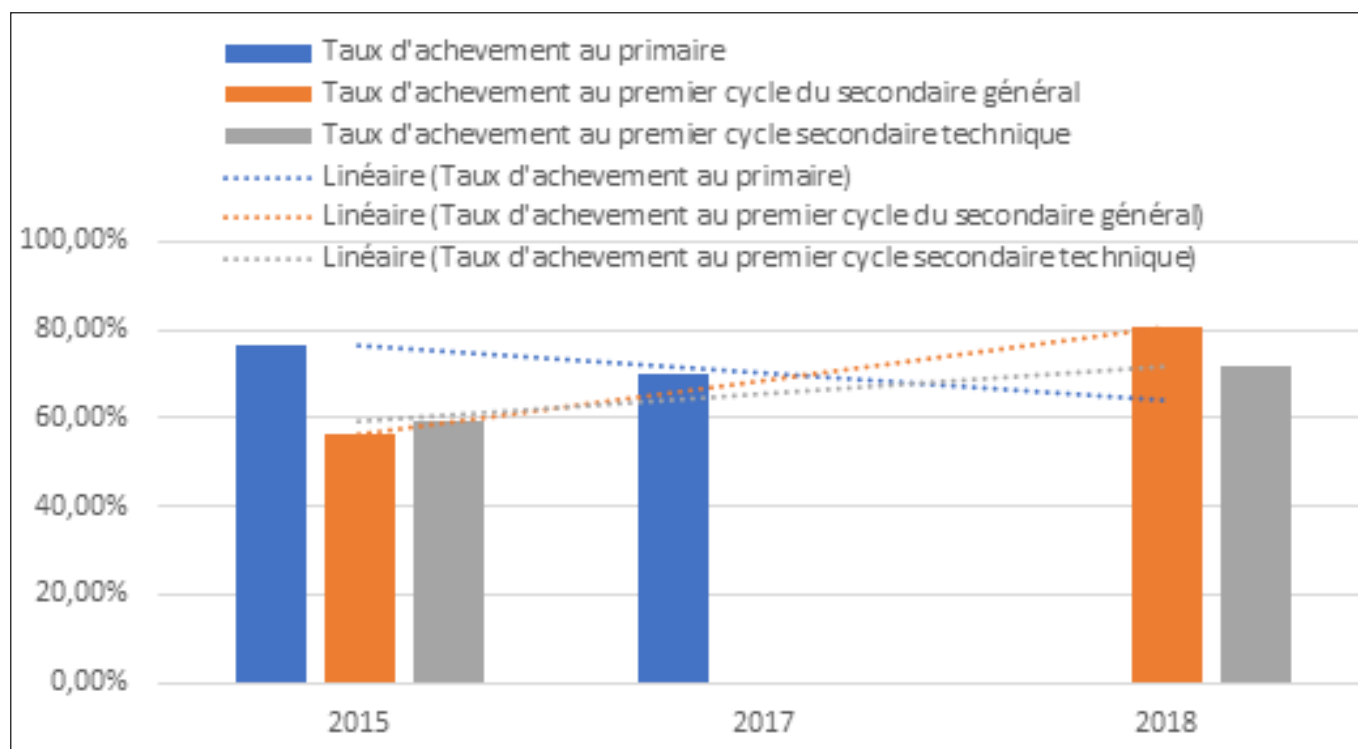
Au niveau du cycle primaire, les statistiques fournies par le Ministère en charge de l'éducation de base montrent qu'en 2015 plus de trois quarts des élèves achèvent le cycle primaire au Cameroun. Toutefois, cet indicateur a connu une légère baisse en 2017 pour se situer à 72,5%, ce qui est largement en deçà de l'objectif de 100% fixé par le Cameroun en 2020. Cette tendance baissière pourrait s'expliquer par les effets néfastes des perturbations sécuritaires dans certaines régions du pays et surtout par la hausse des effectifs. Par ailleurs, ces proportions cachent des disparités entre les filles et les garçons et entre les différentes régions du pays. En effet, le taux d'achèvement des filles est en général faible par rapport à celui des garçons (6 points d'écart en moyenne). De même, certaines régions



du pays continuent d'afficher des taux d'achèvement très faibles par rapport à la moyenne nationale. C'est le cas par exemple de la région de l'Extrême-Nord du pays où seulement 46% des élèves ont pu achever leur cycle primaire en 2015.

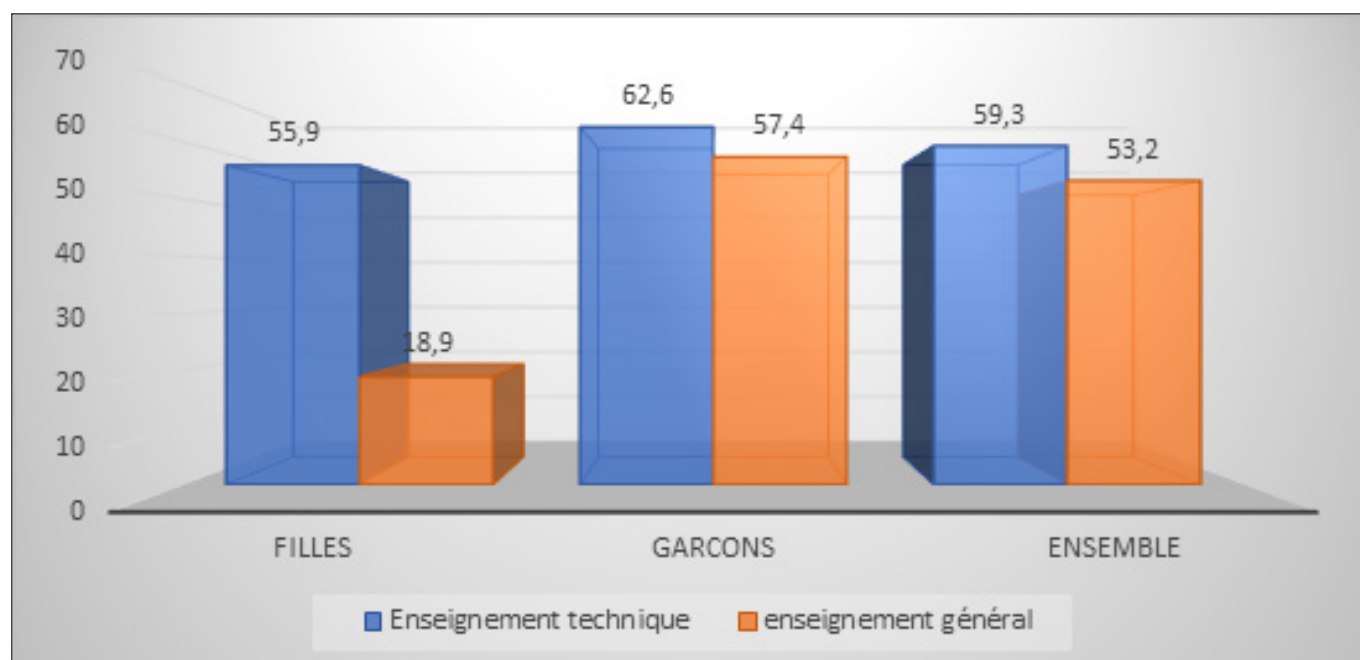
Au niveau du premier cycle du secondaire, le Cameroun ambitionne d'universaliser ce cycle après le primaire. Il ressort des données du ministère en charge des enseignements secondaires et de l'Institut National de la Statistique que des progrès notables ont été enregistrés dans ce domaine depuis 2015. En effet, quatre élèves sur cinq achèvent le premier cycle de l'enseignement secondaire général en 2018 contre 53,2% en 2015 (soit un accroissement de 26,8% entre 2015 et 2018). Au niveau de l'enseignement technique, ce taux se situe à 71,8% en 2018 contre en 59,3% en 2015 (soit un accroissement de 12,5% entre 2015 et 2018). La désagrégation de ce taux par sexe telle qu'illustrée par le graphique ci-après, montre que quel que soit le type d'enseignement, le taux d'achèvement reste moins élevé chez les filles que chez les garçons. Par ailleurs, le taux d'admission en 1ère année du secondaire (enseignements général et technique confondus) a connu une croissance quasi linéaire passant de 52,36% en 2011 à 69,68% en 2016, avant de connaître une baisse significative en 2017 pour se situer à 55,38%.

Graphique 4.1 : Evolution du taux d'achèvement au cycle de l'enseignement primaire et au 1er cycle des enseignements secondaires technique et général au Cameroun entre 2015 et 2018



Source : Statistiques du MENEDUB et du MINESEC

Graphique 4.2 : Taux d'achèvement par sexe au 1er cycle de l'enseignement secondaire au Cameroun en 2015



Source : MINESEC (2014/2015)

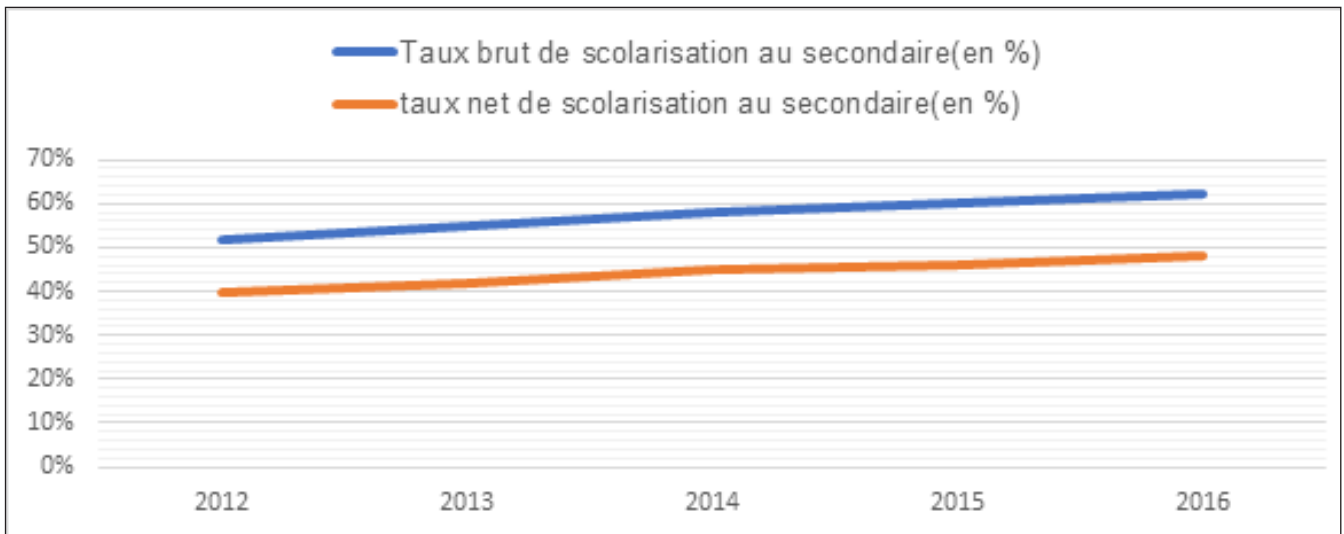
En somme, il apparaît que le Cameroun a réalisé des avancées considérables vers l'atteinte de l'objectif d'universalisation. Toutefois, le phénomène de déperdition scolaire est davantage observé au niveau du cycle primaire par rapport au cycle secondaire. Aussi, les garçons ont plus de chance d'achever les différents cycles susmentionnés que les filles. À cet égard, la rétention scolaire de la jeune fille dans le cycle primaire est un défi qu'il convient de relever.

4.1.1.2. Progrès réalisés en matière de facilitation de l'accès de tous à un coût abordable à un enseignement technique, professionnel et tertiaire y compris universitaire.

Les indicateurs retenus au niveau national pour mesurer les progrès réalisés pour la facilitation de l'accès de tous à un coût abordable à un enseignement technique, professionnel et tertiaire, y compris universitaire sont : (i) le taux de scolarisation au secondaire, (ii) le taux de scolarisation au supérieur, (iii) le poids de l'enseignement technique et professionnel dans l'enseignement général et, (iv) la proportion des jeunes ayant suivi une formation professionnelle.

Le taux brut de scolarisation dans le secondaire est resté presque stable entre 2015 (61% dont 56% pour les filles) et 2016 (62% dont 57% pour les filles), d'après les données fournies par l'UNESCO. Mais le taux net de scolarisation dans le secondaire qui mesure l'étendue de la participation dans le secondaire des élèves appartenant au groupe officiellement en âge de fréquenter ce niveau scolaire, demeure inférieur à 50%. Ce qui conforte l'idée selon laquelle l'incidence de l'inscription des élèves n'ayant pas encore atteint l'âge officiel et de ceux qui l'ont dépassé est faible.

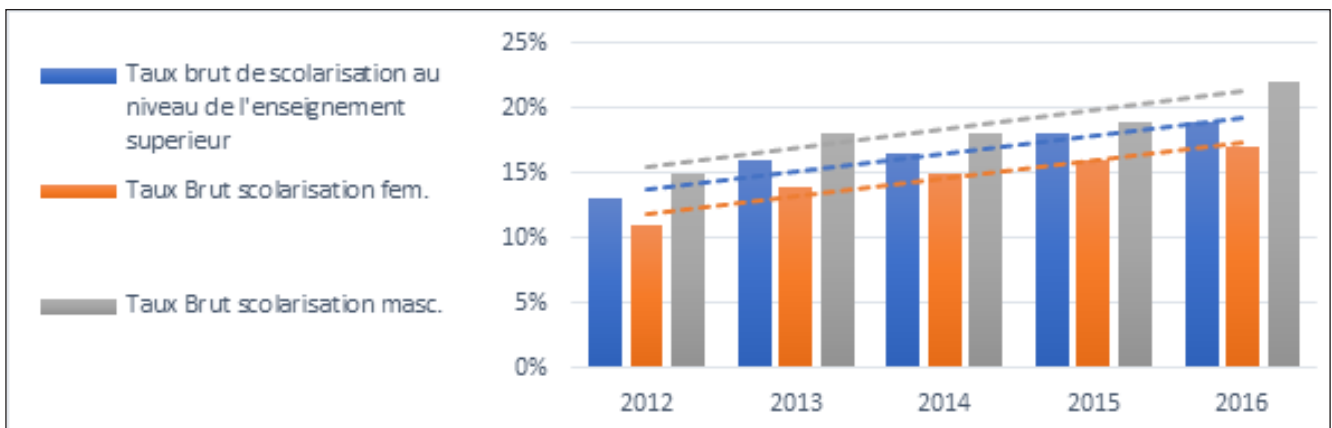
Graphique 4.3 : évolution des taux bruts de scolarisation au primaire et 1er cycle du secondaire au Cameroun sur la période 2012-2016



Source : Annuaire statistiques 2017 du MINEDUB et du MINESEC

L'analyse de l'évolution du taux brut de scolarisation au niveau de l'enseignement supérieur montre que ce taux n'a pas beaucoup varié entre 2015 et 2016 où son niveau est resté en dessous de l'objectif de 25% fixé à l'horizon 2020. De plus, la participation des personnes du sexe féminin dans l'enseignement supérieur reste relativement faible en comparaison avec celle des personnes de sexe masculin.

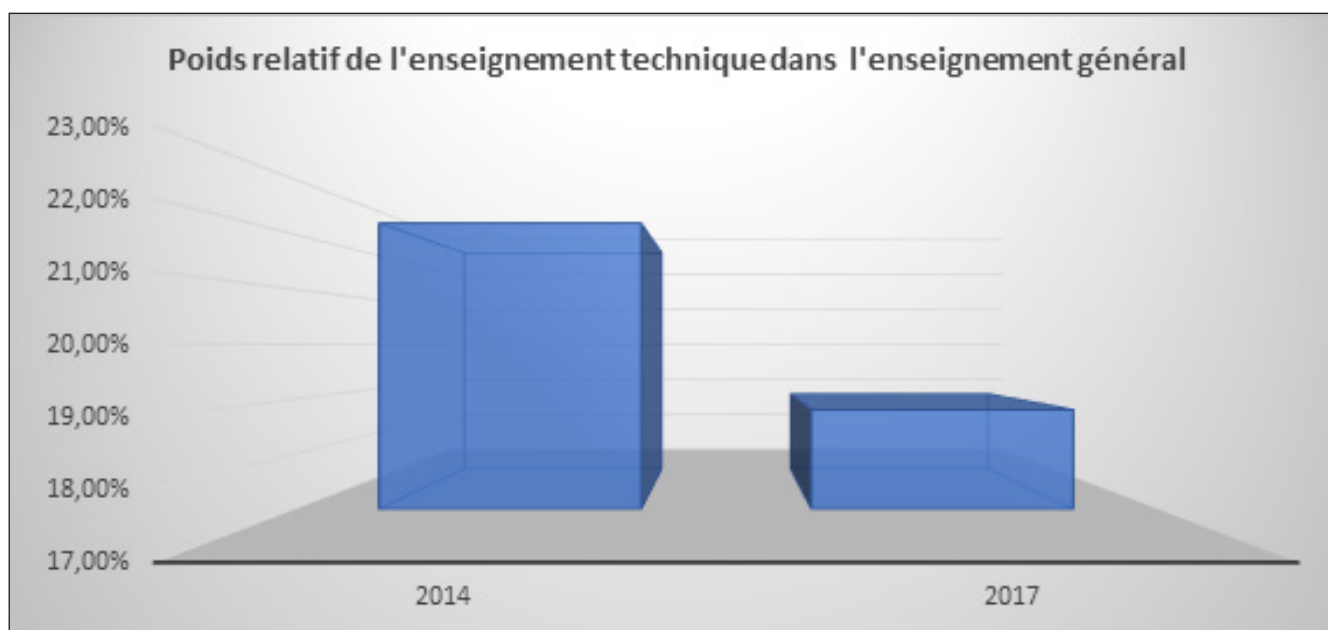
Graphique 4.4 : Évolution globale et par sexe des taux bruts de scolarisation dans l'enseignement supérieur au Cameroun entre 2012 et 2016



Source : MINESUP

Le poids relatif de l'enseignement technique et professionnel qui était situé à 22,2% en 2014, a chuté pour atteindre le seuil critique de 18,81% en 2017 d'après les données fournies par le Ministère des Enseignements Secondaires et le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle. Ce qui explique la forte prépondérance de l'enseignement général, moins professionnalisant par rapport à l'enseignement technique et professionnel.

Graphique 4.5 : Variation du poids relatif de l'enseignement technique par rapport à l'enseignement entre 2014 et 2017 au Cameroun



Source : MINESEC/MINEFOP/MINESUP

Pour inverser cette tendance, de nombreuses actions ont été entreprises par le Gouvernement afin de diversifier et améliorer quantitativement et qualitativement l'offre de formation technique et professionnelle. Sur le plan opérationnel, on peut citer entre autres : (i) la mise en place des projets d'appui à la réforme de l'enseignement technique et formation professionnelle; (ii) la mise en place des incubateurs de micro-entreprises, des Centres de Formation Professionnelle d'Excellence, des lycées professionnels et de plus de 143 structures privées de formation professionnelle.

Sur le plan normatif, diverses activités ont été conduites, parmi lesquelles : (i) l'élaboration de 60 référentiels de formation professionnelle selon l'Approche par Compétence et le suivi de leur implémentation ; (ii) l'assainissement, le suivi et le contrôle des structures privées de formation professionnelle en vue de l'amélioration de leur plateau technique et la qualité des enseignements ; (iii) l'octroi de kits didactiques aux structures de formation professionnelle ; (iv) la poursuite de l'élaboration d'un cadre national de certification pour la gestion des systèmes d'évaluation professionnelle ; (v) l'amélioration des plateaux techniques des SAR/SM, et (vi) l'organisation des stages en entreprises et chantiers/ateliers-écoles avec les partenaires éducatifs.

Par ailleurs, pour réduire davantage le coût d'accès à l'éducation, le gouvernement a entrepris la réforme du livre scolaire en 2017 qui instaure désormais un livre unique par matière dans les établissements scolaires et pour plusieurs années (minimum 7 ans). Au niveau de l'enseignement supérieur, plus de 10 milliards de FCFA sont alloués chaque année aux étudiants des universités d'Etat au titre de bourses et stages, et des bourses d'excellence d'après les Rapports économiques et financiers du Cameroun 2017 et 2018. De même des subventions substantielles sont accordées par l'Etat aux Instituts privés

d'enseignement supérieur.

En outre, dans le cadre du programme « higher education vision » qui vise l'accès de tous les étudiants au numérique, le Président de la République a décidé d'octroyer pour l'année académique 2017/2018, 500 000 ordinateurs aux étudiants des universités d'Etat et des instituts privés d'enseignement supérieur du Cameroun, pour un montant de 75 milliards de FCFA.

En ce qui concerne la proportion des jeunes ayant suivi une formation professionnelle, le manque de données y relatives ne permet pas de faire une analyse objective de la situation et de l'évolution actuelles de cet indicateur.

4.1.1.3. Progrès réalisés en matière d'élimination de disparités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et facilitation de l'accès à l'éducation des plus vulnérables.

Les indicateurs choisis au niveau national pour mesurer les progrès réalisés en matière d'élimination de disparités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et facilitation de l'accès à l'éducation des plus vulnérables sont : (i) le taux brut d'admission et (ii) l'Indice de parité femmes/hommes.

En matière de Progrès, il y a lieu d'indiquer que, bien que les écarts entre sexe se réduisent de plus en plus, la plupart des niveaux d'enseignement restent largement dominés par les personnes de sexe masculin. En effet, il ressort de l'annuaire statistique du Ministère de l'Education de Base pour l'année scolaire 2016/2017 que : les filles enregistrent un taux brut d'admission de 126% contre 139% pour les garçons au cours de l'année 2016/2017 pour un taux d'admission global de 133% au primaire. L'indice de parité reste ainsi défavorable au sexe féminin (0,91) dans la primaire. Toutefois, cette valeur nationale cache d'énormes disparités régionales. Si dans les régions du Centre (0,99), du Littoral



(1,06), du Nord-ouest (0,98), de l'Ouest (0,96), du Sud (0,97) et du Sud-ouest (1,06) on a des valeurs au-dessus de la moyenne nationale, les autres régions ont des valeurs très en-dessous. La plus faible valeur de l'indice étant observée à l'Adamaoua (0,78).

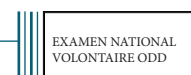
Au niveau du secondaire, les filles enregistrent également un faible taux brut d'admission par rapport aux garçons au cours de l'année 2015/2016, 71% contre 80% pour un taux d'admission global de 75% au secondaire. Une fois de plus comme au primaire, l'indice de parité est défavorable au sexe féminin (0.89). De même, cette valeur cache de grosses disparités entre les régions. Les régions de l'Adamaoua (0,68), Est (0.85), Extrême-nord (0,65) et Nord (0,64) se retrouvent avec des valeurs très inférieures à la moyenne, alors que les autres régions sont largement au-dessus de la moyenne. La région de l'Ouest ayant la valeur maximale de 1,02. (Annuaire statistique du Ministère des Enseignements Secondaires pour l'année scolaire 2015/2016). Les statistiques ne sont pas disponibles sur les autres niveaux d'enseignement (secondaire et supérieur notamment).

Par ailleurs, des actions sont menées conjointement par plusieurs administrations publiques pour assurer la prise en compte des normes de qualité et de l'approche inclusive dans la construction des établissements scolaires. L'application de la loi de 2010 portant promotion et protection de la personne handicapée a permis de mettre en place 68 écoles inclusives au niveau primaire à titre expérimental au niveau du ministère en charge de l'éducation de base.

4.1.1.4. Progrès réalisés en matière de promotion de l'Education au développement durable.

L'enjeu est de favoriser l'acquisition par tous les élèves camerounais, des connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement de modes de vies durables, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable. Les indicateurs définis au niveau national pour mesurer les progrès vers la réalisation de cet objectif épousent les indicateurs globaux définis par les Nations Unies et sont entre autres le degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable, y compris l'égalité des sexes et le respect des droits de l'homme, dans a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes d'enseignement, c) la formation des enseignants ; le pourcentage d'heures d'enseignement consacrées à la promotion du multilinguisme par rapport au nombre total d'heures d'enseignement consacrées aux langues ; et le pourcentage des heures d'enseignement consacrées à l'éducation artistique par rapport au nombre total d'heures d'enseignement.

En termes d'avancées enregistrées dans ce domaine, l'on peut noter que l'intégration des modules sur l'éducation à la citoyenneté et au développement durable fait l'objet d'une attention particulière au niveau des instances en charge de l'élaboration des curricula scolaires et académiques. Pour ce qui est de l'éducation citoyenne, l'Etat a consacré tout un département ministériel à la jeunesse et à l'éducation civique pour encadrer et former la jeunesse sur les valeurs citoyennes. Par ailleurs, l'intervention des volontaires a permis



de sensibiliser plus de 12000 jeunes et moins jeunes sur l'éducation civique et l'intégration nationale. La contribution des volontaires a privilégié les élèves, étudiants, jeunes désœuvrés et enfants en difficulté, les femmes et les personnes vivant avec un handicap. Cette action a été rendue pérenne par la création d'un corps spécialisé de volontaires pour l'éducation populaire.

De plus, depuis l'année 2016, de nombreuses actions sont menées à différents niveaux d'enseignement, notamment en matières de valorisation du bilinguisme dans les établissements scolaires ; de promotion des arts, des langues et du patrimoine culturel national ; de redynamisation des activités de protection de l'environnement et de généralisation de l'utilisation de l'outil informatique. Des clubs de développement durable ont d'ailleurs vu le jour dans plusieurs lycées et collèges dans le cadre des activités extra-scolaires.

4.1.1.5. Progrès réalisés en matière d'amélioration de l'accès aux infrastructures sociocommunitaires de base par les établissements scolaires

L'indicateur retenu pour mesurer les progrès enregistrés en matière d'accès aux infrastructures sociocommunitaires de base par les établissements scolaires est la proportion d'établissements primaires scolaires ayant accès à a) l'électricité, b) à l'eau potable, c) aux installations sanitaires.

Concernant les progrès, il y'a lieu de noter que les données ne sont disponibles que pour l'année 2015. Ces données montrent notamment que le taux d'accès à l'électricité, à l'eau et aux installations sanitaires est en général plus élevé au préscolaire qu'au primaire. En effet, en 2015 : 23% d'établissements au primaire ont accès à l'électricité et 46% au préscolaire ; 42% d'établissements ont accès à l'eau au primaire et 60% au préscolaire; et 57% d'établissements au primaire ont accès aux installations sanitaires et 73 % au préscolaire. Au niveau du supérieur en général la situation est meilleure.

4.1.1.6. Progrès réalisés en matière de renforcement de la politique de coopération en matière de bourses d'études

Il s'agit de saisir les opportunités offertes par la coopération internationale pour accompagner le Gouvernement et les acteurs non étatiques en matière de renforcement des capacités et d'assistance technique de façon générale et d'offres de bourses d'études de manière spécifique. L'indicateur proposé pour mesurer les efforts fournis en la matière est le volume de l'Aide Publique au Développement (APD) consacrée aux bourses d'études, par secteur et type de formation.

En termes d'avancées, il convient de souligner que le Cameroun bénéficie de l'appui de plusieurs pays et partenaires qui mettent à sa disposition plusieurs bourses de formation pour les étudiants et les travailleurs dans le cadre la coopération bilatérale ou multilatérale.

Toutefois, à date, les données ne permettent pas de mesurer de façon exhaustive et désagrégées le volume de l'aide publique au développement consacrées spécifiquement aux bourses d'études.



4.1.1.7. Progrès réalisés en matière d'amélioration de la qualité d'encadrement des élèves et étudiants

Les indicateurs proposés pour mesurer les progrès en matière d'amélioration de la qualité d'encadrement des élèves et étudiants sont : (i) l'effectif des enseignants qualifiés au préscolaire, (ii) le Ratio enseignants/ élèves au préscolaire, (iii) l'effectif des enseignants qualifiés au primaire et (iv) le ratio enseignants/ élèves au primaire. Les mêmes indicateurs pourraient être appliqués aux niveaux d'enseignements secondaire et universitaire.

Afin d'améliorer le taux d'encadrement, le Cameroun a au cours des dernières années mis un accent sur la formation et le recrutement des enseignants. Ce qui a permis d'accroître les effectifs des enseignants notamment dans le primaire où près de 9000 instituteurs ont été contractualisés et dans le supérieur où de nombreux enseignants ont été recrutés, et d'autres promus au rang magistral. Cela a permis de maintenir les ratios d'encadrement à niveau raisonnable dans les différents niveaux d'enseignement même si on observe une légère détérioration entre 2015 et 2016.

Tableau 4.2 : évolution des ratios élèves/enseignants dans les différents niveaux d'enseignement au Cameroun entre 2015 et 2017

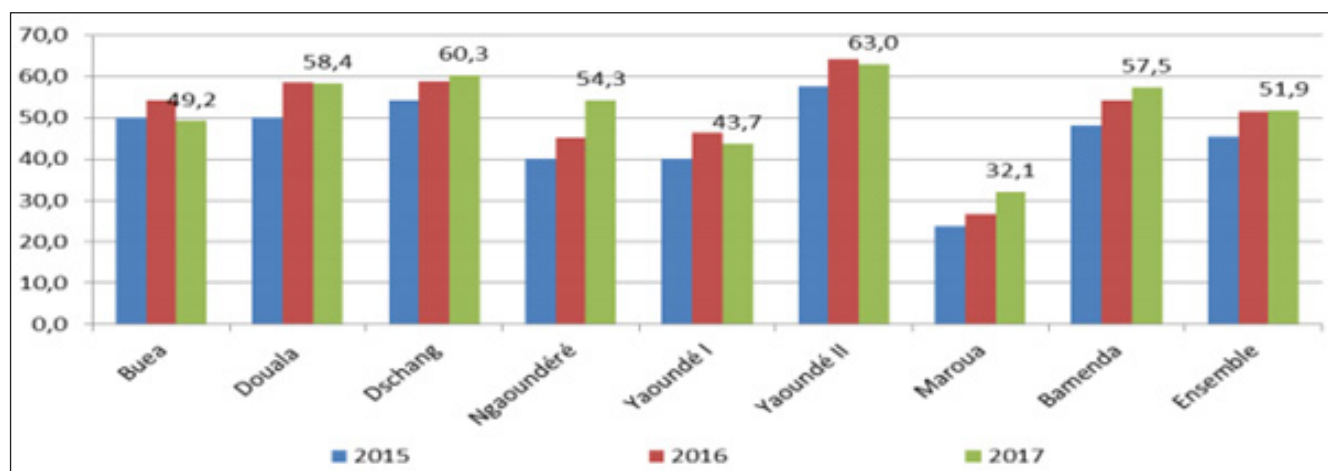
Année scolaire/ Académique	Ratio élèves/ enseignants au préscolaire	Ratio élèves/ enseignants au primaire	Ratio élèves/ enseignants au secondaire général	Ratio élèves/ enseignants au secondaire technique	Ratio élèves/ enseignants au secondaire normal	Ratio Etudiants/ enseignants au niveau du supérieur
2014/2015	21	41	20	19	11	45
2015/2016	21	42	23	23	10	51
2016/2017	21	45	22	20	8	52

Source : MINEDUB/MINESEC/MINESUP et MINFI/RASIPEFIN 2018

La lecture du tableau ci-dessus permet de constater que si le ratio d'encadrement des élèves s'est légèrement amélioré au niveau de l'enseignement secondaire normal (de 1 enseignant pour 11 élèves en 2015 à 1 enseignant pour 8 élèves en 2017), il s'est par contre détérioré au niveau de l'enseignement primaire (de 1 enseignant pour 41 élèves en 2015 à 1 enseignant pour 45 élèves en 2017), au niveau du secondaire général (de 1 enseignant pour 20 élèves en 2015 à 1 enseignant pour 23 élèves en 2016 et pour 22 élèves en 2017) et au niveau de l'enseignement supérieur, notamment public (de 1 enseignant pour 45 étudiants en 2015 à 1 enseignant pour 52 étudiants en 2017) ; certaines universités d'Etat enregistrant des ratios encore plus élevés dépassant les 60 étudiants pour un enseignant comme l'illustre le graphique ci-après.



Graphique 4.6 : Ratios d'encadrement (étudiants/enseignants) dans les universités d'Etat



Source : MINESUP & MINFI/RASIPEFEN 2018

Le taux moyen national de réussite aux examens de l'enseignement secondaire a fait un bon de 13 points en passant de 43,3% pour la session 2017 à 56,2% pour la session 2018. Ce bond est imputable à l'amélioration significative du taux de réussite au GCE-Technical Advanced Level (52 points de gain), au Brevet d'Études Professionnelles Industrielles qui a progressé de 39,4 points, ainsi qu'aux GCE-General Advanced Level et GCE-Technical Ordinary Level qui ont gagné respectivement 32,1 points et 30,5 points (MINESEC/Office du Baccalauréat et GCE BOARD, 2018).

Pour améliorer davantage la qualité de l'enseignement et promouvoir une plus grande équité, le Cameroun s'est engagé à travers le Projet d'Appui à la Réforme de l'Éducation (PAREC) avec l'appui de la Banque Mondiale à améliorer l'équité et la qualité des services d'éducation primaire au Cameroun avec une emphase sur les zones sous-scolarisées. Il est attendu à la fin de la mise en œuvre de ce programme, la contractualisation de 12 000 instituteurs de l'enseignement primaire, l'acquisition et la mise à disposition de manuels scolaires pour les élèves et les manuels pédagogiques pour les enseignants, et le renforcement des capacités institutionnelles du secteur de l'éducation en vue d'adapter le système éducatif à l'évolution actuelle et future de l'économie du savoir. Dans le même ordre d'idée, les CTD et le FEICOM ont appuyé la construction des écoles primaires et ont alloué le paquet minimum auxdites écoles.

4.1.1.8. Principaux défis du pays en matière d'éducation

Le système éducatif camerounais pour jouer pleinement son rôle qui est de mettre à la disposition du tissu productif des compétences de qualité doit relever plusieurs défis.

En matière de promotion de l'enseignement fondamental, il conviendrait pour assurer une éducation de qualité à tous les élèves du cycle d'enseignement primaire et du premier cycle du secondaire de relever les défis concernant :

- l'accroissement de l'équité de l'éducation notamment en matière de parité fille garçon

et régionale (priorité aux zones d'éducation prioritaires) ;

- l'amélioration de la qualité de l'éducation (en augmentant notamment le ratio-maître par élève) à travers le recrutement des enseignants et la mise en place des infrastructures adéquates ;
- l'augmentation de la part du secteur de l'éducation primaire et supérieure dans les dépenses publiques ;
- l'achèvement universel de l'enseignement fondamental.

Au rang des défis majeurs à relever par le système éducatif camerounais pour la promotion et la démocratisation de l'enseignement technique, professionnel et tertiaire y compris universitaire, figurent :

- l'accroissement de la part du budget alloué au secteur de l'éducation d'au moins 20 % du budget national, afin de réduire les dépenses consacrées à l'éducation par les ménages ;
- la résolution du problème de données sur le volume d'apprenants formés et de niveau d'insertion professionnelle ;
- la régulation des flux scolaires par l'établissement de passerelles solides entre le système d'éducation et la formation professionnelle ;
- la coordination efficace des actions menées dans le secteur de l'éducation.

Comme défis de moyen et long termes, l'on peut citer :

- l'adoption d'une politique d'orientation accrue de l'éducation vers le développement des compétences professionnelles et techniques permettant de former des techniciens et des ingénieurs dans tous les domaines clés de l'économie nationale ;
- la finalisation des réformes entreprises pour professionnaliser davantage les enseignements ;
- la construction de l'Institut de Formation des Formateurs et de Développement des Programmes de Yaoundé qui devrait permettre au système éducatif de disposer d'encadreurs capables d'améliorer la qualité de l'offre de formation professionnelle au Cameroun.

En vue de la réduction des disparités dans le secteur de l'éducation, il conviendrait de relever plusieurs défis, notamment :

- l'identification des mesures devant faciliter à l'accès des plus vulnérables, et l'identification des réformes favorables à la rétention des jeunes, notamment la jeune fille dans le système scolaire ;
- l'identification des mesures devant permettre la rétention des jeunes dans le système scolaire ;
- la régulation des flux des effectifs d'élèves, la répartition rationnelle des ressources ;
- la réduction des dépenses d'éducation par ménage afin de faciliter l'accès des plus



pauvres à l'enseignement ;

- la réorientation des ressources du secteur vers les régions défavorisées pour réduire les disparités et promouvoir l'équité ;
- la lutte contre les barrières financières et socio-culturelles d'accès de la jeune fille à l'éducation en particulier au niveau secondaire ;
- l'amélioration de l'accès aux établissements du préscolaire, en particulier en milieu rural et dans les régions défavorisées ;

Pour ce qui est du développement de l'éducation durable le principal défi est lié à l'intégration des aspects liés au développement durable dans les curricula scolaires jusqu'au niveau du supérieur. Ceci constitue un défi majeur pour promouvoir la culture du développement durable au Cameroun. De plus, il s'avère nécessaire de renforcer la promotion de l'éducation civique à tous les niveaux d'éducation, de formation et dans tous les secteurs.

En matière d'accès des établissements scolaires aux infrastructures durables, l'un des principaux défis est l'amélioration des normes de construction des écoles primaires, secondaires, en prenant en compte les aspects liés à l'accès aux infrastructures communautaires de base. Ces normes devraient ensuite être intégrées de manière obligatoire dans les dossiers d'appels d'offres relatifs à la construction des écoles et salles de classe.

En matière de bourse d'étude, une meilleure maîtrise des données sur les flux d'aide au développement consacrée aux bourses d'études et une évaluation de l'impact de ces bourses sur l'amélioration de la qualité du capital humain constituent des défis à relever pour mieux orienter les offres de bourse vers les secteurs porteurs de la transformation structurelle de l'économie camerounaise. De plus, un renforcement du partenariat avec les PTF et pays amis dans le secteur de l'éducation permettrait d'accroître le volume de l'aide au développement consacré aux bourses.

En plus des défis sus énoncés, il y'a lieu de souligner que la collecte régulière des données de qualité, exhaustives et désagrégées (par sexe et type de vulnérabilité) sur les différents indicateurs de suivi des cibles de l'ODD 4 aurait un impact significatif sur le suivi des ODD et l'identification des mesures à entreprendre en vue de l'atteinte des cibles retenues pour cet ODD.





ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, et un travail décent pour tous

4.1.2. Progrès réalisés concernant l'ODD 8 : « Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, et un travail décent pour tous »

L'ODD 8 vise à promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable. Car si cette croissance est partagée, les tensions sociales seront atténuées notamment en raison d'emplois productifs créés. Sur les 12 cibles que compte l'ODD 8, 9 cibles ont été contextualisées au Cameroun. L'encadré ci-après présente la liste des cibles contextualisées pour l'ODD8.

Encadré 2: liste des cibles contextualisées pour l'ODD8

- 8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés ;
- 8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main d'œuvre ;
- 8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers ;
- 8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les

hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale ;

8.6 D'ici à 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation ;

8.7 Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes ;

8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire ;

8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux ;

8.10 Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance ;

8.a Accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, y compris par l'intermédiaire du Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés ;

8.b D'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail.

Tenant compte de ces différentes cibles contextualisées, 12 indicateurs ont été retenus pour le cas du Cameroun. Il s'agit notamment :

- du taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant ;
- du taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi ;
- de la proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles, par sexe ;
- de la rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes par profession, groupe d'âge ;
- du taux de chômage, par sexe, âge et (type de handicap) ;
- de la proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi, ni formation ;
- de la proportion et nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent, par sexe ;
- de la fréquence des accidents du travail mortels et non mortels, par sexe et statut au regard de l'immigration ;



- de l'existence des textes relatifs au droit de travail eu égard aux textes de l'OIT ;
- du PIB directement tiré du tourisme, en proportion du PIB total et en taux de croissance ;
- du nombre d'emplois dans les secteurs du tourisme, en proportion du nombre total d'emplois et du taux de croissance des emplois, par sexe ;
- du nombre de succursales de banques commerciales et de distributeurs automatiques de billets pour 100 000 adultes ;
- de la proportion d'adultes possédant un compte dans une banque ou dans une autre institution financière ou faisant appel à des services monétaires mobiles.

Conscient de la faiblesse de son tissu productif, le Cameroun s'est engagé dans plusieurs réformes sur les plans économique et institutionnel visant à promouvoir une croissance inclusive et un travail décent. Ces réformes contenues dans sa stratégie de croissance mettent un accent particulier sur la croissance et l'emploi. En effet, comme la plupart des pays, le Cameroun est marqué par un taux d'activité élevé et des disparités de genre considérables en matière d'occupation, faisant ainsi de la réduction du sous-emploi une priorité. Les résultats réalisés par le Cameroun se déclinent à travers les différentes cibles.

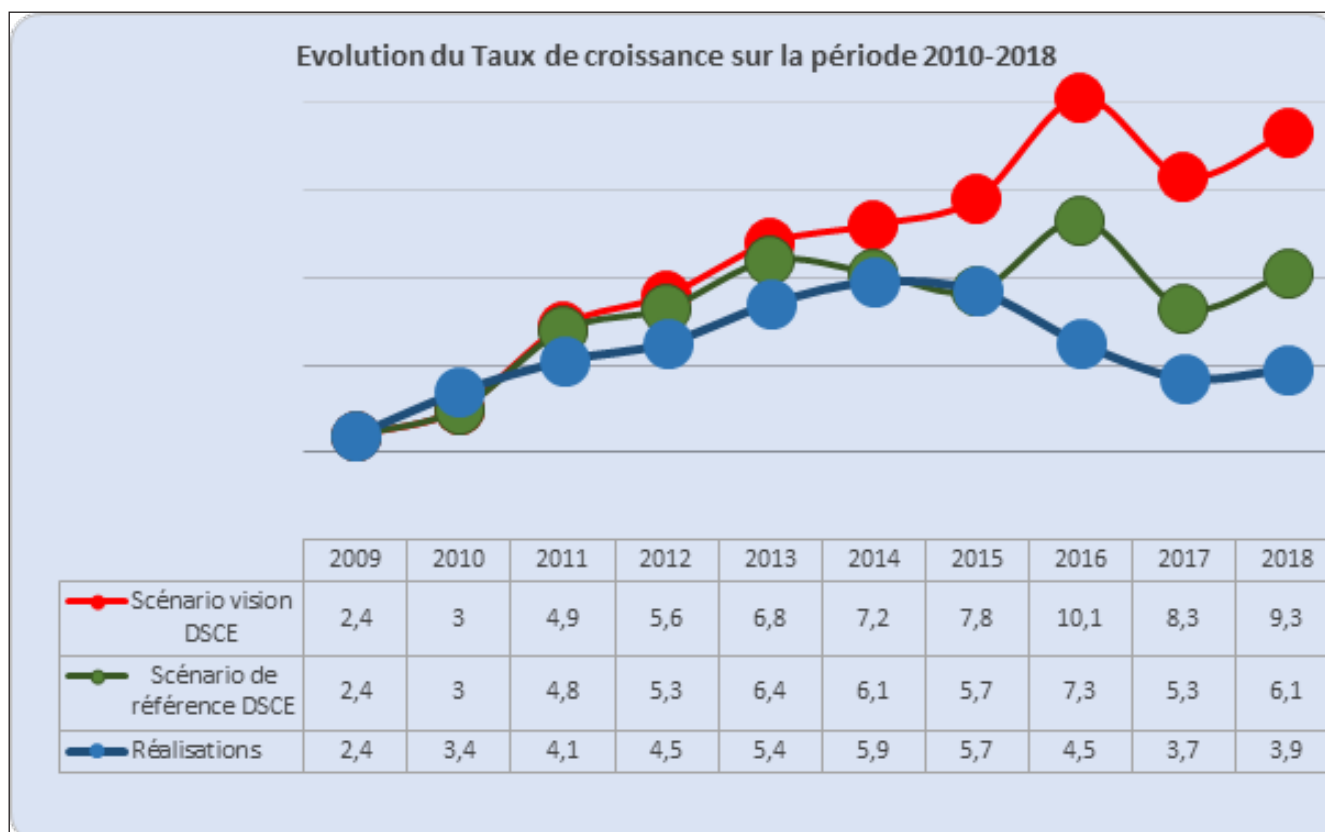
4.1.2.1. Progrès en matière de croissance économique et de diversification de l'économie

On note qu'en moyenne sur la période 2010-2018, la croissance de l'économie camerounaise a été de 4,6% contre 7,0% projetée dans le cadre du document de la vision. La dynamique de l'activité économique a été en retrait de 2,4 point par rapport aux anticipations du document de la vision. En 2016, le Cameroun a enregistré un taux de croissance du PIB réel de 4,5%. En 2018, la croissance économique du Cameroun s'est établie à 3,9 % marquant ainsi un léger redressement par rapport à 2017 (3,7%).

Malgré cette relative reprise de l'activité économique, la croissance du Cameroun reste en deçà des prévisions faites dans sa stratégie pour la croissance et l'emploi car depuis 2016, elle se situe à moins de 7%, soit 3,7% en 2017 et 4,5% en 2016.



Graphique 4.7 : Évolution comparée des taux de croissance réalisés et projetés



Source : MINEPAT/DAPE

Le taux de croissance du PIB par habitant a chuté de 1,2 point, passant de 3,2% en 2014 et 2015 à 2% en 2016. En ce qui concerne le taux de croissance annuel du PIB réel par habitant ; il était de 3,3% en 2016 et s'est établi à 2,7% en 2017 pour se relever à 2,9% en 2018.

Concernant le taux de croissance annuel du PIB réel par personne pourvue d'un emploi, on note qu'en 2016, ce taux était de 1,4%, il a regressé pour se situer à 0,8% en 2017 et est remonté à 1,15% en 2018.

4.1.2.2. Progrès réalisés en matière de plein emploi, travail décent et emploi jeune

Cinq indicateurs permettent de suivre les progrès réalisés au niveau de cette thématique :

- proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles, par sexe ;
- rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes, par profession, âge et type de handicap ;
- taux de chômage, par sexe, âge et type de handicap ;
- proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi, ni formation ;
- dépenses publiques totales consacrées aux programmes de protection sociale et d'emploi, en proportion des budgets nationaux et du PIB.

Pour ce qui est de la proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles, par sexe, on note que la structure productive au Cameroun est caractérisée par une prépondérance du secteur informel. En effet, d'après le rapport de mise en œuvre du DSCE 2010-2018, le secteur formel (public et privé) emploie à peine 10% des actifs occupés. Ainsi, près de 90% des actifs occupés se retrouvent dans le secteur informel dont 37% dans l'informel non agricole et 53% dans l'informel agricole.

Dans le secteur non agricole, huit femmes sur dix contre sept hommes sur dix travaillent dans le secteur informel non agricole (ECAM 4). Le secteur informel non agricole est le plus grand pourvoyeur d'emploi au Cameroun. La part de l'emploi informel dans le secteur non agricole est de 79, 9%. Suivant le groupe d'âge, le secteur informel offre l'emploi à neuf jeunes sur dix (91,9%) âgés de 15 à 24 ans (ECAM 4).

L'ampleur de ce secteur a poussé le Cameroun à lui accorder une place de choix dans sa stratégie de croissance. En effet, le pays s'est proposé de réduire la taille du secteur informel dans l'activité économique nationale. Dans sa Stratégie de l'Emploi, le Cameroun compte générer dans le secteur formel des dizaines de milliers d'emplois par an. Ainsi, selon le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, plus de 500 mille emplois ont été créés en 2018 grâce aux grands chantiers en cours, aux projets agricoles, routiers et infrastructurels, ainsi qu'aux travaux menés par les collectivités territoriales décentralisées.

Parallèlement à cette volonté publique, plusieurs programmes et organismes sont développés pour favoriser l'entrepreneuriat jeune et accorder des facilitations aux créateurs d'entreprises. C'est le cas avec la création des Centres de Formalité des Entreprises (CFCE) depuis 2010 dont la mission à travers les guichets uniques est de faciliter l'enregistrement de nouvelles entreprises dans un délai de 72 heures, leur immatriculation, leur enregistrement au registre du commerce et à l'administration fiscale. À cela il faut ajouter la création des bureaux communaux de l'artisanat depuis 2014 dans toutes les communes du Cameroun. Ces bureaux permettent aux promoteurs d'activités de s'enregistrer gratuitement les trois premiers mois de l'année et d'amorcer ainsi le processus conduisant à leur migration du secteur informel vers le secteur artisanal encadré par la loi du 4 juillet 2007 régissant l'artisanat au Cameroun.

À cela, nous pouvons ajouter l'Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises (APME) qui offre des services d'assistance multiformes. Les Centres de Gestion Agréés (CGA) qui offrent des services de conseil et de tenue de comptabilité, le Fonds National de l'Emploi (FNE) qui aide au montage des plans d'affaires et à l'appui au financement à travers le Programme Intégré d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel (PIAASI), le Programme d'Appui à la Jeunesse Rurale et Urbaine (PAJER-U), la Banque Camerounaise des PME (BC-PME) entre autres. En outre, il y'a lieu de souligner que le FEICOM et les CTD accordent des appuis aux GIC de transformation des produits de la forêt, de l'agriculture, de l'artisanat et de l'élevage.

La mise en place de ces structures doit contribuer à la réduction de la taille des activités informelles, favoriser un emploi décent car l'économie camerounaise reste dominée par un sous-emploi important et un taux de pauvreté important. S'agissant du sous-emploi, il

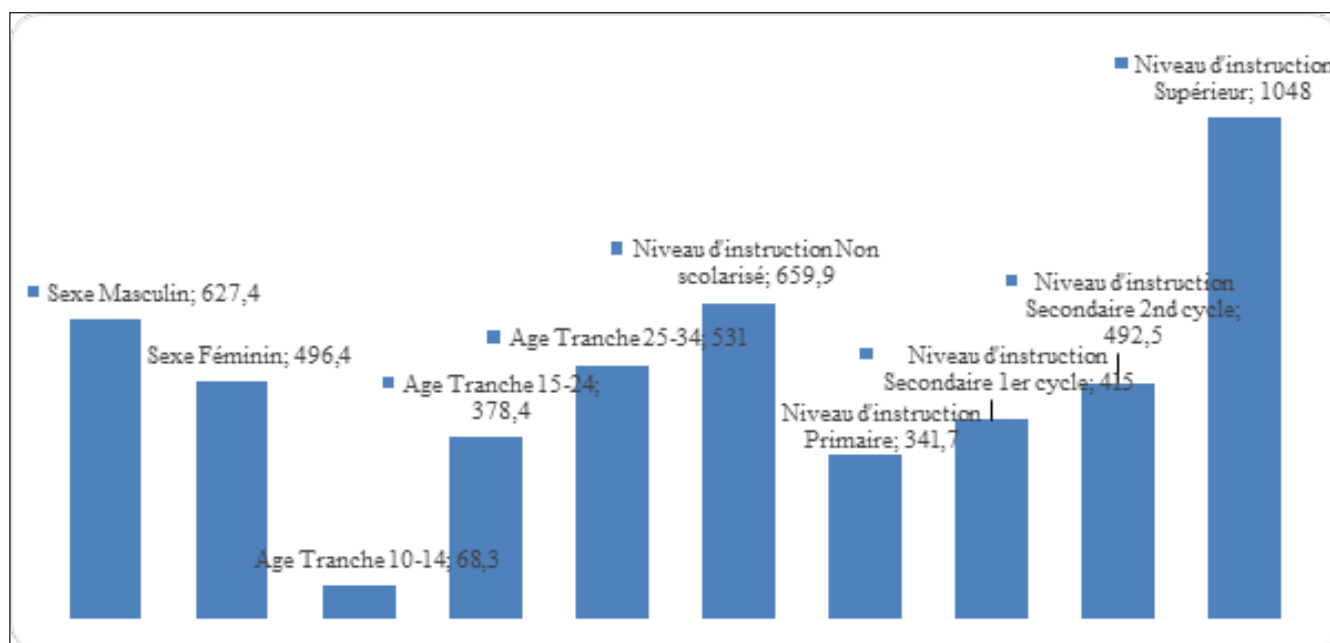


ressort que le sous-emploi global est de 77% en 2014, soit une augmentation par rapport à 2005 où il était estimé à 75,8%. Ce qui est très loin du taux de 50% qui est fixé par le Cameroun à l'horizon 2020.

S'agissant de la rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes et du taux de chômage, il ressort des enquêtes sur l'emploi et le secteur informel que le chômage reste faible chez les personnes de 15-64 ans et apparaît d'ailleurs en recul. Ce taux de chômage, évalué au sens du BIT à 4,4% en 2005 s'est situé à 3,8 % en 2010. Il se manifeste davantage en milieu urbain (10,7%) avec une forte concentration dans les deux grandes villes du pays : Yaoundé (14,7%) et Douala (12,5%). Il n'existe pas de statistique actualisée pour la période sous-revue et les chiffres susmentionnés ont été indiqués pour permettre de se faire une idée sur la situation du Cameroun.

Le Graphique ci-après présente la rémunération horaire moyenne des salariés. On observe que le salaire horaire moyen est plus élevé chez les hommes (627,9FCFA) que chez des femmes (496,4FCFA).

Graphique 4.8 : Rémunération horaire moyenne des salariés en FCFA



Source. ECAM (2014)

4.1.2.3. Progrès réalisé en matière de lutte contre le travail des enfants, y compris l'utilisation des enfants soldats

Pour éliminer toutes les formes de travail indécemment des enfants, le Cameroun a, en plus de la loi no. 092/007 du 14 août 1992 portant Code du travail, adopté la loi no. 2005/015 du 29 décembre 2005 relative à la lutte contre le trafic et la traite des enfants. Cette loi vise à protéger les enfants entre autres contre les activités économiques dangereuses.

Les données sur le travail des enfants montrent que chez les enfants de 10 à 17 ans, près de 4 sur 10 exercent une activité économique. Chez les 10-13 ans, la proportion est de 3 enfants sur 10. La disparité entre filles et garçons est faible, mais un contraste marqué apparaît entre milieu rural et milieu urbain.

Selon le Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale, le travail des enfants au Cameroun en 2017 concerne 47,6% des enfants de 5 à 17 ans, soit plus de 3 millions d'enfants. Ce phénomène prend de l'ampleur au fur et à mesure que les enfants grandissent. Près de 34% d'enfants de 5 à 17 ans sont astreints aux travaux à abolir et seulement 6,4% sont astreints aux travaux dangereux.

4.1.2.4. Progrès en matière de sécurité au travail et de protection des travailleurs

Les progrès dans le cadre de la sécurité au travail et de la protection des travailleurs sont appréhendés par :

- la fréquence des accidents du travail mortels et non mortels, par sexe et statut au regard de l'immigration ;
- l'existence des textes relatifs au droit de travail eu égard aux textes de l'OIT.

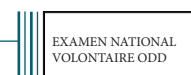
La qualité des relations de travail au Cameroun reste insuffisante. Toutefois, l'on note que le code du travail adopté en 1992 s'est voulu particulièrement favorable à l'activité syndicale, plaçant la négociation collective au cœur du dialogue social. Le cadre juridique dans lequel s'exerce l'activité syndicale a évolué, excluant désormais toute notion d'autorisation préalable et protégeant les travailleurs de tout acte de discrimination tendant à porter atteinte à cette activité, même si de graves atteintes à la liberté syndicale sont encore actuellement dénoncées par des leaders syndicaux. Pour un meilleur suivi de cette thématique, les statistiques sur la fréquence des accidents mortels et non mortels devront désormais être produites au niveau national.

4.1.2.5. Progrès réalisés en matière de développement du tourisme durable

On note que les indicateurs retenus pour suivre les progrès de cette thématique sont :

- le PIB directement tiré du tourisme, en proportion du PIB total et en taux de croissance ;
- le nombre d'emplois dans les secteurs du tourisme, en proportion du nombre total d'emplois et du taux de croissance des emplois, par sexe.

En 2010, le Cameroun a accueilli plus de 500 000 touristes devenant ainsi une destination



touristique selon l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT). Il a accueilli 912 000 touristes internationaux en 2014. Ce qui lui a permis d'être classé 25ème destination touristique en Afrique et 155ème dans le monde.

Pour promouvoir le tourisme, le Cameroun dispose depuis 2005, d'une Stratégie Sectorielle de Développement du tourisme. De plus, en collaboration avec le Ministère des Postes et Télécommunications, le pays met en place depuis 2017 le Projet de modernisation et de développement du tourisme au Cameroun. L'objectif de ce projet est de déployer à l'industrie touristique du Cameroun une ressource au sommet de l'état de l'art globale de promotion du Tourisme et de l'Artisanat sur les marchés étrangers en s'appuyant sur la plateforme TERRI-TOURISM et Meilleurs Artisans du Monde (MAM) et l'insertion de jeunes diplômés sans emplois. De plus, de nombreux organismes de promotion du tourisme ont été créés. C'est le cas du Comité national du tourisme et de l'Office du tourisme du Cameroun en Europe. De plus, plus d'une centaine de sites touristiques dont l'aménagement demeure un défi ont été identifiés et un projet de développement du tourisme historique sur le site de Mbimbia est en gestation au Ministère de la Culture.

On note toutefois que face à l'absence des données désagrégées sur le secteur du tourisme au Cameroun, les indicateurs retenus n'ont pas pu être renseignés.

4.1.2.6. Progrès réalisés en matière d'accès aux services bancaire et financier et aux services d'assurance

Les indicateurs retenus pour suivre les progrès de cette thématique concernent :

- le nombre de succursales de banques commerciales et de distributeurs automatiques de billets pour 100 000 adultes ;
- la proportion d'adultes (15 ans ou plus) possédant un compte dans une banque ou dans une autre institution financière ou faisant appel à des services monétaires mobiles.



Pour favoriser l'inclusion financière les autorités monétaires ont adopté un ensemble de règlements dont le règlement n°01/11/CEMAC/UMAC/CM du 18 septembre 2011 qui définit les conditions d'exercice de l'activité d'émission de la monnaie électronique ; l'instruction N°001/GR2018 relative à la définition de l'étendue de l'interopérabilité et de l'interbancaire des systèmes de paiement monétique dans la CEMAC.

En 2018, le Cameroun compte 16 banques commerciales pour un taux de bancarisation de 12,2% de la population active (contre 7% en 2014). En ce qui concerne l'utilisation des comptes mobiles, 25% d'abonnés mobiles disposant d'un téléphone mobile ont un compte mobile money. Parmi ces derniers, 30% de ces comptes sont actifs (ART, 2017).

4.1.2.7. Principaux défis en matière de croissance économique inclusive et de travail décent

Afin de relever la situation de l'emploi, l'Etat du Cameroun s'est proposé de parvenir à une croissance moyenne de 5,5% sur la période 2010-2020. Pour cela, le gouvernement camerounais devra s'atteler à dynamiser et diversifier sa structure productive en développant le secteur agricole et en portant la croissance du secteur primaire autour des 5%. Pour les secteurs manufacturiers et des services, l'objectif est de parvenir à une croissance annuelle moyenne de 5%.

En ce qui concerne le développement des PME nécessaire à la promotion du travail décent, il est question de lever les contraintes institutionnelles qui entravent l'éclosion des PME, à savoir principalement celles liées à l'environnement des affaires, à l'accès aux marchés et à l'accès aux financements. Par ailleurs il faut promouvoir la création de pôles de croissance parallèlement à la politique de développement des filières, de manière à stimuler fortement le développement des chaînes de valeurs.

Pour booster la production et accélérer sa croissance économique, le Cameroun doit, pour diversifier sa base productive, lever les obstacles à la production industrielle en poursuivant sa politique d'investissement afin d'accroître l'offre énergétique.

En matière de lutte contre le travail des enfants, y compris l'utilisation des enfants soldats, il s'agit en termes de défis à relever de :

- renforcer la prise en compte de cette problématique dans toutes les politiques de développement économique et social à moyen et long terme ;
- réviser la législation sur le travail des enfants ;
- renforcer la prévention et la répression quant aux infractions constatées au regard du code du travail.

En matière de développement du tourisme durable, Il est important au vu des obstacles de relever de :

- aménager les sites touristiques identifiés ;
- créer un observatoire national de tourisme ;
- créer une structure de promotion et de commercialisation des produits touristiques



telle que l'office de tourisme et des loisirs ;

- délivrer les visas aux touristes internationaux aux postes frontières terrestres, aériens et maritimes ;
- mettre sur pied un code incitatif et spécifique à l'investissement touristique et des loisirs ;
- créer un Office national de tourisme pour la promotion de la destination Cameroun, le développement des infrastructures touristiques et la commercialisation des produits touristiques ;
- construire des infrastructures touristiques et de loisirs de deuxième génération (20 à 40 hectares de superficie, coût par projet estimé à 66,3 milliards de FCFA) : stations balnéaires, stations de montagne, stations nautiques, aquariums géants d'espèces marines et d'eaux douces ;
- mettre en place un compte satellite du tourisme pour mesurer la contribution du tourisme à l'économie nationale.





10 RÉDUCTION DES
INÉGALITÉS



ODD 10 : Inégalités réduites

4.1.3. Progrès réalisés concernant l'ODD 10 : « Inégalités réduites »

La question des inégalités reste un problème fondamental dans la plupart des PED. Une réduction de celles-ci passe par une meilleure redistribution de la richesse nationale et une plus grande solidarité nationale et internationale. Le Cameroun n'est pas en reste sur les questions des inégalités tant au niveau interne qu'au niveau international. En vue d'une meilleure prise en compte des préoccupations concernant la réduction des inégalités par les politiques publiques, sept cibles de l'ODD 10, ont été identifiées comme pertinentes pour le Cameroun dans le cadre du processus de contextualisation. L'encadré ci-après présente lesdites cibles.



Encadré 3: cibles contextualisées de l'ODD10

Cible 10.1 : D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40 % de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national ;

Cible 10.2 : D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre ;

Cible 10.4 : Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité ;

Cible 10.3 : Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière ;

Cible 10.a : Mettre en œuvre le principe d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, conformément aux accords de l'Organisation mondiale du commerce ;

Cible 10.b. Stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, en faveur des États qui en ont le plus besoin, en particulier les pays les moins avancés, les pays d'Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, conformément à leurs plans et programmes nationaux ;

Cible 10.c : D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3 % les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les circuits d'envois de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 %.

Les points qui suivent permettent de rendre compte des actions menées par le Cameroun pour juguler les inégalités et favoriser un développement social durable et plus inclusif. Ces points sont inhérents à : (i) la réduction des inégalités de revenu, (ii) la lutte contre toutes les formes de discrimination et (iii) la promotion d'un système commercial et financier international plus équitable et plus solidaire.

4.1.3.1. Progrès réalisés en matière de réduction des inégalités de revenu à travers une politique de protection sociale pour tous et d'accessibilité pour tous aux services sociaux de base

Deux principaux indicateurs ont été retenus au niveau national pour apprécier les progrès réalisés en matière de réduction des inégalités de revenu et d'accessibilité pour tous aux services sociaux de base à savoir (i) le taux de croissance des dépenses des ménages par habitant pour les 40 % de la population les plus pauvres et pour l'ensemble de la population et ; (ii) la proportion de personnes vivant avec un revenu de plus de 50 % inférieur au revenu moyen, par âge, sexe et handicap ; part du travail dans le PIB, y compris les salaires et les transferts sociaux.



L'évaluation des Progrès réalisés s'avère assez fastidieuse, car les statistiques y afférentes ne sont pas encore, en attendant la réalisation de la cinquième enquête Camerounaise auprès des ménages, actualisées. Toutefois, d'après les données de la quatrième Enquête camerounaise auprès des ménages (ECAM4) réalisée par l'Institut National de la Statistique, le taux de croissance des dépenses des ménages a connu une baisse de 3,6 points entre 2007 et 2014, passant de 40% à 36,4%. En outre, selon les résultats d'ECAM 4, environ trois personnes sur dix au Cameroun vivent avec des dépenses de plus de 50% inférieures à la dépense moyenne nationale. Cette situation cache par ailleurs des disparités énormes entre les milieux de résidence, entre les régions et entre les sexes et les groupes d'âge.

La valeur de l'Indice de Gini (inégalité de revenu) pour le Cameroun en 2014 reste relativement élevée (46,6/100), comparée à la moyenne des pays d'Afrique Subsaharienne.

Pour inverser cette tendance, plusieurs actions ont été initiées par le Gouvernement avec l'appui des partenaires au développement pour accélérer la lutte contre la pauvreté et les inégalités. Il s'agit notamment de l'élaboration de la Politique Nationale de Protection Sociale (PNPS) ; du relèvement du niveau du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG) ; de la mise en place d'un programme pilote de filets sociaux (aujourd'hui en phase d'extension) ; de la promotion de l'approche emploi à Haute Intensité de Main d' Œuvre (HIMO) ; de l'élaboration d'une politique nationale genre, y compris de plan d'action y afférent ; de l'élaboration d'une politique nationale de solidarité à l'égard des réfugiés, communautés hôtes et déplacés internes, la mise en place du sous-programme de réduction de la pauvreté à la Base et enfin du Programme d'Inclusion Economique et Sociale avec pour objectif la prise en compte des couches défavorisées dans les documents de planification. En outre, on peut relever la contribution des volontaires en matière d'inclusion sociale des personnes vulnérables qui a notamment consisté à la réduction des inégalités d'accès à l'information à travers le développement des radios communautaires.

Par ailleurs, en vue de renforcer l'autonomisation des couches les plus vulnérables notamment les femmes, les jeunes et les handicapés et de réduire significativement les inégalités qui affectent particulièrement ces groupes, des actions ont été entreprises dans le cadre de la décentralisation à savoir entre autres : l'assistance ou l'appui aux personnes nécessiteuses, la mise en place d'un registre social unifié pilote dans la commune de la Mefou-et-Akono devant être élargi aux autres communes en 2019, la prise en charge des femmes et des filles dans le cadre des Centres de Promotion de la Femme et de la Famille transférée aux communes par l'Etat, la réparation des fistules obstétricales chez plus de 1500 victimes pour faciliter leur inclusion sociale.

En matière de protection sociale, grâce aux actions entreprises pour améliorer le cadre normatif, la proportion des populations couvertes en matière de sécurité sociale s'est accrue en passant de 10% en 2012 à 20% en 2015 et à 22,5% en décembre 2018. De même, le nombre total d'assurés sociaux privés est passé de 683 365 à 1 408 234, dont 164 646 assurés volontaires. En plus, la réflexion qui est en cours sur la couverture santé universelle (CSU) au Cameroun a déjà permis de définir : l'architecture de la CSU, le panier des soins, les seuils des contributions et la méthodologie d'immatriculation des bénéficiaires de la CSU. La finalisation de tous ces travaux permettra d'améliorer le taux de couverture de la sécurité sociale à travers la mise en place d'un système adapté durable.



Encadré 4: Présentation du Projet de Filets sociaux

Le Projet de Filets Sociaux qui bénéficie du concours financier de la Banque Mondiale, vise à appuyer la mise en place d'un système élémentaire de filets sociaux comprenant la mise en œuvre de programmes pilotes de transferts monétaires et de travaux publics à haute intensité de main d'œuvre destinés aux personnes les plus pauvres et les plus vulnérables des zones retenues par le projet.



Renforcement des capacités de femmes : Atelier de formation à la fabrication du savon liquide, du savon solide, du vinaigre et du menthol, comme AGR par une équipe du projet dans l'Extrême Nord du pays.

Fort du succès enregistré dans les différentes réalisations du Projet filets sociaux dans la lutte contre l'extrême pauvreté dans sept régions du pays, un financement additionnel a été obtenu de la Banque Mondiale en 2019 d'un montant de 60 millions de dollars U.S soit 5,5 milliards de francs CFA. Ce qui porte désormais le financement de ce programme à 30 milliards de francs CFA dont la moitié sous forme de don et l'autre moitié en emprunts. Cette rallonge permettra d'étendre la portée géographique du projet aux trois autres régions du pays (les régions du Sud-Ouest, du Nord-Ouest et du Sud) et aux communes impactées par l'afflux des réfugiés dont 372 542 réfugiés Nigériens et Centrafricains vivant actuellement sur le sol camerounais et des déplacés internes notamment dans les régions de l'Extrême Nord, du Nord, de l'Adamaoua, de l'Est, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Les effets escomptés de la mise en œuvre de ce financement additionnel sont de : (i) voir la productivité de 42 000 nouveaux ménages de réfugiés et communautés hôtes accrue à travers les transferts monétaires d'urgences et ordinaires ; (ii) faciliter l'accès aux travaux à haute intensité de main d'œuvre pour 23 000 personnes (y compris 8500 réfugiés).

Parti de 2000 ménages, le Projet Files Sociaux compte aujourd'hui plus de 84 000 ménages.

4.1.3.2. Progrès en matière de lutte contre toutes les formes de discrimination

Afin d'évaluer les avancées enregistrées en matière de lutte contre toutes les formes de discrimination, l'indicateur ci-après a été retenu au niveau national : la Proportion de la population ayant signalé avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme.

Ne disposant pas la valeur actualisée dudit indicateur, nous nous sommes référés à la valeur fournie par ECAM 4 qui indique que près de 61% de la population a subi au moins une forme de discrimination dans les douze mois. Parmi celles-ci, près de 15% sont des discriminations de genre et de religion.

Néanmoins en matière de progrès réalisés sur le plan qualitatif, il y'a lieu de signaler que le Gouvernement camerounais a fait de la lutte contre l'exclusion sociale une priorité dans sa Stratégie Intermédiaire de Croissance et l'Emploi 2018-2020. De plus, le cadre social de la plus part des projets prévoit des aspects liés à la prise en compte des personnes socialement défavorisées.

En outre, le Gouvernement a développé d'importants programmes et projets spécifiques de mobilisation, de formation et d'insertion socio-économique en faveur de la jeunesse dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'emploi dont l'une des initiatives phares est le Plan Triennal Spécial Jeunes (PTS Jeune), lancé officiellement en 2017 et doté d'une enveloppe de 102 milliards de FCFA. Au terme de la première année de mise en œuvre de ce projet, les résultats suivant ont été obtenus : 507 614 jeunes au Cameroun et 1 149 jeunes de la diaspora ont été mobilisés à travers l'Observatoire National de la Jeunesse mis sur pied dans le cadre du PTS jeune ; 9 076 jeunes ont été référencés dans le cadre de l'intermédiation et de l'appui à l'installation; 2150 projets d'entreprise de jeunes ont été financés à hauteur de 3 317 674 720 FCFA (source : Rapport du Comité de pilotage de l'Observatoire National de la Jeunesse, janvier 2018).

Enfin en vue de faciliter l'intégration des retournées volontaires, un dispositif spécial a été mis en place pour accueillir et faciliter l'insertion de plus de 2547 migrants retournés volontairement au Cameroun sur la période allant de décembre 2017 à décembre 2018 et éligibles au programme d'assistance à la réintégration sous l'initiative conjointe EU-IOM. Cette assistance a inclus la réception et l'assistance immédiate à l'aéroport, le check-up médical et assistance immédiate (vaccination), le référencement vers les structures spécialisées pour les personnes en situation de vulnérabilité (les cas médicaux, les mineurs non accompagnés etc.) et l'appui à 95 migrants pour démarrer une activité génératrice de revenus.

4.1.3.3. Progrès en matière de promotion d'un système commercial et financier international plus équitable et plus solidaire

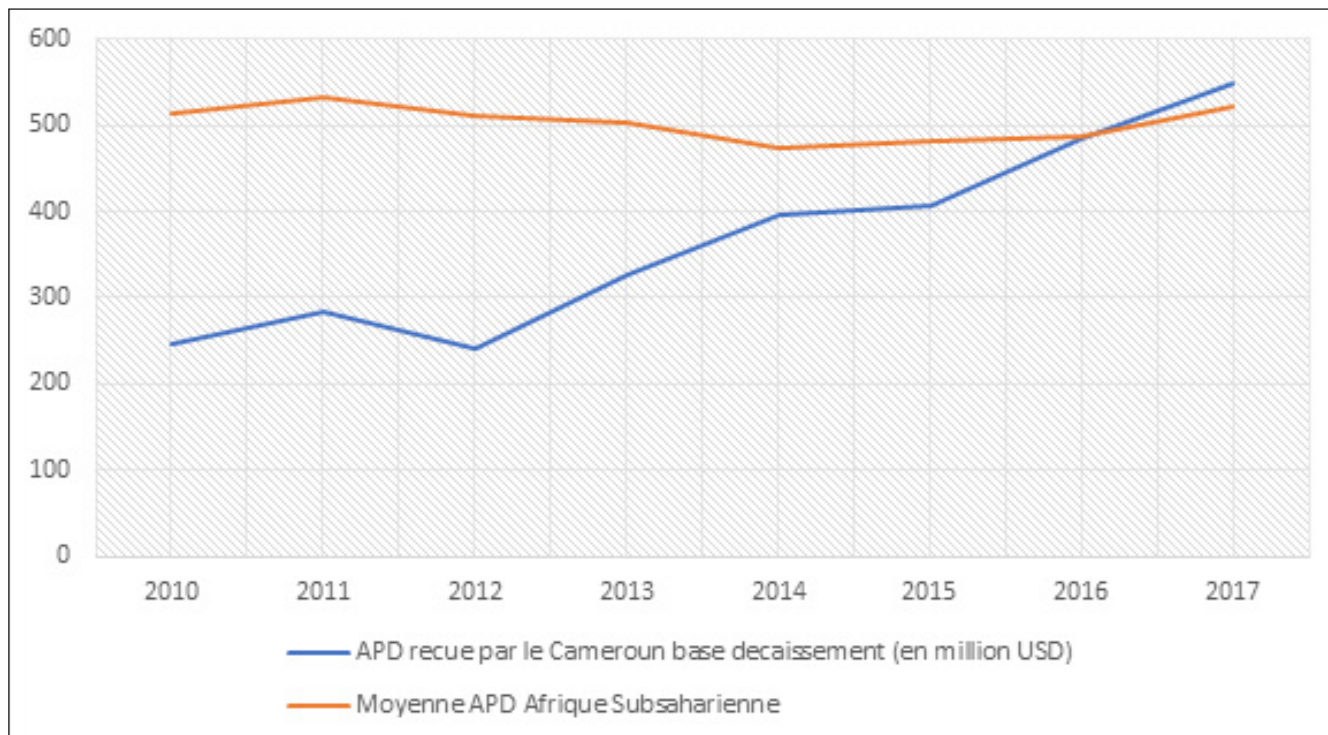
Trois principaux indicateurs ont été retenus pour la mesure des progrès réalisés en matière de Promotion d'un système commercial et financier international plus équitable et plus solidaire à savoir : (i) la proportion de lignes tarifaires concernées par les importations en provenance des pays les moins avancés et des pays en développement bénéficiant d'une franchise de droits de douanes ; (ii) le montant total des ressources allouées au développement, par pays bénéficiaire et donateur et type d'apport (aide publique au développement, investissement étranger direct et autres) ; (iii) les coûts des envois de fonds en proportion du montant transféré.

Avec la signature et l'entrée en vigueur de l'Accord de Partenariat Economique avec l'Union Européenne, la ratification de l'Accord des facilitations des échanges de l'Organisation Mondiale du Commerce et le renouvellement de l'American Growth Opportunities Act (AGOA), le Cameroun bénéficie d'un large éventail de lignes tarifaires bénéficiant d'une franchise de droits de douanes pour booster ses exportations vers les marchés européens et américains.

D'après les statistiques récentes de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE), le volume de l'APD en base décaissement reçu par le Cameroun a connu une évolution croissante sur la période 2015-2017 passant de 405,82 millions de dollars US soit environ 244 milliards de FCFA en 2015 à 579,27 millions de dollars US soit environ 330 milliards de FCFA. Comparé à la moyenne d'Afrique subsaharienne, le volume d'APD reçu par le Cameroun qui était au-dessous de la moyenne Afrique jusqu'en 2015 a dépassé cette moyenne en 2017 comme l'illustre le graphique ci-dessous.



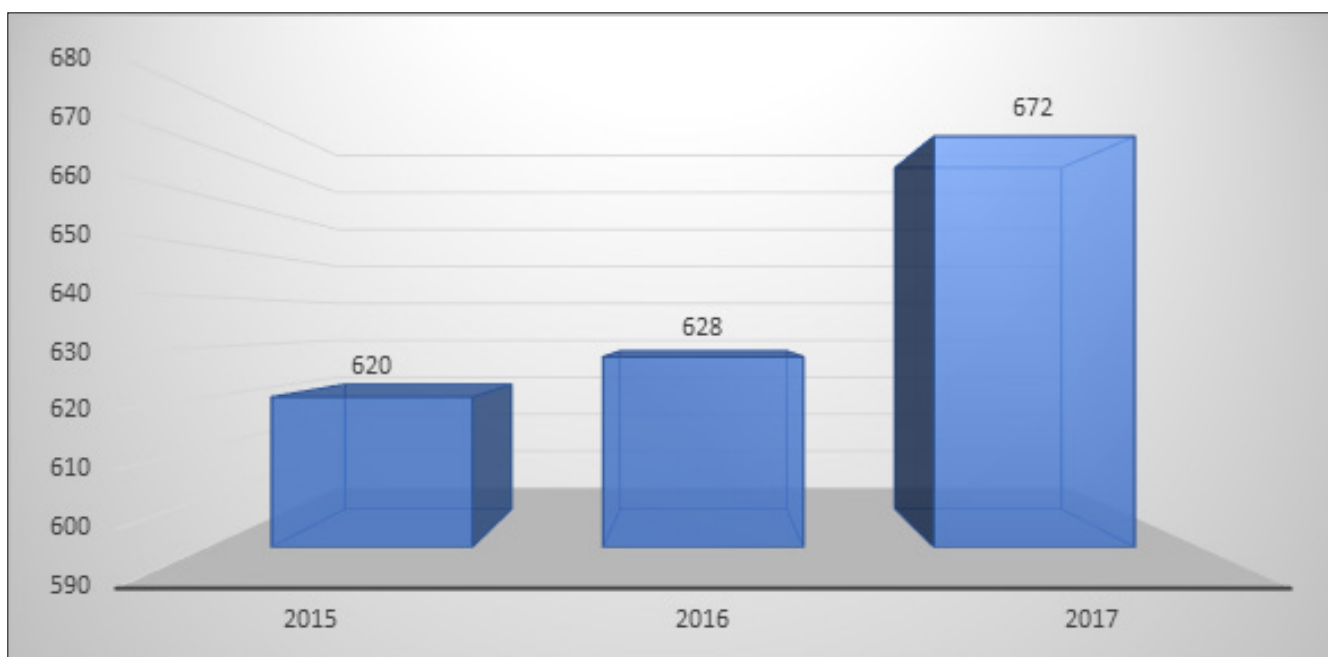
Graphique 4.9 : Évolution de la moyenne de l'APD au Cameroun et en Afrique Subsaharienne entre 2010 et 2017



Source : OCDE Stat

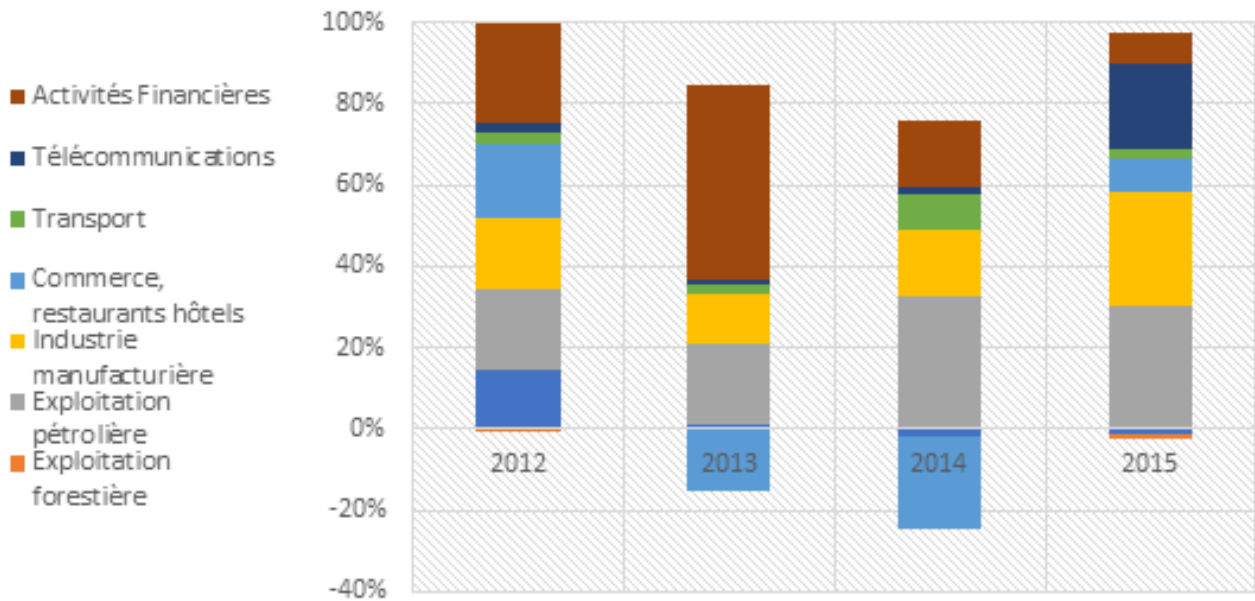
Les flux d'IDE entrants au Cameroun sont passés de 620 millions de dollars U.S (soit environ 372 milliards FCFA) en 2015 à 672 millions de dollars US (soit environ 403,2 milliards de FCFA) en 2017.

Graphique 4.10 : Montant en millions de dollars US des IDE entrants au Cameroun



Source : CNUCED

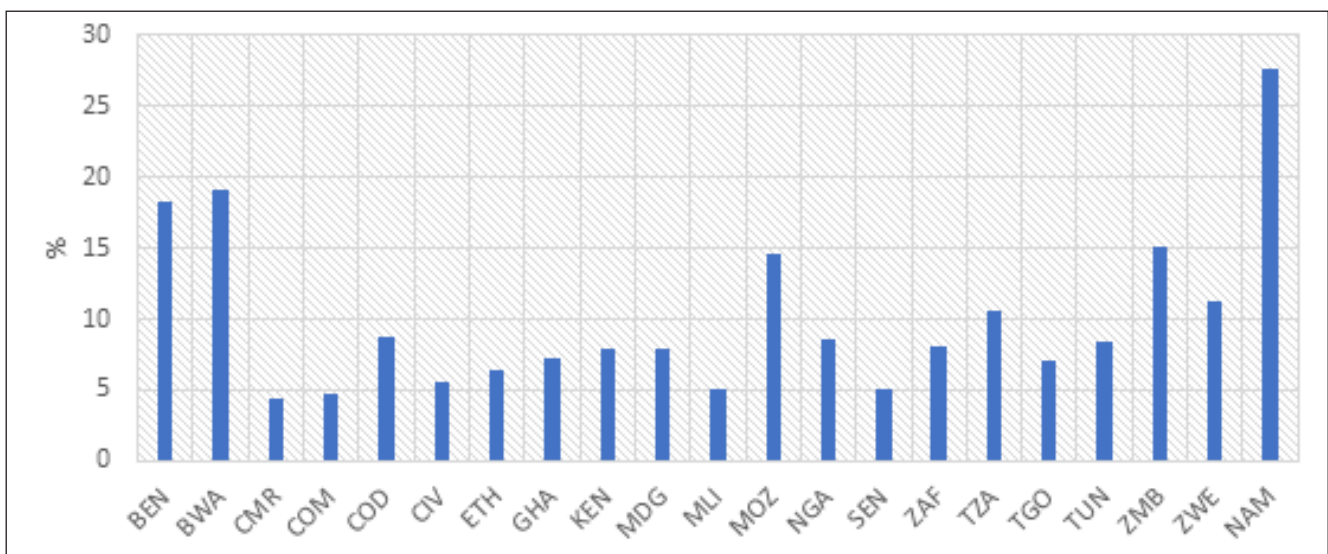
Graphique 4.11 : Pourcentage de par secteur d'activité entre 2012 et 2015



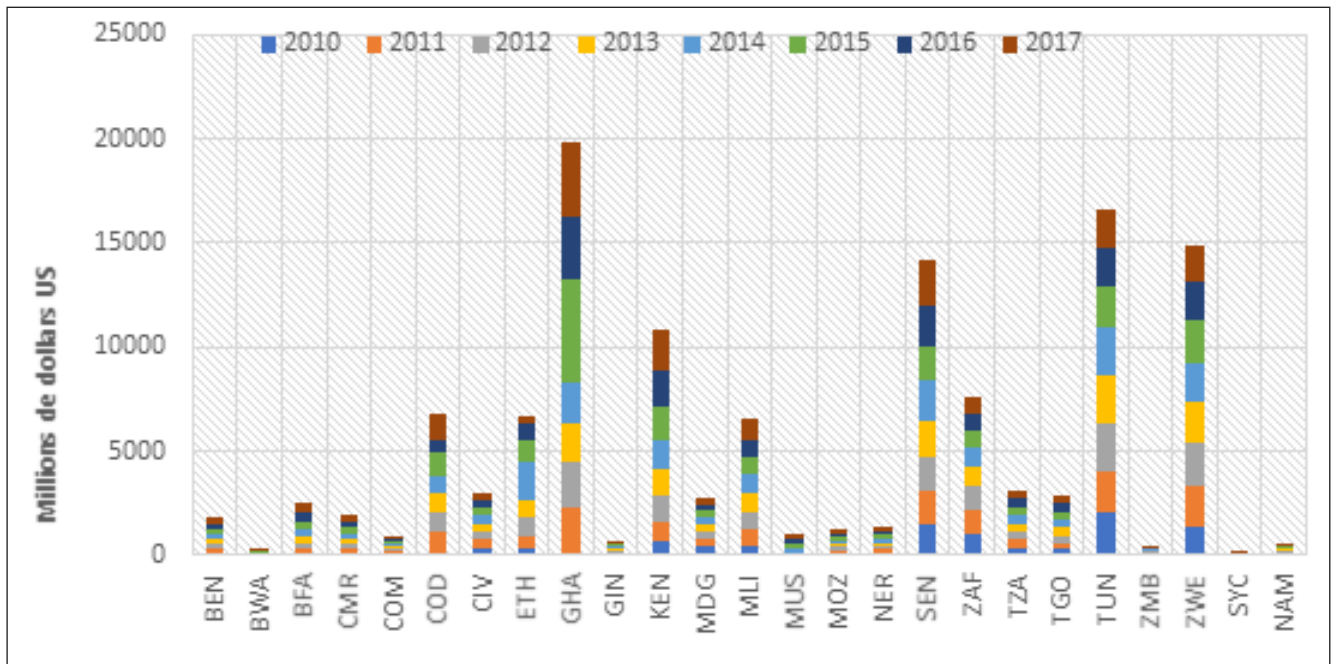
Source : Données du MINFI/DAE

Le coût moyen des transactions d'envoi des fonds du Cameroun qui est estimé à 4% d'après les données de la Banque Mondiale, apparaît être l'un des coûts les plus faibles en Afrique tel que l'illustre le graphique ci-dessous. Cela pourra expliquer en partie la forte croissance des envois des fonds en destination du Cameroun même si en volume les fonds reçus de la diaspora Camerounaise restent faible comparativement à des pays comme le Ghana, la RDC, l'Ethiopie, le Kenya, le Mali, le Sénégal, l'Afrique du Sud, la Tanzanie, la Tunisie, ou le Zimbabwe.

Graphique 4.12 : Coût moyen des transactions d'envoi des fonds de certains pays d'Afrique subsaharienne



Graphique 4.13 : Volume des fonds reçus de la diaspora par certains pays d'Afrique subsaharienne entre 2010 et 2017



Source : Données de la Banque Mondiale

4.1.3.4. Principaux défis en matière de réduction des inégalités

L'un des principaux défis auxquels se heurtent les programmes de promotion de l'inclusion sociale reste la problématique du ciblage qu'il conviendrait de décentraliser jusqu'au niveau des villages à l'instar de l'approche adoptée par le projet Filets sociaux. En outre des efforts devront être entrepris pour accroître les revenus des couches défavorisées et étendre la couverture des mesures d'inclusion sociale et de réduction des inégalités. En outre, la mise en place d'une taxe sur la fortune ou le patrimoine, payable à partir d'un certain seuil, pour le financement des programmes d'inclusion, pourrait contribuer à réduire les inégalités. Enfin, un budget plus important devra être alloué aux Ministères du secteur social et aux CTD qui sont plus proches des couches vulnérables.

La persistance des pratiques anticoncurrentielles décriées par l'Organisation Mondiale du Commerce, notamment en matière de subventions à l'agriculture par certains pays développés et l'existence de barrières techniques limitent l'accès des produits camerounais sur certains marchés européens et américains. Par ailleurs, la remontée des tendances protectionnistes qui menacent le système commercial multilatéral ne sont pas de nature à favoriser le développement des exportations et une meilleure intégration des pays en développement dans la chaîne des valeurs mondiales.

L'APD reçue par le Cameroun reste faible et inégalement répartie, les secteurs de développement social et environnemental n'en bénéficiant pas suffisamment. Aussi, il conviendrait de mobiliser davantage l'APD orientée vers la transformation structurelle de l'économie, le développement social et environnemental.

Le Cameroun n'attire pas suffisamment des IDE productifs. Aussi, la mise en place des mesures spécifiques pour améliorer le climat des affaires et améliorer l'attractivité des IDE productifs et générateurs d'emplois décents au Cameroun serait salubre.



ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

4.1.4. Progrès réalisés concernant l'ODD 13 : « Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions »

Dans la perspective de la mise en œuvre de l'ODD 13, cinq cibles ont été contextualisées par le Cameroun. Il s'agit des cibles contenues dans l'encadré suivant :

Encadré 5: cibles contextualisées de l'ODD13

Cible 13.1 : Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat ;

Cible 13.2 : Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales ;

Cible 13.3 : Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide ; Cible 13.a : Mettre en œuvre l'engagement que les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont pris de mobiliser ensemble auprès de multiples sources 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en œuvre et rendre le Fonds vert pour le climat pleinement opérationnel en le dotant dans les plus brefs délais des moyens financiers nécessaires ;

Cible 13.b : Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis, notamment, sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés.



Ces cibles ont été regroupées, au vu du contexte du pays, en trois thématiques dont nous faisons état ci-après de l'évaluation des progrès réalisés vers l'atteinte des indicateurs y afférents, y compris les principaux défis.

4.1.4.1. Progrès réalisés en matière de résilience et d'adaptation aux effets des changements climatiques

Aux fins de l'évaluation des progrès enregistrés en vue de la résilience et l'adaptation aux changements climatiques onze principaux indicateurs ont été retenus à savoir : (13.1.1.ii) nombre de disparus pour 100 000 personnes ; (13.1.1.iii) nombre de blessés ou malades pour 100 000 personnes, (13.1.2.i) effectivité de la mise en œuvre (oui ou non) de stratégies nationales pour la réduction des risques de catastrophes ; (13.1.2.ii) effectivité de la mise en œuvre (Oui ou Non) de stratégies locales pour la réduction des risques de catastrophes, (13.1.2.iii) proportion d'administrations locales mettant en œuvre des stratégies locales pour la réduction des risques de catastrophes, (13.1.3) proportion d'administrations locales ayant adopté et mis en place des stratégies locales de réduction des risques de catastrophes, conformément aux stratégies suivies à l'échelle nationale, (13.2.1) effectivité de la mise en œuvre d'une politique visant à améliorer leur aptitude à s'adapter aux incidences négatives des changements climatiques, à renforcer leur résilience face à ces changements et à favoriser de faibles émissions de gaz à effet de serre, sans menacer la production alimentaire, (13.3.1) effectivité de l'intégration dans les programmes de formations primaire, secondaire et tertiaire des modules relatifs à l'adaptation aux changements climatiques, à l'atténuation des effets de ces changements et à la réduction de leur impact ; (13.3.2.a) existence d'un document relatif au renforcement des capacités institutionnelles pour faciliter les mesures d'adaptation et d'atténuation et du transfert des technologies et les activités en faveur du développement, (13.3.2.b) existence d'un document relatif au renforcement des capacités individuelles pour faciliter les mesures d'adaptation et d'atténuation, et du transfert de technologie et les activités en faveur du développement.

En ce qui concerne les progrès réalisés, le Cameroun est signataire de la plupart des conventions internationales sur l'environnement, parmi lesquelles la Convention sur la Diversité Biologique (1992), la Convention cadre des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification (1997), la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (2001) et la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (1994). Le Cameroun s'est doté d'un Plan d'Action National de lutte contre la Désertification. C'est dans ce cadre que le projet « Sahel-Vert », mis en œuvre depuis 2008 par le gouvernement, a contribué à la restauration et à la mise en défens de près de 22.000 ha de terres dégradées. De plus, les CTD et le FEICOM œuvrent à l'aménagement des bas-fonds et pratiquent le reboisement comme mesure d'atténuation aux changements climatiques.

Le Cameroun s'est également doté en 2015 d'un Plan National d'Adaptation aux changements Climatiques du Cameroun (PNACC). On note également la mise en place d'un comité interministériel chargé du suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'Accord de Paris (COP 21) par le Premier Ministre chef du Gouvernement.



Une méthodologie d'intégration des changements climatiques est en cours d'élaboration dans le canevas de Planification, Programmation, Budgétisation et Suivi (PPBS) du Cameroun mis en place par le MINEPAT avec le soutien de la GIZ en mai 2014. De plus, un guide méthodologique de prise en compte des Changements climatiques et de gestion des risques de catastrophes dans les documents de stratégie, les programmes et projets a été élaboré avec l'appui de la Banque Mondiale. Ce guide sera expérimenté dans les secteurs de l'agriculture et du développement urbain.

Au niveau national, la Gestion des risques de catastrophes a été confiée au Ministère de l'Administration Territoriale (MINAT) à travers la Direction de la Protection Civile (DPC) suivant le décret N°103/2005 du 13/4/2005. L'objectif de cette direction est d'améliorer la protection des biens et de l'environnement face aux risques et catastrophes et à leurs effets. Ainsi, les grands chantiers de la protection civile au niveau national portent principalement sur le Programme National de Prévention et de Gestion des Catastrophes (PNGC) et l'Observatoire National des Risques (ONR).

Au niveau local, l'on note la mise en œuvre dans les départements, des plans d'organisation de secours opérationnel (ORSEC). Lesdits plans visent entre autres la prévention des risques de catastrophes, la préparation de la réponse aux situations d'urgence, l'organisation des interventions et la gestion des déplacés internes et des réfugiés.

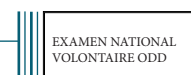
Sur le plan opérationnel, on note l'organisation de plusieurs campagnes de sensibilisation des populations sur les risques des catastrophes, organisées notamment par le Projet de Réduction des Émissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des forêts REDD+. Dans le cadre de la mise en œuvre du projet REPECC (Résilience des Populations aux Effets des Changements Climatiques), il a été organisé des ateliers de formation des acteurs et relais de communication des communes cibles sur les bonnes pratiques agro-sylvo-pastorales, la prévention et la gestion des risques et des catastrophes liées aux effets des changements climatiques. Un système d'alerte précoce a été introduit dans la Région de l'Extrême-Nord du pays dans le cadre du Programme d'Urgence de Lutte contre les Inondations (PULCI).

Par ailleurs, sous la coordination du MINJEC, l'implication des volontaires a permis de toucher plus de 70 000 personnes à travers les activités de reboisement, de recyclage des déchets et d'adaptation aux changements climatiques dans la perspective de la réduction des gaz à effet de serre.

4.1.4.2. Progrès réalisés en matière de mobilisation des ressources pour l'opérationnalisation du fonds vert climat

Cette thématique a deux indicateurs : (13.a.1) montant (en dollars des États-Unis) des ressources mobilisées par année, de 2020 à 2025, au titre de l'engagement de 100 milliards de dollars et (13.a.2) montant (en dollars des États-Unis) des ressources mobilisées par année, de 2020 à 2025, au titre de l'engagement de 100 milliards de dollars.

Les données statistiques permettant d'apprécier les progrès réalisés dans le cadre de cet indicateur ne sont pas disponibles. Toutefois, l'on peut noter qu'un point focal fonds vert a



été désigné par le MINEPDED. Une liste des projets pouvant bénéficier de ces ressources a été élaborée. Et le PNUD accompagne la préparation de certains de ces projets. Par ailleurs des efforts sont entrepris afin que le MINFI et le FEICOM soient érigés comme agent partenaire du fonds vert, ce à l'effet d'accroître nos marges de manœuvre en matière de mobilisation des ressources.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre des activités liées à la stratégie REDD+, le Cameroun et la Banque Mondiale viennent de signer un accord de don d'un montant de 5 000 000 USD.

4.1.4.3. Progrès réalisés en matière de renforcement des capacités des populations pour faire face aux changements climatiques

Cette thématique a un indicateur : (13.b.1) existence d'un appui spécialisé reçu aux fins de la mise en place de moyens efficaces de planification et de gestion face aux changements climatiques, en privilégiant notamment les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés, et importance de cet appui en termes de financement, de technologie et de renforcement des capacités.

Les données statistiques permettant d'apprécier les projets réalisés dans le cadre de cet indicateur ne sont pas disponibles.

Toutefois, le projet REDD+ a organisé plusieurs ateliers de renforcement des capacités sur la planification et la gestion pour faire face aux changements climatiques. À ces nombreuses occasions, les femmes et les jeunes ont été pleinement représentés. De plus, en vue de l'appropriation nationale du Guide relatif à la prise en compte des changements climatiques et la gestion des risques de catastrophes dans les politiques et de l'introduction de ces thématiques dans les programmes de formation, le Gouvernement a obtenu un financement de la Banque mondiale.

4.1.4.4. Principaux défis en matière de lutte contre les changements climatiques et leurs répercussions

En matière de résilience et d'adaptation aux effets des changements climatiques, on peut citer au rang de principaux défis la mobilisation des financements au niveau du fonds vert climat, qui vise à appuyer les pays les moins avancés dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre telle que conclue à la conférence des parties de Paris (COP 21), mais aussi la collecte et la mise à disposition des données quantitatives dans le domaine environnemental et en matière de changements climatiques.

En matière de planification, la prise en compte effective et la mise en œuvre de leurs mesures de mitigation demeure un aspect à prendre effectivement en compte dans les documents de planification.

En outre, en ce qui concerne le renforcement des capacités des populations pour faire face aux changements climatiques, le défi est celui d'améliorer la coordination de toutes interventions envisagées dans le domaine environnemental. De plus, il conviendra d'étendre les mesures identifiées dans les programmes pour améliorer la résilience desdites populations faces aux chocs climatiques et aux catastrophes naturelles.

Enfin, il conviendra de renforcer les capacités institutionnelles et financières de l'Observatoire Nationale des Changements climatiques ainsi que ceux des CTD dont les compétences s'étendent à la protection de l'environnement.





16 JUSTICE
ET PAIX



ODD 16 : Promotion de l'avènement des sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, garantie de l'accès de tous à la justice et mise en place à tous les niveaux des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

4.1.5. Progrès réalisés concernant l'ODD 16 : « Promotion de l'avènement des sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, garantie de l'accès de tous à la justice et mise en place à tous les niveaux des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous »

En cohérence avec la Vision de développement du Cameroun à l'horizon 2035, l'ODD 16 ambitionne la construction des sociétés pacifiques et inclusives basées sur le respect des droits de l'homme, des règles de droit, une bonne gouvernance dans tous les secteurs de la vie nationale et des institutions transparentes, efficaces et responsables. Ainsi pour l'atteinte de cet objectif, le Gouvernement a mis l'accent sur cinq (05) des douze (12) cibles regroupées autour de quatre (04) axes dont la mise en œuvre permet de relever un certain nombre de défis.

4.1.5.1. Progrès réalisés en matière de réduction de toutes les formes de violence

S'agissant de la réduction de toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés en général (ODD 16.1), il convient de souligner que l'analyse de la situation sécuritaire permet d'identifier quatre (04) types de conflits majeurs à savoir : les disputes territoriales (21 %), les conflits agro-pastoraux (16 %), la compétition économique (18 %) et les conflits ethno-linguistiques (16 %). Ainsi, les données statistiques recueillies auprès des juridictions camerounaises ont révélé que 5 295 procès-verbaux portant sur la criminalité violente ont été enregistrés en 2016, comparativement à l'année 2015 où ils se



situaient à 5 254, soit 41 cas de plus ; tandis que ce nombre est passé de 6 591 en 2017 à 6 280 en 2018. Ainsi de 2015 à 2018, l'on peut noter que 24 651 personnes victimes de crimes violents ont été enregistrées devant les juridictions, soit 6 206 en 2015, 5 087 en 2016, 8 633 en 2017 et 4 725 en 2018. S'agissant du sentiment d'insécurité de manière générale, les statistiques de l'INS (2015) montrent que plus d'un adulte sur quatre (27%) affirment se sentir globalement en sécurité. En outre, l'intervention des volontaires a fortement contribué à la création et l'animation de plateformes de proximité en faveur de la promotion de la paix, de la justice, de la prévention de l'extrémisme violent et de la radicalisation.

En résumé, le constat qui se dégage depuis ces cinq (05) dernières années est déplorable du fait de la détérioration de la paix intérieure à cause des exactions perpétrées à l'Extrême-Nord par le groupe terroriste Boko Haram, des enlèvements de personnes dans l'Adamaoua, du climat d'insécurité qui règne à l'Est avec les incursions des rebelles centrafricains sur le territoire camerounais et de la crise sécuritaire dans les Régions du Nord-Ouest et Sud-Ouest du pays. En effet, 29 % d'adultes ont été victimes d'une agression ou d'un vol au cours de la période de référence. La possession d'armes à feu est très peu répandue et 15 % d'adultes expriment le besoin d'en posséder.

Quant à la pratique de la violence envers les enfants (maltraitance, exploitation et torture) (ODD 16.2), il y'a lieu de relever que près de 85 % d'enfants âgés de 1 à 14 ans ont subi des agressions psychologiques ou des châtiments corporels.

Pour faire face à cette situation, les pouvoirs publics ont entrepris un certain nombre d'actions allant dans le sens de la protection des femmes et des enfants pendant la période des conflits à travers le PAN de la Résolution 1325 des NU du 17 novembre 2017.

Aussi, dans le cadre de la résolution des conflits internes, les autorités traditionnelles sont sollicitées par 54 % de la population, et jusqu'à 66 % en milieu rural. Si l'on s'intéresse plus particulièrement aux forces de l'ordre, 12 % seulement de la population les jugent très efficaces. En outre, 14 % de la population affirment avoir été contraintes à payer un pot de vin aux forces de l'ordre.

4.1.5.2. Progrès réalisés en matière de promotion de l'état de droit et de la justice

Dans le cadre de cette cible, il s'agit d'apprécier les efforts déployés par les pouvoirs publics pour garantir les droits des citoyens et instaurer la justice sociale. À cet égard, à défaut d'avoir les informations statistiques d'ordre quantitatif sur les bénéficiaires des mesures prises dans ce sens, il importe tout de même d'évoquer le cadre juridique existant au Cameroun en la matière.

Sur le Plan international, le Cameroun a ratifié plusieurs traités et accords internationaux notamment le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques, le Pacte International relatif aux Droits Économiques, Sociaux et Culturels, la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, la Convention des Nations Unies contre la torture, la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimina-



tion raciale ; la Convention des Nations Unies contre la Corruption adoptée le 31 octobre 2003 à Mérida au Mexique ; le Protocole de Maputo, etc.

Sur le plan interne, le Cameroun a, depuis l'adoption de l'agenda 2030, renforcé son dispositif politique, législatif et réglementaire en adoptant un certain nombre de textes de loi dans le souci de maintenir la cohésion sociale. L'on peut alors noter entre autres la promulgation de la Loi ° 2011/024 du 14 décembre 2011 relative à la lutte contre le trafic et la traite des personnes ; la promulgation de la Loi n°2016/007 du 12 juillet 2016 portant Code Pénal ; les réajustements normatifs et institutionnels (création d'une section de la Common Law à la Cour Suprême, les recrutements spéciaux à l'Ecole Nationale d'Administration et de la Magistrature (ENAM) en cycle de Magistrature et du Greffe) ; l'élaboration et l'adoption en 2015 d'un Plan d'Action National de Promotion et de Protection des Droits de l'Homme (PANPPDH) (2015-2019). D'autre part, le renforcement de la coopération transfrontalière s'est poursuivi à travers notamment la tenue de la 7e session du Comité de sécurité transfrontalière Cameroun/ Nigéria, tenue à Abuja en 2017 et de la première session de la Commission de sécurité transfrontalière Cameroun/Gabon, du 17 au 20 décembre 2015 à Libreville.

Outre les textes susmentionnés, le Cameroun a pris d'autres mesures législatives et réglementaires relatives à divers aspects des Droits de l'Homme. En ce qui concerne le droit à la paix et à la sécurité ainsi que la gestion de l'urgence humanitaire, l'on peut citer les textes suivants :

- Décret n°2018/148 du 21 février 2018 portant modification du Décret n°2014/308 du 14 août 2014 modifiant le Décret n°2001/180 du 25 juillet 2001 portant réorganisation du Commandement Militaire Territorial ;
- Décret n°2018/149 du 21 février 2018 portant modification des dispositions du Décret n°2001/183 du 25 juillet 2001 portant réorganisation des Formations de Combat de l'Armée de Terre ;
- Décret n°2018/150 du 21 février 2018 portant modification des dispositions du Décret n°2013/236 du 22 juillet 2013 portant organisation interne de la 11ème Brigade d'Infanterie Motorisée ;
- Décret n° 2018/179 du 30 novembre 2018 portant création d'un Comité National de Désarmement, de Démobilisation et de Réinsertion ;
- Arrêté n°2018/127/CAB/PM du 21 novembre 2018 portant création, organisation et fonctionnement du Centre National de Coordination de l'Action Humanitaire au Cameroun..

Au titre de la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption, l'on peut relever les textes ci-après :

- Loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- Loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres



entités publiques ;

- Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés publics ;
- Décret n°2018/0001/PM du 05 janvier 2018 fixant les conditions et modalités de passation des marchés publics par voie électronique.

Sur le droit de participer à la gestion des affaires publiques, les textes ci-après méritent d'être évoqués :

- Décret n° 2018/103 du 07 février 2018 portant convocation du collège électoral en vue de l'élection des Sénateurs ;
- Décret n°2018/105 du 7 février 2018 portant nomination des membres du Conseil Constitutionnel ;
- Décret n°2018/106 du 7 février 2018 portant nomination du président du Conseil Constitutionnel¹ ;
- Décret n°2018/190 du 2 mars 2018 complétant certaines dispositions du Décret n° 2011/408 du 9 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Décret n°2018/391 du 9 juillet 2018 portant convocation du collège électoral en vue de l'élection du Président de la République du Cameroun ;
- Décret n°2018/406 du 11 juillet 2018 portant prorogation du mandat des conseillers municipaux ;
- Décret n°2018/449 du 1er août 2018 portant organisation et fonctionnement du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local ;
- Les divers décrets du Premier Ministre de 2010 et suivants fixant les modalités d'exercice des compétences transférées par l'Etat aux communes.

Relativement au droit à un niveau de vie suffisant, l'on peut noter :

- la Loi n°2018/020 du 11 décembre 2018 portant loi-cadre sur la sécurité sanitaire des aliments ;
- le Décret n°2018/144 du 20 février 2018 portant réorganisation de la CAMWATER.

En plus du cadre normatif sus évoqué, les actions du Gouvernement ont également porté sur :

- l'informatisation du système judiciaire qui s'est poursuivie avec notamment: l'informatisation des TPI de Yaoundé-Ékounou et de Douala-Bonanjo ;
- les aménagements électriques et la construction des réseaux informatiques (en cours) dans les juridictions des 10 Chefs-lieux de Régions ;
- la réalisation par CAMTEL de l'interconnexion des grands centres d'intérêts (10 Cours

¹ La structure administrative a été mise en place suivant Décret n°2018/104 du 7 février 2018 portant organisation et fonctionnement du Secrétariat Général du Conseil Constitutionnel. Les responsables ont été nommés par les actes suivants : Décret n°2018/170 du 23 février 2018 portant nomination du Secrétaire Général du Conseil Constitutionnel ; Décret n°2018/445 du 31 juillet 2018 portant nomination des responsables au Secrétariat Général du Conseil Constitutionnel.



d'Appel, Cour Suprême, Chancellerie) par fibre optique ;

- l'élaboration du Schéma Directeur Informatique (SDI) de l'Administration Pénitentiaire ; le démarrage de la mise en œuvre du SDI de l'Administration Pénitentiaire par le développement des applications spécifiques pour la gestion du greffe et des services de la Prison Centrale de Yaoundé (site pilote) ;
- la modernisation du système de l'état civil à travers la signature d'une convention de partenariat entre le Bureau National de l'État Civil (BUNEC) et le Programme d'Appui à la Modernisation de l'État Civil (PAMEC), lors de son lancement le 22 mars 2019 à travers la mise en œuvre d'un système inclusif et fiable d'état civil et de statistique démographique ;
- l'informatisation du fichier criminel au niveau de la Sûreté Nationale ;
- l'amélioration des conditions de détention en milieu carcéral a consisté : à la construction, réhabilitation et équipement des prisons ; à la revalorisation du taux de la ration pénale qui est passé de 150 francs en 2011 à 408 francs par jour et par détenu en 2018 : et du coût des soins de santé qui est passée de 3 604 francs en 2011 à 35 000 francs en 2018 par détenu et par an ;
- le nombre de Magistrats est passé de 924 en 2010 à 1553 en 2018, les greffiers sont passés de 1 579 en 2010 à 3982 en 2018 tous grades confondus. Les Avocats, les Huissiers de Justice et les Notaires sont passés de 2000, 419 et 81 respectivement en 2010 à 2484, 502 et 63 en 2018 ;

L'absence de discrimination est une dimension fondamentale de l'égalité devant la loi, massivement plébiscitée par la population. Des dix formes de discrimination retenues dans l'étude, 61% de la population adulte affirme avoir subi au moins une forme de discrimination au cours des douze mois précédant l'enquête. Par ailleurs, 68% d'hommes sont d'accord avec l'idée que les hommes et les femmes aient les mêmes chances d'être élus à des postes politiques, contre 78% de femmes. Aussi, la relation entre pouvoir et électeur n'est pas toujours un fleuve tranquille. En effet, on constate un sentiment d'éloignement des élus (notamment des parlementaires et des élus locaux) de la part de la population. Avec 59 % d'opinions favorables, les chefs traditionnels font exception et sont perçus comme toujours ou souvent à l'écoute de la population.

4.1.5.3. Progrès réalisés en matière de mise en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux

Les principales avancées en matière de gouvernance se présentent ainsi :

- la mise en place effective d'ELECAM le 13 octobre 2010 par décret présidentiel N°2010/319 et le vote par l'Assemblée Nationale d'un nouveau code électoral en 2011 ;
- le parlement camerounais a été doté d'une seconde chambre : le SENAT ;
- la mise en place des Tribunaux Administratifs ;
- la création du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local et l'accé-



lération du processus de la décentralisation entré dans sa phase d'accélération (63 compétences effectivement transférées, mise en place du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local (MINDDEVEL), dotation des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) soit 100 000 000 FCFA par mois);

- la mise en place du Conseil National de la Communication ;
- la mise en place du Conseil Constitutionnel est effective par Décret n°2018/104 du 07 février 2018 portant organisation et fonctionnement du Secrétariat Général du Conseil Constitutionnel et son personnel a été désigné suivants Décrets N°2018/105 du 07 février 2018 portant nomination des membres du Conseil Constitutionnel et N°2018/170 du 23 février 2018 portant nomination du Secrétaire Général ;
- la mise en place de la Division du Contentieux de l'État et la Sous-direction du Cassier judiciaire qui sont opérationnelles depuis la dernière session du Conseil Supérieur de la Magistrature du 14 décembre 2014 ;
- l'informatisation des services de la Sureté Nationale et l'interconnexion des délégations régionales et aéroports;
- la mise en place du Bureau National de l'Etat Civil (BUNEC) pour la sécurisation et la fiabilisation de l'Etat civil.



Tableau 4.3 : Acteurs de construction d'un État de droit au Cameroun

Institutions Nationales	Associations/Professions libérales	Partenaires au développement	Société Civile
<ul style="list-style-type: none"> • Conseil Constitutionnel (CC) • Cour Suprême (CS) • Assemblée Nationale • Sénat • Ministère de la Justice (MINJUSTICE) • Ministère des Relations Extérieures (MINREX) • Ministère de la Défense (MINDEF) • Ministère de l'Administration Territoriale • Ministère de la Décentralisation et du Développement Local (MINDDEVEL) • Délégation Générale à la Sûreté Nationale (DGSN) • Secrétariat d'Etat à la Défense chargé de la Gendarmerie (SED) • Conseil National de la Sécurité (CNS) • Tribunaux Administratifs (TA) • Tribunal Criminel Spécial (TCS) • Agence Nationale d'Investigations Financières (ANIF) • Commission Nationale Anti-Corruption (CONAC) • Conseil National de la Publicité (CNP) • Conseil National de la Communication (CNC) • Elections Cameroon (ELEC-CAM) 	<ul style="list-style-type: none"> • Partis politiques • Ordre National des Avocats du Cameroun • Ordre National des Huisiers du Cameroun • Ordre National des Notaires du Cameroun 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisations multilatérales (Organismes du Système des Nations Unies, Union Africaine, Union Européenne) • Partenaires bilatéraux • Autres partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisations de la Société civile

Source : MINJUSTICE

4.1.5.4. Progrès réalisés en matière d'accès public à l'information et protection des libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux

Le Gouvernement ne ménage aucun effort pour permettre un meilleur accès des populations à l'information à travers la mise en place de certaines structures telles que le Conseil National de la Communication, la libéralisation des médias écrits et audiovisuels (la presse et les radios communales et communautaires), la systématisation des cellules de communication dans tous les Départements ministériels et institutions publiques, la mise en place des mécanismes de monitoring des projets de coopération. En dépit des efforts constants des pouvoirs publics pour rendre l'information accessible à tous les citoyens, un constat a été fait de ce que près de trois quarts des adultes au Cameroun dénoncent la faiblesse des autorités locales en matière d'information des populations et 73 % émettent une opinion défavorable en ce qui concerne la fourniture des services au niveau des communes.

Outre les actions susmentionnées, l'État en a réalisé d'autres qui méritent également une attention particulière notamment l'organisation de conférences, et points de presse ; des campagnes de communication gouvernementales; (ii) la couverture médiatique des cérémonies officielles et des événements nationaux et internationaux importants; (iii) la densification du réseau de réception et de diffusion des signaux de la CRTV radio et télé; (iv) l'enclenchement du processus de migration de la radiodiffusion télévisuelle, de l'analogique au numérique ; et celui de la réhabilitation technique de la CRTV; (v) la poursuite du programme de modernisation et d'optimisation de l'outil de production de la SOPECAM et de l'Imprimerie nationale; (vi) la poursuite de l'octroi de l'aide publique à la communication privée au bénéfice de plusieurs organes et entreprises de presse écrite, audiovisuelle et cybernétique, des imprimeries et des organisations professionnelles du sous-secteur de la communication; (vii) l'intégration de nouveaux métiers numériques dans les curricula de formation des ressources humaines de la communication à l'ESSTIC ; écoles et centres de formation professionnelle agréées; (xiii) l'autorisation de la création et du fonctionnement de 50 radios communautaires.

4.1.5.5. Principaux défis en matière de Promotion de l'avènement des sociétés pacifiques et inclusives

Les principaux défis à relever en matière d'État de promotion de la paix et l'avènement d'une société pacifique sont les suivants :

- restituer la confiance aux institutions nationales afin de les rendre plus efficaces et crédibles ;
- dématérialiser les procédures en vue de limiter les opportunités d'actes de corruption ;
- améliorer l'égalité de tous les citoyens devant la justice ;
- promouvoir l'effectivité du droit à un procès équitable ;
- accélérer le processus de la décentralisation ;
- mettre en œuvre la stratégie de relèvement et de consolidation de la paix et l'étendre aux régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ;
- intensifier le dialogue entamé en vue de la restauration de la paix et la sécurité dans les régions en crise.





17

PARTENARIATS POUR
LES OBJECTIFS MONDIAUX



**ODD17 : RENFORCER LES MOYENS DE METTRE EN ŒUVRE
LE PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

Progrès réalisés concernant l'ODD17 : « Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable »

L'ODD 17 destiné au renforcement des moyens de mise en œuvre du partenariat mondial pour le développement durable contient 19 cibles qui peuvent être regroupées en huit thématiques : Finances ; Economie ; Technologie ; Renforcement des capacités ; Commerce ; Cohérence des politiques et des structures institutionnelles ; Partenariats multipartites ; Données, suivi et application du principe de responsabilité.

Soulignons par ailleurs que les cibles de cet ODD n'étaient pas contextualisables, en conséquence, l'ensemble des 19 cibles concernées sont mises en œuvre au Cameroun.

4.1.6.1. Progrès réalisés en matière de finances

La contextualisation nationale des objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 a permis, au niveau du Cameroun, de retenir pour chacune des cibles en rapport avec les finances (cibles 17.1, 17.3 et 17.4) les indicateurs ci-dessous :

Cible 17.1 : Améliorer, grâce à l'aide internationale, la mobilisation des ressources

- Total des recettes publiques en proportion du PIB ;
- Proportion du budget national financé par les impôts nationaux.

Cible 17.3 : Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances

- Investissements étrangers directs, aide publique au développement et coopération Sud-Sud, en proportion du budget national total ;



EXAMEN NATIONAL
VOLONTAIRE ODD



- Volume des fonds reçus de l'étranger venant des particuliers du PIB total.

Cible 17.4 : Assurer la viabilité à long terme de la dette au moyen de politiques concertées

- Service de la dette en proportion des exportations de biens et services.

En ce qui concerne les progrès réalisés, les données et informations disponibles font état de ce que les recettes budgétaires de l'Etat (hors dons) ont cru de façon considérable en près d'une décennie passant de 1936,9 milliards FCFA en 2010 à 3433 milliards FCFA en 2018 soit un taux d'accroissement annuel moyen de 7,7%. Cette hausse est portée par l'augmentation des recettes fiscales lesquelles représentent 58% des recettes budgétaires en 2017 contre 55% en 2016. Le taux de pression fiscale, qui mesure quant à lui le poids des impôts dans l'économie, est passé, pour le cas du Cameroun, de 12,9% du PIB en 2016 à 13,1% en 2017 ; comparé à d'autres pays de niveau de développement semblable, ce taux reste très faible.

La dette publique du pays demeure relativement faible bien qu'étant en légère hausse. En 2018, celle-ci représentait 33,5% du PIB contre 26,5% en 2015, avec une dette extérieure représentant 25,5% du PIB en 2018 contre 19,1% en 2015.

Tableau 4.4 : Évolution de la dette publique et à garantie publique (en % du PIB)

Exercices	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018*
Encours de la Dette publique et à garantie publique	14,0	14,7	15,1	17,2	20,2	26,1	27,2	30,5	33,2
Extérieur	9,0	9,2	10,1	12,0	14,6	19,1	20,5	22,8	25,5
Intérieur	5,0	5,4	5,0	5,2	5,6	7,0	6,7	7,8	7,6
Encours de la Dette à garantie publique	0,4	1,5	1,9	1,4	0,9	0,4	0,3	0,3	0,2
Total	14,4	16,1	16,5	18,6	21,0	26,5	27,6	30,8	33,5

Source : CAA/MINFI

Parmi les actions majeures entreprises par l'Etat et justifiant les avancées enregistrées, on peut citer :

En matière des recettes :

- la dématérialisation des procédures de paiement des impôts (télé déclaration) pour les grandes et moyennes entreprises ;
- le lancement du paiement électronique dans la plateforme e-GUCE (Guichet Unique des opérations du Commerce Extérieur) ;
- la mutualisation des formalités d'enregistrement fiscal et foncier ;
- la lutte contre la fraude fiscale, notamment à travers l'obligation pour tout organisme public ou privé de communiquer à l'administration fiscale les informations sur des personnes susceptibles d'être redevables d'impôts, droits et taxes.



En matière des emprunts

- Le plafonnement de nouveaux engagements extérieurs de l'État ;
- La réduction de l'encours de la dette contractée mais non décaissée.

4.1.6.2. Progrès réalisés en matière d'économie

L'indicateur retenu au niveau de la cible 17.5 est l'« Existence des dispositifs visant à encourager l'investissement ».

Au plan institutionnel, plusieurs structures spécialisées visant à encourager l'investissement privé en général et étranger ont été mises en place. On peut, entre autres, citer :

- l'Agence de promotion des investissements ;
- l'Agence de promotion des PME ;
- la Banque camerounaise des petites et moyennes entreprises ;
- la Bourse de sous-traitance et de partenariat ;
- le Centre de formalités de création d'entreprises.

Au plan législatif et réglementaire, il faut noter l'introduction progressive des instruments de financement innovants et l'expansion des moyens de paiement électroniques. Dans ce cadre on dénombre :

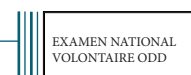
- la promulgation de la Loi n°2010/020, du 21 décembre 2010 portant organisation du crédit-bail au Cameroun et l'opérationnalisation du dispositif d'appui à la modernisation de l'outil de production par le crédit-bail, pour la promotion de ladite loi ;
- la promulgation de la Loi n°2013/004 du 18 avril 2013 fixant les incitations à l'investissement privé en République du Cameroun ;
- la promulgation de la loi n°2014/006/2014 régissant l'affacturage ;
- l'opérationnalisation des organismes de placements collectifs des valeurs mobilières ;
- la vulgarisation de l'arbitrage et de la médiation ;
- le déploiement du cadre institutionnel des contrats de partenariats qui permet d'envisager pour le développement un nouveau mode de financement des investissements publics par le recours au secteur privé ;
- le développement des moyens de paiement mobile ;
- La promulgation de la loi relative aux zones économiques spéciales.

4.1.6.3. Progrès réalisés en matière de technologie

La contextualisation nationale des ODD a permis de retenir pour chacune des cibles en rapport avec la Technologie (cibles 17.6, 17.7 et 17.8) les indicateurs ci-dessous :

Cible 17.6 : Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et améliorer le partage des savoirs

- Abonnements à une connexion à Internet à haut débit fixe pour 100 habitants, par vitesse de connexion.



Cible 17.8 : Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation soient pleinement opérationnels et renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications

- Proportion de la population utilisant Internet.

En termes de progrès réalisés, les données et informations disponibles font état de ce que :

- la proportion de la population ayant accès à un réseau 3G est de 60,8% en 2018 ;
- la proportion de la population utilisant Internet est de 35% en 2018.

Pour faciliter l'accès à Internet, l'environnement institutionnel a été renforcé avec la mise en place de deux principales entités en charge de la régulation du secteur des télécommunications et TIC. Il s'agit de :

- l'Agence de Régulation des Télécommunications (ART) ;
- l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (AN-TIC).

De plus, le Cameroun a, sur le plan des infrastructures, renforcé son ossature principale du réseau de fibre optique (backbone national) avec un linéaire 12 000 kilomètres couvrant l'ensemble des 10 Régions administratives du pays, avec des bretelles vers les pays voisins notamment le Tchad, le Gabon, la Guinée Équatoriale, la RCA et le Nigéria.

4.1.6.4. Progrès réalisés en matière de renforcement des capacités

L'indicateur retenu au niveau de la cible 17.9 : « Apporter un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire » est la « valeur en dollars de l'aide financière et technique promise aux pays en développement.

En termes de progrès, bien que les données ne soient pas disponibles, il s'avère adéquat de souligner que le renforcement des capacités constitue toujours un axe dans le cadre du partenariat avec l'ensemble des Partenaires Techniques et Financiers actifs au Cameroun.

4.1.6.5. Progrès réalisés en matière de commerce

La contextualisation nationale des ODD a permis de retenir pour chacune des cibles en rapport avec l'Accès technologique (cibles 17.10, 17.11 et 17.12) les indicateurs ci-dessous :

Cible 17.10. Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire

- Taux de droits de douane ;

Cible 17.11. Accroître nettement les exportations des pays en développement dans



les exportations mondiales

- Part des exportations du Cameroun dans les exportations mondiales ;

Cible 17.12. Permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et sans contingent

- Droits de douane moyens appliqués au Cameroun.

Les données et informations disponibles font état de ce que la part des exportations du Cameroun dans les exportations mondiales reste très faible et a même connu une baisse entre 2015 et 2016, en passant 0,191% à 0,171%. Toutefois, un document de mesures de soutien à la balance des paiements a été élaboré par les autorités qui entendent diversifier l'économie et alléger par conséquent le poids du pétrole dans les exportations.

4.1.6.6. Progrès réalisés en matière de cohérence des politiques et des structures institutionnelles

La contextualisation nationale des ODD a permis de retenir pour chacune des cibles en rapport avec la Cohérence des politiques et des structures institutionnelles (cibles 17.14 et 17.15) les indicateurs ci-dessous :

Cible 17.14. Renforcer la cohérence des politiques de développement durable

- Existe-t-il des mécanismes pour renforcer la cohérence des politiques de développement durable ;

Cible 17.15 : Respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable

- Proportion des prestataires qui utilisent les cadres et outils de planification nationaux.

En ce qui concerne la cible 17.14, il existe au Cameroun des mécanismes visant à renforcer la cohérence des politiques de développement durable. En effet, le cadre global de la planification stratégique est structuré à trois niveaux : la prospective, la planification et la programmation.

- LA PROSPECTIVE

C'est l'expression d'une exploration de l'avenir sur le long terme. La vision de développement à long terme (vision 2035) en est le principal produit. Cette vision dessine le Cameroun tel que le projettent les autorités et les populations. Elle se formule ainsi : Le Cameroun, un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité.

- LA PLANIFICATION

Elle fournit un cadre d'intervention dans un horizon plus proche. Le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) est l'outil de planification de la première étape de la Vision qui a canalisé l'action vers l'atteinte des objectifs identifiés. Cette Stratégie pour la Croissance et l'Emploi se décline en stratégies sectorielles et ministérielles qui prennent



pour unité de planification les secteurs d'activités. A côté de ces outils de planification nationale, il existe des outils de planification locale qui sont utilisés dans le cadre de l'élaboration des Plans Communaux de Développement.

- LA PROGRAMMATION DES DÉPENSES

Elle consiste au niveau central, à allouer des enveloppes budgétaires aux ministères sectoriels en fonction des priorités du DSCE. Au niveau ministériel, ces enveloppes sont réparties entre les programmes puis, entre les activités selon les priorités stratégiques du ministère. La répartition s'opère à travers le Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) qui constitue l'outil privilégié de programmation des dépenses au niveau ministériel.

En ce qui concerne la cible 17.15, conformément aux conclusions de l'enquête sur le suivi du partenariat au développement pour une coopération efficace, le taux d'alignement des partenaires sur les objectifs nationaux de développement du Cameroun s'élevait, en 2016, à 70% et le taux d'alignement sur les indicateurs de résultats et les systèmes de suivi à 61%.

4.1.6.7. Progrès réalisés en matière de partenariats multipartites

La contextualisation nationale des ODD a permis de retenir pour chacune des cibles en rapport avec les Partenariats multipartites (cibles 17.16 et 17.17) les indicateurs ci-dessous :

Cible 17.16. Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable afin d'atteindre les objectifs de développement durable

- Existence d'un cadre multipartite de suivi de l'efficacité du partenariat au développement ;

Cible 17.17 : Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile

- Montant (en dollars des États-Unis) des ressources allouées aux partenariats public-privé et aux partenariats avec la société civile.

Il convient d'indiquer que les cibles 17.16 et 17.17 se rattachent aux partenariats multipartites. Dans la mise en œuvre des ODD, le Cameroun s'est engagé à valoriser la contribution spécifique du volontariat. Notre pays a d'ailleurs à ce sujet, adopté une Stratégie Nationale du Volontariat. La Plateforme des Acteurs Œuvrant dans le Volontariat au Cameroun, de même que d'autres Organisations de la Société Civile (OSC) ont produit de manière distincte et autonome un Rapport VNR et elles sont parties prenantes du comité national VNR gouvernemental selon l'approche inclusive participative. Les interventions des volontaires ont porté principalement sur six ODD, à savoir les ODD 4, 8, 10, 13, 16 et 17.

Pour ce qui est spécifiquement de l'ODD 17, plus de 1500 volontaires internationaux sont actuellement déployés au Cameroun dans diverses organisations et plus de 200 camerounais servent à l'étranger en qualités de volontaires pour soutenir la mise en œuvre des ODD. Enfin, la Stratégie Nationale de Volontariat, tout comme le Programme National de Volontariat, ont bénéficié de l'accompagnement de différents partenaires nationaux et in-



ternationaux.

Au rang des progrès réalisés, il existe plusieurs cadres multipartites de suivi de l'efficacité du partenariat fonctionnels au Cameroun. On peut, entre autres, citer :

- le Comité Multipartenaires ;
- le Cameroon Business Forum ;
- les Plateformes sectorielles ;
- les Dialogues politiques structurés avec le Système des Nations Unies et l'Union Européenne ;
- la Plateforme des finances publiques ;
- la Plateforme MINEREX - OSC ;
- le Forum de la diaspora ;
- la Plateforme de promotion de la jeunesse du Cameroun ;
- la Plateforme des acteurs de volontariat du Cameroun.

4.1.6.8. Progrès réalisés en matière de données, suivi et application du principe de responsabilité

La contextualisation nationale des ODD a permis de retenir pour chacune des cibles en rapport avec les Données, le suivi et l'application du principe de responsabilité (cibles 17.18 et 17.19) les indicateurs ci-dessous :

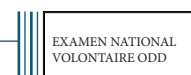
Cible 17.18 : Apporter un soutien accru au renforcement des capacités afin de disposer d'un plus grand nombre de données de qualité, actualisées et désagrégées

- Proportion d'indicateurs du développement durable établis à l'échelle nationale, ventilés de manière exhaustive en fonction de la cible conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle
- Le pays est-il doté d'une législation nationale relative à la statistique conforme aux Principes fondamentaux de la statistique officielle ?
- Le pays dispose-t-il d'un plan statistique national intégralement financé et en cours de mise en œuvre, par source de financement ?

Cible 17.19 : Tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable et appuyer le renforcement des capacités statistiques

- Valeur (en dollars) de l'ensemble des ressources allouées au renforcement des capacités statistiques des pays en développement ;
- Le pays a-t-il (a) procédé à au moins un recensement de la population et du logement au cours des 10 dernières années, et (b) atteint un taux d'enregistrement des naissances de 100% et un taux d'enregistrement des décès de 80% ?

Sur le plan juridique, l'activité statistique au Cameroun est encadrée par la Loi n°91/023 du 16 décembre 1991 relative aux recensements et enquêtes statistiques. Cette loi est



complétée par un décret d'application N°93/407/PM du 07 mai 1993 qui crée le Conseil National de la Statistique (CNS). Le Système National d'Information Statistique (SNIS) comprend l'ensemble des services et organismes qui ont pour mission de fournir aux administrations publiques ; aux entreprises ; aux organisations nationales, sous régionales, régionales et internationales ; aux médias ; aux chercheurs et au public les données statistiques se rapportant aux domaines économique, social, démographique, culturel et environnemental entre autres. Le SNIS encadré par le Conseil National de la Statistique (CNS), organe consultatif qui oriente et supervise ses activités, est composé de :

- l'Institut National de la Statistique (INS) ;
- le Bureau Central des Recensements et des Études de Population (BUCREP) ;
- les entités statistiques des départements ministériels sectoriels et autres administrations ou organismes à caractère public ;
- les écoles de formation de statisticiens et démographes (ISSEA, IFORD, etc.).

Depuis 2009, le Cameroun s'est doté d'une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS). La première phase de cette stratégie a porté sur la période 2009-2013. Et depuis 2014, une nouvelle stratégie a été adoptée et couvre la période 2014-2020. Cette stratégie a été actualisée en 2016 en vue de la prise en compte des ODD. La SNDS est le cadre de référence de l'action gouvernementale en matière de promotion des questions statistiques. Elle définit et spécifie des outils permettant de suivre et d'évaluer les efforts du Gouvernement dans tous les secteurs prioritaires. Tout en prenant aussi en compte les priorités qui découlent de la mise en œuvre de la SNDS 2009-2013, la SNDS 2014-2020 a intégré les préoccupations liées notamment aux principes fondamentaux de la statistique officielle révisés en 2014. Au niveau international, le Cameroun participe régulièrement aux travaux de la commission statistique des Nations Unies et est par ailleurs membre depuis 2016 de l'IAEG-SDG . Le Cameroun a déjà élaboré trois recensements de la population respectivement en 1976, 1987, et 2005. Dans le cadre du quatrième recensement qui est en cours de préparation, l'utilisation du numérique devra permettre de réduire les délais de publication des résultats. Enfin le Cameroun a créé le 26 Avril 2014 le Bureau National de l'Etat civil (BUNEC) pour promouvoir sa politique nationale d'état civil.

4.1.6.9. Principaux défis en matière de renforcement des moyens de mise en œuvre du partenariat mondial

Ces résultats relèvent, dans une perspective de moyen et long termes, la nécessité de :

EN MATIÈRE DE FINANCES

- Accroître le niveau des recettes fiscales en vue de réduire la dépendance du pays aux recettes pétrolières;
- Identifier et exploiter de nouvelles niches de financement de l'économie.

En matière d'économie

- Accélérer la mise en œuvre de certaines réformes en cours d'exécution et suscep-



tibles de permettre d'accroître l'indice de bonnes pratiques du Cameroun.

EN MATIÈRE DE TECHNOLOGIE

- Faire du numérique un levier durable de la transformation de l'administration publique et de l'ensemble de l'économie ;
- Garantir un développement de l'économie numérique équitable et inclusif ;
- Favoriser l'émergence d'une masse critique d'opérateurs privés du numérique.

EN MATIÈRE DE COMMERCE

- Améliorer la compétitivité de l'économie camerounaise.

EN MATIÈRE DE COHÉRENCE DES POLITIQUES ET STRUCTURES INSTITUTIONNELLES

- Intégrer les ODD dans les politiques et stratégies nationales de développement.

EN MATIÈRE DE PARTENARIATS MULTIPARTITES

- Accroître la visibilité des différents cadres de partenariats existants ;
- Améliorer la gouvernance et la transparence de ces cadres ;
- Mobiliser les ressources nécessaires pour leur fonctionnement ;
- Renforcer le principe de la redevabilité mutuelle.

EN MATIÈRE DE DONNÉES, SUIVI ET APPLICATION DU PRINCIPE DE REDEVABILITÉ

- Mobiliser les ressources suffisantes pour le développement du Système National d'Information Statistique.





4.2 Évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre des ODD qui ne feront pas l'objet d'examen au Forum Politique de Haut Niveau



ODD 1 : ÉLIMINER LA PAUVRETÉ SOUS TOUTES SES FORMES ET PARTOUT DANS LE MONDE

4.2.1. Progrès réalisés concernant l’ODD 1 : « Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde »

Éliminer la pauvreté au Cameroun reste un défi important pour le Gouvernement. La pauvreté ne se résume pas seulement à l’insuffisance de revenus mais prend également en compte l’accès aux ressources nécessaires pour assurer des moyens de subsistance durables.

Au regard de l’aspect multidimensionnel de la pauvreté et de son impact dans le territoire national, le Cameroun a fait le choix de retenir toutes les sept cibles de cet ODD comme étant pertinentes au vu de son contexte, lors du processus de contextualisation. L’encadré ci-après précise les cibles retenues pour le Cameroun pour l’ODD 1.

Encadré 6: cibles contextualisées de l’ODD1

Cible 1.1 : D’ici à 2030, éliminer complètement l’extrême pauvreté dans le monde entier (s’entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar américain par jour).

Cible 1.2 : D’ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d’hommes, de femmes et d’enfants de tous âges souffrant d’une forme ou l’autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays.

Cible 1.3 : Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d’ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient.

Cible 1.4 : D’ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu’ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d’autres formes de propriété, à l’héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance.

Cible 1.5 : D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité.

Cible 1.a : Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes.

Cible 1.b : Mettre en place aux niveaux national, régional et international des cadres d'actions viables, fondés sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes -femmes, afin d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté.

L'analyse de l'ODD 1 met en exergue cinq thématiques à savoir l'élimination complète de l'extrême pauvreté et la réduction de la proportion de pauvres par catégorie (cibles 1.1 et 1.2) ; la mise en place des mesures et systèmes de protection sociale et des stratégies de développement favorables aux pauvres prenant en compte la problématique du genre (cibles 1.3 et 1.b) ; l'accès aux ressources économiques, aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété (cible 1.4) ; le renforcement de la résilience des pauvres et des personnes en situation de vulnérabilité (cible 1.5) ; la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes (cible 1.a).

4.2.1.1. Progrès réalisés en matière d'élimination complète de l'extrême pauvreté et réduction de la proportion des pauvres par catégorie

Dans sa vision de développement visant à faire du Cameroun un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité à l'horizon 2035, le Gouvernement s'est fixé entre autres comme objectifs de réduire la pauvreté à un niveau socialement acceptable. La 1ère phase d'opérationnalisation de cette vision décrite dans le Document de Stratégie pour la croissance et l'Emploi (DSCE) pour la période 2010-2019 est centrée sur cette préoccupation.

Deux indicateurs ont été retenus au niveau du Cameroun pour mesurer les progrès réalisés pour les cibles liées à cette thématique. Il s'agit de :

- la proportion de la population vivant en dessous du seuil national de pauvreté selon le sexe, l'âge et le milieu de résidence : cible 1.1 ;
- la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par chaque pays : cible 1.2.

Avant l'adoption de l'Agenda 2030, les résultats de la 4ème Enquête Camerounaise Au près des Ménages (ECAM 4) montrent des améliorations dans la situation de la pauvreté en 2014 qui restent malgré tout marginaux. Le taux de pauvreté est passé de 39,9% en 2007 à 37,5% en 2014. Cependant, le nombre de pauvres a par contre augmenté, passant d'environ 7,1 millions en 2007 à 8,1 millions en 2014. La pauvreté affecte fortement les Régions de l'Extrême-Nord (74,3%), du Nord (67,9%), de l'Adamaoua (47,1%) et du



Nord-Ouest (55,3%) et, dans une moindre mesure, celle du Sud (34,1%). Ces résultats font également état d'une aggravation des inégalités et des disparités selon le sexe du chef de ménage, la région et le milieu de résidence. Environ deux personnes sur cinq (37,5%) vivent en-dessous du seuil de pauvreté établi en 2014 à 738 FCFA par jour (soit 1,25 dollar par jour). Selon le sexe, 37,7% de femmes et 37,2% d'hommes vivent en-dessous de ce seuil. La zone rurale concentre plus de pauvres. En effet, près de trois personnes sur cinq (56,8%) vivant en milieu rural sont pauvres, contre 8,9% en milieu urbain. Il y'a lieu de relever que les deux grandes métropoles que sont Douala et Yaoundé sont celles où l'incidence de la pauvreté est la plus faible avec un taux de pauvreté de 4,2% et 5,4% respectivement.

Avec l'appui de plusieurs partenaires techniques et financiers, le Gouvernement a initié de nombreux programmes de protection sociale basés pour la plupart sur le système de « cash transferts » pour prendre en charge les populations qui vivent dans l'extrême pauvreté à l'instar du Projet de Filets Sociaux présenté plus haut et du sous-programme de réduction de la pauvreté à la base.

Par ailleurs, à travers la quasi-totalité ses documents de planification, le Gouvernement s'est fixé pour objectifs de : (i) ramener la pauvreté autour de 28,7% à l'horizon de la mise en œuvre du DSCE (2020) ; et (ii) ramener la pauvreté à un niveau socialement acceptable à l'horizon de mise en œuvre de la vision 2035. Toutefois, les mesures opérationnelles à entreprendre à cet effet reste clairement à définir.

4.2.1.2. Progrès réalisés en matière de mise en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous et des stratégies de développement favorables aux pauvres prenant en compte la problématique du genre

Deux indicateurs ont été retenus au niveau du Cameroun pour mesurer les progrès réalisés pour les cibles liées à cette thématique. Il s'agit de :

- la proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale selon le sexe et le groupe social (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables) : Cible 1.3 ;
- la proportion des dépenses publiques de fonctionnement et d'équipement consacrée aux secteurs répondant plus particulièrement aux besoins des femmes, des pauvres et des groupes vulnérables : Cible 1.b.

S'agissant de la protection sociale, la proportion des populations couvertes en matière de sécurité sociale est passée de 20% en 2015 à 22,5% en décembre 2018. Le nombre de mutuelles de sécurité sociale est en nette augmentation depuis 2015. En effet, le nombre de Comité d'Hygiène et Sécurité au Travail (CHS) est passé de 495 en 2015 à 1096 en 2018.

L'amélioration du cadre normatif de la protection sociale s'est accrue du fait de la signature de plusieurs textes, notamment du Décret n° 2016/034 du 21 janvier 2016 portant



revalorisation de l'ordre de 55% du montant des allocations familiales servies aux travailleurs ; du Décret n° 2016/072 du 15 février 2016 fixant les taux de cotisations sociales et les plafonds de rémunération applicables dans les branches des prestations familiales, d'assurance de pension de vieillesse, d'invalidité et de décès, des accidents de travail et des maladies professionnelles par la CNPS ; de la Circulaire n° 002/CB/PM du 16 août 2016 relative à l'affiliation et au reversement à la CNPS, des cotisations sociales des employés des établissements publics et des entreprises du secteur public et parapublic. La Politique Nationale de Protection Sociale (PNPS) a été élaborée. Celle-ci vise à promouvoir le bien-être des populations notamment les plus vulnérables et à contribuer au développement d'un capital humain sain, productif et capable de porter une croissance forte, inclusive et durable, ce à travers l'élargissement de la couverture en protection sociale des populations notamment des plus vulnérables en mettant l'accent sur la construction d'un système intégré.

La proportion des dépenses consacrées aux secteurs répondant aux besoins des pauvres reste difficile à évaluer. Néanmoins, des efforts ont été consentis ces dernières années pour l'inscription dans le budget d'un montant de 4,5 milliards de FCFA destiné au transfert monétaire en direction des populations en situation de pauvreté.

4.2.1.3. Progrès réalisés en matière d'accès aux ressources économiques et aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété

Deux indicateurs ont été retenus au niveau du Cameroun pour mesurer les progrès réalisés pour les cibles liées à cette thématique. Il s'agit de :

- la proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base ;
- la proportion de la population adulte qui dispose de la sécurité des droits fonciers et de documents légalement authentifiés et qui considère que ses droits sur la terre sont sûrs selon le sexe et le type d'occupation.

Une grande partie de la population camerounaise ne jouit que d'une faible sécurité en matière de logement (64,7%). Cette situation est plus importante dans les zones rurales (82,5%), avec un taux d'expulsion de 2,4%, que dans les zones urbaines (44,8%) où les taux d'expulsion atteignent 4,7% depuis 2011 (INS, 2014). S'agissant de l'électricité, on constate entre 2014 et 2016 une nette diminution des ménages ayant accès à l'électricité (58,4% en 2014 contre 53% en 2016). La tendance est plutôt inversée en ce qui concerne l'accès à l'eau potable où l'on note une augmentation de 1,5 point entre 2014 et 2016 (61% en 2014 contre 62,5% en 2016).

Plusieurs programmes ont été initiés par le Gouvernement afin d'améliorer l'accès des populations aux services sociaux de base notamment l'accès à l'eau, l'accès à l'électricité. Parmi ces programmes, on peut citer le Programme National de Développement Participatif qui vise à renforcer la gestion des finances publiques locales ainsi que le processus participatif de développement au sein des communes en vue de garantir la fourniture des



infrastructures et des services socio-économiques durables et de qualité. Il convient également de souligner que des logements sociaux sont en cours de construction dans les grandes villes du pays et qu'un plan directeur d'électrification rurale a été élaboré.

4.2.1.4. Progrès réalisés en matière de renforcement de la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable

Trois indicateurs ont été retenus au niveau du Cameroun pour mesurer les progrès réalisés pour les cibles liées à cette thématique. Il s'agit du :

- nombre de décès, de disparus et de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes ;
- pertes économiques directement attribuables à des catastrophes par rapport au produit intérieur brut mondial (PIB) ;
- nombre de pays ayant mis en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe.

Les données relatives aux indicateurs susmentionnés ne sont pas disponibles pour le Cameroun. Toutefois, en vue de renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable, le Gouvernement a dans le cadre de son partenariat avec les Nations Unies pour la période 2017-2020, axée sur le thème « les populations plus résilientes et engagées pour un développement inclusif et durable », consacré l'un des quatre piliers à la résilience et à la sécurité alimentaire. Par ailleurs, des engrais et autres intrants agricoles ont été alloués aux petits agriculteurs et éleveurs. De plus, les CTD et le FEICOM ont contribué à l'ouverture et l'entretien des pistes rurales, y compris la construction et l'aménagement des espaces de marchés périodiques, pour faciliter l'écoulement des productions des personnes vulnérables.

4.2.1.5. Progrès réalisés en matière de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes

Trois indicateurs ont été retenus au niveau du Cameroun pour mesurer les progrès réalisés pour les cibles liées à cette thématique. Il s'agit de :

- la proportion des ressources directement allouées par l'État à des programmes de réduction de la pauvreté ;
- la proportion des dépenses publiques totales affectées aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale).

En 2015, 1,2% du PIB était consacré à la santé et 3% du PIB au secteur de l'éducation. En termes de dépenses publiques, ces proportions sont respectivement de 5,8% pour le secteur de la santé et de 14,7% pour le secteur de l'éducation. Les dépenses de protection sociale ont considérablement diminué entre 2013 et 2016. Les dépenses totales du Cameroun en matière de protection sociale sont passées de 616,7 milliards de FCFA (4,3% du PIB) en 2013 à 317,6 milliards de FCFA (1,8% du PIB) en 2016. La baisse des prix internationaux du carburant et des denrées alimentaires a impliqué automatiquement une



réduction des subventions de 416 milliards à 34 milliards de FCFA, soit de 2,9 % du PIB à seulement 0,2 % du PIB. Avant la chute des prix énergétiques internationaux, la majorité des dépenses de protection sociale du Cameroun concernait des subventions pour l'électricité, la nourriture, le carburant et les intrants agricoles. La forte baisse des dépenses consacrées aux subventions s'est accompagnée d'une légère hausse des dépenses en matière d'assistance sociale ciblée, même si la plupart de ces dépenses ont été financées par les bailleurs de fonds. Les dépenses d'assistance sociale ont quasiment doublé (en termes réels), passant de 44,8 à 86,8 milliards de FCFA. Cependant, elles ne représentent que 0,5% du PIB. Plus précisément, les dépenses consacrées aux programmes d'assistance sociale ciblée liés à la santé sont passées de 41,3 milliards (0,28% du PIB) à 77,5 milliards (0,45% du PIB) et les dépenses d'assistance sociale ciblée non liées à la santé ont augmenté, passant de 3,5 milliards (0,02% du PIB) à 9,4 milliards (0,04% du PIB).

4.2.1.6. Principaux défis en matière de lutte contre l'extrême pauvreté

Dans l'optique d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixé en matière de réduction significative de la pauvreté, le Gouvernement devra :

- poursuivre l'extension des mesures de protection sociale à un plus grand nombre de personnes vulnérables ;
- améliorer les mesures de ciblage des bénéficiaires des programmes sociaux ;
- mettre en place des mécanismes nécessaires pour favoriser les synergies d'interventions en faveur des groupes vulnérables ;
- définir un mécanisme d'allocation des ressources aux secteurs en prenant en compte leur contribution à la lutte contre la pauvreté ;
- déterminer les actions ambitieuses à entreprendre en vue de l'éradication de la pauvreté qui est un objectif et pas un axe stratégique dans nos documents de stratégies ;
- allouer plus de ressources aux secteurs sociaux ;
- mobiliser de manière plus accrue les ressources en faveur des réfugiés, des déplacés internes et des communautés locales d'accueil.





ODD 2 : ELIMINER LA FAIM, ASSURER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, AMÉLIORER LA NUTRITION ET PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE DURABLE

4.2.2. Progrès réalisés concernant l'ODD 2 : « Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable »

Concernant l'ODD 2, le Cameroun a contextualisé cinq cibles et les indicateurs ont été définis pour chacune des cibles dans l'optique de mesurer les progrès réalisés. Lesdites cibles sont contenues dans l'encadré suivant :

Encadré 7:

Cible 2.1 : d'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situations vulnérables, y compris les nourrissons, aient accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante ;

Cible 2.2 : d'ici à 2030, mettre fin à toutes formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatif aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées ;

Cible 2.3 : d'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles ;

Cible 2.4 : d'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la production et la productivité, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités



d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols ;

Cible 2.5 : d'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé ainsi que le partage juste et équitable de ces avantages, comme convenu à l'échelle internationale.

Ces cinq cibles peuvent être regroupées en trois thématiques à savoir : (i) la lutte contre la faim, et la malnutrition ; (ii) le renforcement des systèmes de production durables et accroissement de la production, de la productivité et des revenus des producteurs et, (iii) la promotion de la biodiversité.

4.2.2.1. Progrès réalisés en matière de lutte contre la faim et la malnutrition

L'évolution des progrès réalisés pour les cibles en lien avec cette thématique s'appréciera à travers quatre indicateurs à savoir : (i) la prévalence de la sous-alimentation ; (ii) la prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience ; (iii) la prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans ; et (iv) et la prévalence de la malnutrition (indice poids/taille supérieur à +2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et émaciation) dont les données restent à produire par l'INS à partir de la MICS-2014.

La situation du Cameroun concernant la faim, la malnutrition et l'insécurité alimentaire a depuis quelque temps été jugée préoccupante. Relevons à titre d'illustration qu'en 2014, selon l'INS, environ 15,4% de la population camerounaise souffrait de la faim. Par ailleurs, les résultats de l'Analyse Globale de la Sécurité Alimentaire et de la Vulnérabilité réalisée en 2017 (CFSVA) relève que 15% des ménages au Cameroun souffre d'insécurité alimentaire. Concernant les progrès réalisés, l'on relève des avancées notoires avec certes des disparités régionales qui subsistent toujours. Par exemple, le niveau global d'insécurité alimentaire est passé de 15% en 2017 à 10% en 2018 (CFSVA). Par ailleurs, le Cameroun a réalisé d'importants progrès dans la lutte contre la faim ces dernières années et la réduction du nombre de personnes en sous-alimentation ; la prévalence de la sous-alimentation étant passée de 38% en 2000 à 22% en 2016.

D'importants progrès ont également été enregistrés dans la lutte contre la malnutrition notamment : (i) le renforcement de la prise en Charge de la Malnutrition Aigüe Sévère chez les enfants de moins de 5 ans; (ii) l'amélioration de la fortification à travers la distribution des poudres de micronutriments pour les enfants de 6 à 23 mois ; (iii) l'adoption croissante d'une alimentation appropriée chez les enfants de moins de 23 mois ; (iv) le renforcement



de la supplémentation biannuelle en vitamine A et le déparasitage des enfants de 6-59 mois ; (v) l'introduction substantielle de la supplémentation en vitamine A en routine avec le Programme Elargi de Vaccination. D'autres avancées sont à relever sur le plan institutionnel avec : la mise en place du Comité Interministériel de Lutte Contre la Malnutrition et du Groupe Technique National de Nutrition ; l'élaboration de la politique Nationale de nutrition et d'Alimentation ainsi que son plan opérationnel ; l'élaboration et la validation des documents stratégiques et normatifs tels que le Guide Alimentaire et Nutritionnel, les protocoles et guides pour la prise charge et le suivi de la croissance et des modules et algorithme sur les différents programmes de lutte contre la malnutrition.

4.2.2.2. Progrès réalisés en matière de renforcement des systèmes de production durables et accroissement de la production, de la productivité et des revenus des producteurs

L'évolution des progrès réalisés pour les cibles en lien avec cette thématique s'appréciera à travers trois indicateurs à savoir : (i) le volume de production par unité de travail, en fonction de la taille de l'exploitation agricole, pastorale ou forestière, (ii) le revenu moyen des petits producteurs alimentaires, selon le sexe et le statut d'autochtone et (iii) la proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable.

Les données issues du rapport de suivi du DSCE sur la période 2010-2018 montrent des progrès considérables en matière de production durable et d'accroissement des revenus des producteurs. Pour ce qui est de l'amélioration de la productivité, le renforcement des capacités de production, la modernisation des outils de production et l'appui à l'adoption des variétés améliorées et des techniques performantes ont augmenté de manière significative les rendements à l'hectare dans certaines filières. Par exemple, dans la filière riz, 12 774 producteurs de riz ont été formés, 8160 ont reçu des semences améliorées, pour une augmentation significative de la production de 153 078 tonnes en 2011 à 367180,6 tonnes de riz en 2017. Pour la filière plantain, 1 600 000 plants de plantain produits et distribués ont permis d'emblaver 1333 hectares pour une production attendue de 21 995 tonnes en 2015 contre 1 650 000 plants produits et distribués ayant permis d'emblaver 1380 hectares pour une production attendue de 22 680 tonnes en 2014. Pour la filière pomme de terre, 19 547 Groupements d'Initiative Commune (GIC) ont été formés, et 2000 tonnes de semences certifiées distribuées aux producteurs. Pour la filière manioc, près de 100 ha de champs de multiplication de matériel végétal de base pour le manioc ont été entretenus; 1,5 millions de boutures ont été achetées auprès des semenciers privés. Pour une production de 33 356 398 tonnes de manioc, soit une croissance de 1,2 % depuis 2011.

En ce qui concerne la production animale, les avancées suivantes ont été enregistrées : pour la viande de volaille, la production est passée de 97 144 tonnes en 2010 à près de 140 787 tonnes de viande en 2018 ; pour la viande porcine, la production est passée de 58 281 tonnes en 2010 à près de 53 878 tonnes de viande en 2018 ; concernant la viande ovine, la production est passée de 81 910 tonnes en 2010 à près de 14 700 tonnes de viande en 2018 et pour la viande caprine, la production est passée de 53 162 tonnes en



2010 à près de 25 114 tonnes de viande en 2018. Il y'a également une amélioration de la qualité sanitaire des denrées alimentaires d'origine animale et halieutique avec la baisse du taux de prévalence moyen des maladies animales qui devrait passer de 20% en 2017 à 10% en 2020 et l'accroissement durable des productions halieutiques qui devrait passer de 219 000 tonnes en 2017 à 237 744 tonnes en 2021.

Par ailleurs, la production halieutique est en croissance constante puisque entre 2011 et 2018, la production halieutique a connu une évolution à la hausse en passant de 204 960 milles tonnes en 2011 à 368 880 milles tonnes en 2018.

En ce qui concerne le renforcement des systèmes de production durables, les modes de productions durables sont depuis quelque temps promus par l'Etat du Cameroun et les PTF, compte tenu du rôle de l'agriculture verte sur la préservation de l'environnement et de biodiversité. Ainsi, les progrès majeurs ont été enregistrés et on peut relever en guise d'exemple, le cas des ressources en eau et agro forestières qui sont mieux valorisées. Le gouvernement envisage de passer de 13,85% en 2016 à 22, 97% en 2020 des superficies agricoles recourant aux bonnes pratiques de production. Par ailleurs des programmes de reboisement ont été lancés. En outre, dans le cadre de l'Aménagement et du renouvellement de la ressource forestière, 6 225 540 ha soit 104 Unités Forestières d'Aménagement (UFA) ont été aménagées. La superficie des forêts en gestion participative a atteint 64 466 ha en 2018. Le reboisement et la régénération des ressources forestières a concerné 29 180,7 ha grâce aux appuis financiers accordés aux acteurs de reboisement et à l'Agence Nationale d'Appui au Développement Forestier (ANAFOR). Le Programme National de Développement des Plantations Forestières est en cours d'élaboration.

S'agissant des revenus des producteurs, le taux de bancarisation en milieu rural s'est accru, y compris, l'amélioration de la solvabilité des emprunteurs ruraux ainsi que de leurs revenus.

Dans l'optique de l'amélioration de la productivité et des revenus des producteurs, les infrastructures du monde rural et de production agricole ont connu une modernisation et la productivité ainsi que la production des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques sont significativement améliorées de même que les produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques qui sont plus compétitifs et mieux commercialisés.

4.2.2.3. Progrès réalisés en matière de promotion de la biodiversité

L'évolution des progrès réalisés pour les cibles en lien avec cette thématique s'appréciera à travers deux indicateurs à savoir : (i) le nombre de ressources génétiques animales et végétales destinées à l'alimentation et à l'agriculture sécurisées dans des installations de conservation à moyen ou à long terme et (ii) la proportion des variétés et races locales considérées comme en danger, hors de danger ou exposées à un risque d'extinction de niveau non connu. Lesdits indicateurs n'ont pas de données disponibles. Toutefois, certaines données permettent de capter des progrès en matière de promotion de la biodiversité.

En effet, plusieurs actions ont été menées pour la préservation de la biodiversité et sont



clairement indiquées dans le rapport de suivi du DCSE. En matière de gestion durable des ressources naturelles, l'action a notamment porté sur l'application du code de conduite pour une pêche responsable. Dans ce cadre, le repos biologique est effectivement implémenté dans les sept (07) communes riveraines des quatre (04) retenues d'eau constituant des plans de pêche intérieurs (Maga, Lagdo, Mbakaou et Mapé). La restauration des écosystèmes de mangroves et des plans d'eau dégradés a porté sur le Wouri, la retenue de Lagdo et le Nyong. Concernant la superficie de palétuviers mis en terre, l'objectif prévu de 2010 à 2018 est de 30 ha et 30 000 palétuviers produits et mis en terre. Le niveau de réalisation en 2018 est de 27 ha restaurés avec 26 500 palétuviers mis en terre. En ce qui concerne la superficie débarrassée de la jacinthe d'eau, l'objectif projeté entre 2010 et 2018 a été de 110 ha de plans d'eau débarrassés de la jacinthe d'eau. En 2018, la valeur de cet indicateur à date est de 90 ha de plans d'eau débarrassés de la jacinthe d'eau. Pour la préservation de la santé des cours et plans d'eau, le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre du projet de lutte contre la jacinthe d'eau et les autres plantes aquatiques envahissantes à travers les compétences transférées aux communes, notamment dans les communes de Douala IV et V, de Fako, de Lagdo et de Mbalmayo.

En outre, des progrès sont enregistrés en ce qui concerne la production et la facilitation de l'accès des producteurs aux semences améliorées à travers notamment l'appui :

- du Projet de Développement de l'Élevage (PRODEL) à travers sa Composante 1 : Amélioration de l'accès et de la fourniture des services d'élevage. Il faut dire que cette composante vise à améliorer l'accès des producteurs aux services clés d'élevage notamment les services de santé animale, le matériel génétique et d'autres intrants de qualité ;
- du Projet d'Investissement et de Développement des Marchés agricoles (PIDMA) à travers sa composante B : Appui institutionnel et renforcement de capacités des services publics de base. Il faut dire que l'un des objectifs poursuivis dans le cadre de cette composante est d'apporter un appui nécessaire au MINADER qui, avec l'assistance technique de l'IIAT et de l'IRAD appuiera le renforcement du contrôle, de la certification des semences, et la multiplication des semences de pré-base et de base pour le maïs, le manioc et le sorgho ;
- de l'IRAD et de l'IIAT à travers un travail en synergie avec le MINADER dans le cadre du PIDMA notamment ;
- du CIRAD à travers un travail en synergie avec le MINEPIA dans le cadre du PRODEL notamment.

4.2.2.4. Principaux défis en matière de lutte contre la faim et de production agricole

Les défis concernant l'ODD 2 consistent à : (i) renforcer la prise en compte des aspects liés à la nutrition avec notamment, l'allocation d'une ligne budgétaire spécifique à la nutrition, dans le budget du MINSANTE ; (ii) assurer la disponibilité et l'accessibilité des produits alimentaires de qualité et une alimentation saine à tous les camerounais en quantité suffisante notamment par les Administrations en charge de la production agricole, (iii) réduire la perte de la biodiversité notamment par les acteurs en charge des questions agricoles, de la protection de la faune et de l'environnement, (iv) réduire les pertes post-récolte et améliorer la conservation et la transformation des produits agricoles et halieutiques ; (v) promouvoir la professionnalisation des acteurs du secteur agricole ; (vi) poursuivre les actions entamées pour la modernisation de l'appareil de production.





ODD 3 : PERMETTRE À TOUS DE VIVRE EN BONNE SANTÉ ET PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS À TOUT ÂGE .

4.2.3. Progrès réalisés concernant l'ODD 3 : « Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge »

L'ODD 3 de l'agenda 2030 a pour ambition de « permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge ». Il vise à assurer la santé et le bien-être des populations à travers notamment l'amélioration de la santé procréative, maternelle et infantile ; l'éradication des épidémies des principales maladies transmissibles ; la réduction des maladies non transmissibles et environnementales ; la mise en place d'une assurance santé universelle et la garantie de l'accès pour tous à des médicaments et des vaccins sûrs, abordables et efficaces.

Pour permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge, le Cameroun a identifié les cibles suivantes comme pertinentes pour lui au regard de son contexte et de ses politiques :

- **Cible 3.1** : D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes ;
- **Cible 3.2** : D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus ;
- **Cible 3.3** : D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles ;
- **Cible 3.5** : Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoac-



tives, notamment de stupéfiants et d'alcool ;

- **Cible 3.7** : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux ;
- **Cible 3.8** : Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable ;
- **Cible 3.9** : D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol ;
- **Cible 3.a** : Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac.

L'analyse de l'ODD 3 dans le présent rapport fait état des progrès réalisés, des défis et perspectives en termes de : (a) lutte contre la mortalité maternelle, infanto-juvénile et les décès dus aux substances chimiques dangereuses à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol ; (b) lutte contre la maladie ; (c) prévention et traitement de l'abus de substances psychoactives ; (d) promotion de santé sexuelle et procréative et (e) couverture sanitaire universelle.

En cohérence avec les différentes cibles contextualisées, en 2016, 12 indicateurs ont été retenus pour mesurer les progrès réalisés pour l'atteinte de l'ODD3. L'encadré ci-après présente lesdits indicateurs, y compris les valeurs de référence.

L'analyse de l'ODD 3 dans le présent rapport fait état des progrès réalisés, des défis et perspectives en termes de : (a) lutte contre la mortalité maternelle, infanto-juvénile et les décès dus aux substances chimiques dangereuses à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol ; (b) lutte contre la maladie ; (c) prévention et traitement de l'abus de substances psychoactives ; (d) promotion de santé sexuelle et procréative et (e) couverture sanitaire universelle.

En cohérence avec les différentes cibles contextualisées, en 2016, 12 indicateurs ont été retenus pour mesurer les progrès réalisés pour l'atteinte de l'ODD3. L'encadré ci-après présente lesdits indicateurs, y compris les valeurs de référence.

Encadré 8 : Liste des cibles contextualisées de l'ODD 3

- 3.1.1 : Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes : 782 (2011)
- 3.1.2 : Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié : 64,7 (2014)
- 3.2.1 : Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans MICS-2014 103 (2014) : 103
- 3.2.2 : Taux de mortalité néonatale MICS-2014 28 (2014) : 28 ;
- 3.3.1 : Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives, par sexe, âge et principaux groupes de population : 2,4;
- 3.3.2 : Incidence de la tuberculose pour 1 000 habitants : 1,14 ;
- 3.3.3 : Prévalence du paludisme ;
- 3.3.4 : Prévalence de l'hépatite : 11,9% ;

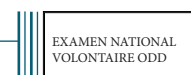


- 3.3.5 : Poids des maladies tropicales négligées : 1,8% ;
- 3.5.1 : Poids des maladies mentales et abus de substances : 3,5% ;
- 3.5.1 : Poids des maladies mentales et abus de substances : 3,5%
- 3.5.2 : Abus d'alcool, défini en fonction du contexte national par la consommation d'alcool pur (en litres) par habitant (âgé de 15 ans ou plus) au cours d'une année civile ;
- 3.7.1 : Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale ;
- 3.8.1.a : Couverture vaccinale pour la rougeole chez les enfants 12 -23 mois :79,9%;
- 3.8.1.b : Proportion de nouveau-nés et de leur mère ayant bénéficié d'une consultation postnatale 2 jours après la naissance : 68,5% et 65% ;
- 3.9.2 : Poids de décès dus aux maladies diarrhéiques ;
- 3.a.1 : Prévalence de la consommation actuelle de tabac chez les plus de 15 ans ;
- 3.b.2. Montant total net de l'aide publique au développement consacrée à la recherche médicale et aux soins de santé de base ;
- 3.c.1. : Nombre de médecins par habitant ;
- 3.d.1 Application du Règlement sanitaire international (RSI) et préparation aux urgences sanitaires ;
- 3.a.1 : Prévalence de la consommation actuelle de tabac chez les plus de 15 ans ;
- 3.b.2 : Montant total net de l'aide publique au développement consacrée à la recherche médicale et aux soins de santé de base ;
- 3.c.1 : Nombre de médecins par habitant ;
- 3.d.1 : Application du Règlement sanitaire international (RSI) et préparation aux urgences sanitaires.

4.2.3.1. Progrès réalisés en matière de lutte contre la mortalité maternelle, infanto-juvénile et les décès dus aux substances chimiques dangereuses, à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol

L'ensemble des six indicateurs retenus pour mesurer les progrès réalisés en vue d'apprécier les efforts consentis par le Cameroun en matière de lutte contre la mortalité maternelle néonatale et infanto juvénile, y compris les autres décès susmentionnés, n'ont pas été actualisés pendant la période sous-revue.

Néanmoins, plusieurs actions ont été entreprises par le Gouvernement dans ce sens. Toutefois, les résultats enregistrés en matière de réduction de la mortalité maternelle et infantile restent très marginaux. Au rang des actions menées l'on peut noter : la mise en place du Programme National multisectoriel de Lutte contre la Mortalité Maternelle, Néonatale et Infanto-juvénile (PLMI) qui ambitionne d'apporter une réponse globale et intégrée aux problèmes de santé de la mère, de l'enfant et de l'adolescent. Il en est de même de la CPNR (consultation prénatale recentrée) et l'accouchement assisté par un personnel qualifié. De plus le Gouvernement a initié le processus de revue des décès maternels. Soulignons d'autre part que l'introduction des chèques santé a permis d'accroître la demande des services maternels et néonatales. **Toutes ces actions ont notamment été tonifiées par le recrutement des sages-femmes et l'introduction de l'approche financement basé**



sur la performance au sein du système de santé.

En matière de lutte contre la mortalité maternelle, le taux de mortalité est de 782 (EDS 2011) dernières données disponibles à date. Il est donc question de le ramener à 195 cas de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes en 2020. En attendant les résultats de l'EDS qui sont attendus au courant de l'année 2019 pour évaluer la progression de cet indicateur, il convient de relever pour le déplorer que la proportion d'accouchements assistés a quasi-stagné à 64,7% en 2014 (MICS 5).

Pour ce qui est de la mortalité infantile, l'objectif du DSCE est de réduire de deux tiers la mortalité infantile à l'horizon de la stratégie. Il importe de noter que le taux de mortalité infantile est de 60 pour 1 000 en 2014. En ce qui concerne la mortalité infanto-juvénile, le taux de mortalité s'est amélioré et est de 103 pour 1 000 en 2014 (MICS 5). Ainsi, dans l'attente des résultats de l'EDS 2019, ces données restent d'actualité.



4.2.3.2. Progrès réalisés en matière de lutte contre la maladie

Dans le domaine de la lutte contre la maladie, il est question de mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et les autres maladies transmissibles. Cinq indicateurs contextualisés auxquels on peut ajouter ceux du DSCE (Taux de prévalence du paludisme, du VIH/SIDA, de la tuberculose, et des Maladies Non Transmissibles (MNT)), nous permettent de mesurer les progrès enregistrés en la matière. Il s'agit notamment :

- du nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives, par sexe, âge et principaux groupes de population : 2,4 ;
- de l'incidence de la tuberculose pour 1 000 habitants ; 1,14 ;
- de la prévalence du paludisme ;
- de la prévalence de l'hépatite : 11,9% ;
- du poids des maladies tropicales négligées : 1,8%.

En matière de VIH/SIDA, en 2018, la prévalence est de 3,4% chez les 15-49 ans et de 3,7% chez les 15-64 ans (CAMPHIA, 2018). Quant au taux de couverture par ARV des personnes vivant avec le VIH, il est passé de 42,5% en 2017 à 51% en 2018. L'une des

mesures décisives a été la large décentralisation des opérations de dépistage dans les centres de santé et une sensibilisation offensive et permanente dans la région Afrique (OMS, 2017). En ce qui concerne la prise en charge du VIH/SIDA, on note que la gratuité des ARV a permis l'augmentation du nombre de PVVIH sous traitement ARV. Ainsi, le nombre de PVVIH prises en charge par ARV est passé de 122 783 en 2012 à 281 083 en 2018. Par ailleurs, la proportion des femmes enceintes séropositives sous prophylaxie ARV devrait être portée de 37,3% à 41,9%, soit de 26 433 à 29 686 à la fin de l'année 2018.

Concernant la tuberculose, le taux de guérison de nouveaux cas de Tuberculose Pulmonaire à Microscopie Positive (TPM+) est de 84% pour la cohorte de 2017.

En ce qui concerne les Maladies Non Transmissibles, le Cameroun est en phase de transition épidémiologique avec l'augmentation des Maladies Chroniques Non Transmissibles telles que les affections cardiovasculaires dont l'Hypertension Artérielle, le Diabète, les maladies rénales et chroniques.

Quant au paludisme, il demeure l'endémie majeure et la première cause de morbidité et de mortalité dans les groupes les plus vulnérables que sont les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes. Toutefois, grâce à l'utilisation des moustiquaires imprégnées aux insecticides (47,5% dans la population générale et de 54,8% chez les enfants de 0 à 59mois) et au traitement préventif intermittent (TPI) (26% des femmes enceintes ont bénéficié d'au moins trois doses), la morbidité palustre chez les enfants de moins de 05 ans est passée de 56% à 31%, de 49% à 22% chez les femmes enceintes et de 33% à 24% chez les personnes de plus de 05 ans (femmes enceintes exclues) de 2010 à 2018. Au cours de la même période, la morbidité hospitalière due au paludisme est passée de 41,6% à 24%.

Au sujet des hépatites virales, la séoprévalence moyenne de l'hépatite virale B est de 12% avec un pic de 17% dans la région de l'Extrême-Nord. La prévalence moyenne de l'hépatite virale D est de 10%. Celle de l'hépatite virale C est de 1.03% et est plus élevée chez les 50 ans et plus. La comorbidité VIH-hépatites virales B est faible de l'ordre de 1.5%. Une proportion importante des hépatites virales est due aux actes de transfusion sanguine.

4.2.3.3. Progrès réalisés en matière de prévention et de traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool

Poids des maladies mentales et abus de substances : 3,5%. Les principales avancées pourraient concernées la prise en compte de ces thématiques dans la nouvelle stratégie santé qui couvre la période 2016-2027.

4.2.3.4. Progrès réalisés en matière de promotion de santé sexuelle et procréative

Cette thématique consiste à assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux. Quelques indicateurs contextualisés contribuent à l'analyse de ces progrès, notamment :



- proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale ;
- taux de natalité chez les adolescentes (10 à 14 ans et 15 à 19 ans) pour 1 000 ;
- proportion de nouveau-nés et de leur mère ayant bénéficié d'une consultation postnatale 2 jours après la naissance : 68,5% et 65%.

D'une manière générale, en vue d'atteindre ses objectifs de promotion de santé sexuelle et procréative, le Cameroun a élaboré sa stratégie sectorielle de la santé et son programme de performance du Ministère de la Santé publique. Ces derniers visent à amener la population à adopter des comportements sains et favorables à la santé d'ici à 2027. Le budget reçu pour ce programme en 2016 était de FCFA 23 297 497 000. Les activités concernant les actions de ce programme ont permis d'atteindre les résultats suivants :

- la formation de 50 prestataires à l'offre de service de Santé de Reproduction des Adolescents et 03 missions de supervisions formatives et intégrées des prestataires de soins ont eu lieu dans les 10 Régions du Pays ;
- le renforcement de la Planification Familiale (PF), 2085 sur 3379 formations sanitaires ont été renforcées en Planification Familiale (soit 61,7 %). En marge des services de contraception, elles offrent désormais des services de dépistage des cancers génésiques, de prise en charge de l'infertilité et de PTME et de prévention et prise en charge des IST.

En somme, conscient des multiples défis auxquels il fait face, et pour rendre financièrement accessible un certain nombre d'interventions, le Gouvernement a consenti depuis quelques années, à la mise en œuvre d'un ensemble de mesures portant soit sur la gratuité totale, soit sur la subvention partielle des intrants et services médicaux au rang desquels on peut citer : les ARV, les antituberculeux, les antipaludéens, la vaccination, les kits obstétricaux, la prise en charge des jeunes diabétiques de moins de 18 ans.

4.2.3.5. Progrès réalisés en matière de couverture sanitaire universelle

Elle ambitionne de faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable. Ceci peut se mesurer par :

- Montant total net de l'aide publique au développement consacré à la recherche médicale et aux soins de santé de base ;
- Nombre de médecins par habitant ;
- Application du Règlement sanitaire international (RSI) et préparation aux urgences sanitaires.

S'agissant du montant total net de l'aide publique au développement consacré à la recherche médicale et aux soins de santé de base, l'on peut relever pour le déplorer l'absence des informations y relatives. Toutefois, il apparaît que de 2010 à 2018, le budget de l'état consacré à la santé a connu une augmentation sur la période 2010-2015 passant de



4,89% à 5,54%, pour ensuite connaître une baisse progressive sur la période 2015-2018, se situant à 5,09% en 2016, 4,76% en 2017 et 3,89% en 2018. Cette évolution contraste avec les engagements pris par les gouvernements africains à Abuja de consacrer 15 % des budgets nationaux à la santé.

Pour ce qui est de la densité moyenne du personnel soignant, l'objectif fixé par le DSCE à l'horizon 2020 est de porter cette densité à 1 médecin pour 5 000 habitants. Le recensement des personnels du secteur de la santé effectué en 2011 au Cameroun révèle que la densité moyenne du personnel soignant était de 0,46 médecin pour 5 000 habitants et 6,56 infirmiers pour 10 000 habitants. On note toutefois que le processus de recrutement dans la Fonction publique des personnels du secteur de la santé s'est poursuivi tout au long de la période 2010-2018. En 2018, ils sont 460 médecins diplômés, 16 Administrateurs Principaux de la Santé issus de l'ENAM, 66 médecins généralistes sur concours direct, 10 Pharmaciens, 06 médecins spécialisés, 148 sages-femmes, 50 aides-soignants, 05 Techniciens Principaux et 10 Techniciens du Génie Sanitaire, 15 infirmiers principaux, 18 Infirmiers Diplômés d'État et 38 infirmiers.

Bien que les capacités de formation soient en nette augmentation, le secteur de la santé souffre encore d'un déficit en personnel de santé qualifié.

En outre, le DSCE s'est proposé de viabiliser 90% des Districts de Santé en 2020. Cela passe par le renforcement de l'offre des services et soins de santé, le développement des ressources humaines en quantité et en qualité, et l'amélioration des partenariats dans le secteur.

Les critères d'un District de Santé tels que définis dans le cadre conceptuel, n'ont pas été exploités de façon systémique pour permettre une évaluation du niveau d'atteinte de cet indicateur. Toutefois, pour la période 2010-2018, le Cameroun s'est doté de plusieurs infrastructures hospitalières dont on peut citer : la construction et la mise en service de l'Hôpital Gynéco-Obstétrique de Douala, l'Hôpital de Référence de Sangmélina, le Centre des Urgences de Yaoundé et enfin l'Hôpital de Référence de Garoua en cours de construction dont les travaux ont démarré le 1^{er} septembre 2017. En outre plus, plusieurs CSI et CMA ont été mis en place avec l'appui des CTD qui sont par ailleurs membre des comités de gestion de ces formations sanitaires.

Bien plus, 11 formations sanitaires dont 03 formations de première catégorie, Hôpital Général de Douala (HGD), Hôpital Général de Yaoundé (HGY) et Centre Hospitalier Universitaire de Yaoundé (CHUY), pour lesquelles s'exécutent les travaux de réhabilitation et de relèvement des plateaux techniques avec un taux de réalisation de 25% ; 08 hôpitaux de deuxième catégorie qui sont les formations sanitaires nouvelles à construire dans les chefs-lieux de Régions autres que Yaoundé et Douala. Le niveau d'exécution physique se situe autour de 60%. Malgré les efforts qui sont faits par le Gouvernement pour rendre les districts de santé viables, les Régions souffrent encore d'une insuffisance de formations sanitaires.



4.2.3.6. Principaux défis en matière de santé

Pour assurer une meilleure santé à ses citoyens, le Cameroun devra relever plusieurs défis. Au premier rang desquels celui du recrutement du personnel de santé et sa formation. En effet, en ce qui concerne la densité moyenne du personnel soignant, l'objectif fixé par le DSCE est de porter cette densité à 1 médecin pour 5 000 habitants à l'horizon 2020. Ce qui est encore très loin car le dernier recensement des personnels du secteur de la santé au Cameroun révèle qu'en 2011, la densité moyenne du personnel soignant était de 0,46 médecin pour 5 000 habitants, et 6,56 infirmiers pour 10 000 habitants. En 2015, la densité moyenne du personnel soignant était estimée par l'OMS à 6 pour 10 000 contre 14,1 pour 10 000 habitants.

L'autre défi majeur est celui du plateau technique et de la promotion de la santé. Sur cette question, l'objectif stratégique est d'amener la population à adopter les comportements sains et favorables à la santé d'ici 2027. Pour atteindre cette vision, le Cameroun a retenu quatre axes spécifiques. Il s'agit entre autres de renforcer les capacités institutionnelles, communautaires, et d'assurer la coordination dans le domaine de la promotion de la santé dans 80% des districts de santé ; d'améliorer le cadre de vie des populations dans au moins 70% des districts de santé d'ici 2027 ; de renforcer les aptitudes favorables à la santé des individus et des communautés dans au moins 75% des districts de santé d'ici 2027. Enfin, d'ici 2027 l'Etat camerounais se propose d'amener les familles à adopter les pratiques familiales essentielles notamment la planification familiale. L'objectif stratégique de la prise en charge des cas est de réduire de 50% la létalité hospitalière et communautaire des maladies prioritaires transmissibles, non-transmissibles, ainsi que la mortalité maternelle et infanto-juvénile.

L'autre défi à prendre en considération ici relève de la qualité des soins. En effet, la régulation des activités du MINSANTE à travers une coordination et un contrôle accru des structures et intervenants, est encore insuffisante. Toutes choses qui contribuent à mitiger considérablement la qualité des soins.

En outre, l'on pourrait relever le défi majeur du retrait du Fonds GAVI en 2020. Ledit fonds finance notamment la vaccination en général et le renforcement du Système de Santé dont la deuxième phase est en cours de lancement au Cameroun. Un tel retrait impacterait considérablement tout le système sanitaire du pays et appellerait malheureusement à une plus grande mobilisation de ressources internes pour la santé.

Enfin, le pays devra parachever les réflexions entamées en vue de la mise en place du mécanisme de couverture santé universelle (CSU).





5 ÉGALITÉ ENTRE
LES SEXES



ODD 5 : PARVENIR À L'ÉGALITÉ DES SEXES ET AUTONOMISER TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES

4.2.4. Progrès réalisés concernant l'ODD 5 : « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles »

L'ODD 5 vise à encourager l'égalité des chances entre les hommes et les femmes dans le développement économique, à éliminer toutes les formes de violences faites aux femmes et aux filles, y compris le mariage précoce et le mariage forcé, ainsi qu'à promouvoir des possibilités de participation équitables à tous les niveaux. Pour sa mise en œuvre au niveau national, le Cameroun a contextualisé toutes les cibles de l'ODD 5 qui sont contenues dans l'encadré ci-après :

Encadré 9:

- Cible 5.1 : Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles ;
- Cible 5.2 : Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation ;
- Cible 5.3 : Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine ;
- Cible 5.4 : Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés, par la mise en place de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et par la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national ;
- Cible 5.5 : Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité ;



EXAMEN NATIONAL
VOLONTAIRE ODD



- Cible 5.6 : Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la Population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finaux des conférences d'examen qui ont suivi ;
- Cible 5.a : Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne ;
- Cible 5.b : Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et de la communication, pour favoriser l'autonomisation des femmes ;
- Cible 5.c : Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent.

L'analyse de l'ODD 5 au Cameroun fait, dans la présente section, passe en revue les progrès réalisés en termes de (1) lutte contre toute forme de discrimination à l'égard des femmes et des filles et l'élimination de violences basées sur le sexe ; (2) élimination de la vie publique et de la vie privée de toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation ; (3) travail domestique non rémunéré ; (4) participation à la vie politique ; (5) accès aux soins de santé sexuelle et procréative et (6) réformes et politiques en faveur de l'égalité de sexe et l'autonomisation des femmes.

4.2.4.1. Progrès réalisés en matière de lutte contre les discriminations à l'égard des femmes et des filles.

L'indicateur retenu pour le cas du Cameroun est la présence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur les femmes et les filles. On note pour cela un ensemble de textes juridiques et réglementaires au niveau international et national.

Au niveau international le Cameroun a ratifié entre autres la convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes adoptée en 1979 par l'ONU ainsi que la signature du protocole de MAPUTO relatif aux droits des femmes en Afrique. De même, le pays a également ratifié les traités internationaux en la matière, en particulier, la Convention des Nations Unies pour l'Élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF).

Au niveau national, la constitution du 18 janvier 1996 révisant celle du 12 juin 1992 encore d'actualité, précise entre autres que les textes conventionnels internationaux, ratifiés par le Cameroun, sont appliqués dans l'ordre interne. Les instruments juridiques de mise en œuvre en vigueur pour assurer la promotion, le respect et le suivi de l'application des principes d'égalité et la non-discrimination sont : (i) le code de procédure pénale, (ii) le code civil, (iii) le code des personnes et de la famille, (iv) la convention sur l'élimination





de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes etc. Parce qu'importantes pour l'émergence du pays, ces politiques ont été placées sous la tutelle de trois ministères à savoir MINAS, MINPROFF et MINAC.

Bien plus, le Cameroun ne compte qu'environ 17 projets soutenus par les partenaires au développement (Banque Africaine de Développement, Canada, France, Allemagne, FIDA, Banque Islamique de Développement, Pays-Bas, PNUD, Banque mondiale, etc.) ciblant les femmes et les populations vulnérables dans les régions et zones les plus touchées par la pauvreté à la fin de 2017. Le principal défi ici reste l'adoption du code de la famille qui bien que formulé, est toujours en attente de son opérationnalisation.

4.2.4.2. Progrès réalisés en matière de lutte contre les violences basées sur le genre.

Les violences contre les femmes désignent l'ensemble des comportements individuels ou collectifs violents reposant exclusivement sur une question de genre. Au Cameroun, selon les statistiques de l'INS (2016), au moins cinq femmes sur dix âgées de 15 à 49 (52,6%), ayant vécu en couple ont subi une forme de violence infligée au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou ancien. Aussi, les formes de violences conjugales dont ont été victimes les femmes en couple ont porté sur la violence émotionnelle ou psychologique (47,2%), qui se manifeste par le rejet, le sentiment de terreur, de peur et les insultes ou injures ; la violence physique (30,8%) et sexuelle (13,5%).

Conscient de ses enjeux pour son émergence et en accord avec le DSCE, le Cameroun a élaboré depuis 2010 la Politique Nationale du Genre (PNG). Cette dernière a été placée sous l'autorité du MINAS et du MINPROFF et constitue le cadre actuel de référence, de

planification, d'orientation et de mise en cohérence des interventions du Gouvernement et des autres acteurs en faveur de l'égalité et de l'équité entre les sexes dans tous les secteurs du développement. En outre le Gouvernement a élaboré le plan d'action multi-sectorielle de la Politique Nationale Genre.

En ce qui concerne les ruptures d'union, les statistiques de progrès en vue de la réduction du pourcentage de femmes ayant subi une forme de violence étaient de 52,6% en 2014.

Pour ce qui est des cas signalés de violences faites aux femmes, le suivi du nombre des violences faites aux femmes a permis d'enregistrer entre 2010 et 2018 au total 6188 femmes accueillies dans les centres d'accueil pour femmes en détresse. Entre 2015 et 2017, 1 809 cas d'agressions contre les femmes ont été enregistrés au niveau des tribunaux dont 1 030 par agression sexuelle.

La réduction des violences faites aux femmes au cours de la période sous-revue est passée par l'organisation des campagnes de vulgarisation des instruments et des outils tels que le Plan d'Action de lutte contre les mutilations génitales féminines (MGF) 2017 -2020 et la Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre. De même, 07 Centres d'accueil pour femmes en détresse ou victimes de violences ont été mis en place et sont fonctionnels ainsi que 03 espaces de cohésion des femmes dans les camps de réfugiés, en vue de l'accompagnement psychosocial et économique des femmes et des filles en contexte humanitaire.

S'agissant des pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine, on note que la priorisation par le Cameroun s'inscrit dans le plan d'émergence (vision 2035) du pays et surtout en raison des enjeux pouvant impacter l'économie camerounaise. En effet, les chiffres de l'INS (2016) décomptent près d'une femme sur dix âgée entre 20 et 24 ans mariée ou en couple avant l'âge de 15 ans. Elles sont trois femmes sur dix âgées entre 20 et 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 18 ans. Le mariage précoce reste encore d'actualité ; en 2014 on a observé que 10,2% de femmes âgées de 20 à 24 ans se sont mariées avant l'âge de 15 ans et 31% avant l'âge de 18 ans. Face à cela, l'atteinte d'un tel objectif passe par les actions combinées du MINPROFF, du MINAS et du MINJUSTICE. Ces actions sont encadrées par la Convention des Nations Unies pour l'Élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) et la Politique Nationale du Genre (PNG).

Pour pallier à ces difficultés, en relation avec l'ensemble de ses partenaires techniques et financiers notamment ceux du Système des Nations Unies, le Cameroun met en œuvre des activités de sensibilisation, de plaidoyer contre les pratiques préjudiciables. Tel est le cas du Programme Pays 2018-2020 du programme de coopération Cameron/UNFA dont un des principaux résultats est la prise en charge des Violences Basées sur le Genre, en particulier chez les personnes les plus vulnérables, y compris en situation humanitaire et la mise en place des espaces sûrs offrant une prise en charge médicale et psychosociale aux survivantes des Violences Basées sur le Genre et des mariages forcés des enfants.

4.2.4.3. Progrès réalisés en matière d'autonomisation et de participation des



femmes à la vie politique

Le Cameroun a depuis 1996 adopté des dispositions législatives et réglementaires pour garantir aux femmes et aux hommes un accès équitable et sans restriction aux soins de santé sexuelle et procréative, ainsi qu'à des informations et une éducation dans ce domaine notamment (i) la Constitution 1996 du Cameroun encore d'actualité (dispositions des articles 2 et 3), (ii) la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme etc. Aussi, le Décret No 76/165 du 20 avril 1976 fixant les conditions d'obtention du titre foncier modifié et complété par le Décret No 2005/481 du 16 décembre 2005 constitue un cadre juridique qui garantit aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres.

Le Cameroun comprend près de 30,5% de femmes députées, 8,33% des femmes maires et 31,8% des femmes au poste d'adjoint au maire. En plus, selon les statistiques du MINATD/DOT (2016), les femmes représentent environ 8% des effectifs dans le secteur du commandement territorial. Pour l'essentiel, on les retrouve soit au poste de Ministre, Secrétaire Général de Région, soit Préfet, Sous-préfet ou leur adjoint. Dix (10) femmes qui ont été déployées dans les Missions Diplomatiques du Cameroun à l'Étranger contre 89 hommes.

Dans le même sens, des progrès notables ont été faits dans l'autonomisation économique des femmes. En effet, alors que le taux de participation des hommes à la main-d'œuvre a très peu évolué entre 1990 et 2016, passant de 80 à 82 %, celui des femmes est passé de 55 à 72 % (PNUD), ce qui a contribué à resserrer sensiblement l'écart hommes-femmes. Une frange importante de femmes est désormais propriétaires d'entreprises, employées à plein temps et cadres supérieures.

Par ailleurs dans les Services Centraux du Ministère des Relations Extérieures, deux femmes occupent des postes de Directeurs et sept sont Sous-directeurs ces cinq dernières années. La politique de renforcement des capacités technologiques de la femme rurale entreprise par le Gouvernement a quant à elle conduit à un meilleur renforcement de l'usage de l'outil informatique par les femmes en zone rurale. En effet, plus de sept personnes sur dix (72,3%) qui possèdent un téléphone portable au Cameroun, 66,3% sont des femmes et 79,4% des hommes âgés entre 15 ans et plus. Le taux de représentation des femmes dans les instances de décision est passé de 24 % en 2005 à 28 % en 2017 pour une estimation de 30 % en 2019.

4.2.4.4. Progrès réalisés en matière de santé sexuelle et procréative

La santé reproductive implique la possibilité d'avoir une sexualité responsable, satisfaisante et sûre ainsi que la liberté pour les personnes de choisir d'avoir des enfants. Dans le cadre de son plan d'émergence 2035, cette mission est confiée au Ministère de la Santé Publique depuis la contextualisation des ODD en 2016. À ce jour, on note une légère amélioration des indicateurs. En effet, trois femmes sur dix (34,4%) âgées entre 15 et 49 ans utilisent une méthode quelconque de contraception. L'usage de la contraception est plus répandu en milieu urbain. Quelle que soit la méthode, la proportion des femmes qui la pratiquent est supérieure à la moyenne nationale. Que ce soit le milieu de résidence, ou le



niveau d’instruction, les femmes utilisent plus les méthodes modernes que les méthodes traditionnelles (INS, 2016).

4.2.4.5. Principaux défis en matière d’égalité des sexes et d’autonomisation de la femme

Les principaux défis à relever pour atteindre la vision de l’ODD5 au Cameroun concernent :

- l’appropriation et la mise en œuvre effective de la politique du genre au Cameroun ;
- la mise en place des mécanismes devant permettre d’étendre l’égalité de genre à toutes les catégories de travailleurs ;
- La mise en place d’un système national de coordination des actions liées au genre ;
- L’élaboration et la mise en œuvre d’une stratégie de la communication pour le développement social et le changement de comportements.





6

ACCÈS À L'EAU SALUBRE
ET À L'ASSAINISSEMENT



ODD 6 : EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT

4.2.5. Progrès réalisés concernant l'ODD 6 : « Eau propre et assainissement »

L'ODD 6 vise à garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau. Cet objectif appelle à relever le défi d'assurer l'accès de tous et équitable à l'eau potable, à des services d'assainissement et de l'hygiène à un coût abordable ainsi qu'à la prise en compte des problèmes relatifs aux écosystèmes aquatiques. Cet ODD compte 8 cibles au total. Parmi ces cibles, sept ont été contextualisées à savoir :

- **Cible 6.1** : D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable ;
- **Cible 6.2** : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable ;
- **Cible 6.3** : D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau ;
- **Cible 6.5** : D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les



niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontalière selon qu'il convient ;

- **Cible 6.6** : D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs ;
- **Cible 6.a** : D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte, la désalinisation et l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation ;
- **Cible 6.b** : Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement

Les thématiques abordées, les indicateurs de suivi, les progrès réalisés vers l'atteinte des indicateurs y afférents ainsi que les défis se déclinent comme suit :

4.2.5.1. Progrès réalisés en matière d'accès universel et équitable à l'eau potable et à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats

De façon spécifique, cette thématique est entièrement prise en charge par l'objectif sectoriel qui vise à porter à 75% à l'horizon 2020, le taux d'accès à l'eau potable des populations. Il s'agit d'améliorer l'accès des ménages et des opérateurs économiques à l'eau potable et à l'assainissement individuel en milieu urbain et rural (Rapport DSCE, 2018).

Les indicateurs retenus dans le cadre de cette thématique sont au nombre de trois à savoir : (i) la proportion de la population utilisant une source améliorée de boisson, (ii) le pourcentage de ménage disposant d'un lieu de lavage des mains avec eau, savon ou autre produit nettoyant, et (iii) le pourcentage de la population des ménages utilisant les toilettes améliorées.

En termes de progrès réalisés, l'on note que le taux d'accès de la population à une source d'eau meilleure au niveau national est passé de 64,7% en 2014 à 72,9% en 2018. En 2018, la capacité de production de la CAMWATER est passée de 650 000 m³/j en 2015 à 731 080 m³/j en milieu urbain et sa capacité de stockage est passée de 249 884 m³ en 2017 à 253 374 m³ (en 2018). En plus de cette capacité, il faudra ajouter celle de plus de 30 000 forages en eau potable répartie sur le territoire national. Les campagnes de branchements sociaux qui ont été organisées à partir de 2010 ont permis de porter le nombre d'abonnés en milieu urbain de 411 874 en 2017 à 427 902 en 2018 (Rapport DSCE, 2018).

En outre, selon l'INS (2016), à peine trois personnes sur vingt (14,9%) habitent dans des ménages qui disposent d'un lieu de lavage des mains avec eau, savon ou autre produit nettoyant en 2014. Grâce au projet d'assainissement liquide le taux de personnes se lavant les mains avec de l'eau et du savon est passé à 28,8% en juin 2017. L'écart est très prononcé entre les ménages du milieu urbain et ceux de la zone rurale dont un ménage sur vingt (5,5%) dispose d'un lieu de lavage des mains avec eau, savon ou autre produit nettoyant. Par ailleurs, 35,9% des ménages utilisent des installations sanitaires amélio-



rées et non partagées en 2016 dont 15,5% en milieu rural et 56,1% en milieu urbain. Le pourcentage des ménages qui défèquent à l'air libre est passé de 14,6% en 2014 à 9,7% en 2016.

Malgré l'absence de la Politique Nationale de l'Eau qui est en cours d'adoption, les programmes et projets mis en œuvre ont permis aux populations de bénéficier d'un accès à l'eau potable s'inscrivant en droite ligne des objectifs de la vision.

4.2.5.2. Progrès réalisés en matière d'amélioration de la qualité de l'eau, de réduction de la pollution, de gestion intégrée des ressources en eau, de protection et restauration des écosystèmes liés à l'eau

Cette thématique compte cinq indicateurs : le volume d'eau traité dans les stations d'épuration, l'existence d'une stratégie ou plan d'action national de gestion intégrée de ressources en eau, la proportion de bassins hydriques transfrontaliers où est mis en place un dispositif de coopération opérationnel, l'étendue des zones humides et l'étendue des forêts.

En l'état actuel, les données relatives au volume d'eau traité dans les stations d'épuration ne sont pas disponibles. En ce qui concerne l'existence d'une stratégie ou plan d'action national de gestion intégrée de ressources en eau, il convient de noter que le Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE) a été mis en place par le MINEE. De plus, la collecte des données pour l'opérationnalisation et le développement du Système d'Information Statistique sur l'Eau de la CEEAC ainsi que la gestion durable des ressources forestières est en cours.

S'agissant du dispositif de coopération opérationnel, le Gouvernement entend intensifier la coopération avec les pays transfrontaliers dans le cadre de la Commission du bassin du Lac Tchad (CBLT) et de la Commission du Bassin de la Sangha.

4.2.5.3. Progrès réalisés en matière de coopération internationale et d'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement

Pour le suivi des progrès dans le cadre de cette thématique, l'indicateur retenu est le montant de l'aide publique au développement consacrée à l'eau et à l'assainissement dans un plan de dépenses coordonné par les pouvoirs publics.

Les ressources allouées en termes de crédit de paiement dans le domaine de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement sont passées de 112 347,5 millions de francs CFA en 2016 à 34 147 646 millions de FCFA en 2018. Par ailleurs, il faut noter que 180 millions de francs CFA ont été alloués au Projet d'Eau Potable et Assainissement en Milieu Rural (PAEPA-MRU) et 75 millions de francs CFA ont été alloués pour le Projet d'Eau Potable et Assainissement en Milieu Semi-Urbain (PAEPAMSU) dans le cadre des projets et programmes à financements conjoints. De plus, 5 milliards ont été alloués au Projet d'Alimentation en Eau Potable de la ville de Yaoundé à partir de la Sanaga (PAEPYS). En ce qui concerne l'exécution des projets à gestion décentralisée une dotation de 5 075 000 000 de francs CFA a été transférée aux collectivités territoriales décentralisées pour la réalisation



des projets d'infrastructures d'électrification rurale, d'hydraulique et d'assainissement liquide. À ce titre, 835 992 000 francs CFA ont été affectés à réalisation de 98 forages équipés à gestion décentralisée et 1 156 472 000 francs CFA pour la réalisation de 34 projets d'adduction d'eau potable.

4.2.5.4. Progrès réalisés en matière de renforcement de la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement

L'indicateur retenu est renseigné par la proportion d'administrations locales ayant mis en place des politiques et procédures opérationnelles encourageant la participation de la population locale à la gestion de l'eau et de l'assainissement. À date, les informations y relatives ne sont pas disponibles.

Toutefois, le guide d'élaboration des points d'eau prévoit la mise en place systématique des comités de gestion du point d'eau.

4.2.5.5. Principaux défis en matière d'accès à l'eau et d'assainissement

De nombreux efforts ont déjà été fournis pour améliorer l'offre de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement liquide. Mais, les défis qu'il conviendra de surmonter pour améliorer la situation du Cameroun concernent :

- le développement du Système d'Information sur l'eau ;
- l'élaboration de la Politique Nationale de l'Eau (PNE) qui est en attente d'adoption par le Gouvernement de la Stratégie Nationale de l'Assainissement Total Piloté par la Communauté (ATPC) et du guide de mise en œuvre de ladite stratégie devrait à long terme permettre de résorber les problèmes liés à l'eau et à l'assainissement ;
- en milieu urbain et rural, le Plan Directeur de l'Hydraulique Urbain et péri-urbain (PDHU) qui porte sur 213 villes et le Plan Communal de Développement (PCD) constituent des cadres de planification que le Gouvernement devrait capitaliser pour améliorer la mise en œuvre des différents projets ;
- en outre, la participation de plusieurs acteurs privés dans la construction des infrastructures en eau dénote de l'insuffisance de la capacité de production en eau installée ;
- de plus, la coordination des différents acteurs intervenants dans le secteur de l'eau et de l'assainissement serait souhaitable ;
- enfin la construction et la gestion des stations de boue de vidange demeurent l'une des préoccupations majeures.





ODD 7 : ENERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE

4.2.6. Progrès réalisés concernant l'ODD 7 : « Energie propre et d'un coût abordable »

Afin d'atteindre l'ODD7 qui vise à garantir un accès à tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes et à un coût abordable, le Cameroun a choisi de contextualiser quatre (04) des cinq (05) cibles de cet ODD, à savoir :

- Cible 7.1 : D'ici 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable
- Cible 7.2 : D'ici 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial
- Cible 7.a : D'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès aux sciences et technologies de l'énergie propre, notamment les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies de combustion propre des combustibles fossiles, et encourager l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies propres dans le domaine de l'énergie.
- Cible 7.b : D'ici à 2030, développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin de fournir des services énergétiques modernes et durables à tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent.

La présentation des progrès enregistrés dans la mise en œuvre de cet ODD se fera par thématique. A cet effet, trois (03) thématiques ont été définies. Il s'agit de :

- Énergies fiables, modernes et à un coût abordable (cible 7.1) ;
- Énergies renouvelables (cible 7.2) ;

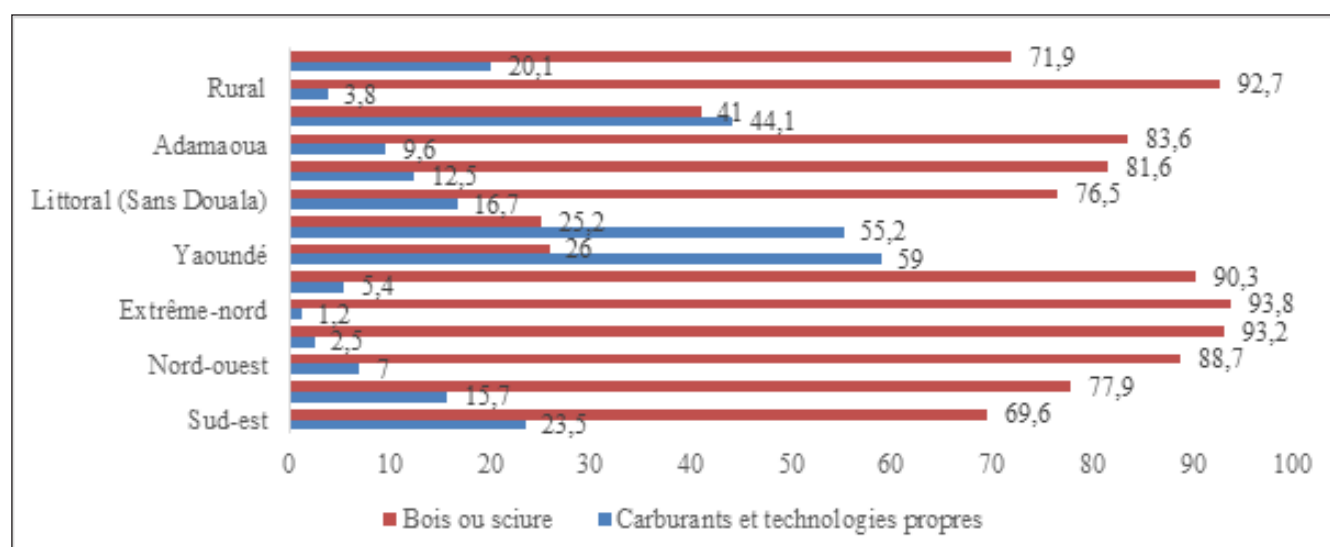


- Coopération internationale, développement des infrastructures et technologie (cibles 7.a et 7.b).

4.2.6.1. Progrès réalisés en matière d'accès aux énergies fiables, modernes et à un coût abordable

Cette cible est mesurée par la proportion de la population utilisant le GPL, le gaz naturel, le biogaz, les Résidus agricoles bouses. On relève que la proportion de la population utilisant principalement l'énergie propre (Gaz naturel, Biogaz, Résidus agricoles, bouse, etc.) est de 20,1%. Soit, 3,8% en milieu rural et 44,1% en milieu urbain. Au niveau des régions, des disparités importantes sont observées. En effet, les proportions supérieures à la moyenne nationale sont observées dans les régions du Sud-ouest (23,5%) et les deux grandes villes que sont Douala (55,2%) et Yaoundé (59%). Il ressort également que le bois reste majoritairement utilisé comme source d'énergie, notamment en milieu rural, soit 92,7 % de la population vivant en milieu rural (ECAM4, 2014).

Graphique 4.14 : Répartition (en %) de la population utilisant les technologies propres ou le bois pour la cuisson.



Source : VINS/ ECAM4, 2014

Notons que cet indicateur associé à la cible 7.1 n'est pas actualisé du fait de l'indisponibilité des données car l'enquête ECAM 5 n'est pas encore réalisée, d'où l'utilisation récurrente du taux d'accès à l'électricité. Ce taux est estimé à 63,3% en 2017, soit moins de quatre personnes sur cinq vivant dans un ménage. Toutefois, cet indicateur a connu une légère amélioration en 2017 par rapport à 2014 où il se situait à 58,4% (ECAM4, 2014).

Cette performance qui demeure cependant à améliorer pourrait s'expliquer par l'achèvement de certains projets du sous-secteur énergie destinés, d'une part, à résorber le déficit de production d'électricité et, d'autre part, à accroître l'accès des populations rurales à l'énergie moderne. Parmi ceux-ci figurent, le Projet de développement du secteur de l'énergie (PDSN), achevé en 2017 qui a permis d'accroître le nombre de kilomètres de réseau électrique au Cameroun et le branchement de plus de 10 000 ménages dans certaines localités des régions du Nord, de l'Extrême-Nord, de l'Adamaoua et de l'Ouest. La construction de la retenue d'eau du barrage hydroélectrique de Lom Pangar qui a permis

d'améliorer l'offre d'électricité, et ce grâce à une production supplémentaire d'énergie hydroélectrique de 894 gigawatt-heure en 2018, au niveau des sites des barrages existants (Edéa et Song Loulou). Nous pouvons également citer le barrage d'aménagement hydroélectrique de Mekin d'une capacité de 15 Mégawatt et le barrage d'aménagement hydroélectrique de Memve'ele d'une capacité de 211 Mégawatt qui sont déjà opérationnels.

4.2.6.2. Progrès réalisés en matière d'accès aux énergies renouvelables

L'indicateur associé à cette cible est la part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie. L'on relève que la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique disponible à la consommation finale est de 1% en 2017 (PPA-MINEE, 2019). Aussi, d'après le rapport sur la situation de référence des indicateurs des ODD (INS 2018), il ressort que, l'énergie renouvelable représente 5,7% de la production totale d'électricité.

Par ailleurs, plusieurs projets ont été mis en œuvre par le Gouvernement pour promouvoir les énergies renouvelables notamment :

- les projets de construction des petites centrales hydroélectriques (<5MW) dont le projet de construction d'une petite centrale hydroélectrique d'une capacité installée de 2,9MW sur le cours d'eau Uve au niveau de Ngassona Fail à Boa ;
- les projets d'électrification par des petites centrales solaires parmi lesquels le projet d'électrification de 1000 localités par système solaire photovoltaïque pour une capacité de 11,2 MW. La phase pilote de ce projet qui couvrait 166 localités a permis de : (i) commercialiser l'énergie électrique dans 132 localités avec 6 905 abonnés ; (ii) mettre sur pied un comité d'opérationnalisation du transfert à l'Agence d'électrification rurale (AER) des centrales ; (iii) réceptionner et rétrocéder onze (11) centrales solaires à l'AER.

4.2.6.3. Progrès réalisés en matière de coopération internationale

L'indicateur retenu au niveau international concernant la cible 7.a n'a pas été retenu par le Cameroun. Quant à la cible 7.b, elle est mesurée à travers trois indicateurs dont les deux premiers ont fait l'objet de présentation des progrès, à savoir :

- l'existence d'une politique nationale, stratégie et plan d'action pour l'efficacité énergétique ;
- les investissements dans l'efficacité énergétique en pourcentage du PIB ;
- le montant de l'investissement étranger direct sous la forme de transferts financiers destinés à l'infrastructure et à la technologie nécessaires aux services de développement durable.

Concernant l'existence d'une politique nationale, stratégie et plan d'action pour l'efficacité énergétique, les documents de planification suivants ont été élaborés. Il s'agit notamment du Plan de Développement du Secteur de l'Électricité à long terme (PDSE 2035) ; du Plan d'Action National Energie pour la Réduction de la Pauvreté (PANERP) ; du Système d'Information Énergétique (SIE) ; du Plan Directeur d'Électrification Rurale (PDER) ; du plan stratégique de développement des ressources gazières (préparé par la SNH) ; du



Plan National d'Efficacité Energétique (PNEE) et du Plan National du GPL (Gaz et Pétrole Liquéfié).

S'agissant de l'indicateur relatif aux Investissements dans l'efficacité énergétique en pourcentage du PIB, l'on relève qu'en vue de résorber le déficit énergétique, le Gouvernement a mis en place un important programme d'investissement en vue de réhabiliter les ouvrages existants et en construire de nouveaux. La pérennisation des bénéfices issus de ces importants investissements exige que soient mises en œuvre des actions de maîtrise de l'énergie, notamment d'utilisation rationnelle de l'énergie et d'efficacité énergétique.

4.2.6.4. Principaux défis en matière d'accès à l'énergie

Les principaux défis du sous-secteur énergie pour le Cameroun concernent :

- l'amélioration du taux d'accès à l'énergie notamment en zone rurale au regard des disparités observées entre le milieu urbain et le milieu rural ;
- la diversification des sources de production de l'énergie afin non seulement de la rendre disponible, mais aussi de réduire considérablement son coût ;
- la promotion des énergies renouvelables ;
- l'accroissement de l'offre d'énergie pour satisfaire la demande sans cesse croissante ;
- la remise à niveau du réseau de transport de l'électricité pour faciliter l'acheminement des points de production vers les centres de consommation ;
- l'exploitation de l'ensemble du potentiel hydroélectrique du pays ;
- l'abandon des centrales thermiques relativement plus coûteuses au profit des autres sources alternatives d'énergie.





9 INNOVATION ET
INFRASTRUCTURES



ODD 9 : BÂTIR UNE INFRASTRUCTURE RÉSILIENTE, PROMOUVOIR UNE INDUSTRIALISATION DURABLE QUI PROFITE À TOUS ET ENCOURAGER L'INNOVATION

4.2.7. Progrès réalisés concernant l'ODD 9 : « Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation »

L'ODD 9 vise à favoriser une industrie durable, à encourager la recherche et l'innovation, à promouvoir le développement des infrastructures en adéquation avec l'industrialisation durable et à améliorer l'accès au financement des petites entreprises industrielles. Ceci permettrait d'assurer la transformation structurelle de l'économie avec une plus forte contribution du secteur industriel à la croissance et à l'emploi.

Dans le cadre de l'ODD 9, cinq cibles ont été contextualisées pour le cas du Cameroun, à savoir :

- Cible 9.1 : Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable (indicateurs : proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année et le nombre de passagers et volume de fret transportés, par mode de transport) ;
- Cible 9.2 : Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés (indicateurs : valeur ajoutée de l'industrie manufacturière en proportion du PIB et par habitant et l'emploi dans l'industrie manufacturière en proportion



de l'emploi total) ;

- Cible 9.3 : Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration aux chaînes de valeurs et aux marchés ;
- Cible 9.4 : D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens ;
- Cible 9.5 : Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche développement d'ici à 2030.



4.2.7.1. Progrès réalisés en matière d'infrastructures et d'industrialisation durables

Pour la cible 9.1, on note qu'en 2014, trois personnes sur dix (33%) vivent dans un ménage situé à moins de 2 Km d'une route bitumée en milieu rural et le transport de voyageurs, en passagers kilomètres, a atteint 1662,5 au km en 2015 contre 1419,2 au km en 2013. De même, le Cameroun a procédé entre 2010 et 2015 au bitumage de 1430 km de route et à la réhabilitation de 940 km de routes bitumées. De plus, le Gouvernement dispose d'un Plan de Développement du Secteur Routier et d'un Fonds d'Entretien Routier.

S'agissant de la cible 9.2, on observe que la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière en proportion du PIB est demeurée constante à 14,5% du PIB depuis 2015. Toutefois, l'Etat a mené des actions en vue de l'amélioration de la contribution de ce sous-secteur à l'économie. Ces actions concernent entre autres :

- l'élaboration du Plan Directeur de l'Industrialisation achevée en 2017 et l'extension des capacités de production de l'aluminium ;
- la densification du tissu industriel avec notamment (i) la mise en place de nouvelles unités de transformation de cacao à l'instar de l'usine de transformation de cacao de KEKEM (30 000 tonnes/an), la Société ATLANTIC COCOA Corporation à Kribi (30 000 tonnes/an) et l'extension des capacités de production de SIC CACAO estimées à 50 000 tonnes/an, (ii) La mise en place de 3 nouvelles cimenteries à Douala portant la capacité nationale de production à environ 3,6 millions de tonnes par an ;
- la création en 2010 de l'Agence des Normes qui a contribué à l'élaboration de plus de 400 normes dans plusieurs secteurs, et à la mise en œuvre du Programme d'Évaluation de la Conformité avant embarquement depuis 2015.

Concernant la cible 9.4, on note qu'entre 2013 et 2015, l'économie camerounaise a connu une nette amélioration du nombre de kilomètres parcourus par les différents voyageurs. En effet, celui-ci est passé de 1419,2 en 2013 à 1662,5 en 2015. Ce trafic est en général marqué par une hausse du transport collectif. D'un autre côté, le volume de fret transporté a également augmenté. Cette précarité du réseau de transport limite ainsi l'accès à certains pôles d'industriel du pays et par conséquent leur développement. Le secteur manufacturier par exemple, entre 2010 à 2016, affiche une valeur ajoutée de 14,7% en moyenne. Elle croît de 2010 à 2012 où elle affiche 15,1% du PIB. En 2014, on enregistre la plus petite valeur, soit 14,4%, du fait d'une conjoncture internationale défavorable.

S'agissant du secteur des hautes technologies, le secteur de la téléphonie a connu une nette amélioration ces dernières années. Les statistiques de l'INS (2016) nous révèlent que 85% de ménages ont accès à un réseau mobile. L'accès varie selon le milieu de résidence, et l'on note une différence de l'ordre de 8 points en faveur du milieu urbain, soit 95% de ménage disposant d'un mobile en milieu urbain contre 77% en milieu rural.

4.2.7.2. Progrès réalisés en matière d'accès des entreprises aux services financiers

S'agissant de cette cible, on note des progrès en termes d'augmentation du nombre des entreprises qui ont accès au financement. À travers les efforts de l'Agence de Promotion des PME, un grand nombre d'entreprises informelles ont réussi à migrer vers le formel, qui leur a donné le statut nécessaire pour bénéficier des financements.

4.2.7.3. Progrès réalisés en matière de recherche, innovation et développement technologique

L'État à travers le MINMIDT a installé 11 Centres d'Appui à la Technologie et à l'Innovation (CATI) afin de susciter l'esprit d'innovation au sein des universités. L'État accompagne également à travers l'octroi des subventions les inventeurs pour l'obtention des brevets à l'OAPI. La moyenne des brevets par an est de 27 brevets. Le MINMIDT supporte à hauteur de 90% le coût du brevet.

Par ailleurs, le MINMIDT apporte un appui financier aux inventeurs afin de réaliser les prototypes. Ce travail se fait en collaboration avec les universités. À date, on dénombre deux prototypes réalisés avec l'université de DSCHANG, 04 avec l'université de Douala (l'IUT)



et 05 avec l'école polytechnique de Yaoundé.

Le programme d'appui de la propriété intellectuelle à la production, la transformation et la commercialisation du manioc a été validé. Il vise à accroître la chaîne de valeur du Manioc au Cameroun et à assurer une meilleure transformation et une commercialisation idoine.

4.2.7.4. Principaux défis en matière d'infrastructures

Les défis à relever dans la mise en œuvre de l'ODD 9 concernent notamment :

- la redynamisation de toutes les structures (MAGZI, SNI, ANOR) mises en place par l'Etat pour permettre le développement de l'industrie ;
- la résorption de la question du financement de l'industrie nationale ;
- l'amélioration des infrastructures par l'intégration des approches innovantes et l'utilisation des nouveaux paradigmes (produit stabilisant, matériaux locaux, etc.) ;
- l'accélération de la mise en place des zones économiques ;
- l'opérationnalisation du Plan Directeur d'Industrialisation et le démarrage du projet d'extension des capacités de production de l'aluminium.





ODD 11 : FAIRE EN SORTE QUE LES VILLES ET LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS SOIENT OUVERTS À TOUS, SÛRS, RÉSILIENTS ET DURABLES



4.2.8 Progrès réalisés concernant l'ODD 11 : « Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables »

L'objectif de cet ODD est de faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables. En effet, il vise à réhabiliter et à planifier les villes et autres établissements humains de manière à favoriser la cohésion communautaire et la sécurité personnelle, tout en stimulant l'innovation et l'emploi. Dans ce sens, le Cameroun a contextualisé 08 cibles (11.1 ; 11.2 ; 11.4 ; 11.5 ; 11.6 ; 11.7 ; 11.a ; 11.b).

Pour l'analyse de cet ODD les thématiques retenues sont les suivantes :

- Accès à un logement décent : cible 11.1. (indicateur : Proportion de la population urbaine vivant dans des taudis et dans des logements inadéquats) ;
- Accès à un système de transport adéquat pour tous : cible 11.2 (indicateur : proportion de la population ayant aisément accès aux transports publics, par groupe d'âge, sexe et type de handicap) ;
- Urbanisation durable : cible 11.3 (indicateur : ratio entre le taux d'utilisation des terres et le taux de croissance démographique ; Proportion de villes dotées d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique) ;
- Protection et préservation du patrimoine culturel et naturel : cible 11.4 (indicateur : 11.4.1 Dépenses totales (publiques et privées) par habitant consacrées à la préservation, à la protection et à la conservation de l'ensemble du patrimoine culturel et naturel, par type de patrimoine (culturel, naturel, mixte, inscrit au patrimoine mondial), niveau d'administration (national, régional et local/municipal), type de dépense (dépenses de fonctionnement / investissement) et type de financement privé (donations en nature, secteur privé à but non lucratif, parrainage) ;
- Lien positif entre zone urbaine et zone rurale : cible 11 a (indicateur : Proportion d'habitants vivant dans des villes qui mettent en œuvre des plans de développement urbains et régionaux tenant en compte des projections démographiques et des res-



sources nécessaires pour la taille de la ville) ;

- Environnement des villes : cible 11.6 (indicateur : Part des déchets solides traités dans les déchets collectés) ;
- Accès à des espaces verts et publics sécurisés : cible 11.7 (indicateurs : (i) Proportion moyenne de la surface urbaine construite consacrée à des espaces publics ; (ii) Proportion de la population urbaine ayant été victime d'harcèlement physique ou sexuel dans des espaces verts ou espaces publics, par sexe, âge et type d'handicap (au cours des 12 mois précédents) ;
- Adaptation aux effets de changement climatique et mécanisme de résilience face aux catastrophes : cible 11.b (proportion d'administrations locales adoptant et mettant en œuvre des stratégies locales de réduction des risques conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) ; effectivité de la mise en œuvre (oui ou non) de stratégies nationales pour la réduction de risques et catastrophes ; effectivité de la mise en œuvre (oui ou non) de stratégies locales pour la réduction des risques de catastrophes ; proportion d'administration locales mettant en œuvre des stratégies locales pour la réduction des risques de catastrophes. Cible 11.5 (nombre de décès pour 100.000 personnes ; nombre de disparu pour 100.000 personnes ; nombre de blessés ou malades pour 100.000 personnes).

4.2.8.1. Progrès réalisés en matière d'accès à un logement décent

En ce qui concerne l'accès à un logement décent, l'indicateur contextualisé permettant de le mesurer est la proportion de la population urbaine vivant dans des taudis et dans des logements inadéquats, mais la valeur de référence en 2015 n'est pas disponible ainsi que la valeur actuelle.

Cependant, le Gouvernement du Cameroun a élaboré des programmes qui permettront à terme de rationaliser l'occupation de l'espace urbain et réduire de façon significative la proportion de l'habitat indécent en milieu urbain.

En ce qui concerne la construction des logements sociaux, le nombre de logements construits s'élève à 2 400¹ en 2018. Par ailleurs, dans le cadre du Programme participatif d'amélioration des bidonvilles, environ 10.000 personnes ont bénéficié des services d'assainissement et de l'accès aux services urbains de base. De même, Le programme d'aménagement de 50 000 parcelles constructibles dans les villes pilotes de Yaoundé et Douala a permis d'aménager 1 104 parcelles.

Dans le cadre du programme gouvernemental de construction de 10 000 logements sociaux et d'aménagement de 50 000 parcelles, du projet chinois 1520 logements sociaux et du PLANUT 800 logements sociaux, au total 6 000 logements ont été construits. D'autres projets visant la mise en œuvre des ODD sont en cours notamment : le Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes (PDVIR) visant 651 400 personnes dont 313 310 femmes sur 280 ha de superficie de zones à protéger des inondations et 900 ha de superficie de zones à précaires à aménager ; le Programme C2D Capitales Régionales pour le désenclavement des quartiers et l'amélioration des services de base dans les quartiers défavorisés ; le Projet de drainage des eaux pluviales à Douala. Il faut préciser que l'ensemble des actions sont réalisées sur le terrain à travers l'approche « mobilisation citoyenne », avec une forte participation des populations bénéficiaires et une prise en compte des personnes vulnérables (femmes, jeunes, handicapés, personnes âgées, etc.)



dans la formulation et la mise en œuvre.

L'amélioration de l'habitat et de l'environnement urbain est un défi du Gouvernement. Pour cela le Cameroun envisage poursuivre les projets de construction des logements sociaux ainsi que l'aménagement des parcelles dédiées à la construction des habitats décents.

4.2.8.2. Progrès réalisés en matière d'accès à un système de transport adéquat pour tous

Pour ce qui est de l'accès à un système de transport adéquat pour tous, l'indicateur global de mesure est la Proportion de la population ayant aisément accès aux transports publics, par groupe d'âge, sexe et type d'handicap. Pour cet indicateur nous ne disposons pas de valeur de référence en 2015 au Cameroun ainsi que la valeur actuelle en 2019.

Cependant, le Cameroun s'est fixé pour objectif d'améliorer la mobilité urbaine à travers l'amélioration de la couverture des villes par des réseaux de transport adaptés au transport collectif et semi collectif, la mise en place d'une politique plus incitative de développement des moyens de transport urbain de masse et une meilleure maîtrise de la gestion des réseaux et du trafic en milieu urbain.

Concernant la sécurité routière, le Cameroun a mis en place le partenariat avec les Nations Unies dans le cadre du programme « Road safety performance review » des mesures visant à réduire de moitié le nombre de décès et de blessés sur les routes d'ici 2020. Il s'agit entre autres de la révision de la stratégie nationale de prévention routière, la mise en place d'un programme de sécurité routière avec les composantes relatives à la réforme du permis de conduire, l'audit des auto-écoles sur l'ensemble du territoire national, l'audit et le contrôle des centres de visites techniques, et l'opérationnalisation des radars fixes sur les axes routiers.

Par ailleurs, le linéaire des voiries urbaines revêtues, construites ou réhabilitées est de 587,94 km en 2018, au-delà des 500 km envisagés à l'horizon 2020. En 2010, le réseau routier national enregistrait une densité de 0,27 pour 5 240 km de routes bitumées. L'objectif à terme est d'améliorer la densité routière avec un rythme de bitumage de 350 km en moyenne annuelle sur la période 2010-2020, ce qui portera ainsi à 8 500 km le linéaire des routes bitumées. Rendu à fin 2018, le linéaire des routes bitumées est de 6859 km, pour une cible de 9558 km, à l'horizon 2020. Cette performance a donc permis d'atteindre une densité du réseau routier bitumé de 0,28 km pour 1000 habitants.

Le développement des infrastructures de transport demeure un défi majeur dans ce secteur. C'est ainsi que le Cameroun envisage poursuivre son programme de réhabilitation et de construction des voiries urbaines et voies ferroviaires notamment à travers plusieurs projets parmi lesquels : le Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes, C2D Urbain ; C2D Capitales Régionales et le Projet de transport multimodale. Par ailleurs, la politique nationale de mobilité urbaine est en cours d'élaboration à travers l'initiative « mobilize your city ». En plus, grâce au Projet de mobilité urbaine de Douala en cours de préparation, il sera mis en place dans la ville de Douala un nouveau mode transport en masse qui est le BRT (Bus-Rapid-Transfert).

4.2.8.3. Progrès réalisés en matière de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel

En l'absence de données relatives à l'indicateur retenu pour mesurer les progrès accom-



plis, l'on peut cependant souligner que la cible 11.4 est mise en œuvre à travers la loi sur le patrimoine culturel. En effet, les investissements réalisés et les mesures prises au cours de ces dernières années ont permis non seulement de viabiliser et rentabiliser économiquement 09 biens culturels, mais surtout de poursuivre la reconstitution de la mémoire collective en inscrivant plus de 600 biens et éléments dans le fichier général du patrimoine culturel.

4.2.8.4. Progrès réalisés en matière d'urbanisation durable

Deux indicateurs ont été contextualisés pour cette cible à savoir : la proportion de villes dotées d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique ; et le ratio entre le taux d'utilisation des terres et le taux de croissance démographique.

La valeur de référence en 2015 ainsi que la valeur actuelle de cet indicateur ne sont pas disponibles. Cependant, une Politique Urbaine Nationale est en cours d'élaboration sur la base des consultations régionales, pour des actions plus cohérentes et inclusives. Dans le cadre du Programme National de Formation aux Métiers de la Ville (PNFMV) à l'attention des élus locaux, des cadres municipaux et employés communaux, des personnels des services centraux et déconcentrés de l'Etat, acteurs du secteur privé, OSC, 1 554 personnes ont été formés dans 31 communes entre 2015 et 2018 en matière de planification urbaine, aux métiers techniques urbains à la maîtrise d'ouvrage communale et à l'apprentissage de l'utilisation des techniques HIMO, à l'économie sociale et solidaire et en montage des projets Ecojobs. Par ailleurs, le Programme d'Insertion socioéconomique des jeunes en difficulté en cours au Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain (MINH DU) totalise plus de 2 600 jeunes formés aux petits métiers urbains dans 39 communes avec 41 unités pilotes de production des matériaux locaux équipés.

4.2.8.5. Progrès relatifs au lien positif entre zone urbaine et zone rurale

L'indicateur contextualisé est la proportion d'habitants vivant dans des villes qui mettent en œuvre des plans de développement urbains et régionaux tenant en compte des projections démographiques et des ressources nécessaires pour la taille de la ville.

La valeur de référence en 2015 ainsi que la valeur actuelle de cet indicateur ne sont pas disponibles. Cependant, au cours de la période 2010-2018, 95 documents de planification urbaine ont été produits. Par ailleurs, 06 documents de planification sont en cours d'élaboration pour les villes de Tubah, Dibombari, Ombessa, Belel, Endom, Mouanko, à l'effet de doter les villes d'instruments qui organisent harmonieusement l'occupation du sol et préviennent la prolifération et l'envahissement des bidonvilles.

Le Cameroun dans le cadre du Programme National de Formation aux Métiers de la Ville (PNFMV) a fait des efforts dans le renforcement des capacités des cadres municipaux, des services centraux et déconcentrés de l'Etat, des acteurs du secteur privé et de la société civile, en matière de planification urbaine. A cet effet, 1554 personnes ont été formées dans 231 communes dans la période 2015-2018 (MINH DU/PNFMV).

Par ailleurs, plusieurs actions sont menées sur le terrain afin de rallier les villes principales aux villes secondaires. Le Cameroun fait partie des pays pilotes du projet « Urban and Rural linkage » porté par ONUHABITAT. Ce projet promeut la prise en compte adéquate des liens urbain-rural dans les politiques et stratégies de développement, ainsi que dans les schémas d'aménagement du territoire à tous les niveaux.



Le Gouvernement s'est fixé pour défi de doter toutes les villes du Cameroun d'un Plan de Développement Urbain. C'est ainsi que plusieurs projets en cours accompagnent nos villes dans la réalisation des Plans de Développement Urbains, parmi lesquels on peut citer le Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes. En plus, le Cameroun envisage la mise en place des guichets uniques pour réduire les délais de délivrance des actes administratifs d'urbanisme, de titres et de livrets fonciers.

4.2.8.6. Progrès en matière d'environnement des villes

L'indicateur contextualisé est la part des déchets solides traités dans les déchets collectés. La valeur de référence de 2015 ainsi que la valeur actuelle en 2019 ne sont pas disponibles. Toutefois, en 2016 32,6% des ménages ont accès aux services d'évacuation/ramassage des ordures ménagères.

Par ailleurs, les opérations spécifiques ont permis de réaliser jusqu'ici plus de 80km de drains au cours de la période 2010-2018. En plus, dans le cadre de la mise en œuvre des programmes d'assainissement et de drainage, les travaux se poursuivent dans les villes de Douala et Yaoundé. Les services de collecte et d'enlèvement des ordures ménagères ont été étendus dans 18 villes.

L'amélioration du Cadre de vie des populations demeure un défi que le Gouvernement veut atteindre. C'est ainsi que le Gouvernement envisage poursuivre la mise en place des services de collecte et d'enlèvement des ordures dans toutes les villes du Cameroun.

Le Programme National de Développement Urbain Durable dont l'étude lancée en 2017 est en cours de finalisation, vise un développement urbain intégré et durable dans certaines villes du pays (Yaoundé, Douala, Maroua, Garoua, Bamenda, Kumba, Ngaoundéré, Kye-Ossi, Mamfé, Ekok), une gestion écologiquement rationnelle des déchets urbains solides, l'adaptation aux changements climatiques et faire face aux défis écologiques.

4.2.8.7. Progrès réalisés en matière d'accès à des espaces verts et publics

Les indicateurs contextualisés sont : (i) la proportion moyenne de la surface urbaine construite consacrée à des espaces publics ; (ii) la proportion de la population urbaine ayant été victime d'harcèlement physique ou sexuel dans des espaces verts ou espaces publics, par sexe, âge et type d'handicap (au cours des 12 mois précédents).

Bien qu'on ne dispose pas de statistiques pour renseigner ces indicateurs, il convient de préciser que dans le cadre de l'embellissement des villes camerounaises, 5828,26 m² d'espaces verts ont été aménagés en 2016. De plus, les communes ainsi que les Communautés Urbaines poursuivent l'aménagement des espaces publics sécurisés au sein des villes ainsi que la construction des monuments historiques.

4.2.8.8. Progrès réalisés en matière d'adaptation aux effets de changement climatique et de mécanisme de résilience face aux catastrophes

Les indicateurs contextualisés sont : (i) la proportion d'administrations locales adoptant et mettant en œuvre des stratégies locales de réduction des risques conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) ; (ii) l'effectivité de la mise en œuvre (oui ou non) de stratégies nationales pour la réduction de risques de catastrophes ; (iii) la proportion d'administrations locales mettant en œuvre des stratégies locales pour la réduction des risques de catastrophes ; (v) le nombre de décès pour 100.000 personnes ; (vi) le nombre de disparu pour 100.000 personnes ; (vii) le nombre



de blessés ou malades pour 100.000 personnes.

Malgré l'absence des statistiques permettant de renseigner ces indicateurs, il convient de préciser que le Cameroun a réalisé plusieurs Plans de contingence dans le cadre de la mise en œuvre de plusieurs projets. Par ailleurs, le nombre de départements disposant d'un Plan d'Organisation des Secours est passé de 12 à 17 de 2015 à 2017. De même, le nombre de départements disposant d'au moins un outil de Réduction de Risques de Catastrophe (RRC) est passé de 17 à 21 pour la même période.

Pour ce qui est de la prévention des risques et catastrophes, le nombre de Régions ayant organisé au moins une campagne de sensibilisation des populations sur les risques de catastrophe est passé de 4 à 7 entre 2016 et 2017. En ce qui concerne la préparation de la réponse aux situations d'urgence, pour une cible de 34 en 2019, le nombre de départements disposant des moyens de préparation à la réponse aux situations d'urgence a atteint 20 en 2017.

Dans le cadre de la gestion des risques et des catastrophes, la Commune de Yaoundé 6 est engagée dans une démarche de réduction des risques de catastrophes au niveau local depuis 2013 et est passée d'une vision sectorielle à une vision globale et intégrée de son développement, en se dotant d'un plan couvrant la période 2019-2030 avec le concours du Bureau des Nations Unies pour la gestion des Risques et l'ONU HABITAT.

Dans le cadre du Programme Développement du Dispositif National de Protection Civile, les principales orientations stratégiques vont dans le sens de :

- la poursuite de l'élaboration des plans d'organisation des secours (ORSEC) ;
- la réforme du cadre juridique et institutionnel de la Protection Civile ;
- la révision et l'édition du Plan National de Contingence ;
- la mise sur pied des Centres d'Opérations d'Urgences (COU) ;
- la réalisation de la cartographie des zones à risques à l'échelle régionale ;
- l'opérationnalisation de la Plateforme Nationale de Réduction des Risques de Catastrophes (PN2RC).

Au rang de défis, on peut relever :

- la production des indicateurs des ODD urbains ;
- la poursuite du renforcement de la maîtrise d'ouvrage locale en matière de planification et de programmation des activités, de passation des marchés et de gestion des projets d'infrastructures ;
- la systématisation de la planification urbaine et le suivi de la mise en œuvre des documents de planification urbaine.





12 CONSOMMATION
RESPONSABLE



ODD 12. ETABLIR DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLES

Progrès réalisés concernant l'ODD 12 : « Établir des modes de consommation et de production durables »

L'accroissement de la population et très souvent du niveau de vie étant à l'origine de pressions croissantes sur les ressources naturelles existantes, cela constitue un risque non négligeable d'amenuisement desdites richesses, d'où la recherche de résorption de ce fléau à travers sa prise en compte dans les Objectifs de Développement Durables, en tant que douzième composante. En effet, les enjeux de l'ODD12 sont principalement axés autour des ressources en eau, en énergie et en alimentation, et visent la couverture durable des populations tant qualitativement que quantitativement. Il est donc notamment question pour cet objectif de corréliser l'accroissement des gains socio-économiques nets générés par les activités des populations avec la diminution des pratiques visant les gaspillages desdites ressources en vue de la préservation des écosystèmes.

L'ODD 12 fonde son analyse sur la base de l'atteinte de cibles dont celles contextualisées par le Cameroun se regroupent comme suit :

Encadré 10 : cibles contextualisées de l'ODD12

- Cible 12.3 : D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation, et diminuer les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte.
- Cible 12.4 : D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement.
- Cible 12.5 : D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.
- Cible 12.a : Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables.



EXAMEN NATIONAL
VOLONTAIRE ODD



Dans le cadre de la promotion des modes de consommation et de production durables, et ce sur la base des informations contenues dans le document national de contextualisation, notamment celles relatives aux cibles contextualisées et aux indicateurs faisant l'objet de leur atteinte, l'on peut recenser les progrès ci-après, tributaires de l'analyse des indicateurs composites des cibles contextualisées ci-après :

- **Cible 12.3** : D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation, et diminuer les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte.

Cette cible ayant pour indicateur 12.3.1 la proportion des pertes alimentaires après récolte. Cet indicateur serait fortement corrélé au taux de croissance du PIB agricole. A cet égard, il convient de mentionner que sur la période 2010-2018 le taux de croissance du PIB agricole, s'est établi à 4,3% (contre une prévision de 4,9%), avec une contribution au PIB stagnant autour de 14,4%. Cette situation peut s'expliquer notamment par le faible niveau d'encadrement, ainsi que le déficit persistant en matière de mécanisation et de structuration des filières et la mise à disposition tardive des subventions pour la réalisation des activités agrosylvopastorales.

C'est donc dans cette optique qu'en vue de l'atteinte de cette cible, il a été réalisé au plan qualitatif la mise en œuvre des programmes tels que :

- le Programme d'Intégration de l'Enseignement et de la Formation Agricole dans les Etablissements Scolaires au Cameroun (PIEFARES) ;
- le Programme d'Amélioration de la Compétitivité des Exploitations Familiales et Agropastorales (ACEFA) ;
- le Programme d'Appui à la Rénovation et au Développement de la Formation professionnelle dans les Secteurs de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (AFOP).

Outre les éléments susmentionnés, l'on peut aussi recenser comme progrès dans l'atteinte de cette cible le désenclavement des bassins de production, à travers des réalisations sur la période 2010-2018 telles que :

- l'aménagement de 275 km de nouvelles routes agricoles ;
- la réhabilitation de 1080 km de route agricoles ;
- la construction de 217 ouvrages d'art intégrant les ponceaux, les dalots et les passages busés.

Pour ce qui est de la maîtrise de l'eau pour l'agriculture en vue de permettre l'exploitation en toute saison du potentiel en terres cultivables et irrigables, l'on peut noter comme progrès :

- la réalisation de 342 bassins de dissipation, 47 châteaux/barrages de rétention d'eau, 02 bacs semi enterrés d'au moins 45m³ d'eau chacun, 08 digues de protection, 42 bâches de pompages et 92 cubitainers de 5m³ chacun ;



- l'aménagement de 202 ha de périmètre irrigable au profit de 137 organisations paysannes, ainsi que 132 motopompes et accessoires

- **Cible 12.4** : D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement.

Cette cible a pour indicateur le nombre d'accords multilatéraux sur l'Environnement relatifs aux substances chimiques et autres déchets dangereux ayant satisfait à leurs engagements et obligations en communiquant les infos requises pour chaque accord ; c'est ainsi qu'à travers ce dernier, l'on peut recenser comme progrès la signature d'un accord de partenariat entre le MINEPDED et le FEICOM pour l'accompagnement des communes en vue de leur autonomisation dans la protection de la nature à travers notamment la lutte contre la désertification et les changements climatiques, la gestion durable de la biodiversité, ou encore la lutte contre la pollution et les substances chimiques nocives.

- **Cible 12.5**. D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.

Cette cible ayant pour indicateur le taux de matériels recyclés au plan national. Etant donné que cet indicateur n'a pas été produit au Cameroun, l'analyse se limitera aux actions menées par le Gouvernement en vue du recyclage des matériaux, qui se traduisent par la mise en place d'un mécanisme de gestion des déchets hospitaliers suivants les normes environnementales ;

Aussi, s'agissant de l'indicateur relatif au nombre de programmes de recherches menées pour minimiser les sources de pollution, l'on peut citer, entre autres programmes recensés en 2017 :

- le financement à hauteur de 1 310 089 000 FCFA, du programme 363 mis en place par le MINEPDED, relatif à la lutte contre les pollutions et les nuisances et substances chimiques nocives, qui a pour objectifs de réduire les pollutions et nuisances environnementales par une gestion écologiquement rationnelle et durable des déchets et des substances chimiques ;
- le financement à hauteur de 2 257 375 000 FCFA du programme 362 relatif à la gestion durable de la biodiversité, dont les objectifs sont axés autour du renforcement des évaluations environnementales, le renforcement de la sensibilisation environnementale, la promotion du développement durable, du développement et la diffusion de l'information environnementale, la conservation de la biodiversité et la restauration des écosystèmes.



- **Cible 12.a** : Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables

Les actions de recherches menées par le Cameroun à l'effet de parvenir aux modes de production durable concernent davantage le domaine de la recherche agricole, notamment dans les spéculations telles le manioc en vue de limiter la pression sur les forêts. Plusieurs projets ont été développés dans ce sens par l'Institut de Recherche Agricole pour le Développement.





14 PROTECTION DE LA FAUNE
ET DE LA FLORE AQUATIQUES



ODD 14. CONSERVER ET EXPLOITER DE MANIÈRE DURABLE LES OCÉANS, LES MERS ET LES RESSOURCES MARINES AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

10 Progrès réalisés concernant l'ODD 14 : « Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable »

Les ressources océaniques marines et côtières constituent un patrimoine naturel important et indispensable pour la prospérité d'une économie. Dans le cadre de sa stratégie d'émergence en 2035, le Cameroun a choisi de s'arrimer à l'ODD 14 qui consiste à promouvoir la conservation et l'exploitation durable des écosystèmes marins et côtiers, empêcher la pollution marine et accroître les avantages économiques pour les petits États insulaires en développement et les PMA.

Cibles contextualisées :

- **Cible 14.1** : D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments ;
- **Cible 14.2** : D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans ;
- **Cible 14.3** : Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux ;
- **Cible 14.4** : D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques
- **Cible 14.a** : Approfondir les connaissances scientifiques, renforcer les moyens de re-



cherche et transférer les techniques marines, conformément aux Critères et principes directeurs de la Commission océanographique intergouvernementale concernant le transfert de techniques marines, l'objectif étant d'améliorer la santé des océans et de renforcer la contribution de la biodiversité marine au développement des pays en développement, en particulier des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés ;

- **Cible 14.b** : Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés ;
- **Cible 14.c** : Améliorer la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources en application des dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui fournit le cadre juridique requis pour la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources, comme il est rappelé au paragraphe 158 de « L'avenir que nous voulons ».

Ces cibles ont été regroupées en trois thématiques dont on fait état ci-après des progrès réalisés vers l'atteinte des indicateurs y afférents, y compris les principaux défis.

4.2.10.1. Progrès réalisés et défis en matière de prévention, de réduction de la pollution, de gestion et protection durable des écosystèmes marins et côtiers

Cette thématique a deux indicateurs : (14.1.1) l'Indicateur du potentiel d'eutrophisation (ICEP) et densité des débris de plastiques flottant en surface des océans et, (14.2.1) la Proportion de zones économiques exclusives nationales gérées à l'aide d'approches éco-systémiques.

Les progrès réalisés vers l'atteinte de ces indicateurs concernent notamment : (i) la mise en œuvre du Projet mangrove dans les zones côtières (l'océan, l'estuaire du Wouri et le rio Del Rey), qui a permis de planter 80 000 pieds de palétuviers et (ii) l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie ainsi que du plan d'action national pour la biodiversité, qui devraient permettre de préserver la surface des aires protégées existantes en proportion de la superficie nationale estimée à 20,21% en 2016.

Dans la même visée, le Programme d'appui à la rénovation et au développement de la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (AFOP) mis en place par le Gouvernement et qui vise la rénovation et le développement d'un dispositif de formation professionnelle agropastorale et de pêche pour améliorer la qualification des acteurs agricoles, notamment des jeunes et adultes désirant s'insérer dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et des pêches.

Au Cameroun, la prévention et la lutte contre la pollution marine sont rendues possibles grâce à la mise en place des mesures préventives et curatives.

a- Mesures préventives

Les mesures préventives sont celles susceptibles de permettre une anticipation des risques de pollution, soit pour éviter celle-ci ; soit pour mieux se préparer afin d'y faire face efficacement, le cas échéant.



On peut citer l'étude d'impact sur l'environnement marin qui est une procédure administrative entrant dans le cadre de la prévention des risques liés à l'exécution des projets d'envergure sur ces milieux. En effet, la loi N° 96/12 du 05 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement dispose en son article 17 alinéa 1 que « tout promoteur ou maître d'ouvrage de tout projet d'aménagement, d'équipement ou d'installation qui risque, en raison de sa dimension, de sa nature ou des incidences des activités qui sont exercées sur le milieu naturel, de porter atteinte à l'environnement est tenu de réaliser, selon les principes du cahier des charges, une étude d'impact ».

b- Mesures curatives

Les mesures curatives consistent dans la plupart des pays en l'établissement d'un « Plan d'Intervention d'Urgence » (PIU). Le PIU désigne un « plan élaboré sur la base nationale, bilatérale ou multilatérale, pour lutter contre la pollution et les autres atteintes et menaces au milieu marin et aux zones côtières, résultant d'accidents ou d'autres événements imprévus ». Toutes ces mesures étant prises conformément à l'article 1er paragraphe 3 du protocole de la convention d'Abidjan relative à la Coopération en Matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la Région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

Au Cameroun, le législateur soumet tout opérateur des produits pétroliers à l'obligation de disposer d'un système rigoureux de prévention d'accidents et des plans d'urgence à adopter en cas de sinistre ou de menace de sinistre présentant un danger pour l'environnement et la sécurité des biens et des populations.

Pour se conformer à cette disposition réglementaire, le Plan National de Lutte contre les Déversements Accidentels d'Hydrocarbures (PNLDAH) indique de manière détaillée les matériaux et équipements de nettoyage qui ne sont adéquats que pour des déversements mineurs localisés et moyens. Ils sont inadaptés aux déversements importants franchissant les capacités nationales d'intervention.

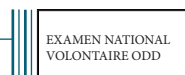
En termes de défis, on peut citer le renforcement des mécanismes de lutte contre les phénomènes d'érosion ainsi que la mise en place d'une politique agricole, avec sa déclinaison en politique de formation.

4.2.10.2. Progrès réalisés et défis en matière de réduction en masse de l'acidification des océans et lutte contre ses effets

Cette thématique a un indicateur (14.3.1) : l'Acidité moyenne des mers (PH) mesurée à plusieurs points de prélèvement représentatifs.

Les données statistiques permettant d'apprécier les projets réalisés dans le cadre de cet indicateur ne sont pas disponibles.

Toutefois, face aux dangers environnementaux de la déforestation, indirectement responsable de la désertification, de l'acidification des océans ainsi que de l'augmentation du niveau des mers et des océans, l'État camerounais essaye de maintenir les grands équilibres macro-économiques par la réglementation des taxes, des limites des coupes et, des



réserves naturelles pour une meilleure exploitation forestière.

4.2.10.3. Progrès réalisés et défis en matière réglementation de la pêche

Cette thématique a quatre indicateurs : **(14.4.1)** Proportion de stocks de poissons dont le niveau est biologiquement viable, **(14.a.1)** Proportion du budget total de la recherche allouée à la recherche sur les techniques marines, **(14.b.1)** Nombre de textes réglementaires mis en œuvre visant à protéger les droits d'accès aux ressources marines, **(14.c.1)** Proportion des conventions et accords ratifiés et mis en œuvre, relatifs aux océans visant à donner effet aux dispositions du droit international énoncées dans la convention des Nations Unies sur le droit de la mer qui concernent la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources.

Les données statistiques permettant d'apprécier les projets réalisés dans le cadre de cet indicateur ne sont pas disponibles.

Toutefois, les textes réglementaires existent pour davantage faciliter l'atteinte d'un tel objectif. Il s'agit des textes relatifs à la protection des droits d'accès aux ressources marines des petits pêcheurs comme la loi N° 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche ; le décret N° 95/413/PM du 20 juin 1995 fixant certaines modalités d'application du régime de la pêche ; et le décret N° 2001/546/PM du 30 juillet 2001 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N° 95/413/PM du 20 juin 1995 fixant les modalités d'application du régime de la pêche.

Par ailleurs, le Projet de Promotion de l'Entrepreneuriat Aquacole (PPEA) permet l'accompagnement d'initiatives privées individuelles et collectives dans le domaine de l'aquaculture, afin d'apprécier leur contribution à la satisfaction de la demande locale, à la création d'opportunités d'emplois et ainsi contribuer à l'amélioration durable des conditions de vie et des revenus des aquaculteurs du Cameroun à travers la promotion des entreprises aquacoles économiquement rentables.

4.2.10.4. Principaux défis en matière de préservation des mers et océans

En termes de défis, on peut citer notamment :

- (i) la réduction des activités de braconnages et de pêche illicite ;
- (ii) la massification du nombre des bénéficiaires des projets et programmes à l'instar du PPEA ;
- (iii) le développement de l'aquaculture à l'effet de limiter l'exploitation abusive des mers et des océans ;
- (iv) l'aménagement durable des plages notamment dans les villes de Kribi et Limbé à l'effet de réduire la pollution marine ;
- (v) l'instauration d'une taxe sur la pollution des mers et océans.





ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Progrès réalisés concernant l'ODD 15 : « Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité »

Le Cameroun est l'un des pays Africains les plus riches en ressources forestières. Selon le dernier inventaire forestier national effectué en 2004, les superficies forestières occupent 46,25% de la superficie terrestre du Cameroun. Cependant, celles-ci souffrent d'un véritable problème d'aménagement. Selon INS (2015), plus de 14, 41%, soit 6861391 ha, de la superficie terrestre du pays est sous aménagée. En protégeant les forêts, on peut également renforcer la gestion des ressources naturelles et accroître la productivité des terres. La superficie des terres dégradées est estimée à 120 000 000 ha sur la période 2008 à 2016. Conscient de son importance, le Gouvernement dans ses priorités nationales et sa stratégie de faire du Cameroun un pays émergent en 2035 met en œuvre l'ODD 15 qui vise à restaurer et préserver les écosystèmes terrestres, à travers de nombreux plans stratégiques. A cet égard, les cibles contextualisées par le pays sont contenues dans l'encadré ci-après :

Encadré 11 : Cibles contextualisées pour l'ODD15:

- Cible 15.1 : D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux.
- Cible 15.2 : D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial.
- Cible 15.3 : D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, no-



tamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres.

- Cible 15.4 : D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable.
- Cible 15.5 : Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction.
- Cible 15.6 : Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale.
- Cible 15.7 : Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande.
- Cible 15.8 : D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires.
- Cible 15.9 : D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité.
- Cible 15.a : Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement.
- Cible 15.b : Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement.
- Cible 15.c : Apporter, à l'échelon mondial, un soutien accru à l'action menée pour lutter contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées, notamment en donnant aux populations locales d'autres moyens d'assurer durablement leur subsistance.

Dans la perspective de l'évaluation des progrès réalisés par le Cameroun en matière de préservation de la biodiversité, ces cibles ont été regroupées en trois thématiques.

4.2.11.1. Progrès réalisés et défis en matière de préservation et restauration des écosystèmes

Cette thématique a les indicateurs suivants : **(15.1.1)** Surface des zones forestières, en proportion de la surface terrestre au Cameroun, **(15.1.2)** Proportion des sites importants pour la biodiversité des eaux douces qui se trouvent dans les aires protégées, **(15.2.1)** Proportion des forêts sous aménagement, **(15.3.1.a)** Superficie de terres dégradées, **(15.3.1.b)** Superficie des terres restaurées, **(15.4.1)** Sites importants pour la biodiversité des montagnes qui se trouvent dans les aires protégées, **(15.4.2)** Indice de couvert végétal montagneux.

Les superficies forestières occupent 46,25% de la superficie terrestre du Cameroun en 2015. La superficie forestière sous aménagement est de 6 861 ha au Cameroun, soit



14,41 % de la superficie terrestre en 2015. La superficie des terres dégradées est estimée à 120 000 000 ha sur la période 2008 à 2016.

Les autres données statistiques sur les autres indicateurs permettant d'apprécier les projets réalisés ne sont pas disponibles.

Toutefois, depuis 2016, le Cameroun à travers le MINEPDED a instruit quatre stratégies sectorielles parmi lesquelles deux prennent objectivement en compte les problématiques de développement durable. Il s'agit de la Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR) et la Stratégie Nationale du Développement Durable (SNDD). L'élaboration de la SNDD, qui a pour finalité de favoriser une synergie dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de développement au niveau national, local et sectoriel traduit au mieux les priorités des populations, et intègre les principes fondamentaux des principales conventions internationales en matière de développement humain, et se fait dans le strict respect de toutes ces exigences.

Par ailleurs, on note également : (i) la poursuite de la lutte contre la jacinthe d'eau et les autres plantes aquatiques envahissantes dans les sites infestés (cinq Communes du Cameroun) et, (ii) la réalisation d'une étude d'impact socio-économique entre la station de captage d'eau d'Akomnyada et le pont d'Olama où la pente du Nyong est faible.

4.2.11.2. Progrès réalisés et défis en matière d'exploitation et de gestion durable des écosystèmes

Cette thématique a les indicateurs suivants : (15.6.1) Existence d'un cadre législatif, administratif et opérationnel destiné à assurer un partage juste et équitable des bénéfices, (15.9.1) Taux de mise en œuvre des stratégies prenant en compte le développement durable, (15.a.1.a) Montant de l'aide publique au développement consacrée à la préservation et à l'exploitation durable de la bio-



diversité et des écosystèmes, (15.a.1.b) Montant des dépenses publiques consacrées à la préservation et à l'exploitation durable de la biodiversité et des écosystèmes, (15.b.1.a) Montant de l'aide publique au développement consacrée à la préservation et à la gestion durable des forêts et du reboisement (15.b.1.b) Montant des dépenses publiques consacrées à la préservation et à la gestion durable des forêts et du reboisement.

Les données statistiques permettant d'apprécier les projets réalisés dans le cadre de cet indicateur ne sont pas disponibles

Toutefois, sur le plan national, le MINEPDED a mis en œuvre le programme de gestion durable de la biodiversité.

Par ailleurs, un plan d'action d'urgence pour la sécurisation des aires protégées a été élaboré en 2012. Toutefois, sa mise en œuvre n'est pas encore optimale à ce jour, en raison de l'insuffisance des ressources financières.

On note également : (i) l'aménagement de 6 225 540 ha, soit 109 UFA en 2018, comparativement à 324 156 ha, soit 7 UFA en 2016 (ii) l'élaboration en 2016 du Plan d'Action National pour la Biodiversité (actuellement en cours de révision), (iii) le reboisement des ressources forestières grâce aux appuis financiers apportés aux différents acteurs et à l'Agence Nationale de Développement Forestier (ANAFOR), de l'ordre de 32638 ha en 2018, par rapport à 2000ha en 2016, (iv) la sécurisation et l'aménagement des aires protégées, de l'ordre de 5000 000ha en 2018 par rapport 4 300 000ha en 2016 et, (v) le financement des communes pour la gestion durable des unités forestières d'aménagement.

4.2.11.3. Progrès réalisés et défis en matière de lutte contre la désertification, la dégradation des sols et l'appauvrissement de la biodiversité

Cette thématique a les indicateurs suivants : (15.3.1.a) Superficie de terres dégradées, (15.3.1.b) Superficie des terres restaurées (15.7.1), Quantité de produits saisis par espèces issus du trafic illégal des ressources de la faune et de la flore (en tonne), (15.8.1) Existence de loi cadre relative à la gestion de l'environnement du 05 /08 /1996, (15.c.1) Quantité de produits saisis par espèces issus du trafic illégal des ressources de la faune et de la flore (en tonne).

Les données statistiques permettant d'apprécier les projets réalisés dans le cadre de cet indicateur ne sont pas disponibles.

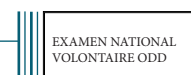
Toutefois, le Cameroun a élaboré le « Plan de reboisement sahel vert » avec pour objectif de reboiser les zones dégradées des régions septentrionales du Cameroun. On note également la Poursuite du projet d'aménagement du bassin versant de la Bénoué.

Enfin, la Loi No 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts et de la faune est actuellement en cours de révision.

4.2.11.4. Principaux défis en matière de préservation de la biodiversité

En termes de défis, on peut recenser :

- (i) la détermination de sources alternatives de revenus aux populations en vue de la réduction des activités de braconnages et déboisements permanents ;
- (ii) l'ensablement des cours d'eau et renforcement des mécanismes de lutte contre les phénomènes d'érosion ;
- (iii) Le classement et l'aménagement de l'ensemble des aires protégées ;
- (iv) l'aménagement et la régénération du domaine forestier permanent ;
- (v) la mise en œuvre des schémas régionaux et du schéma national d'aménagement durable du territoire.





5

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE DES ODD

La stratégie de mobilisation des ressources s'appuie sur l'ODD17 qui porte sur le renforcement des moyens de mise en œuvre et les partenariats pour les ODD et sur le Programme d'Action d'Addis-Abeba (PAAA) qui présente un cadre complet de financement visant à faciliter la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

5 : MOYENS DE MISE EN ŒUVRE DES ODD

La stratégie de mobilisation des ressources s'appuie sur l'ODD17 qui porte sur le renforcement des moyens de mise en œuvre et les partenariats pour les ODD et sur le Programme d'Action d'Addis-Abeba (PAAA) qui présente un cadre complet de financement visant à faciliter la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

A cet égard un accent particulier est mis sur :

i. La mobilisation plus accrues des ressources nationales en tenant compte du fait que plusieurs mesures ont déjà été entamées dans ce sens, notamment : (a) la modernisation de l'administration fiscale ; (b) la rationalisation des dépenses fiscales ; (c) l'élargissement de l'assiette de l'impôt et la sécurisation des recettes ; et (d) l'amélioration de l'environnement fiscal des affaires. En dehors des mesures sus évoquées, il convient de souligner celles relevant du ressort des CTD à l'instar : (1) du renforcement de l'essor des économies locales comme levier de croissance et d'emploi, (2) du renforcement des capacités des CTD à la mobilisation de l'épargne locale pour le financement des projets de développement durable, (3) l'amélioration des conditions favorables aux investissements directs étrangers dans les CTD.

ii. L'amélioration de l'efficacité de la dépense publique à travers : (a) l'amélioration des mécanismes d'allocation des ressources budgétaires aux programmes/projets, grâce notamment à une meilleure maturation des projets à inscrire au Budget d'Investissement Public (BIP) d'une part et à une détermination précise des critères d'inscription d'autre part; (b) l'amélioration de la performance du système de passation des marchés publics et ; (c) le renforcement du suivi et du contrôle du suivi de l'exécution du BIP ;

iii. L'identification et la mobilisation des opportunités de ressources d'aide au développement dédiées à la mise en œuvre des ODD ;

iv. Le Renforcement de l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation à travers la coopération Nord-Sud, Sud-Sud ou triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants. À ce sujet, il conviendrait d'élaborer un Plan National de Renforcement des Capacités et d'identifier sur cette base, les pays les plus avancés dans les domaines de renforcement des capacités retenues ce, à l'effet de renforcer/redynamiser la coopération avec ces derniers dans les domaines ciblés. Le transfert des technologies ciblées grâce à la sous-traitance notamment, sera au menu des actions à envisager ;

v. La diversification de l'économie à travers l'identification des réformes structurelles à mettre en place pour réduire les coûts des facteurs notamment dans les secteurs de l'Energie, des TIC et de l'éducation, afin d'accroître nettement les exportations du pays. Un accent particulier devra être accordé à la conquête des marchés internationaux et à saisir ;

vi. Par la saisine des opportunités offertes par les APE et l'AGOA ;

vii. La mobilisation des ressources du secteur privé national et international grâce notamment à la sensibilisation du secteur privé afin qu'une partie des ressources affectées à la responsabilité sociétale des entreprises soit utilisée pour la mise en œuvre des ODD et une mobilisation plus accrue des ressources du partenariat public privé pour la mise en place des infrastructures structurantes ;

viii. La poursuite des réflexions engagées sur le développement des mécanismes de financements innovants.

Le principal défi demeure l'intégration dans les budgets des acteurs impliqués, des lignes spécifiques relatives au suivi de la mise en œuvre des ODD.



6

PERSPECTIVES

Le présent chapitre est consacré à la synthèse des actions envisagées à court et moyen terme dans le sens de l'opérationnalisation de la mise en œuvre des ODD. A cet égard, le présent chapitre est structurée en deux principales section dont la première fait le point les actions envisagées en vue de l'amélioration de l'environnement relative à la mise en œuvre des ODD et la seconde présente pour chacune des ODD regroupés autour des cinq P, les actions envisagées afin d'accélérer leur mise en œuvre.

6 : PERSPECTIVES

Le présent chapitre est consacré à la synthèse des actions envisagées à court et moyen terme dans le sens de l'opérationnalisation de la mise en œuvre des ODD. A cet égard, le présent chapitre est structuré en deux principales sections dont la première fait le point les actions envisagées en vue de l'amélioration de l'environnement relative à la mise en œuvre des ODD et la seconde présente pour chacune des ODD regroupés autour des cinq P, les actions envisagées afin d'accélérer leur mise en œuvre.

6.1 Perspectives en matière d'opérationnalisation de la mise en œuvre des ODD au Cameroun

Cette section est consacrée à la présentation des actions envisagées à l'effet d'améliorer l'environnement global de mise en œuvre des ODD au Cameroun. La feuille de route élaborée à cet effet a structuré lesdites actions autour de quatre principaux axes à savoir : (i) la vulgarisation et l'appropriation nationale des ODD, (ii) la poursuite du processus d'intégration des ODD dans les politiques et stratégies nationales, (iii) renforcement des capacités des acteurs et, (iv) la mise en place d'un mécanisme de coordination et de suivi-évaluation.

A cet égard, la présente section est structurée en quatre sous-sections correspondant chacune à l'un des axes identifiés pour améliorer l'environnement de mise en œuvre des ODD.

1. la vulgarisation et appropriation nationale des ODD. Le gouvernement pourrait non seulement vulgariser les ODD contextualisés auprès des jeunes mais également, insérer leurs thématiques dans les programmes scolaires et universitaires à travers notamment : (i) l'élaboration et la production des outils de communication sur les ODD en faveur de la jeunesse ; (ii) l'appui logistique à 35989 clubs d'éducation civique et 360 EMAPUR en vue de la vulgarisation des ODD ; (iii) la sensibilisation des acteurs intervenants dans la chaîne de production des manuels et fournitures scolaires ; (iv) l'appui à la réforme des curricula scolaires, (v) l'élaboration d'une stratégie nationale de communication sur les ODD et (vi) la mise en place d'un réseau de communicateurs sur les ODD.

2. la poursuite du processus d'intégration des ODD dans les politiques et stratégies nationales. Des actions à moyen et long termes pourraient être prises par le Cameroun pour poursuivre le processus d'intégration y relatif. Ces actions pourraient notamment concerner : l'actualisation des cadres globaux de planification et de certaines stratégies sectorielles, les appuis liés à l'élaboration des plans sectoriels et ceux relatifs à l'opérationnalisation du Programme National de Volontariat.

3. le renforcement des capacités des acteurs. Il s'agira de renforcer les capacités nationales pour l'appropriation des stratégies élaborées/actualisées auprès des Comités internes PPBS. Par ailleurs, en vue d'une meilleure appropriation des ODD, le Gouvernement poursuivra le renforcement des capacités : (i) des leaders jeunes au niveau régional et local ; (ii) des associations de la société civile et des parlementaires et (iii) du secteur



privé et des médias. Pour ce faire, le Gouvernement pourrait mener des campagnes de mobilisation et de sensibilisation des jeunes dans les 10 régions du pays et organiser des sessions de formations des parlementaires, des OSC, du secteur privé et des médias sur les ODD.

4. la mise en place d'un mécanisme de coordination et de suivi-évaluation. L'action phare sera l'appui à la production des données pour le suivi-évaluation des ODD. En plus, la plateforme multi-acteurs de suivi de la mise en œuvre des ODD sera mise en place. Enfin, les rapports périodiques de suivi de la mise en œuvre des ODD seront élaborés tant au niveau local que régional et national.

6.2 Perspectives thématiques des ODD

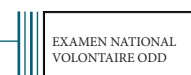
Cette section sera consacrée à la présentation des actions envisagées en vue de l'amélioration des progrès réalisés pour la mise en œuvre des 17 ODD.

Les actions à moyen et long termes dans cette partie vont être développées dans le cadre des thématiques relatives au développement humain (ODDs 1 à 5), à la prospérité (ODDs 7 à 11), à la préservation de la planète (ODDs 6, 12, 13, 14, 15), à la paix (ODD 16) et au partenariat (ODD 17).

1. Perspectives en matière de développement humain

Les principales perspectives relatives au développement humain concernent des actions suivantes entreprises par le Gouvernement à savoir :

- la poursuite de l'élaboration des plans d'organisations des secours (ORSEC) sur l'ensemble du territoire national et la révision et l'édition du Plan National de Contingence ;
- la mise sur pied des centres d'Opérations d'Urgences (COU) et l'opérationnalisation de la Plateforme Nationale de Réduction des risques de Catastrophes ;
- la réinsertion socioéconomique des populations déplacées internes et le rapatriement progressif des réfugiés ;
- la signature du document de Politique Nationale de Nutrition et de son plan opérationnel par les Services du Premier Ministère ;
- la poursuite de la construction des structures sanitaires offrant les SONU complets, notamment dans les zones où la proportion d'accouchements non assistés par un personnel médical qualifié est élevée ; ceci pour éviter les décès liés à l'accouchement ;
- le renforcement des campagnes de sensibilisation au niveau des établissements scolaires sur les dangers de la consommation d'alcool et de la drogue ;
- le renforcement et la généralisation des campagnes de dépistage des MST et de leur prise en charge ;
- la mise à disposition de l'ensemble des camerounais, de la Couverture Sanitaire Uni-



verselle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité, à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable ;

- l'arrimage de la stratégie sectorielle de l'éducation et de formation aux standards internationaux ;
- l'adoption d'une politique d'orientation accrue de l'éducation vers le développement des compétences professionnelles et techniques ;
- l'adoption du code de la famille qui bien que formulé, est toujours en attente de son opérationnalisation ;
- le renforcement des sanctions à l'égard des partis politiques ne respectant pas les lois relatives à la prise en compte des femmes dans les processus électoraux.
- l'amélioration de la gestion par les communes des centres de promotion de la femme et de la famille ;
- le renforcement des capacités des communes dans la gestion des centres sociaux pour les enfants et les personnes désœuvrées.

2. Perspectives en vue de la promotion de la Prospérité partagée

Les principales actions envisagées par le Gouvernement dans le cadre de cette thématique concernent :

- la mise sur pied des mécanismes facilitant le raccordement des ménages pauvres et des PME au réseau électrique ;
- la finalisation du cadre légal et réglementaire des énergies renouvelables et du Plan de Développement des Energies Renouvelables ;
- la promotion d'une utilisation rationnelle du bois et des nouvelles sources d'énergie comme l'énergie solaire ;
- la modernisation l'accroissement des capacités des infrastructures de raffinage, de stockage et de transport des produits pétroliers et du gaz et des travaux de construction et/ou réhabilitation des barrages hydroélectriques et des lignes de transport d'énergie électrique ;
- La Promotion de la création de pôles de croissance parallèlement à la politique de développement des filières ;
- la promotion de l'auto-emploi et de la migration des activités informelles vers le secteur formel ;
- la révision de la législation sur le travail des enfants et le renforcement de la prévention et la répression quant aux infractions constatées au regard du code du travail ;
- la mise en place d'un compte satellite du tourisme pour mesurer sa contribution à l'économie nationale ;
- la poursuite des transferts monétaires aux ménages les plus pauvres par l'intermé-



diaire du projet filets sociaux et l'extension de ce projet à l'ensemble du territoire national ;

- la multiplication des postes de travail destinés aux personnes vulnérables (femmes, personnes handicapées et âgées) autant dans la fonction publique que dans le secteur privé ;
- la poursuite des projets de construction des logements sociaux ainsi que l'aménagement des parcelles dédiées à la construction des habitats décents ;
- la poursuite de l'aménagement des espaces publics sécurisés au sein des villes et des programmes de protection (réforme du cadre juridique et institutionnel de la Protection Civile, révision du Plan National de Contingence, opérationnalisation de la PN2RC).
- la promotion de la création et de la gestion par les communes des télécentres communautaires polyvalents afin de réduire la fracture numérique ;
- le soutien aux communes dans leur mission d'électrification des zones nécessiteuses par des sources d'énergie propres ;
- la poursuite de la politique de relèvement de la dotation générale à la décentralisation ;
- la mise en place d'une fonction publique locale pour éradiquer les disparités d'emploi et de rémunération au sein des CTD.

3. Perspectives en matière de préservation de la planète pour les générations actuelles et futures

Les actions fortes envisagées à court et moyen termes par le Gouvernement en vue de la préservation de la planète pour les générations actuelles et futures concernent :

- la poursuite de la mise en œuvre du Projet d'Alimentation en Eau Potable de Yaoundé à partir du fleuve Sanaga (PAEPYS) ;
- le renforcement de l'adoption des bonnes pratiques en matière d'hygiène et de salubrité à travers la stratégie nationale de l'Assainissement Total Piloté par la Communauté (ATPC) ;
- la poursuite de la mobilisation des financements auprès des Partenaires bilatéraux et multilatéraux pour répondre aux besoins croissants des populations en matière d'accès à une eau de qualité et à un environnement sain ;
- la création pendant d'un centre national de promotion des modes de production et de consommation durables, ainsi que le renforcement de mesures de prévention et de contrôle contre l'exploitation arbitraire des ressources naturelles ;
- la mise sur pied d'un cadre de partenariat sectoriel entre le MINCOMMERCE et le MINRESI pour le renforcement des outils scientifiques et technologiques adéquats, favorables à l'instauration de mesures de contrôle de la qualité des produits locaux et extérieurs ;



- Le renforcement des activités de reboisement issues des conventions de collaboration entre le MINFOF, les communes et les chefferies ;
- le renforcement des capacités des exploitants forestiers et des populations riveraines à la gestion durable de la forêt, de la faune et des ressources en eau ;
- le suivi permanent des activités relatives à l'exploitation du bois, dont le non-respect de la réglementation doit faire l'objet de sanctions pénales et fiscales.
- l'élaboration d'un Plan d'action pour le développement des statistiques sur l'environnement et des changements climatiques ;
- la prise en compte dans les projets de développement environnementaux financés par les Bailleurs de fonds, des aspects liés au renforcement des capacités des femmes et des jeunes sur la planification et la gestion pour faire face aux changements climatiques.
- le renforcement des capacités des communes dans la gestion des ordures ménagères, l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action pour l'environnement.

4. Perspectives en matière de consolidation de la Paix et renforcement de la qualité des Institutions

Les différentes perspectives pour la paix concernent :

- le renforcement de la mise en place des structures de dialogue au sein des communautés pour la prévention des violences;
- la mise en place de toutes les Institutions et dispositions prévues par la Constitution ;
- le renforcement du statut et des moyens nécessaires au bon fonctionnement des services judiciaire et pénitentiaire ;
- le renforcement de l'enregistrement des faits d'état civil et de la prise en compte des droits de l'homme dans les politiques publiques ;
- la finalisation de la codification des instruments juridiques protecteurs des droits humains : code de la famille, code civil, etc.
- l'extension des compétences des CTD dans les domaines des télécommunications et des TIC, de l'éducation, de la santé, de l'environnement et de la jeunesse.

5. Perspectives en matière de renforcement du Partenariat

Les actions qu'entend mener à court et moyen termes le Gouvernement viseront à :

- élargir la base des recettes non pétrolières ;
- exploiter de nouvelles niches de financement (Fonds verts, Financements alternatifs, Transferts de fonds de la diaspora, etc.) pour le financement de l'économie ;
- renforcer l'environnement institutionnel à travers l'opérationnalisation de la Banque agricole et de la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- poursuivre la mise en œuvre de plan prioritaire du Plan Stratégique Cameroun Numérique 2020 ;
- accroître et diversifier la production agricole et opérationnaliser le Plan Directeur d'Industrialisation du pays.
- l'accompagnement des CTD dans la mise en place des cadres de dialogue pour la mise en œuvre des ODD ;
- la poursuite de l'amélioration des conditions favorables aux IDE dans les CTD.



A close-up photograph of a person's hand wearing a black nitrile glove, holding a green sorghum panicle. The panicle is covered in small, developing grains. The background shows a field of sorghum plants with green leaves and brown soil. A white rectangular box with the word "CONCLUSION" in bold black letters is overlaid on the center of the image.

CONCLUSION

Conclusion

Le rapport sur l'examen national volontaire (VNR) présente l'état d'avancement de la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) par le Cameroun et passe en revue les perspectives en ce qui concerne la théorie de changement pour l'amélioration de la mise en œuvre et le suivi desdits ODD.

Il est important de noter que le Gouvernement du Cameroun à travers le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT), avec l'appui du Système des Nations Unies, conduit depuis fin 2015, le processus de localisation inclusive des ODD au Cameroun. Ce processus s'est fait de manière participative en incluant tous les acteurs au développement nationaux et internationaux (administrations publiques centrales et décentralisées, partenaires techniques et financiers, agences des Nations Unies, société civile, secteur privé, syndicats, collectivités territoriales décentralisées, jeunesse) et les populations à la base. Le choix des cibles et indicateurs à considérer en priorité, a tenu compte des capacités réelles à traduire en actions et à collecter des données fiables et de qualité dans le moyen terme.

D'une manière générale, le Rapport fait état d'une tendance contrastée dans l'atteinte des objectifs cibles internationaux et même nationaux pour un certain nombre d'ODD et plus particulièrement ceux qui sont retenus pour le forum de Haut Niveau de juin 2019. Pour cela, le Cameroun mise sur une transformation radicale du système éducatif pour une éradication effective de l'illettrisme et l'analphabétisme, la création de compétences avérées dans tous les secteurs de l'économie nationale et un changement de comportement social et sociétal aussi bien en milieu urbain que rural, la réduction des inégalités, la prise en compte urgente des mesures pour lutter contre les changements climatiques et ses répercussions, le renforcement des moyens à mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable, la promotion d'une croissance économique soutenue, partagée et durable, et un travail décent pour tous.

Le Cameroun œuvrera à mettre en place des mécanismes de mobilisation des ressources internes et extérieures pour le développement des infrastructures économiques structurantes, la réduction de la fracture numérique et le développement d'un secteur privé performant et compétitif.

Les principaux défis auxquels le Cameroun fait face, sont multiples. Tirant enseignement de la mise en œuvre des OMD, l'enjeu le plus important en lien avec les ODD est la gouvernabilité du processus. Cette dernière inclut la qualité de la coordination, la qualité des dépenses et la qualité du suivi-évaluation. Ceci suggère une meilleure planification sectorielle tirant avantage des synergies intersectorielles, une budgétisation sensible aux ODD, une transparence du système de gestion des finances publiques et un devoir de redevabilité. À ces défis s'ajoutent ceux en lien avec la disponibilité de l'information statistique et la prise en compte des personnes vulnérables dans les politiques et stratégies liées à la mise en œuvre des ODD.



RECOMMANDATIONS CLÉS

Les principales recommandations ci-après permettront d'améliorer les progrès dans la mise en œuvre des ODD au Cameroun. Il s'agit :

- de mettre en place à très court terme la plateforme de suivi de la mise en œuvre des ODD ;
- de prévoir lors du processus d'intégration des ODD dans les stratégies, une démarche opérationnelle pour leur mise en œuvre afin qu'on ne limite pas leur intégration uniquement dans les stratégies mais également dans les CDMT et les budgets ;
- de prévoir au niveau de chaque ministère impliqué dans la mise en œuvre des ODD, une ligne budgétaire dédiée au suivi ;
- mobiliser les ressources en vue de la production des statistiques nécessaires au suivi de la mise en œuvre des ODD ;
- de définir une stratégie de mobilisation des ressources en vue du financement de la mise en œuvre des ODD ;
- d'allouer plus de ressources aux ministères en charges des services sociaux pour renforcer l'inclusivité dans la mise en œuvre des ODD ;
- tenir compte du niveau de contribution à la lutte contre la pauvreté comme critère d'allocation des ressources aux secteurs, aux régions et aux collectivités territoriales décentralisées



BIBLIOGRAPHIE

AIMF-UE (2017) : Etude sur la localisation des objectifs de développement durable (ODD) au Cameroun Plaidoyer pour la prise en compte des positions des autorités locales.

Banque Mondiale (2018), Revue des dépenses publiques au Cameroun

BIT (2012) : Profil national du travail décent : Cameroun

Convention d'Abidjan relative à la Coopération en Matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la Région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre ;

INS (2010) : Deuxième enquête sur l'emploi et le secteur informel au Cameroun : Le travail décent au Cameroun en 2005 et en 2010

INS (2010) : Deuxième enquête sur le suivi des dépenses publiques et le niveau de satisfaction des bénéficiaires dans les secteurs de l'éducation et de la santé au Cameroun (PETS 2) : Rapport principal, volet santé.

INS (2011) : Quatrième Enquête Démographique et de Santé / Enquête par grappes à indicateurs Multiples

INS (2015) : Quatrième enquête camerounaise auprès des ménages : Tendances, profils et déterminants de la pauvreté au Cameroun entre 2001-2014

INS (2015) : Cinquième Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples du Cameroun (MICS 5)

INS (2015) : Stratégie nationale de développement de la statistique du Cameroun

INS (2017) : Rapport de la situation de référence des indicateurs des objectifs de développement durable au Cameroun, Yaoundé – Cameroun

INS : Aperçu des indicateurs de développement durable au Cameroun, Edition 2018.

INS (2019) : Commerce extérieur du Cameroun au cours de l'année 2018

INS (2019) : Annuaire Statistique du Cameroun 2017, Yaoundé – Cameroun

INS : Enquêtes Camerounaises auprès des Ménages 2-3-4, Yaoundé-Cameroun

Loi N° 96/12 du 05 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement ;

MINEE (2006) : Plan de développement à long terme du secteur de l'électricité horizon 2030

MINEPAT (2009) : Cameroun Vision 2035, Yaoundé – Cameroun

MINEPAT (2009) : Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), Yaoundé – Cameroun

MINEPAT (2013) : Document de Stratégie du Secteur de l'Education et de la Formation (2013-2020), Yaoundé – Cameroun

MINEPAT (2016) : Rapport du DAD CAMEROON sur l'Aide au Développement 2012-2013 et 2014-2016, Yaoundé – Cameroun

MINEPAT (2016) : Document de contextualisation et de priorisation des ODD au Cameroun

MINEPAT (2018) : Orientations Stratégiques du Triennat 2019-2021, Secteur Global Production, Yaoundé – Cameroun

MINEPAT (2018) : Orientations Stratégiques du Triennat 2019-2021 : Préparation du Comité Interministériel d'Examen des Programmes (CIEP), Yaoundé – Cameroun

MINEPAT (2019) : Revue des politiques de développement 2010 - 2018, Rapport intérimaire, Yaoundé – Cameroun

MINEPAT (2019) : Rapport d'évaluation du DSCE pour la période 2010-2018, Yaoundé – Cameroun

MINPOSTEL (2006) : Plan Stratégique Cameroun Numérique 2020, Yaoundé – Cameroun



MINSANTE (2016) : Plan National de Développement Sanitaire (2016-2020), Yaoundé – Cameroun,

MINSANTE (2016) : Stratégie Sectorielle de Santé (2016-2027), Yaoundé – Cameroun,

OCHA (2019) Plan de réponse Humanitaire Janvier –Décembre 2019

PNUD (2017) : Evaluation des Résultats des activités de Développement, Cameroun

Projets de Performances des Administrations (PPA) 2017, 2018, 2019

PPTD (2014-2017) : Programme Pays pour le Travail Dément, République du Cameroun

Programme National de Veille et de Vulgarisation de la Sécurité Alimentaire (PNVRS), suivi de la sécurité alimentaire, Bulletin N°4 - Cameroun, Février 2018

Rapport National du Cameroun pour HABITAT- III (2015

MINEE/UNICEF (2016) ; Evaluation des interventions du Programme de Coopération Cameroun – UNICEF dans le domaine de l'eau, l'hygiène et de l'Assainissement.

MINSANTE/UNICEF (2019) ; Evaluation des interventions du Programme de Coopération Cameroun – UNICEF dans le domaine de la santé maternelle, infantile et néonatale, 2019

UNICEF (2017) ; Evaluation de la réponse humanitaire a la crise des réfugiés Centrafricains dans la région de l'Est du Cameroun.





ANNEXES

ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE
LA PLANIFICATION
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA
COOPERATION ET DE
L'INTEGRATION REGIONALE

DIRECTION DE LA
COOPERATION NORD-SUD ET
DES ORGANISATIONS
MULTILATERALES

SOUS-DIRECTION DE LA
COOPERATION
MULTILATERALE

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY,
PLANNING AND
REGIONAL DEVELOPMENT

SECRETARIAT GENERAL

GENERAL DEPARTMENT OF
COOPERATION AND
REGIONAL INTEGRATION

NORTH-SOUTH AND
MULTILATERAL COOPERATION
DEPARTMENT

SUB-DEPARTMENT OF
MULTILATERAL COOPERATION

COOPERATION CAMEROUN – SYSTEME DES NATIONS UNIES

**QUESTIONNAIRE POUR L'ÉLABORATION DU RAPPORT NATIONAL
VOLONTAIRE POUR LE FORUM POLITIQUE DE HAUT NIVEAU SUR LES ODD**

Dans le cadre de la tenue du Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) des Nations Unies sur le développement durable en Juillet 2019 sous le thème « *Autonomiser les gens et assurer l'inclusivité et l'égalité* », le Cameroun, à l'instar de 41 autres pays, va présenter pour la première fois, son Examen National Volontaire (ENV) sur la mise en œuvre des ODD.

Ce questionnaire a pour but de recueillir les progrès réalisés par votre structure

IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE

Nom de la structure :

Type d'acteur : Administration publique / Administration parapublique / Collectivité Territoriale Décentralisée / Secteur privé / / SNU / Partenaires Techniques et Financiers Bilatéraux / Partenaires Techniques et Financiers Multilatéraux / ONG ou association locales / ONG internationales / Parlement / Universitaire /

Autre (Précisez) _____

Secteur d'intervention :

Secteur Education / Secteur Santé / Secteur développement Social / Secteur des Services / Secteur des infrastructures / Secteur rural / Secteur Gouvernance /

Autres (à préciser) : _____

Principal niveau d'intervention : national / régional / départemental / local

Zone d'intervention : rural / urbain / national

REMPLI PAR :

Nom et prénom du répondant : _____

Fonction du répondant : _____

Contact du répondant :

Email : _____ ; **Tel.** _____ / _____

Nous vous prions de bien vouloir remplir le questionnaire et le retourner dûment rempli au plus tard **le 05**

dans la mise en œuvre des ODD depuis leur adoption en septembre 2015.

Section 1 : Positionnement stratégique des structures

1) Pouvez-vous présenter brièvement les missions de votre structure ?

2) Parmi les cibles des ODD contextualisées et priorisées, quelles sont celles auxquelles votre structure contribue prioritairement ?

ODD	Cibles	Observations

3) Quels sont les cadres programmatiques de développement de votre structure ?
Programmes , Plan Communal de Développement , Stratégie sectorielle ,
Stratégie thématique , Cadres de coopération bilatéral , Cadre de coopération
multilatérale , Autre à préciser :

Veillez donner les intitulés des programmes pour chaque cadre.

Cadres programmatiques de développement	Intitulé des programmes

4) Quels sont les indicateurs d'effet au niveau du suivi de vos cadres programmatiques de développement listés à la question 3 ?

Cadres programmatiques de développement	Indicateurs d'effet/impact de suivi

Section 2 : Appropriation et intégration des ODD dans les cadres de développement

5) Quelles actions ont été menées dans votre structure pour favoriser la vulgarisation des ODD ?

6) En vous référant à la question 3, pour chaque cadre programmatique de développement utilisé par votre structure et intégrant déjà les ODD, veuillez indiquer ceux des ODD et cibles qui y sont pris en compte, dans quelles mesures (Faiblement (moins de 1/3) ; moyennement ; élevé (plus de 3/4)) et décrire les mécanismes ou actions mis en œuvre pour leur prise en compte.

Cadre programmatique de développement	Intitulé du programme	ODD	Cibles	Niveau de prise en compte	Mécanismes ou actions de prise en compte
				<input type="checkbox"/> Faiblement (<1/3) <input type="checkbox"/> Moyennement (1/2) <input type="checkbox"/> Elevé (>3/4)	

7) Est-ce que les cadres de résultats nationaux prennent-ils en compte les indicateurs des ODD ? (Cohérence entre les indicateurs d'effet/impact et ceux des ODD)

Cadre programmatique de développement	Intitulé du programme	Cibles des ODD	Indicateurs d'effet/Impact pour le suivi du programme	Indicateurs des ODD pris en compte	Niveau de cohérence avec les indicateurs des ODD

					prises en compte

8) Pour les cadres de développement ne prenant pas encore en compte ou faiblement les ODD, quels mécanismes ou actions sont envisagés dans votre structure pour les intégrer ?

Section 3 : Stratégie de mise en œuvre, de suivi évaluation et de reportage des ODD

9) Existe-t-il des activités/programmes/projets concrets qui contribuent à la mise en œuvre des ODD ? Si oui, lesquelles ? Quels résultats avez-vous obtenus ?

Programme	Période	Cible de l'ODD	Durée du Programme	Actions menées	Résultats attendus	Résultats majeurs à date

10)(Administration publique) Depuis la contextualisation et la priorisation des ODD au Cameroun, l'agenda 2030 est-il abordé lors des sessions du comité PPBS ?
Oui ; **Non**

11) Si **Non** pourquoi ?

12) Votre structure est-elle membre d'une plateforme/organe existant de suivi et de coordination de la mise en œuvre des ODD ? **Oui** ; **Non**

13) Si **Oui** indiquer quelle est cette plateforme et quels rôles vous y jouez ?

14) Si Non pourquoi ?

15) Existe-t-il au sein de votre structure, une équipe de suivi et de coordination de la mise en œuvre des ODD ? **Oui** ; **Non**

16) Si **Oui**, précisez les catégories d'acteurs qui la composent et son fonctionnement ?

17) Avez-vous défini des indicateurs internes de suivi de la mise en œuvre des ODD ?

Oui **Non**

18) Quelles sont les principales sources de données/informations qui renseignent les rapports de suivi de la mise en œuvre des programmes de votre structure qui contribuent à la mise en œuvre des ODD ?

Enquêtes nationales , Statistiques administratives , Enquêtes sectorielles
, Enquêtes ménages , Etudes thématiques , Recherches , Evaluations ,
Autres à préciser :

19) Votre structure dispose-t-elle d'un mécanisme explicite en matière de suivi-évaluation ?

Oui / **Non**

20) Si oui, quelle est la place des ODD ?

21) Aviez-vous réalisé une ou plusieurs évaluations qui prennent en compte les ODD depuis l'année 2015 ? Oui / Non

22) Les résultats de ces évaluations sont-ils utilisés et/ou disséminés ? Oui / Non

23) Si Oui, précisez les canaux de distribution et les destinataires/utilisateurs

24) Quelles décisions majeures ont été prises à la lumière des résultats de l'évaluation ?

25) Quelle est la proportion (%) des ressources budgétaires que vous consacrez à la production de l'information statistique ? 1 – 3% ; 4 – 7% ; 8 – 10% ; plus de 10%

26) Contribuez-vous au financement des enquêtes ménages ? Oui ; Non

Section 4 : Inclusion et prise en compte des autres acteurs y compris des groupes vulnérables dans la mise en œuvre des ODD

27) Quels mécanismes sont utilisés au sein de votre structure pour impliquer les autres acteurs dans la mise en œuvre des ODD ?

Acteurs	Mécanisme/cadre de concertation	Type d'implications (Sensibilisation, identification, priorisation,
----------------	--	---

		mise en œuvre, suivi et évaluation, etc.)
Administration centrale		
Administration régionale		
Administration locale		
Etablissements Parapublics		
Collectivités Territoriales Décentralisées		
Organisations de la Société civile		
Jeunes		
Femmes		
Communautés		
Secteur privé		
Médias		
Parlement		
Universitaire		
Partenaires sociaux (organisation des employeurs/ organisation des travailleurs)		
Grand public		

28) Implication des acteurs dans la prise de décision

Acteurs	Oui	Non	Justification de la non-implication
Administration centrale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Administration régionale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Administration locale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Etablissements Parapublics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Collectivités Territoriales Décentralisées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Organisations de la Société civile	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Jeunes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Femmes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Communautés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Secteur privé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Médias	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Parlement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Universitaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Partenaires sociaux (organisation des employeurs/ organisation des travailleurs)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Grand public	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

29) Inclusion des personnes vivant dans les situations vulnérables/couches sociales défavorisées dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques/programmes/projets qui accompagnent les ODD

(Personnes vivant dans les situations vulnérables/couches sociales défavorisées : personnes vivant avec un handicap irréversible ; personnes vivant dans les zones affectées par les conflits ; personnes victimes des catastrophes naturelles ; enfants et femmes victimes d'exploitation et de divers abus ; adolescents victimes d'exploitations et/ou exposés à des risques spécifiques ; enfants ; jeunes ; personnes âgées ; pauvres ; femmes ; peuples autochtones)

Personnes vivant dans les situations vulnérables/couches sociales défavorisées	Mode de ciblage	Domaine (s) d'intervention	Implication à l'identification des problèmes	Implication dans la mise en œuvre des interventions	Interventions menées en leur faveur	Zone géographique

30) Votre dispositif de collecte de données prend-t-il en compte ces groupes spécifiques ? **Oui** / **Non** .

31) Si **Non**, expliquez pourquoi

Section 5 : Mobilisation des ressources et partenariats

32) Le Financement des interventions qui concourent à l'atteinte des ODD proviennent (pour chaque source identifiée, donnez le pourcentage par rapport au budget annuel)¹⁰

Principales Sources	2018	2017	2016
Ressources nationales			
Aide publique au développement bilatérale			
Aide publique au développement multilatérale			
Investissements directs étrangers			
Secteur privé			
ONG internationales			
Autres (à préciser)			

33) Pouvez-vous résumer les mesures prises pour la mobilisation de ces ressources ?

Diversification des partenariats ; Renforcement du plaidoyer ; Mise en place des nouvelles taxes ; Rationalisation des choix budgétaires ; Autres (à préciser)

Types de ressources (distinguer les dons des prêts)	Mesures
Ressources nationales	
Aide publique au développement bilatérale	
Aide publique au développement multilatérale	
Investissements directs étrangers	
Secteur privé	
ONG internationales	
Autres	

34) Quelles mesures ont été prises pour accroître le niveau de financement des ODD ? Diversification des partenariats ; Renforcement du plaidoyer ; Mise en place des nouvelles taxes ; Rationalisation des choix budgétaires ; Autres (à préciser)

35) Quelle(s) mesure(s) s'avère(nt) plus efficaces ?

36) Avez-vous mobilisé d'autres types de ressources pour la mise en œuvre des ODD ?

Oui / Non .

37) Si Oui lesquelles ?

Sources de mobilisation des ressources : coopération Sud-Sud, coopération triangulaire, assistance technique, coopération décentralisée, autres

Section 6 : Leçons apprises, difficultés rencontrées

38) Quelles leçons peuvent être tirées de la mise en œuvre des ODD au sein de votre structure ? (Vous pouvez mettre en exergue les bonnes pratiques ainsi que les échecs)

39) Avez-vous identifié des bonnes pratiques pouvant être répliquées dans d'autres secteurs et booster la contribution aux progrès des ODD ?

40) Quels facteurs ont jusqu'à date entravé la mise en œuvre des ODD ?

Facteurs/goulot d'étranglement de niveau stratégique¹¹ :

Facteurs/goulot d'étranglement de niveau opérationnel¹² :

Section 8 : Perspectives

41) Qu'envisagez-vous faire pour accélérer les progrès vers l'atteinte des ODD ?

42) Quelles opportunités entendez-vous saisir pour maximiser votre contribution à l'atteinte des ODD ?

43) Quels facteurs de risques avez-vous identifié dans la réalisation des ODD ?

EXAMEN NATIONAL VOLONTAIRE SUR LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE AU CAMEROUN



Forum de la société
civile pour les ODD au
Cameroun



NOTE DE SYNTHÈSE

Rapport complémentaire de la
société civile en vue de l'Examen
National Volontaire 2019

INTRODUCTION

Le Cameroun conduit son tout premier Examen National Volontaire (ENV) au Forum Politique de Haut Niveau des Nations Unies (FPHN). C'est l'occasion pour le pays de présenter les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable et des Objectifs de développement durable (ODD).

La présente note de synthèse est la somme du rapport complémentaire ENV produit par le Forum de la société civile sur les Objectifs de développement durable au Cameroun (le Forum) et soumis au Gouvernement. Dans le cadre de

la production de ce rapport complémentaire, les organisations de la société civile (OSC) travaillant au sein du Forum ont utilisé une démarche méthodique, participative et inclusive. Ledit rapport présente le Forum, la méthode de travail, le cadre institutionnel ainsi que l'état de mise en œuvre des 17 ODD. Il décline en outre les politiques et actions du Gouvernement, les interventions de la société civile, les défis et des recommandations pour chaque ODD. Le rapport se ferme sur des conclusions et les étapes suivantes pour le Forum.

CADRE INSTITUTIONNEL

Forces

- Les ODD ont été alignés à la Vision 2035 du Cameroun, au Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), ainsi qu'à d'autres politiques et programmes sociaux, économiques et environnementaux.
- En collaboration avec le Système des Nations unies, le Gouvernement a adopté une approche participative dans le processus de contextualisation, de priorisation, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des ODD.

Défis

- Toutefois, la participation des OSC devrait être renforcée, notamment en ce qui concerne le nombre et la représentativité (domaines thématiques, situation géographique, genre, groupes vulnérables, âge, entre autres).
- Dans nombre de départements ministériels, les fonctionnaires ont une faible connaissance des ODD. En outre, les ODD ne sont pas intégrés dans les plans et budgets des ministères. Le Gouvernement devrait par conséquent y remédier. Il devrait en être de même pour les collectivités

territoriales décentralisées, en tirant partie des possibilités offertes par le processus de décentralisation en cours.

- De même, le Parlement devrait formellement intégrer les ODD dans son système afin d'assurer le contrôle de l'action gouvernementale dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030.
- La rareté des données représente un défi majeur pour la planification, le suivi et l'évaluation des ODD. Le document intitulé « Aperçu des objectifs de développement durable au Cameroun, Édition 2018 » produit par l'INS¹ fournit des informations sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des ODD au Cameroun. Cependant, les données contenues dans ledit document sont dans la plupart des cas fragmentaires et obsolètes. Afin de pallier le défi des données, le Gouvernement devrait mener une consultation multipartite pour adopter un système de collecte et de mise à disposition des données tenant compte des avancées dans le domaine, à l'instar des données géospatiales.

¹ Institut National de la Statistique, Cameroun.



PRINCIPES TRANSVERSAUX

Ne laisser personne pour compte

Le principe « Aucun laissé pour compte » est le fondement même de l'Agenda 2030. Dans les régions septentrionales du Cameroun, les taux de mortalité maternelle et infantile sont au-dessus de la moyenne nationale. Par rapport aux zones urbaines, l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'électricité est nettement moins élevé dans les zones rurales. Ces exemples illustrent parfaitement les disparités qui existent dans l'accès aux services et aux droits, en fonction de la situation géographique, du statut économique, du sexe, du handicap, de l'âge, entre autres. Par conséquent, la prise en compte du principe « Aucun laissé pour compte » dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des ODD représente un champ d'action majeur pour le Gouvernement et la société civile. Le Gouvernement devrait systématiser l'identification des personnes laissées pour compte et veiller à ce que des mesures spécifiques soient intégrées aux politiques et programmes publics, conformément à ce principe fondamental.

En ce qui concerne la priorisation des efforts de développement, le Gouvernement devrait penser à se pencher à atteindre les plus défavorisés en premier.

Interdépendance des ODD

Le caractère indissociable, indivisible et interdépendant des ODD signifie que la réalisation d'un objectif ou d'une cible peut soit contribuer, soit entrer en conflit avec la mise en œuvre des autres. Par exemple, dans le contexte camerounais, le mauvais état du réseau routier, en particulier dans les zones rurales, a un impact négatif sur la pauvreté, la faim, la santé, le travail et l'économie, la consommation et la production durables, entre autres.

L'interdépendance des ODD et le principe « aucun laissé pour compte » sont liés. Ainsi, le Gouvernement devrait tenir compte de ces deux principes dans la priorisation des programmes de développement afin d'accélérer la réalisation des ODD.

ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DES ODD

L'état de mise en œuvre des ODD sera abordé sous le prisme des 5 P : Personnes, Prospérité, Planète, Paix et Partenariat.

LES PERSONNES

Réduction de la pauvreté : Grâce aux mesures prises par le Gouvernement, la pauvreté a légèrement reculé ces dernières années ; bien plus en zones urbaines qu'en zones rurales.² Malheureusement, les questions de sécurité dans les régions de l'Est, de l'Extrême-Nord, du

Nord-Ouest et du Sud-Ouest ont provoqué des déplacements de la population, entraînant ainsi la perte de moyens de subsistance, et par ricochet, une aggravation de la pauvreté dans les zones touchées.

² Institut National de la Statistique : Aperçu des indicateurs de développement durable au Cameroun-Édition 2018.



Accès à l'eau et à l'électricité : Seulement 53% des ménages ont accès à l'électricité et 62,5% à l'eau potable.³ Quand bien-même ces services sont disponibles, leur régularité et leur qualité posent problème. En effet, les populations qui en sont fortement affectées sont obligées de recourir à l'utilisation de l'eau minérale, des filtres à eau, ou de faire installer des forages dans leurs maisons, ce qui augmente les dépenses des ménages et entrave le développement durable. Des projets Gouvernementaux en cours visent à accroître l'approvisionnement en électricité et en eau potable. Leur mise en œuvre devrait être accélérée.

Sécurité alimentaire : Grâce aux actions gouvernementales de développement du potentiel agricole national, l'insécurité alimentaire et la malnutrition ont diminué au cours des dernières années. Cependant, les troubles sécuritaires dans certaines régions du pays ont accru le risque de famine.

Santé : Les prévalences du VIH/SIDA, de la mortalité maternelle et de la mortalité infantile sont en baisse. Toutefois, le taux de mortalité maternelle reste élevé. En 2015, la mortalité maternelle au Cameroun estimée à 596 décès pour 100 000 naissances vivantes, était supérieure à la moyenne africaine de 542 décès pour 100 000 naissances vivantes.⁴

Le Gouvernement devrait revitaliser les soins de santé primaires (SSP) et renforcer la sensibilisation à tous les niveaux, y compris par le canal des réseaux sociaux. Tout aussi important est le besoin de personnel de santé qualifié en nombre suffisant à tous les niveaux, ainsi que des mesures de fidélisation efficaces pour le personnel des zones rurales et mal desservies.

Éducation : Malgré des disparités géographiques, le taux d'achèvement du primaire pour les garçons et les filles est élevé au Cameroun, par rapport aux pays ayant un niveau de développement similaire. En revanche, les performances du niveau pré-primaire sont très faibles.⁵ Par ailleurs, depuis le début du conflit dans les régions du Nord-Ouest

et du Sud-Ouest en 2016, les enfants de plusieurs localités n'ont plus la possibilité d'aller à l'école.

Le Gouvernement devrait accorder la priorité à l'éducation pré-primaire compte tenu de l'importance de l'éducation et du développement de la petite enfance dans les performances scolaires. Dans le même ordre d'idées, il conviendrait d'accélérer la mise sur pied de l'éducation fondamentale afin de rendre l'enseignement obligatoire et gratuit pour les enfants de 6 à 14 ans.

La part du budget de l'État allouée à l'éducation est passée de 18,3% en 2011 à 15,7% en 2017, après avoir atteint les 20% en 2016.⁶ Conformément aux accords de Rio, le Gouvernement devrait recommencer à augmenter ses investissements dans l'éducation à hauteur d'au moins 20%. En outre, la part des investissements publics allouée à l'éducation devrait viser à améliorer l'équité en matière d'accès à l'éducation dans tout le pays.

Égalité des sexes : Le Cameroun a réalisé des progrès notoires en ce qui concerne l'égalité entre les hommes et les femmes, impulsés notamment par l'adoption de la Politique Nationale Genre et la révision du code pénal. Ainsi, les femmes sont plus représentées au sein des organes de décision. Cependant, des inégalités persistent : par exemple, en ce qui concerne les droits à la propriété foncière, l'institution du droit coutumier adhère aux dispositions foncières qui ne permettent pas aux femmes d'avoir accès à la terre.⁷ Le Gouvernement devrait parachever le processus d'adoption de la Loi portant code de la famille qui devrait remédier à un certain nombre d'inégalités basées sur le genre.

Compte tenu de l'expertise multiforme des OSC dans tous les aspects du développement durable et de leur proximité avec les populations locales, elles continueront à plaider en faveur de meilleures conditions de vie pour tous, à exiger la reddition des comptes au Gouvernement et à contribuer à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des ODD.

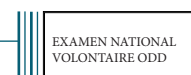
³ INS : Aperçu des indicateurs de développement durable au Cameroun-Édition 2018

⁴ Ministère de la Santé Rapport de suivi des 100 indicateurs clés de santé au Cameroun en 2017, p. 5

⁵ Rapport de suivi de la mise en œuvre de la SSEF-2017

⁶ Ibid

⁷ Pemunta, N.V. (2017) 'When 'property cannot own property': women's lack of property rights in Cameroon', African J. Economic and Sustainable Development, Vol. 6, No. 1, Pp.67-85.



LA PROSPÉRITÉ

Le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) est demeuré inférieur à l'exigence de 7% de la cible 8.1, ce qui constitue un frein à la création d'emplois, avec des taux de chômage et de sous-emploi élevés chez les jeunes.

Le gouvernement devrait améliorer les investissements publics, notamment les emprunts non concessionnels. La priorité devrait être donnée aux projets à fort potentiel de croissance, tels que les domaines des STIM (science, technologie, ingénierie et mathématiques), susceptibles de stimuler la création d'emplois.

L'adaptation des programmes de formation aux besoins du marché du travail permettra de réduire les taux de chômage chez les jeunes.

Assurer la transparence et l'inaltérabilité de l'État de droit dans le développement, les transactions et les litiges des affaires, afin d'attirer les investissements privés étrangers dans le pays.

Un financement insuffisant et un accès limité aux financements pour les petites et moyennes entreprises (PME) limitent leur capacité à investir dans l'industrie et la technologie.

Faciliter l'accès aux crédits et à l'épargne pour les plus vulnérables augmentera leur capacité à générer un revenu minimum stable et réduira le taux de chômage de cette catégorie de la population, plus particulièrement les femmes et les jeunes.

Gouvernance : Des projets d'infrastructure, souvent très onéreux, ne sont pas toujours réalisés dans les temps et les communautés riveraines ne sont parfois pas correctement indemnisées et, dans certains cas, endurent des perturbations prolongées dues à des projets retardés. Une meilleure affectation et utilisation des ressources publiques contribueraient à améliorer la planification et la mise en œuvre des projets de développement.

Assurer l'efficacité de la loi et des régimes de protection sociale : La loi et les régimes de protection sociale devraient être vulgarisés, mis en œuvre efficacement et leur impact devrait être suivi et évalué de manière méthodique et inclusive.

LA PLANÈTE

Le Cameroun est signataire de l'Accord de Paris (COP 21) sur le climat. Ceci confirme l'engagement du Gouvernement en faveur de la lutte contre le changement climatique.

Le public est peu sensibilisé sur la question du changement climatique. En effet, la sensibilisation a été plus axée sur le secteur forestier au détriment d'autres aspects liés au changement climatique. L'Observatoire National des Changements Climatiques (ONACC) mènera une sensibilisation factuelle sur les changements climatiques aux niveaux national et local. Son opérationnalisation devrait être renforcée et accélérée.

Une limite de saison de pêche devrait être instaurée au Cameroun afin de favoriser la régénération des écosystèmes marins.

Au fil des années, le couvert forestier du Cameroun a diminué. Ce phénomène est notamment imputable à **la déforestation induite par l'exploitation forestière**. Le Gouvernement doit renforcer les mesures visant à mettre un terme à la déforestation rapide, tout en encourageant et en incitant la plantation d'arbres pour restaurer les terres déboisées.



LA PAIX

La paix et le développement durable sont inextricablement liés, car l'un affecte l'autre.

Le Cameroun, considéré comme un havre de paix pendant plusieurs décennies est désormais confronté à l'insécurité dans certaines régions. La situation de conflit causée par la secte Boko Haram dans l'Extrême Nord est largement maîtrisée ; mais dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, le conflit se poursuit et devient de plus en plus complexe au fil du temps.

Un cadre de dialogue inclusif devrait être mis en place de toute urgence pour s'attaquer aux causes profondes du conflit dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

Par ailleurs, le Gouvernement devrait instaurer des **mécanismes d'alerte précoce** afin d'identifier les tendances en matière de conflit et prendre des mesures appropriées pour les prévenir.

Conformément à la Convention sur les armes légères et de petit calibre ratifiée par le Cameroun en 2015,⁸ le Gouvernement devrait mettre en place un **système de coordination de la circulation des armes** au Cameroun.

Améliorer le cadre institutionnel et réglementaire, notamment pour ce qui est de la loi électorale, la loi sur les libertés publiques, l'état civil, et la lutte contre la corruption.

Compte tenu de leur rôle majeur dans la promotion de la paix et de la sécurité au Cameroun, les OSC continueront d'exiger la reddition des comptes au Gouvernement pour ses obligations relatives aux droits et besoins sociopolitiques, économiques et environnementaux de tous les Camerounais, en particulier pour les populations vulnérables.

LE PARTENARIAT

Le Cameroun a noué et consolidé des partenariats bilatéraux et multilatéraux dans le cadre de la **coopération au développement Sud-Sud et Nord-Sud**. Le projet visant à connecter 350 localités rurales à l'énergie photovoltaïque grâce à la construction de panneaux solaires est un exemple de coopération Sud-Sud pour le développement durable.

Les transferts de technologie et de compétences devraient être inscrits au rang des priorités dans les accords de partenariat d'investissement.

Le Gouvernement devra investir des ressources financières, humaines et autres en quantité

suffisante, qu'il s'agisse des investissements nationaux directs ou des contributions de contrepartie, afin de pouvoir réaliser les ODD.

Les dispositions de l'Accord de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement devraient être promues et appliquées.

Compte tenu du rôle clé que joue la société civile dans le développement durable, le Gouvernement devrait soutenir financièrement les OSC et renforcer leurs capacités conformément à la législation en vigueur.

PROCHAINES ÉTAPES POUR LE FORUM

Dans le sillage de l'ENV, le Forum œuvrera aux niveaux régional, national et local, agira de concert avec les ministères sectoriels, et mènera des actions de sensibilisation, de plaidoyer et de renforcement des capacités sur les ODD au Cameroun.

⁸ Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composants pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage.





Cameroon Civil Society Forum on SDGs
Chairperson : Dr. Joseph Enyegue Oye
Tel : +237 222 211 233
E-mail : joye@sightsavers.org
© 2019.

COMITE D'ELABORATION

Supervision Générale

Alamine OUSMANE MEY,

Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT)

Paul **TASONG,**

Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT)

Coordination Générale

Jean **TCHOFFO,**

Secrétaire Général du MINEPAT (Président du Groupe de Travail)

Allegra Maria Del Pilar **BAIOCCHI,**

Coordonnateur du Système des Nations Unies

Coordination Technique

Charles **ASSAMBA ONGODO,**

Directeur Général de la Coopération et de l'Intégration Régionale (Vice-Président du Groupe de Travail)

Joseph **TEDOU,**

Directeur Général de l'INS (Membre du Groupe de Travail)

NJIE Thomas **KINGE,**

Directeur de la Coopération Nord-Sud et des Organisation Multilatérales (Coordonnateur du Groupe de Travail)

NNANGA Ernest,

Chef de Division de la Prospective et la Planification Stratégique (Membre du Groupe de Travail)

Grégoire **MEBADA,**

Secrétaire Permanent du CTS (Membre du Groupe de Travail)

Secrétariat Technique

Guy Ronel **GUEMALEU ,**

Sous-directeur de la coopération multilatérale (Coordonnateur du secrétariat technique)

Francis **ANDRIANARISON ,**

Economiste principal, PNUD (Coordonnateur Adjoint du secrétariat technique)

Joséphine **MVELE NNANGA,**
épse **BIKUN**

Ingénieur d'études N°1, Sous-direction de la coopération multilatérale (Membre du Secrétariat technique)

Martin **MEKA MEBENGA,**

Ingénieur d'études N°2, Sous-direction de la coopération multilatérale

Didier Jefferson **BAKELAK,**

Ingénieur d'études N°3, Sous-direction de la coopération multilatérale

Christelle Stella **NYA TCHOUNKEU**
épse **NGANGUE**

Cadre, Sous- direction de la coopération multilatérale (Rapporteur du Secrétariat technique)

Eric Steve **TAMO MBOUYOU ,**

Cadre, Sous- direction de la coopération multilatérale (Membre du Secrétariat technique)

Josseline Sylvanie **FONDJA ,**

Cadre, Sous- direction de la coopération multilatérale

Patrick **TCHATCHOUA ,**

Cadre, Sous- direction de la coopération multilatérale

Aminatou **NZIE** épse **MOLUH ,**

Cadre, Sous- direction de la coopération multilatérale (Membre du Secrétariat technique)

Denise Mireille **ATEBA MEVOUA ,**

Cadre, Sous- direction de la coopération multilatérale

Moïse **NGOULOURE NJOYA ,**

Cadre, Sous- direction de la coopération multilatérale

Thierry **FONDJO ,**

Cadre, Sous- direction de la coopération multilatérale (Membre du Secrétariat technique)

Elisabeth **MONGO ,**

Cadre, Sous- direction de la coopération multilatérale

Nathanael **KARTHEGENI ,**

Cadre, Sous- direction de la coopération multilatérale



Christian MBALLA ,	Cadre, Sous- direction de la coopération multilatérale
Ghislain PEFEUTE ,	Cadre, Sous- direction de la coopération multilatérale
Hervé ESSOH ,	Cadre, Sous- direction de la coopération avec l'Europe
Emmanuel LAO ,	Cadre, Sous- direction de la coopération Amérique du Nord et Asie (membre du secrétariat technique)
Bertin Legrand MOUICHA NJIKAM ,	Infographe
Serge ZANGA ,	UNICEF
Uilrich WAFFO ,	ONUFEMMES
Khaled SALAH ,	UNESCO
Dafné CAPISANI ,	SNU
Karim SOW ,	Informaticien SNU

Tous les points focaux désignés des administrations publiques

Equipe de relecture

Tous les Secrétaires Généraux des Départements ministériels
Tous les Chefs d'Agences des Nations Unies
Tous les Partenaires au Développement
GICAM
BUCREP
Communes et Villes Unies du Cameroun (CVUC)
Réseau des parlementaires

Société civile

Sightservers
ADIN
JADD (Jeunes en Action pour le Développement Durable)
ANAC (Association Nationale des Aveugles du Cameroun)
ACAMAGE (Association Camerounaise pour la prise en charge des personnes âgées)
Women Coalition for Agenda 2030
MBOSCUA NWR (Mbororo Social and Cultural Development Association)
CBM (Christian Blind Mission)
AP2D (Association pour la Promotion du Développement Durable)
Arc-en-Ciel
PADP (Programme Africain de Développement Participatif)
COVDA (Corps des Volontaires pour le Développement Durable de l'Afrique)
Camfaids
AMASLI (Association Amour et Amitié sans Limite)

Equipe d'appui

Benjamin **FOMBA**, PhD
Barnabé **OKOUDA**

MONTAGE VIDÉO

MEDIAPRO



PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS AYANT CONTRIBUÉ À L'ÉLABORATION DU RAPPORT

Le Bureau du Coordinateur Résident

ONU FEMMES

PNUD

UNFPA

UNICEF

UNV

Les membres du groupe de travail interagence pour les ODD.





Au service des peuples et des nations.